
CADEMIA DI MEDICINA
DI TORINO

MÉDECINE D'ARMÉE,

OU

TRAITÉ DES MALADIES

LES PLUS COMMUNES PARMI LES TROUPES, DANS LES CAMPS ET LES GARNISONS.

PAR M. MONRO, MÉDECIN DES ARMÉES BRITANNIQUES.

Traduction de l'Anglois, avec des Augmentations considérables par M. LE BEGUE DE PRESLE, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal.*

OUVRAGE QUI CONTIENT,

1°. Des Recherches sur les progrès de la Médecine d'Armée, & le Catalogue des Livres publiés sur ses diverses parties;

2°. Les Moyens de fortifier & conserver la santé des Troupes dans les Camps & les Garnisons;

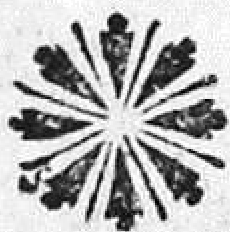
3°. L'Établissement & l'Administration des Hôpitaux militaires, soit fixes, soit ambulans, avec leurs Réglemens;

4°. Les Symptomes, le Traitement & les Remedes des Maladies communes parmi les Troupes, dans les Camps & les Garnisons.

Quemadmodum sanitas custodiatur Exercitûs
Admonebo, locis, aquis, tempore, Medicina, exercitio. Veget.

TOME PREMIER,

Contenant le Discours Préliminaire & l'Introduction.



A PARIS,

Chez P. FR. DIDOT le jeune, Quai des Augustins, à Saint-Augustin.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

Male cum his agitur
Quibus necessitas belli incumbit & morbi. Veget.

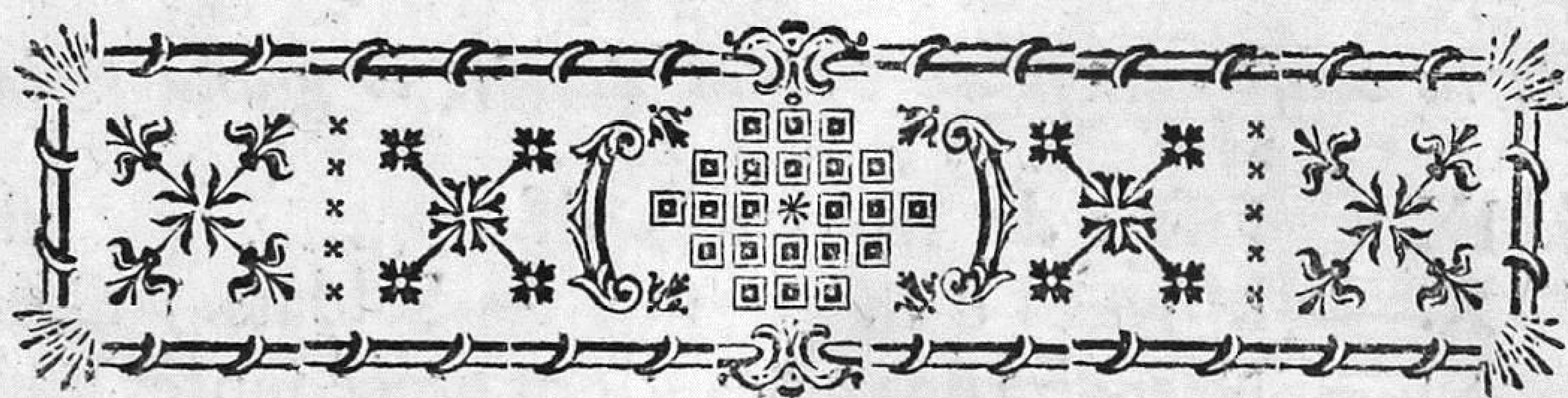


TABLE
DU PREMIER VOLUME.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE
DE L'ÉDITEUR.

De la conservation du Soldat durant le grand froid.

De la conservation du Soldat durant le chaud excessif.

De la conservation du Soldat durant la grande humidité.

De la conservation du Soldat durant la sécheresse excessive.

De la conservation de la santé du Soldat dans une atmosphère putride.

Conseils pour la conservation du Soldat, relativement aux camps, habillemens, alimens, &c.

De l'Etablissement & de l'Administration des Hôpitaux militaires, fixes & ambulans.

INTRODUCTION.

Par M. MONRO.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

ADDITION.

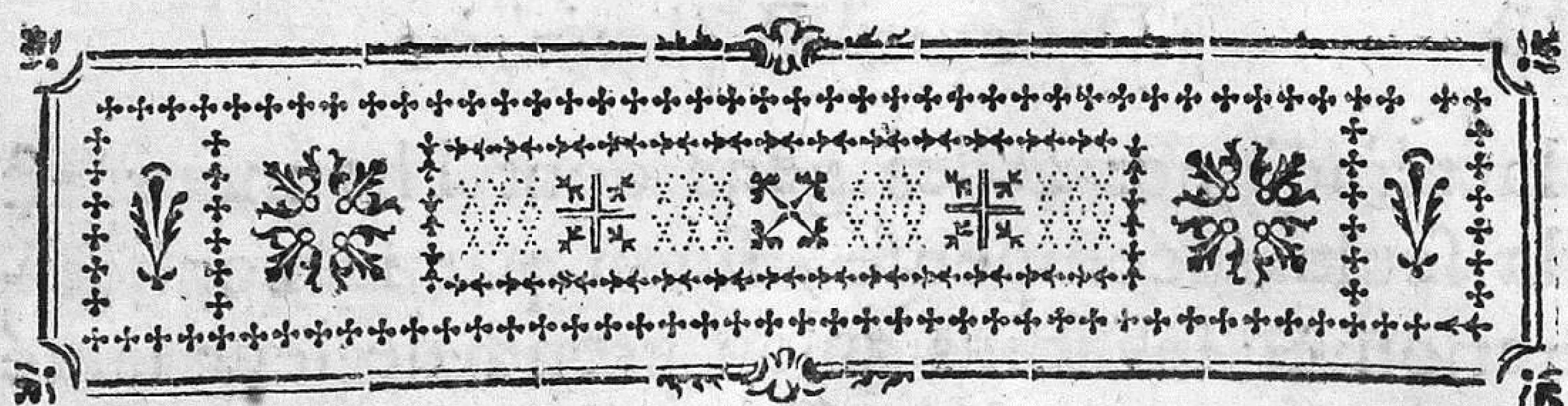
Fin de la Table du Tome premier.

AVIS AU RELIEUR.

Le Tome Ier. contient, 1°. le Discours Préliminaire a jusqu'à f inclusivement. 2°. Introduction a jusqu'à k *inclusivement. Deux Cartons, pages* cxlvij, clix *de l'Introduction.*

Le Tome II. contient, Traité des Maladies, &c. A *jusqu'à* Kk *inclusivement. Quatre Cartons,* 1, 25, 243, 507 *& suivantes.*

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'ÉDITEUR,

Qui contient des Recherches ſur la Médecine Militaire ancienne & ſes progrès juſqu'à ce jour, avec un Précis des moyens de conſerver la ſanté du Soldat, d'établir & d'adminiſtrer les Hôpitaux Militaires.

§. I.

Sujet, utilité, diviſion de l'Ouvrage.

Les Militaires ſont chargés d'un des emplois les plus néceſſaires à la ſociété, & il n'eſt point de profeſſion où l'on riſque auſſi fréquemment ſa ſanté & ſa vie que dans celle des armes. La liberté & le repos dont ils font jouir leurs compatriotes méritent la reconnoiſſance de ceux-ci : mais comment

la témoigner à des gens dont l'honneur est la seule récompense, sinon par la considération & les soins qu'on prend de leur santé & de leur vie. Aussi voit-on que plus les peuples se sont policés, plus on a honoré les Militaires & employé de soins pour leur conservation. Mais nous pouvons dire qu'il n'est point de tems où l'on se soit autant occupé de cet objet important que depuis une vingtaine d'années. La Médecine, dont les progrès ne sont pas moins marqués dans ce siécle que ceux des autres sciences & arts, s'est appliquée, principalement en Angleterre, en Allemagne & en France, à chercher les moyens de conserver la santé du Soldat, sur-tout en tems de guerre.

Nous publions aujourd'hui ce qui nous paroît avoir été découvert de plus sûr & de plus facile à pratiquer, 1°. pour prévenir les maladies des gens de guerre qui servent sur terre dans la partie de l'Europe qui est le plus souvent le théâtre de la guerre, 2°. pour établir & administrer les hôpitaux militaires ambulans & fixes, 3°. pour traiter promptement, avec succès & à peu de frais les maladies les plus communes dans les armées. Nous donnerons incessamment les meilleurs moyens connus de conserver le Soldat & les gens de mer tandis qu'ils sont sur des vaisseaux, & lorsqu'ils se trouvent à terre dans les divers climats éloignés du

nôtre ; peu de tems après nous exposerons les moyens de conserver les Soldats, en tems de guerre dans les contrées méridionales de l'Europe, & en tems de paix, dans les diverses garnisons du Royaume qui ne sont pas toutes également saines.

Nous ne ferons pas ici l'éloge des Ouvrages dont nous publions la traduction ou des extraits, les Auteurs traduits ou cités sont célébres, & le mérite de leurs Livres est généralement reconnu. Nous ne proposons pas ici des expériences à faire : la plus grande partie des précautions, & des méthodes ou pratiques que nous recommandons ne sont pas seulement possibles ; elles ont été mises en usage avec succès plus ou moins souvent.

Si les précautions que nous conseillons paroissent à quelqu'un être en trop grand nombre, nous le prions de faire attention à l'importance du sujet que nous traitons ; qu'il périt infiniment plus de monde, dans les campagnes les plus actives, par les maladies que par les armes, & que la difficulté même d'employer telles ou telles précautions dans certains cas a été pour nous une raison de les multiplier, parce que si les circonstances en rendent quelques-unes impossibles, nous espérons qu'elles ne seront pas toutes également impraticables.

La plupart de ceux qui ont quelque com-

mandement dans les Troupes pouvant contribuer à la conservation du Soldat, nous avons réunis dans cette Préface les conseils salutaires répandus dans divers endroits de l'Ouvrage, & nous y avons ajouté ceux qui y manquent afin que chaque Officier puisse voir facilement ce qui appartient aux fonctions de son emploi ou de son grade.

On ne nous reprochera pas sans doute que nous nous occupons de guerre durant une paix qui paroît devoir durer long-tems. La prudence ne permet pas d'attendre le moment du combat pour préparer ses armes, & on feroit de justes reproches aux Officiers & aux Médecins s'ils ne cherchoient à s'instruire de leur art & de leurs devoirs qu'au moment où il faut les mettre en pratique.

§. II.

La Médecine Militaire négligée par les Anciens.

On a lieu d'être surpris lorsque l'on voit combien la recherche des moyens les plus propres à conserver la santé des Soldats en campagne, la connoissance & le traitement des maladies auxquelles ils sont alors le plus sujets & le soin des malades & blessés ont été négligé par les Anciens. Nous disons qu'ils ont négligé ces objets importans, parce

qu'il eſt difficile de croire que ſi la Médecine militaire eût été l'objet de l'attention de tant de peuples occupés du bien public, qui faiſoient eux-mêmes les loix néceſſaires à leur bonheur & à leur gloire, ou qui avoient des Légiſlateurs & des Généraux prudens & actifs, qui portoient preſque continuellement la guerre dans des climats fort différens, & dont les armées étoient très-nombreuſes; il eſt, dis-je, difficile de penſer que quelqu'un de ces peuples n'eût pas acquis ſur un ſujet auſſi important des connoiſſances qui lui auroient ſouvent donné l'avantage ſur les autres, en conſervant ſes Soldats, tandis que les épidémies ou le peu de ſoin des malades auroient détruit les armées ennemies : & l'émulation des peuples belliqueux, autant que l'humanité & l'intérêt, euſſent bientôt porté à ſa perfection la Médecine militaire. Eſt-il poſſible en effet de ſoupçonner que les Grecs & les Romains en particulier aient fait tout ce qu'ils ont pu pour prévenir ces épidémies meurtrieres ſi fréquentes dans les Troupes, & pour empêcher que ceux qui en étoient attaqués en fuſſent les victimes? Les progrès que ces peuples ont fait dans tous les arts qu'ils ont cultivés, ſpécialement dans l'art militaire, leurs ſuccès dans les entrepriſes les plus difficiles, ſont des preuves convaincantes que leurs efforts n'euſſent pas été infructueux ;

& nous nous croyons autorisés à penser que s'ils eussent fait quelque découverte utile sur ces divers sujets, on en trouveroit des traces dans les Ouvrages des Historiens, des Politiques ou des Médecins, ou du moins ils feroient mention des tentatives qui auroient été inutiles.

Que l'on ne s'imagine pas que ces peuples ont été plus heureux que nous & qu'ils ne se sont point occupés de perfectionner la Médecine militaire, parce qu'il n'a pas regné dans leurs armées des maladies aussi funestes que celles qui diminuent souvent les nôtres plus que les campagnes les plus sanglantes : il suffit d'ouvrir les Historiens pour être convaincu du contraire (*a*). Nous n'en citerons que quelques exemples.

On lit dans Plutarque qu'une maladie enleva huit mille hommes de l'armée de Démétrius. César rapporte qu'il y eut dans le camp de Pompée, à Dyrachium, une grande mortalité. Il regna, dit Tite-Live, dans la Sicile une maladie qui affoiblit beaucoup les armées des Romains & celles des Carthaginois. Il y eut parmi les Carthaginois durant le siége de Syracuse une maladie épidémique accompagnée de flux de sang; &, selon Diodore, leur armée en fut pres-

(*a*) On trouvera ces faits dans une Histoire générale des maladies épidémiques qui sera publiée incessamment.

que détruite. Pline & Tacite parlent d'une maladie qui fit de grands ravages dans l'armée Romaine en Germanie, c'est-à-dire, selon M. Pringle, dans la partie septentrionale des Pays-Bas. Une maladie pestilentielle enleva beaucoup de monde dans le camp du Consul Licinius & dans celui d'Annibal en Italie. Onze mille Soldats de Pompeius Strabon périrent d'une maladie contagieuse (*a*).

César n'ignoroit pas que les armées qui entrent en campagne sont sujettes à être attaquées de maladies qui souvent en emportent un quart ou un tiers avant que les premiers coups soient frappés : Ménagez vos Soldats, écrivoit ce grand homme à un de ses Lieutenans qui s'acheminoit vers le lieu qui devoit être le théâtre de la guerre, afin que les maladies ne vous en privent point au moment où il sera nécessaire d'agir.

La dénomination de maladies pestilentielles donnée à la plupart des maladies épidémiques, ou la simple énonciation des

---

(*a*) Les Auteurs que nous citons ont donné aux maladies épidémiques, dans les armées, le nom de peste; mais il y a lieu de croire que la plupart de ces maladies n'étoient pas la peste proprement dite, & qu'ils ont employé ce mot pour exprimer toutes les maladies qui étoient très-communes & funestes ; celles entr'autres que nous avons donné ci-dessus pour exemple, paroissent avoir été du genre des maladies que nous nommons fievres malignes, fievres bilieuses ; celle dont parle Diodore étoit, à n'en point douter, une dyssenterie du plus mauvais caractére.

ravages faits par une maladie qu'on ne spécifie pas, & dans des tems où la Médecine avoit des noms différens pour les divers maux qui attaquent le corps humain, forment une nouvelle preuve que les Anciens se sont trop peu occupés de la connoissance & du traitement des maladies des gens de guerre.

§. III.

Médecins employés de tout tems dans les armées.

Nous allons exposer le peu de connoissances qui nous restent sur la maniere dont les Soldats malades ou blessés étoient secourus. Quoique nous aions plusieurs Ouvrages anciens sur l'art militaire, spécialement sur l'ordre & l'établissement des camps, tels que ceux de Polybe, d'Ælien, de Végece, &c. & des descriptions d'expéditions militaires, néanmoins nous y trouvons très-peu de choses qui puissent contenter notre curiosité, bien loin d'y voir des détails intéressans & utiles sur le soin qu'on prenoit des malades & des blessés. On ne doit pas penser que les Anciens aient eu des hôpitaux militaires fixes pour recevoir les malades & les blessés. Du moins il n'y a point de traces de pareils établissemens parmi eux ; & ce qui doit étonner davantage, c'est qu'il n'y

en ait pas eu dans les villes voiſines des armées, même quand elles étoient peu éloignées de leur patrie, &, qui plus eſt, lorſqu'elles la défendoient. Les malades & les bleſſés n'étoient pas néanmoins privés d'une partie des ſecours dont ils avoient beſoin; il y avoit à la ſuite des armées d'habiles Médecins-Chirurgiens, car dans la naiſſance de l'art de guérir, les Médecins ne preſcrivoient pas ſeulement la conduite qu'il falloit tenir & les remedes dont on devoit faire uſage pour guérir les maladies tant internes qu'externes, ils exécutoient encore tout ce que les Médecins modernes font faire par les Chirurgiens & les Apothiquaires.

Nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de raſſembler des témoignages pour prouver qu'il y a depuis long-tems des Médecins à la ſuite des armées. On ne peut pas douter que dès qu'il s'eſt trouvé des perſonnes qui ſe ſont occupés de l'art de guérir, & que les peuples chez qui ils étoient ont fait la guerre hors de chez eux, ils n'aient engagé ces Médecins à les accompagner. Si la vraiſemblance ne ſuffiſoit pas pour établir ce fait, nous le prouverions par des paſſages d'Homére & des plus célébres Hiſtoriens de l'antiquité; mais nous n'en rapporterons qu'un ſeul, qui démontre également combien cet uſage eſt ancien: & que les plus

grands Généraux ont toujours regardé comme un de leurs principaux devoirs de choisir d'habiles Médecins pour accompagner leurs armées. Voici ce que Xenophon fait dire à Cyrus, conversant avec Cambyse avant de partir à la tête des Perses pour secourir Cyaxare contre les Assyriens: Vous me demandâtes s'il ne m'avoit pas instruit des moyens de préserver une armée des maladies, puisqu'il n'y a rien dont un Capitaine doive être plus curieux. Les plus habiles Capitaines dont j'ai entendu parler & que j'ai consulté touchant l'affaire présente, m'ont fait entendre que pour ce qui regarde la conservation de la santé, il falloit qu'un Capitaine menât avec lui des Médecins & des Chirurgiens, à l'exemple des villes qui ayant besoin que tout le monde se porte bien, ont des hommes de cette profession pour assister les malades. C'est pourquoi dès que j'ai été élu j'ai songé à me pourvoir de ces gens-là, & je puis dire que j'en ai plusieurs avec moi des plus habiles qu'on puisse trouver. *Xenophon, trad. d'Ablanc, Liv. I, p. 34.*

§. IV.

Maniere de soigner les Soldats malades & les blessés.

Recherchons maintenant comment on soi-

gnoit les gens de guerre malades & les blessés. Lorsque les maladies ou les blessures des Soldats étoient légeres, ces malades & ces blessés suivoient les armées ; mais quand ils ne se trouvoient pas en état de le faire, ils étoient reçus dans les maisons de leurs compatriotes qui leur procuroient tous les secours qu'ils pouvoient : nous avons, dans divers Auteurs, plusieurs preuves de ces usages & de leur ancienneté ; nous nous bornerons ici à un seul témoignage qui prouve le premier usage, c'est-à-dire celui de traiter dans les camps & à la suite des armées les Soldats qui n'avoient que des maladies ou des blessures dont on espéroit une prompte guérison ; notre garant est Végece. Cet Auteur nous donne en même tems une idée du soin que l'on prenoit des Soldats malades : voici ce qu'on lit dans son Traité, *de Re Militari*, Livre III, chap. II. Les Officiers des Légions, les Tribuns, le Général même, doivent se faire un devoir de veiller qu'aux heures marquées on donne aux Soldats malades les alimens convenables à leur état, & qu'ils soient bien traités par les Médecins. On voit encore dans le chapitre X du premier Livre de ce même Ouvrage, qu'un des principaux Officiers de l'armée, le Préfet des camps, étoit chargé du soin des malades, de les pourvoir de Médecins & de tout ce dont ils avoient besoin, ainsi que de payer leur dépense.

Je viens aux paſſages des Auteurs qui prouvent le ſecond uſage, celui de diſtribuer les Soldats malades & les bleſſés dans les villes & chez les particuliers qui en prenoient ſoin ; il ſuffira d'en citer quelques-uns pris chez les Auteurs Latins. Tacite, après avoir rapporté que cinquante mille perſonnes furent bleſſées à Fidene par un amphithéâtre qui tomba tandis qu'on y étoit occupé à voir un combat de Gladiateur, Tacite, dis-je, ajoute ; auſſi-tôt après que ce malheur fut arrivé, les gens aiſés ouvrirent leurs maiſons aux bleſſés, ils les panſoient & leur procuroient des Médecins. Cette ville imitoit la conduite des Anciens qui, après des batailles ſanglantes, ſoignoient les bleſſés & leur faiſoient des préſens. A la ſuite de la défaite des Vénitiens, M. Fabius eut ſoin que les Soldats bleſſés fuſſent diſtribués dans les maiſons des gens riches de Rome afin qu'ils en priſſent ſoin ; ce fut auſſi ce qui s'obſerva après une des batailles données près de Benevent. On voit, dans Juſtin, que le même uſage s'obſervoit chez les Spartiates ; après leur défaite à Sellaſia, les habitans de cette ville reçurent les bleſſés chez eux, ils panſoient leurs plaies & encourageoient ceux que ce malheur déſeſpéroit. Lampridius rapporte qu'Alexandre-Sévére, après un combat ſanglant, alla voir les malades dans leurs tentes & même les Soldats ; qu'il fit tranſporter ſur des voitures ceux qui

en avoient besoin, leur fournissant ce qui étoit nécessaire; qu'il distribua ceux dont les blessures étoient les plus considérables dans les villes & autres endroits habités, où il paya leur dépense.

Quand on réfléchit sur les faits précédens, il ne nous semble pas possible de croire que les Romains aient eu des hôpitaux d'armées fixes comme nous en établissons dans des lieux peu éloignés de ceux que doivent occuper les armées, & où il y a apparence que les ennemis ne parviendront pas; du moins nous ne connoissons aucun Auteur qui donne lieu de le penser, mais nous croyons avoir des preuves suffisantes qu'il y a eu très-anciennement des hôpitaux ambulans: voici ce qui nous le persuade. Indépendamment de l'humanité & de l'avantage d'un tel usage, qui seuls rendent ce fait probable, il semble établi par deux passages différens que nous rapporterons. Parmi les Auteurs qui ont écrit sur la disposition & l'ordre qu'observoient les Anciens dans leurs campemens, Hyginus est celui qui nous paroît entrer dans un plus grand détail, aussi est-ce à lui que nous devons le principal témoignage en faveur des hôpitaux ambulans. On croit qu'Hyginus, qui étoit affranchi d'Auguste, a écrit sous Trajan: il ne nous reste qu'un fragment de son Livre sur la castramentation; on y trouve

ce qui suit. *Quoties autem quinque vel sex Legiones acceptæ fuerint, duæ cohortes primæ lateribus prætorii tendere debebunt; duæ in pretentura, supra quas VALETUDINARIUM; deinde vexillarii vel cohors secunda; & si res exigat, cohors peditata quingenaria, loco vexillarum solet super poni; & si strictior fuerit pedatura, cohorti Legionariæ dari debet, sed numero suo, ut septuaginta pedes valetudinarium & reliqua quæ supra tendunt accipiant, hoc est veterinarium & fabrica; quæ ideo longius posita est ut valetudinarium quietum esse convalescentibus possit: quorum pedatura in singulas species ad ducentos homines solet computari. Hygini, Gromatici, de Castrametatione Liber, pag.* 114 & 1021, *tom. X. Antiquit. Roman. Joan. Graevii.*

Personne ne méconnoîtra dans ce passage d'Hyginus les diverses positions d'un lieu où l'on rassembloit les malades, les blessés, les convalescens, en un mot tous ceux qui se trouvoient hors d'état de combattre ou de faire leur service, & qu'on avoit soin de placer dans la partie du camp où il se faisoit le moins de bruit. On peut voir le lieu qu'occupoit cet hôpital dans les camps que décrit Hyginus, par le plan représentatif que Shellius a donné du camp dont il est parlé ici, & qu'il a distribué suivant la description d'Hyginus. *Voy.* l'Ouvrage cité ci-dessus, tom. X, pag. 1280 & la figure.

Quoiqu'il n'y ait aucune apparence qu'un usage aussi utile ait été aboli, cependant Végece n'en parle point d'une maniere claire dans la distribution d'un camp, ni en aucun autre endroit de son Ouvrage, à moins que l'on ne donne un sens un peu étendu à deux mots du passage cité pag. 11, & sur lesquels nous hasarderons nos conjectures. En exposant les devoirs des Officiers, Végece dit que les malades étoient du département du Préfet des camps, qui paroît avoir été le second Officier, en dignité, dans les Légions; & il appelle ces malades, *Ægri contubernales*. Le mot *contubernales*, employé même seul par Végece, signifie Soldats; & il leur est donné à *contubernio*, parce qu'ils vivoient en chambrée: mais on disoit aussi *Dii contubernales*, pour exprimer les Dieux adorés dans le même Temple; ce qui nous autorise à croire que les mots, *Ægri contubernales*, signifient les Soldats malades de la même chambrée ou dans la même chambrée, parce qu'on réunissoit ensemble ces malades pour qu'ils fussent & plus tranquilles & mieux soignés. Les mots dont il s'agit étant expliqués de cette maniere, il s'ensuivroit que les malades de chaque Légion se rassembloient dans des tentes, dont la réunion formoit un hôpital ambulant comme ceux de nos armées, avec cette différence que chaque Légion avoit le sien, au lieu que nous n'en avons pas pour chaque Brigade.

Nous croyons avoir rapporté le peu de passages que l'on trouve dans les Auteurs anciens sur le soin que l'on prenoit des Soldats malades ou blessés : le défaut de connoissance de la conduite des Romains spécialement, renouvelle nos regrets sur la perte des Ouvrages de Celse qui traitoient de l'art militaire. Le goût que cet excellent homme avoit pour la Médecine & la Chirurgie, & son profond savoir dans ces deux parties de l'art de guérir, nous auroient sans doute valu un détail exact de tout ce qui s'observoit relativement aux malades des armées, soit dans les camps, soit dans les marches. Les Médecins même ne nous en apprennent pas davantage ; peut-être cela feroit-il présumer à quelqu'un, au sujet des maladies d'armées, qu'elles sont les mêmes que celles qu'on éprouve dans les villes & qu'elles n'ont pas besoin d'un autre traitement : il suffit, je crois, pour changer d'avis, de lire les Traités des maladies d'armées ; au reste cette discussion nous écarteroit trop de notre sujet, elle trouvera sa place dans la suite de cette Préface.

§. V.

Ce qu'ont fait les Anciens pour la conservation de la santé du Soldat.

Voyons si les Anciens se sont plus occupés

pés de la conſervation de la ſanté des Soldats que des autres parties de la Médecine militaire. On lit dans Xenophon & Végece quelques conſeils qui peuvent être utiles à la ſanté du Soldat. Nous avons cru devoir les rapporter. Ce qu'a écrit à ce ſujet Xenophon, ſe trouve à la ſuite de ce que nous avons cité de lui dans l'inſtruction de Cambyſe à Cyrus, avant le départ de celui-ci pour la guerre contre les ennemis de Cyaxare.

Vous me demandâtes, dit Cyrus à Cambyſe, ſi mes maîtres ne m'avoient pas entretenu des moyens de préſerver une armée des maladies, puiſqu'il n'y a rien dont un Capitaine doive être plus curieux; ..... à quoi le jeune Prince répond qu'il s'étoit pourvu des plus habiles Médecins qu'il ait pu trouver; Cambyſe réplique que les Médecins ne font que réparer de mauvais bâtimens: Vous auriez, ajoute-t-il, un bien plus noble ſoin de la ſanté ſi vous tâchiez de prévenir les maladies, & ſi vous empêchiez qu'elles ne ſe répandiſſent dans vos Troupes: Et comment cela ſe pourroit-il faire, dit Cyrus? Quand vous aurez à faire ſéjour dans quelque pays, répond Cambyſe, il faut regarder à vous camper en un lieu ſain; & il vous ſera aiſé de vous en éclaircir, car parmi le peuple on n'entend parler d'autre choſe que de lieux ſains ou mal-ſains, ce qui vous ſera confirmé par la

disposition du corps & la couleur des habitans. *Xenophon, Trad. d'Ablanc, Liv. I.*

Mais Flavius-Vegetius ou Végece qui écrivoit sous le regne de l'Empereur Valentinien le jeune, est le premier Auteur qui paroisse avoir traité à dessein des moyens qu'on doit employer pour conserver la santé des Soldats. Voici ce qu'on lit dans son Ouvrage, *De Re Militari*, au chapitre second du troisieme Livre, suivant la distribution de Scriverius; & dans le Livre troisieme, chapitre premier, § 11 de la Traduction françoise de M. de Sigrais, qui a pour titre, Institutions militaires de Végece.

Envain on aura de bonnes armées si on ne sait pas y maintenir la santé. Les moyens qu'on peut proposer, comprennent les lieux, les eaux, les saisons, les remedes & les exercices. Quant aux lieux, la précaution qu'on doit prendre, c'est de ne pas tenir les Troupes dans des campagnes ou des collines séches, sans arbres & sans couvert: par rapport aux saisons; de ne pas les faire camper l'été sans tentes; de ne pas les faire partir trop tard, les matins dans cette saison, de peur que le poids de la chaleur, jointe à la fatigue du chemin ne leur cause des maladies. Il faut plutôt les mettre en marche à la fin du jour, afin d'arriver de bonne heure à l'endroit marqué. Dans un hiver rigoureux, on ne doit pas les faire marcher de nuit par les neiges & les glaces, ni les laisser

manquer de bois ni d'habits. Le Soldat qu'on fait morfondre de froid, n'a ni force ni courage pour une expédition.

A l'égard des eaux, il faut éviter de boire de celles des marais, &, en général, de toutes les mauvaises eaux qui sont une sorte de poison & engendrent des maladies épidémiques dans une armée.

Pour les remedes, les Officiers des Légions, les Tribuns & le Général même, doivent se faire un devoir de veiller qu'aux heures marquées on donne aux Soldats malades les alimens convenables à leur état, & qu'ils soient bien traités par les Médecins; car dans une affaire on tire un mauvais service de Soldats qui ont l'ennemi & la maladie à combattre.

Mais les habiles gens ont toujours pensé que la pratique journaliere des exercices militaires valoit mieux pour les Troupes que tous les médicamens ; c'est pourquoi les Anciens exerçoient sans relâche les Soldats comme nous l'avons dit, dans le champ de Mars, à découvert lorsque le tems le permettoit, & à couvert dans les jours de pluie & de neige. Ils obligeoient aussi la Cavalerie de s'exercer, tantôt en raze campagne, tantôt dans des lieux rompus, dans des chemins difficiles & coupés de fossés, afin que dans une action il ne pût rien arriver que les hommes & les chevaux n'euſ-

ſent pratiqué. On peut s'aſſurer qu'on ne ſauroit rien faire de mieux que de tenir les Troupes dans une pratique continuelle de leur métier, & que cette habitude au travail eſt tout ce qui peut contribuer le plus à leur procurer la ſanté dans les camps & la victoire dans les combats; enfin il faut obſerver que ſi on laiſſe trop long-tems une grande armée dans les mêmes lieux, pendant l'été ou dans l'automne, la mal-propreté, la corruption des eaux, l'infection de l'air y répandent des maladies capables de la détruire, & qu'on ne les peut éviter qu'en changeant ſouvent de camp. La diſette eſt la premiere ſource des maladies, & la faim eſt plus cruelle que le fer, &c.

On trouve encore épars dans le même Auteur divers conſeils propres à conſerver la ſanté des Soldats: voici les principaux. Les Romains s'attacherent à fortifier le corps des Soldats par l'habitude du travail.... Ils établirent des punitions ſéveres contre les pareſſeux... Je ne crois pas qu'on ait jamais pu douter que les gens de la campagne ne ſoient les plus propres à porter les armes, ils ſont déja faits aux injures de l'air & nourris dans la peine, ils ſavent ſupporter les ardeurs du ſoleil & ne connoiſſent pas les délices de la ville. Dans la ſimplicité de mœurs qu'ils ont conſervée tout eſt preſque ſuperflu pour eux; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils ſont dans l'habitude de manier le fer, de

creuser les fossés & de porter des fardeaux.....
Il faut accoutumer les Soldats que la nécessité oblige de prendre dans les villes à travailler aux camps, ... à se contenter d'une nourriture frugale & grossiere, à porter des fardeaux, à ne point craindre le soleil ni la poussiere, à passer des nuits, tantôt sous des tentes, tantôt à découvert..... Les camps doivent toujours s'établir dans un lieu .... où l'on puisse avoir, en abondance, de l'eau, du bois & du fourrage, & où l'air soit sain; si on doit y demeurer long-tems, ... il faut s'assurer d'y avoir suffisamment de bois & de fourrage l'hiver, & d'eau l'été; ..... on doit éviter en tout tems de manquer de bled, de vin, de vinaigre & même de sel.

Nous pouvons présumer que tout ce que l'on a fait avec succès avant Végece pour conserver la santé du Soldat, se trouve dans ce qu'on vient de lire; & cette opinion est suffisamment fondée sur la déclaration que fait Végece de la maniere dont il a composé son Ouvrage, *de Re Militari*..... J'ai dit-il, étudié nos Auteurs militaires pour en composer cet essai. Les écrits de Caton, le Censeur; les Ouvrages de Corneille, Celse & de Frontin; ceux de Paterne, cet Auteur si profond dans les matieres de la guerre; les Ordonnances d'Auguste, de Trajan & d'Adrien sont les sources où j'ai puisé, car je n'avance rien de moi-même; je n'ai fait

que des extraits des Ouvrages dont je viens de parler. » *Trad. de Sigrais, Liv. I, ch. I.*

§. VI.

Conseils de M. le Maréchal de Saxe pour la conservation des Soldats Allemands.

De tous les Auteurs qui ont écrit sur l'art militaire depuis Végece jusqu'à nos jours, nous n'en connoissons point qui se soit suffisamment étendu sur les moyens de conserver la santé du Soldat; il ne se trouve que des Médecins qui s'en soient occupés, encore n'est-ce que depuis un siécle. On voit, à la vérité, plusieurs conseils sur cet important sujet dans la plupart des meilleurs Livres qui traitent de l'art militaire, mais ces conseils sont en très-petit nombre & épars. Nous avons fait usage dans chaque article de cette Préface de ceux dont nous avons eu connoissance. Mais M. le Maréchal de Saxe étant celui des Auteurs modernes qui a le plus écrit en faveur des Soldats; l'autorité de ce grand Général sur tout ce qui a trait à la guerre, nous a déterminé à insérer ici ce qu'il conseille pour la conservation de la santé des Soldats. Nous y trouverons en outre un avantage particulier, c'est qu'après avoir lu ce passage, on ne jugera pas que nous soyons descendus dans des détails trop minutieux, & on ne traitera pas d'inutile ou d'imprati-

quable ce qu'un aussi grand homme de guerre a jugé avantageux & possible.

De l'Habillement.

L'habillement des Troupes Allemandes, dit M. le Maréchal de Saxe, est incommode; le Soldat n'a point la tête assez couverte ni le corps assez vêtu, & sa chaussure est insuffisante & mal-saine; cependant aucune considération ne doit l'emporter sur les égards que mérite la santé, qui est un des plus grands points auquel il faut faire attention.

Les cheveux sont un ornement très-sale pour le Soldat; & quand la saison pluvieuse est une fois arrivée sa tête ne séche plus.

Les bas, les souliers & les pieds pourissent ensemble, parce que le Soldat n'a pas de quoi changer; & quand il l'auroit, cela ne lui serviroit de rien, parce qu'un moment après il seroit dans le même état; aussi devient-il bientôt malade, ou ses pieds sont attaqués de maux qui l'empêchent de faire son service. Les guêtres blanches le ruinent en blanchissage, ne sont bonnes que pour les revues, sont une chaussure très incommode & fort mal-saine, de nulle utilité & très-coûteuse (*a*).

(*a*) La plupart des Troupes Françoises ont porté, durant les dernieres campagnes, des guêtres noires, graissées, & n'ont conservé les guêtres blanches que pour les jours de parade.

Le chapeau perd bientôt sa grace & ne sauroit résister aux fatigues d'une campagne, la pluie le perce bientôt. Dès que le Soldat est couché il lui tombe de la tête. Le Soldat accablé de lassitude s'endort à la pluie & au serein la tête nue, & le lendemain il a la fievre.

Je voudrois que le Soldat eût la tête rasée, qu'il eût une petite perruque de peau d'agneau d'Espagne : cette perruque imite la tête naissante à ne pouvoir le distinguer, & coëffe très-bien quand la coupe en est bien faite ; cela coûte environ vingt sols piece, & on n'en voit pas la fin ; cela est très-chaud & garantit des rhumes & des fluxions, & a tout-à-fait bonne grace. Au lieu de chapeaux, je leur voudrois des casques légers, tels que j'en ai donné aux Hullans ; ils ne pesent pas plus que les chapeaux, ne sont point du tout incommodes, garantissent du coup de sabre, & font un très bel ornement

Je voudrois aussi que le Soldat fût vêtu de cette maniere ; qu'il eût une veste un peu ample, avec un petit buffle fait en soubreveste, un manteau à la turque, avec un capuchon : ces manteaux couvrent bien, & ne contiennent que deux aunes & demie de drap ; ils pesent peu & coûtent peu. Le Soldat auroit la tête & le cou à couvert de la pluie & du vent ; & étant couché, il seroit conservé & auroit le corps sec, parce

que cet habillement ne porte point ſur le corps ; le Soldat le ſéche à l'air dès qu'il fait un moment de beau tems (*a*). Il n'en eſt pas de même d'un habit ; dès qu'il eſt mouillé, le Soldat en reſſent l'humidité juſqu'à la peau, & il faut qu'il lui ſéche ſur le corps. L'on ne doit donc pas être étonné de voir tant de maladies dans une armée, les plus robuſtes y réſiſtent le plus longtems, mais à la fin il faut qu'ils ſuccombent. Si l'on ajoute, à ce que je viens de dire, le ſervice que ceux qui ſe portent encore bien ſont obligés de faire pour ceux qui ſont malades, pour les morts, les bleſſés, les déſertés & les commandés, on ne doit pas être étonné de ne voir à la fin d'une campagne que cent hommes par bataillons avec les drapeaux : voilà comme les plus petites choſes influent ſur les plus grandes. Mais je reviens à mes manteaux ; comme ils contiennent peu d'étoffe, ils ſont légers, ils peuvent ſe rouler & s'attacher le long de la giberne, ce qui ne fait point du tout un vilain effet ; & le Soldat en veſte a toujours l'air ingambe & leſte : ces manteaux peuvent durer quatre ans, & les veſtes, à cauſe de la ſoubreveſte,

---

(*a*) On a vu, durant la derniere guerre, les Volontaires de Soubiſe vêtus comme le conſeille ici M. de Saxe, & cet habillement a paru réunir les avantages qu'on en attendoit. On ne paroît pas moins content des caſques qu'on a donné aux Dragons.

peuvent aussi durer quatre ans ; ainsi l'habillement seroit moins coûteux, plus sain, & pour le moins aussi parant.

Quant à la chaussure, je voudrois que les Soldats eussent, au lieu de souliers, des escarpins avec de petits talons de l'épaisseur de deux écus.... Il faut qu'ils soient chaussés à nud sur le pied, & le pied graissé avec du suif ou de la graisse.... L'expérience fait voir que tous les vieux Soldats François en usent ainsi, parce qu'avec cette précaution ils ne s'écorchent jamais les pieds, & l'humidité ne les penétre pas si aisément, parce qu'elle ne prend pas sur la graisse ; d'un autre côté le cuir du soulier ne se racornit point & ne sauroit les blesser.

Les Allemands qui font porter à leur Infanterie des bas de laine, ont toujours une quantité d'estropiés, parce qu'il leur vient des ampoules, des loups & toutes sortes de maladies aux pieds & aux jambes, la laine étant vénimeuse à la peau ; d'ailleurs ces bas se percent par les bouts, restent humides & pourrissent avec les pieds. A ces escarpins, il faut ajouter des guêtres, d'un cuir délié, qui aillent jusqu'au dessus de la moitié de la cuisse, & qui ne soient fermées avec des tirans que jusqu'à mi-jambe, le reste doit être en botte & chaussé à nud ainsi que les souliers. Les culottes ne doivent pas passer de beaucoup la moitié de la cuisse, elles

doivent être de peau, & avoir des tirans comme ceux des guêtres, à trois doigts de leur extrémité. Au haut des guêtres, il faut qu'il y ait des boutonnieres dans lesquelles l'on passe les tirans de la culotte, qui se ferme avec un bouton à côté sur la guêtre, moyennant quoi l'on évite les jarretieres, ce qui n'est pas une petite affaire. Les Allemands en ont jusqu'à trois l'une sur l'autre, une pour tenir le bas, l'autre pour fermer la culotte, la troisieme pour arrêter les guêtres, ce qui est un vrai martire. Pour conserver les pieds secs, il faut ajouter à cette chaussure des sandales de bois, à-peu-près comme les Recollets en portent, ce qui empêche que les souliers ne se mouillent ni dans la boue, ni à la rosée & lorsqu'ils sont en faction, ce qui est une grande incommodité & entraîne des maladies: dans les tems secs, pour le combat & la parade, on les leur feroit quitter. Au premier Novembre on leur donneroit pour l'hiver de gros bas qui iroient aussi haut que la guêtre, qu'ils passeroient par-dessus les souliers & la guêtre, & qui seroient arrêtés par en haut avec les mêmes tirans des culottes. Ces bas seroient semelés d'un cuir mince par dehors qui remonteroit un peu sur les côtés & sur le bout du pied, ensuite ils les chausseroient dans la sandale, ce qui les tiendroit chauds & empêcheroit les maladies aux jambes,

parce qu'il n'y auroit que du cuir qui y porteroit, lequel est ami de la peau.]

Plusieurs des réflexions précédentes de M. le Maréchal de Saxe ont occasionné des changemens dans l'habillement des Troupes de quelques Nations ; mais toutes les réformes que propose ce grand Général ne sont pas également utiles ou pratiquables ; il seroit à souhaiter que les réflexions, ainsi que les essais que ses conseils ont donné lieu de faire, se trouvassent ici, afin qu'on n'entreprît pas de nouveau des choses qui ont paru avoir quelque désavantage, & afin qu'on éprouvât ou admît des changemens qui promissent plus de succès ; mais ce récit historique seroit déplacé ici, ainsi nous nous contenterons de rapporter ce qu'on trouve sur une partie de l'habillement dans un Ouvrage nouveau estimé des connoisseurs, & qui nous semble avoir raisonné fort juste sur quelques objets dont les Médecins peuvent juger.

La chaussure militaire du Fantassin, dit M. Joly de Maizeroi, n'est pas moins défectueuse que sa coëffure ; elle comprend plusieurs pieces & ligatures qui demandent beaucoup de tems pour se mettre & sont très-gênantes pour la marche : les jarretieres coupent les jarrets & arrêtent la circulation du sang, ainsi que les boutons de la guêtre, qui doit être juste & serrée pour bien marquer la jambe : les Soldats,

pour se soulager dans les marches, sont dans l'usage de les déboutonner ; & j'en ai vu qui, après avoir dormi dans une grand-garde, ne pouvoient se remuer tant ils avoient les jambes engourdies. M. le Maréchal de Saxe a vu tous ces inconvéniens ; il a tâché de les corriger, en supprimant les jarretieres ; mais il conserve la guêtre qui, de cuir ou de toile, a les mêmes défauts : la culotte de peau, lorsqu'elle est mouillée, est très-long-tems à sécher. Comment n'a-t-il pas pensé aussi que si le Soldat se sert de galoches dans son quartier, ce n'est qu'autant qu'il l'habite ; il ne pourroit s'en servir en marche, sur-tout étant accoutumé de porter un escarpin pour le tems sec. Il lui faut une chaussure fixe dont il puisse se servir en tout tems & en toute occasion : celle des Hongrois m'a toujours paru la plus sensée & la plus commode, il ne seroit question que de la rendre propre à l'Infanterie. Le Fantassin pourroit donc avoir un pantalon qui descendroit jusqu'à la cheville du pied & seroit fendu depuis le dessous du genou jusqu'en bas ; il se fermeroit avec de petits boutons jusques dessous le gras de jambe, & de-là en bas avec un lacet, en laissant une patte par dessous. On lui donneroit un chausson de veau, dont le dedans se graisseroit pour être chaussé à crû, avec un brodequin qui monteroit assez haut pour embrasser la jam-

biere du pantalon. Le Soldat seroit ainsi débarassé de tout ce qui le gêne & intercepte le mouvement ; il auroit toujours le pied sec, parce que l'eau pénétreroit moins dans le brodequin que dans le soulier, & qu'il auroit une paire de chaussons de rechange ; s'il arrive mouillé au camp, il mettra un caleçon de toile & fera sécher sa culotte.... Une sorte de coëffure excellente pour l'Infanterie, sont des pokalems ou bonnets de cuir avec un retroussis qui se rabat sur le cou ; ils sont très-commodes & durent long-tems. *Maizeroy*, *Traité des Armées défensives*.

Nourriture.

Il est avantageux, continue M. le Maréchal de Saxe, pour le bon ordre, pour le ménage & pour la santé de faire faire ordinaire aux Troupes ; le Soldat ne devient point libertin, ne joue point son prêt & est très-bien nourri ; mais cela ne laisse pas que d'avoir ses inconvéniens, parce que le Soldat se tue après une marche à aller chercher du bois, de l'eau, &c. il devient maraudeur, il est toujours sale & mal-propre ; son habillement se perd à porter d'un camp à l'autre toutes les choses nécessaires à son ménage, & sa santé s'altére par toutes les fatigues que cela lui cause.

Comme je dispose mes Troupes en cen-

turies ; je voudrois qu'il y eût à chaque centurie un Vivandier avec quatre chariots attelés de deux bœufs chacun ; qu'il y eût une grande marmite pour faire de la soupe à toute la centurie, & que l'on donnât à chaque Soldat sa portion à midi en soupe avec du bouilli, & le soir en rôti, chacun dans une écuelle de bois : ce seroit aux Officiers à voir qu'on ne les trompât pas, & qu'ils n'eussent pas à se plaindre.... Lorsqu'on se trouveroit en lieu où il y auroit des légumes, l'on y enverroit avec ordre.... Lorsque les Soldats iroient en détachement, ils prendroient pour un ou deux jours de rôti avec eux, cela ne fait point d'embaras. Il faut plus de bois, d'eau & de chaudrons pour faire la soupe à cent hommes qu'il n'en faut pour mille, & la soupe n'est jamais si bonne. D'ailleurs les Soldats mangent toutes sortes de choses mal-saines qui les font tomber malades, comme du cochon, du fruit qui n'est pas mûr, &c. L'Officier ne sauroit y avoir l'œil comme à une seule marmite qui seroit celle du Vivandier, où un Officier seroit toujours présent à chaque repas pour voir si les Soldats n'ont pas lieu de se plaindre. Quand il y auroit des marches forcées & que les équipages ne pourroient pas joindre, on distribueroit des bestiaux aux Troupes ; les Soldats pourroient faire des broches de bois & rôtir leur viande, cela ne fait point d'embarras & ne dure

que quelques jours. Que l'on balance la méthode ancienne & la nôtre, je me persuade qu'on trouvera celle-ci la meilleure. Les Turcs en usent ainsi, & ils sont parfaitement bien nourris ; aussi reconnoît-on bien leurs cadavres après les batailles, d'avec ceux des Troupes Allemandes qui sont hâvres & décharnés. Cela a un autre avantage dans certains cas ; on ménage la bourse du maître en donnant le prêt en entier & en leur vendant des vivres. Il y a des pays, comme la Pologne & l'Allemagne, qui fourmillent de bestiaux ; l'on demande aux habitans des contributions, dont la moitié en vivres que l'on vend aux Troupes.....

Il ne faut jamais donner le pain aux Soldats en campagne, mais les accoutumer au biscuit, parce qu'il se conserve cinquante ans & plus dans les magasins, & qu'un Soldat en emporte aisément avec lui pour quinze jours : il est sain ; il n'y a qu'à s'informer à des Officiers qui aient servi chez les Vénitiens pour savoir le cas que l'on doit faire du biscuit. Celui des Moscovites, qu'ils nomment soukari, est le meilleur de tous, parce qu'il ne s'émiette pas ; il est quarré & de la grosseur d'une noisette (*a*) ; il ne faut pas tant de chariots

---

(*a*) Le biscuit que conseille ici M. le Maréchal de Saxe a été un des alimens du Soldat Romain : je n'en rapporterai qu'un seul témoignage ; c'est un passage du

pour

pour le transporter qu'il en faut pour le pain. Les Pourvoyeurs des vivres font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le Soldat, cela est faux ; ils ne cuisent le pain qu'à moitié & y mêlent toutes sortes de choses mal-saines qui, avec la quantité d'eau qu'il contient, augmentent le poids & le volume du double : outre cela ils ont un train de Boulangers, de Valets, de chariots, de chevaux ; il leur faut des quartiers, des moulins & des détachemens pour les garder, toutes choses qui embarrassent la marche de l'armée ; . . . . . & l'ennemi est toujours certain de ce que vous allez faire par l'arrangement de vos fours & des cuissons. Il faut même accoutumer quelquefois les Soldats à se passer de biscuit, & leur donner du grain qu'il faut leur apprendre à cuire sur des palettes de fer, après l'avoir broyé & réduit en pâte avec de l'eau (*a*)....

Code Théodisien, publié par Théodose le jeune en 438. *Expeditionis tempore*, buccellatum & *panem vinum quoque & acetum sed & laridum, carnem vervecinam etiam Milites ita solent percipere ; biduo buccellatum, tertio die panem, uno die vinum, alio die acetum, uno die laridum, biduo carnem vervecinam.*

(*a*) Ce que M. de Saxe conseille ici a éte pratiqué par les Romains, qui nommoient cet aliment Polenta ; il se faisoit, dit Galien, avec de l'orge nouveau un peu grillé, ou avec d'autres grains : il y a des Nations à qui il tient lieu de pain : il suffit pour des gens sédentaires, mais ne nourrit pas assez ceux qui menent une vie active ; c'est pourquoi les Soldats Romains à qui on donnoit autrefois le Polenta, n'en font plus d'usage ; cependant

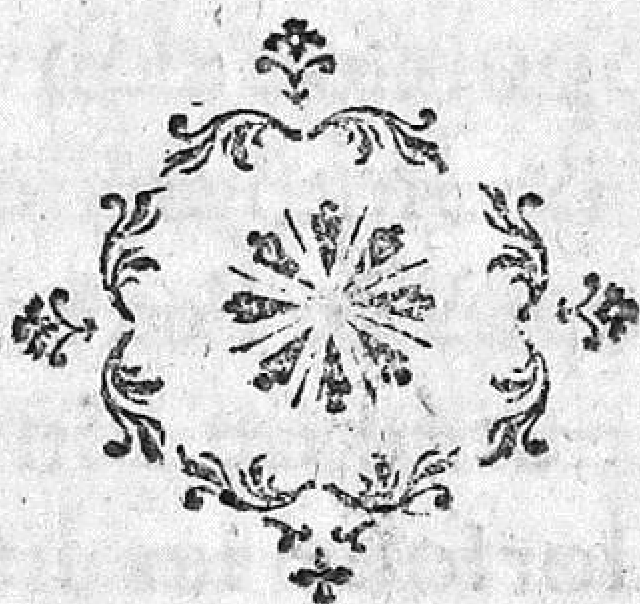
Pour de la viande, on est toujours en état d'en avoir, parce que cela suit & pâture par-tout & le transport n'en coûte rien : & je ne conçois pas comment l'on peut en manquer ; l'on en fait différens dépôts, que l'on peut faire avancer à mesure que les besoins le requiérent. Je ne dois pas ici passer sous silence un usage établi chez les Romains, par lequel ils prévenoient les maladies & les mortalités qui se mettent dans les armées par les changemens de climat : on doit aussi attribuer à cet usage une partie des prodigieux succès qu'ils ont eus ; un grand tiers des armées Allemandes périssent en arrivant en Italie & en Hongrie, c'est le changement de climat qui produit ces pertes. L'on ne voit point de ces exemples chez les Romains tant que le vinaigre ne leur manquoit pas ; mais dès que l'*acetum* leur manquoit, ils étoient sujets à éprouver les mêmes maladies..... Quant à la maniere de s'en servir, les Romains faisoient distribuer le vinaigre par ordre ; chaque Soldat avoit sa portion qui lui servoit plusieurs jours, & il en versoit une larme dans l'eau qu'il buvoit. Je laisse aux Médecins à pénétrer les causes d'un effet si salutaire : ce que je

---

c'est un aliment sain & agréable au goût. Les Troupes Romaines ne l'auroient probablement pas quitté, si on leur eût donné, pour faire le Polenta, du froment, qui est certainement plus nourrissant que l'orge.

rapporte est un fait bien constant. *Mes Rêveries*, par M. le Maréchal de Saxe. *in*-4. *La Haye*, (*Paris*) *in*-4. *vol.* 1, *pag.*

On voit par l'exposé précédent que les Auteurs anciens nous instruisent très-peu des soins que l'on prenoit autrefois pour conserver le Soldat en santé & le guérir en maladie, quoique les plus habiles Généraux, dans tous les tems, aient regardés ces soins comme un des devoirs le plus important de leur place, & un moyen d'assurer la réussite de leurs entreprises. Nous avons rapporté le peu de conseils que donnoient sur ces objets les divers Auteurs que Végece a abrégé ; & nous avons fini par l'article le plus étendu que nous ayions trouvé dans les Ouvrages modernes qui traitent de l'art militaire : il nous reste à faire voir dans un plus grand détail les risques auxquels la santé du Soldat est exposée, & ce que les Médecins anciens & modernes conseillent pour les en préserver & pour remédier aux maux qu'on n'a pas pu empêcher.



PRÉCIS DES MOYENS

Les plus efficaces & les plus aisés pour conserver le Soldat en tems de guerre selon les diverses circonstances où il se trouve; en réglant d'une maniere salutaire le logement, les alimens, l'habillement, l'exercice, &c.

§. VII.

Risques presque continuels pour la santé, inséparables de la vie des Soldats en tems de guerre.

LA santé dépend, comme personne ne l'ignore, de l'air, des alimens solides & liquides, du repos & de l'exercice, du tems que l'on passe endormi & éveillé, des sécrétions, & des excrétions ou évacuations. Chez un homme bien organisé ou bien constitué, la santé est bonne lorsqu'il respire un air pur, qu'il prend des nourritures saines, qu'il y a une proportion convenable entre ses alimens solides & liquides & le besoin qu'il en a, entre le repos & l'exercice ou mouvement, entre la durée du sommeil & celle de la veille, enfin lorsque les humeurs du corps se préparent & s'épurent par les sécrétions & les excrétions. Quelque soit la condition

des hommes, la plupart peuvent ſe mettre dans une poſition où toutes les circonſtances concourent à les faire jouir de cette ſanté qui fait le bonheur de la vie; en effet dans une Nation libre, comme le ſont les plus peuplées de celles de l'Europe, il y a peu d'hommes qui ne puiſſent fuir le mauvais air, uſer de nourritures ſaines, dont le travail ne ſoit pas naturellement interrompu par des jours de repos & de diſſipation, par les heures des repas & du ſommeil qui diſſipent la laſſitude; durant cette alternative de travail & de repos, de veille & d'exercice, les ſécrétions & les excrétions ne manquent point de ſe faire; ou ſi quelque cauſe extraordinaire les retarde, il vient bientôt un moment qui leur eſt favorable, parce que perſonne n'eſt néceſſité à ſouffrir le froid ou le chaud, la ſéchereſſe, l'humidité, &c. durant longtems, ſans employer les moyens de les fuir, de les prévenir ou de remédier aux effets nuiſibles qu'ils ont produits. Le Soldat même dont il eſt important de fortifier le corps & de rendre la ſanté à l'épreuve des intempéries de l'air, de la fatigue, du manque des néceſſités ordinaires & de toutes les irrégularités de la profeſſion militaire, mene durant la paix une vie propre à conſerver la ſanté & moins capable que la vie du peuple de l'accoutumer à celle qu'il doit mener durant la guerree, parce que la premiere

est aussi réglée, aussi uniforme que la seconde l'est peu : il a toujours des alimens sains, quoique simples & communs; on le place le plus souvent en bon air; il couche dans un lit, n'éprouve que momentanément le froid & le chaud, la sécheresse & l'humidité, ne fait que des exercices modérés, se couche, se leve, & prend la nourriture, le repos & l'exercice à des heures réglées.

Mais ces circonstances dans lesquelles nous venons de considérer & le peuple & les Soldats, ne sont pas toujours les mêmes. Une Nation puissante a-t-elle résolu la guerre, on voit bientôt & ses Soldats & des milliers d'hommes du peuple se ranger sous les drapeaux, &, par obéissance, ou par amour pour la gloire, renoncer à la plupart de ces circonstances favorables à la santé, à toutes les especes de commodités dont ils ont contracté l'habitude ou auxquelles ils peuvent prétendre.

Les motifs qui animent cette multitude d'hommes, l'utilité & l'honneur que leurs services valent à la Nation, méritent que nous examinions à quels dangers cette nouvelle façon de vivre les expose, quels en peuvent être les effets, & comment on peut les prévenir ou y remédier.

Que l'on se représente ce qui se passe durant une campagne où les Troupes sont continuellement en action, on les verra ex-

posées au soleil, à la pluie, à la neige, aux vents, à l'humidité ; souffrir le grand froid ; porter jour & nuit des habits mouillés ; respirer le mauvais air, tantôt un air léger, tantôt un air pesant à l'excès ; s'échauffer jusqu'à suer & se refroidir subitement ; passer la nuit en plein air ou sous des tentes en toute saison ; coucher sur un peu de paille ou sur la terre nue, quelquefois mouillée ; être des mois entiers sans se déshabiller ni coucher dans un lit ; boire de mauvaises eaux, impures, dures, corrompues, troubles, ou du vin, de la biére, du cidre de mauvaise qualité, trop nouveaux, gâtés, altérés par des mêlanges nuisibles ; faire abus de liqueurs fortes ; manger du pain de mauvais grain ou mal-fait, mal cuit, quelquefois moisi, de la chair gâtée, souvent des fruits de mauvaise qualité ou point mûrs, des viandes & des poissons salés, fumés ; agir des jours entiers sans boire ni manger, puis boire & manger à l'excès ; être dans un mouvement violent, puis demeurer dans l'inaction ; passer plusieurs nuits sans se coucher ni dormir, donner ensuite un tems trop considérable au sommeil ; faire des marches longues, fatiguantes, forcées ; éprouver des allarmes continuelles, passer un tems considérable sans rien manger de chaud, sans se déshabiller, ni changer de linge, ni se laver.

Nous pourrions encore donner plus d'étendue à cette énumération des inconvéniens de la profession des armes en tems de guerre ; nous pourrions montrer qu'il n'est rien de plus nuisible à la santé que ces changemens subits d'un genre de vie oisif, ou du moins qui n'est accompagné que d'un exercice léger, à une vie active & fatiguante, & réciproquement de la vie la plus active & la plus fatiguante à l'inaction. Nous pourrions exposer qu'un nombre très-considérable des Soldats portent avec eux une disposition très-prochaine à toutes les maladies, les uns par la foiblesse de leur constitution, d'autres par des vices morbifiques de toute espece, scorbutiques, écrouelleux & sur-tout vénériens ; beaucoup par le libertinage, la débauche, & plusieurs par le regret de se voir éloignés de leur patrie. Mais nous en avons dit assez pour faire sentir, 1°. combien la santé doit souffrir d'une maniere de vivre aussi irréguliere & où le corps est exposé à presque toutes les causes connues de maladies ; 2°. qu'il n'est pas étonnant que les maladies soient si fréquentes, si générales, si graves, si difficiles à guérir dans les armées, & qu'elles les affoiblissent ou réduisent au quart ou au tiers ; 3°. quelle nécessité il y a de prendre des précautions pour prévenir les maladies.

Ces précautions que l'humanité, la recon-

noiſſance, l'honneur & l'avantage de la patrie ordonnent de prendre pour la conſervation du Soldat ſont relatives à l'air, aux alimens, aux vêtemens, à l'exercice, &c. Nous nous propoſons d'expoſer dans des articles différens ce que le raiſonnement & l'expérience nous apprennent de plus avantageux & de plus facile à pratiquer ſur chaque objet principal.

§. VIII.

Des Auteurs que nous avons pris pour guides dans les conſeils que nous donnons.

Nous ſerons très-peu aidés dans notre travail par les Ouvrages des Anciens. Quoiqu'il ſoit parlé de quelques Médecins qui ſe ſont fait une réputation en exerçant l'art de guérir dans les armées, tel qu'Antigonus qu'on croit Contemporain de Plutarque, & que Galien dit avoir été un fort habile Médecin d'armée, nous ne connoiſſons parmi les Médecins anciens que Rhaſes, ſavant Arabe du neuvieme ſiécle, qui ait laiſſé quelques conſeils ſur ce qu'il faut faire pour conſerver la ſanté des gens de guerre. Nous allons rapporter ces conſeils qui regardent principalement les Troupes dans les camps, & ſe trouvent dans le Traité adreſſé à Almanſor, Livre ſixieme, chapitre XIII.

Durant les tems fort chauds, il faut, dit Rhases, asseoir les camps sur des terreins élevés, sur des collines. Les tentes doivent être tournées de maniere que leur ouverture regarde le Nord, & donne entrée au vent de cette région. Il est à propos de laisser un espace considérable entre les tentes. On éloignera du camp tous les animaux autant qu'il sera possible. On agira d'une maniere tout opposée quand on campera pendant les tems froids : il faut alors choisir pour asseoir les camps des terreins peu élevés, le pied des montagnes & des collines; placer les tentes de façon qu'elles regardent ou le midi ou le levant ; & on les éloignera le moins qu'il sera possible. Lorsque la température est chaude, humide & le vent au midi, il faut diminuer la quantité de nourriture & faire peu d'usage du vin, mais prendre plus d'exercice. On doit agir tout différemment quand l'air est sec, c'est-à-dire manger davantage, prendre plus de vin & se moins fatiguer.

S'il y a un grand nombre de Soldats malades, on doit les éloigner le plus qu'il sera possible des parties du camp les plus habitées, & les placer de maniere que le vent n'apporte pas dans le camp l'air de leurs tentes. Dans le cas où il y auroit à craindre quelques reptiles capables de nuire, on aura soin de les détruire ou de les éloigner le

plus que l'on pourra. Supposez qu'il se trouve, dans le camp ou fort près, des herbes ou des arbres dont l'odeur soit capable de nuire ; on les brûlera, ou l'on se placera de maniere à ne pas recevoir leurs émanations, leur odeur. Il faut aussi avoir grand soin de veiller à la nourriture, qui devient par sa mauvaise qualité une cause très-commune des maladies des armées, & il faut, ou corriger les mauvais alimens, ou renoncer entierement à leur usage. *Rhasis, Tract. 6 ad Almans, pag.* 101, *edit. Mediolan. in-fol.* 1481.

Le passage précédent de Rhases est tout ce que nous avons lu de plus intéressant dans les Auteurs anciens de Médecine sur les moyens de conserver la santé du Soldat ; du moins n'y avons-nous rencontré aucun article qui nous ait paru mériter d'avoir place ici. La difficulté que l'on éprouve en faisant ces sortes de recherches & sur des sujets qu'on ne traite qu'en passant, & dans des Ouvrages très-étendus, où les tables sont souvent imparfaites & manquent quelquefois tout-à-fait, ne nous permet pas d'assurer que les Médecins Grecs, Arabes, Latins & autres jusqu'au seizieme siécle, n'ont rien écrit d'utile sur la conservation de la santé des gens de guerre : quoi qu'il en soit, il nous paroît certain que ce que ces Auteurs ont dit n'a pas fait une sensation assez forte sur les Modernes qui ont traité

les mêmes matieres, pour que ceux-ci les aient cités. Ainsi il nous semble que l'on doit penser que c'est à la fin du 16e. siécle que l'on a commencé à cultiver la Médecine militaire dans toutes ses parties, & que l'on peut dire que ce qu'elle doit aux Auteurs modernes, devient d'autant plus considérable que l'on se rapproche du moment où nous écrivons. Le 16e. siécle nous fournit peu d'Auteurs outre Scheneberger : on en compte dans le siécle suivant un nombre plus considérable, parmi lesquels il faut distinguer Portius dont l'Ouvrage a été long-tems le plus intéressant que l'on eut sur les matieres qui y sont traitées, & la source dans laquelle ont puisé la plupart des Auteurs qui ont traité après lui les mêmes sujets; mais la Médecine militaire a reçu des accroissemens considérables par les travaux des Pringle, des Monro, des Brocklesby, des Van-Swieten, &c. qui ont su engager les Généraux d'armée à concourir avec eux à la conservation du Soldat, ce qui leur a assuré les plus grands succès. Nous ne parlons point ici d'un très-grand nombre d'autres Auteurs, dans les écrits desquels il y a plusieurs conseils utiles. On trouvera à la fin de ce volume un Catalogue de leurs Ouvrages ou une espece de bibliothéque de Médecine militaire qui renferme tous ceux dont nous avons eu connoissance. Après ce précis sur la naissance

& les progrès de la Médecine militaire, nous passons à la partie purement pratique de cette science; & nous nous proposons de rapporter ce qui a été conseillé & pratiqué de plus efficace pour la conservation du Soldat en tems de guerre, suivant les diverses circonstances où il se trouve & relativement aux saisons, aux lieux, aux alimens, aux exercices, aux vêtemens, &c. Nous aurons pour principaux guides les meilleurs Auteurs sur la Médecine militaire, Cober, Portius, Willius, Pringle, Van-Swieten, Monro, Home, Brocklesby, Baldinger, &c.

DE LA CONSERVATION DU SOLDAT DURANT LE GRAND FROID.

§. IX.

Des effets du froid très-vif.

Lorsque l'on est exposé long-tems à un froid vif, tel que celui qui fait descendre le thermométre de Reaumur à six degrés au-dessous de zéro & plus bas, & que l'on n'est pas suffisamment garanti de l'action de ce froid, la transpiration diminue jusqu'à se supprimer entiérement, tant celle qui se fait par toute la superficie du corps, que celle qui se fait par la bouche & le nez. Alors une partie

de cette humeur, dont la quantité ſurpaſſe la moitié du poids des alimens qu'on prend, s'arrête à la ſurface interne du corps, & elle cauſe des rhumatiſmes aigus & opiniâtres, des engorgemens dans les glandes; ou bien elle eſt portée ſur les parties internes, ſpécialement ſur la gorge, la poitrine, les inteſtins; & elle occaſionne les pleuréſies, fluxions de poitrine, fievres catarrhales ſimples, diarrhées, dyſſenteries, maux de gorge. Quand on ſouffre un tel froid durant quelque tems, le ſang ſe condenſe, devient coëneux, il s'attache aux parois des viſcéres, obſtrue les petits vaiſſeaux: de-là naiſſent les maladies inflammatoires les plus aiguës, les eſquinancies, phrénéſies, fluxions de poitrine, paraphrénéſies, fievres ardentes. Dans les deux cas précédens, il regne des rhumes opiniâtres, qui ne pouvant être traités comme il conviendroit, à cauſe du très-grand nombre de ceux qui en ſont attaqués à la fois, & parce qu'il faut que le ſervice ſe faſſe, dégénerent très-fréquemment en pulmonie ou phthiſie. Les rhumatiſmes ne ſont pas moins communs; & outre les Soldats que cette maladie fait périr par un état inflammatoire général, ou par l'inflammation d'un viſcére ou de toute autre partie interne, chez pluſieurs l'humeur rhumatiſante ſe jette ſur quelque organe dont l'action ne peut être ſupprimée, ou même gênée &

diminuée ſans la ceſſation de la vie. Un nombre de Soldats infiniment plus grand, pour ne pas dire tous, ſont attaqués de douleurs rhumatiſantes que leur degré médiocre & la néceſſité de gens pour faire le ſervice empêche de traiter comme il conviendroit, & ces affections rhumatiſmales deviennent des maux chroniques dont le terme eſt celui de la vie même. Si on ſouffre le même froid long-tems, ou qu'on éprouve un froid encore plus vif, comme celui qui fait deſcendre le thermométre de Reaumur à douze degrés & au-deſſous, les humeurs ſe congelent réellement, ſur-tout aux mains, aux pieds, aux oreilles, & la gangréne eſt ſouvent la ſuite de ces accidens : on voit aſſez fréquemment la rétraction involontaire & continue des extrémités, ſur-tout des jambes; ſouvent auſſi il ſurvient une vraie apoplexie par l'épaiſſiſſement du ſang ou le défaut de ſa circulation dans le cerveau, ou parce qu'il ſe porte en plus grande quantité dans cet endroit où le froid doit pénétrer plus difficilement à cauſe de la dureté des os du crâne, & où la chaleur doit par-conſéquent ſubſiſter plus long-tems qu'ailleurs. Voyez *Xenophon, la Cyropédie, la Retraite des dix Mille. Tacite, Annal. Lib. XIII. Quint-curce, Lib. VII. Camerar. Sylloge, Memor. Cent. V. Sanſon, Géographie, Livre III. Kramer, Medic. Caſt. Foreſtus, Obſ. Lib. X.*

§. X.

Moyens de prévenir les effets du froid pour tous les Soldats.

Pour prévenir la plus grande partie de ces funestes effets du froid excessif, on ne doit que le moins qu'il est possible exposer le Soldat à cette dure température. Si les circonstances obligent à le faire marcher alors ou à le tenir à l'air, il faut qu'il soit habillé chaudement, qu'il ait une camisolle de laine outre son habit & sa veste, une paire de bas de laine dont le pied soit de veau ou de cuir mou, des gands de laine, un bonnet comme ceux des Cavaliers ou Chasseurs, ou comme le pokoualem des Allemands, ou du moins un bonnet de laine sous son chapeau, une cravate, des guêtres de cuir & un soulier de cuir fort avec une semelle épaisse, ou des brodequins ou des bottines, ou une chaussure comme la demande M. de Saxe, c'est-à-dire un brodequin en escarpin attaché à volonté sur une espece de sandale de bois. Il faudroit lui donner alors pour habit une redingotte à capuchon, ou une casaque semblable à celle des Houlands. Il est à propos que la veste & l'habit soient d'une étoffe épaisse, & fort amples, parce qu'ils seront plus chauds que des vêtemens minces & étroits. Si l'on donnoit des bonnets, il faudroit qu'il y eût

des

des retroussis ou bords qui pussent se rabattre pour couvrir le cou & les oreilles, & même se joindre devant la bouche. Ce bonnet ne seroit point aussi nécessaire à ceux qui auroient des casaques pour habit ou par dessus l'habit, parce qu'elles doivent avoir un capuchon qui garantit en même tems du grand froid & la tête & le cou. Voyez *Pringle*, *Maladies des Armées*, *part. II. Mes Rêveries de M. de Saxe. Monro*, *Malad. des Armées*, *Introd.*, *part. I. Maizeroy*, *Art des armes.*

Un très-bon moyen d'empêcher en grande partie l'action du froid sur les extrémités qui y sont plus sensibles & plus exposées que les autres parties du corps, seroit de les frotter avec de l'huile ou de la graisse. Ainsi lorsqu'on fait travailler des Soldats pendant un grand froid, soit à une tranchée, soit à des retranchemens, soit à quelqu'autre ouvrage où ils agissent des mains, il faut leur faire huiler ou graisser les mains afin que leurs doigts ne gelent pas. Si on étoit en marche ou à un travail qui exposât le visage à un froid très-fort, on pourroit faire la même chose au visage & au cou: mais quand on use de cette précaution, il convient d'en prendre une autre encore, c'est de laver avec de l'eau chaude les parties graissées ou huilées quand le moment de la nécessité du préservatif est passé. L'usage & l'utilité de frotter d'huile ou de graisse les parties du corps exposées

à l'air, pour les empêcher de sentir la trop vive action du froid & d'être gelées, ne sont point des découvertes modernes ; on les trouve dans Xenophon, dans Tite-Live.

Les Grecs conduits par Xenophon dans leur retraite, étant arrivés aux montagnes de l'Arménie, & ayant campé au bivouac, parce que les circonstances le demandoient, il tomba la nuit une si grande quantité de neige que les Soldats en furent tous couverts, & que les hommes avoient de la peine à se lever tant ils étoient engourdis par le froid. Ce repos leur seroit devenu très-funeste, & ils auroient été gelés si Xenophon ne les en eût tiré par son exemple ; il se leva & se mit à fendre du bois ; un de ses Soldats l'ayant vu travailler, se leva, & demanda de lui épargner cette peine : bientôt tous les autres, excités par les premiers exemples, se leverent, allumerent des feux & se frotterent avec des matieres grasses, ayant heureusement trouvé dans cet endroit une grande quantité de graisse de cochon, d'huile de sésame ou jugeoline, d'amande & de térébenthine avec lesquelles ils se frotterent : ils se procurerent encore facilement des pommades faites avec ces diverses substances. *Xenophon, Retraite des dix Milles.*

Les Carthaginois ont éprouvé avec le même succès dans une semblable occasion

l'efficacité de l'huile, pour préſerver, & même diſſiper les effets du froid dans les parties du corps qui en ſont frottées. Les Soldats d'Annibal ſe trouvant tranſis de froid après avoir pourſuivi leurs ennemis juſqu'à ſe mettre dans l'eau, & ayant eſſuyé une pluie conſidérable durant la nuit ſuivante, leurs corps étoient devenus roides & immobiles de froid; à peine pouvoient-ils tenir encore leurs armes. Annibal fit allumer du feu devant les tentes & diſtribuer aux Soldats de l'huile pour ſe frotter les membres & les rendre plus ſouples. *Tite-Live*, *Lib. XXI.*

Les voyageurs nous apprennent que les peuples les moins induſtrieux des contrées ſeptentrionales de l'Europe, de l'Amérique ſe frottent les mains, les pieds, le viſage afin d'être moins ſenſibles au froid, & qu'ils marchent long-tems dans la neige ſans en être incommodés, en ayant ſoin de ſe graiſſer de tems en tems les pieds & les jambes. Mercurialis prétend, avec beaucoup de vraiſemblance, que c'étoit pour ſe garantir du froid que les Athlétes, qui combattoient nuds, ſe frottoient tout le corps avec des huiles ou des pommades. Kryger conſeille, d'après ſa propre expérience, d'employer, préférablement aux huiles, le ſuif de mouton cuit avec de la biére forte, dans laquelle on a mis beaucoup de hou-

blon ; & il ajoute qu'on verra avec étonnement combien les membres frottés de cette pommade seront peu sensibles au froid, & garantis de son effet le plus funeste, qui est la gelée, que suit si souvent la gangréne des parties frappées de froid jusqu'à ce point.

Il est encore un moyen efficace de rendre moins sensible au froid & d'en empêcher les effets, c'est l'usage des liqueurs spiritueuses : mais ici les effets nuisibles sont bien près de ceux que nous recherchons comme avantageux ; car si une très-petite quantité préserve des maux que nous cherchons à faire éviter, on s'expose à d'autres qui ne sont pas moins grands, quand on excéde un peu trop cette quantité ; cependant la crainte de l'abus de ces liqueurs ne doit pas empêcher d'en introduire l'usage, sur-tout aux Soldats, parce qu'on a la facilité de le prévenir, 1°. en empêchant que les Vivandiers ne leur en fournissent, & en second lieu, en les leur distribuant en telle quantité qu'elles ne puissent pas leur nuire. On distribueroit à tous les Soldats, le matin des jours où il feroit très-froid, une demi-once de bonne eau-de-vie, mêlée avec deux ou trois onces d'eau ; s'il y avoit des Soldats qui dussent faire quelque marche le matin, le soir ou la nuit, on leur donneroit immédiatement avant leur départ la même quantité d'eau-de-vie,

également coupée avec de l'eau ; le mêlange de l'eau & de l'eau-de-vie se feroit devant un Officier, ainsi que sa distribution, pour prévenir les malversations des Fournisseurs & les injustices des Distributeurs.

Lorsque le Soldat se met en marche le matin pour plus d'une heure, ou qu'il doit faire des exercices d'une plus longue durée, il est nécessaire, pour sa santé, qu'il ait pris quelque nourriture, elle ne contribue pas peu à le rendre moins sensible au froid ; c'est une expérience que tout le monde doit avoir ; & Tite-Live, en décrivant l'état fâcheux où se trouverent les Carthaginois, conduits par Annibal, entre les Alpes & l'Apennin, ne manque pas de rapporter cette circonstance, qu'ils furent plus fortement frappés du froid parce qu'ils étoient à jeûn (a).

Ces précautions, au sujet de l'habillement, de la nourriture & de l'usage des liqueurs spiritueuses, sont encore plus nécessaires pour la Cavalerie, le Cavalier ressentant plus de froid que le Fantassin, faute de mouvement lorsque son cheval va le pas, comme il est d'usage dans les marches, & parce que le terrein & le nombre y obligent très-souvent. Il seroit à propos que les Cavaliers missent pied à terre de tems en tems lorsque la marche doit excé-

(a) *Ad hoc raptim eductis hominibus atque equis non canto ante cibo . . . . . , nihil caloris inerat.* Tit.-Liv. Lib. XXI.

der deux lieues; mais il ne faudroit pas qu'ils marchassent assez long-tems pour s'échauffer jusqu'à suer, parce qu'ils n'en seroient que plutôt saisis par le froid, ce qui auroit les suites les plus fâcheuses; les humeurs des parties échauffées que le froid prendroit seroient plutôt condensées & gelées; le sang ne manqueroit point de s'arrêter dans le poumon, ou à la capacité de la poitrine ou à la gorge, & les pieds geleroient très-promptement; on ne leur laissera donc pas faire plus d'un quart de lieue, ou tout au plus une demi-lieue. On fera mettre à la Cavalerie qui se trouvera en marche ou en vedette ses manteaux lorsque le froid sera très-vif.

Comme il n'est pas possible, ni même à propos d'exempter les Soldats de leur service, même dans les tems très-froids, il faut, pour les rendre moins sensibles au froid & moins susceptibles de ses effets maladifs, les faire sortir tous les jours matin & soir, & les tenir à l'air une ou deux heures chaque fois, en employant une partie du tems à marcher ou faire quelqu'autre mouvement vif, & l'autre partie en repos, coupé par les exercices militaires. Voyez les art. *Logement*, *Exercice*.

Si les Soldats se trouvent obligés de rester le jour ou la nuit en plein air durant le grand froid, il est nécessaire de leur faire allumer des feux autour desquels ils se tien-

dront & même ſe coucheront, en ſe tournant les pieds vers le feu ; mais il ne faut pas les laiſſer ſe coucher ou dormir la tête près du feu, parce qu'il leur cauſeroit des maux de tête violens & même l'apoplexie.

§. X I.

Néceſſité des précautions précédentes pour les Sentinelles, Vedettes, Grand-gardes.

Les précautions que nous conſeillons contre les effets funeſtes du froid, ſont preſque indiſpenſables pour les Soldats qui ſont en ſentinelle & de grand-gardes ; mais en outre il faudroit ordonner à ceux qui ſeront de grand-gardes de ſe promener un peu vîte, ou de frapper du pied contre terre en marchant. Lorſque les circonſtances le permettront, on leur fera allumer des feux, où les Sentinelles qu'on relevera viendront ſe chauffer ; & ſi les circonſtances empêchent d'avoir ces feux ſi près de l'ennemi, on renvoyera les Sentinelles ſe chauffer au camp : on donnera des caſaques avec capuchon aux Sentinelles & aux Grands-gardes, ou du moins aux Sentinelles. Quoiqu'on habillât chaudement les Sentinelles & les Grands-gardes, & ſur-tout les Sentinelles qui ſont obligés de ne pas remuer & que rien ne garantit du froid & du vent, qu'on ne les poſât

qu'après avoir mangé & reçu un coup d'eau-de-vie mêlée avec un tiers d'eau, il faudroit encore les laisser peu de tems en faction, quand on devroit les y remettre plus souvent: on doit avoir grand soin que les Soldats de grand-gardes ne se couchent point à terre & ne s'appuyent point de façon à pouvoir s'endormir, parce qu'on est plus susceptible de froid lorsqu'on est en repos, étendu sur la terre & durant le sommeil.

On donnera, s'il est possible, aux Sentinelles des guerites, ou on leur fera des cabanes de planches, ou des feuillées de branches d'arbres ou de terre amoncelée, ou du moins on choisira, s'il se peut, pour les placer, des endroits abrités du vent, sur-tout s'il est vif. Quant aux grands-gardes, il sera presque toujours facile de les poser de maniere à être garanties du plus grand vent, soit en profitant de la disposition du terrein, la moindre monticule ou un tertre médiocre suffisant pour cela, soit avec des arbres ou des branches d'arbres dont on peut faire une palissade, soit en amoncelant de la terre seulement; & on observera de placer les Sentinelles & les Grands-gardes de façon que ces abris soient toujours entr'elles & le vent: on peut aussi permettre aux Grands-gardes d'allumer du feu quand le bien du service n'exige pas qu'on ne fasse point connoître le lieu où elles sont, ainsi que leur nombre.

§. XII.

Précautions particuliéres pour la nuit.

En ſuppoſant le Soldat vêtu auſſi chaudement qu'il eſt convenable, l'habillement qui ſuffit durant le jour pour le défendre du froid ne l'en garantit pas aſſez pendant la nuit dans les campemens, 1°. parce qu'il fait toujours plus froid lorſque le ſoleil n'eſt point ſur l'horiſon, & qu'il y a ſouvent plus de vent que dans le jour; 2°. parce que le corps qui ne change, ni de lieu, ni de ſituation, ſe refroidit plus aiſément que celui qui prend quelque mouvement; 3°. parce que toute la nuit ſe paſſe ſans feu, au lieu que l'on s'en approche plus ou moins dans le jour; 4°. parce qu'il n'y a entre le Soldat & l'air froid du dehors qu'une ſimple toile; 5°. parce qu'il n'a d'autre lit que la terre; 6°. parce qu'il ôte ſon habit pour l'étendre ſur lui comme une couverture; & que le dos & les bras, qui dans le jour ſont les parties du corps les plus couvertes, non-ſeulement ſe trouvent dégarnies, mais reçoivent la fraîcheur de la terre; 7°. parce que pour dormir plus à l'aiſe le Soldat ôte ſes guêtres, ſes jarretieres, ſes ſouliers, & qu'alors les pieds & les jambes ſont plus expoſés au froid.

Pour prévenir autant que cela ſe peut,

ou du moins diminuer l'action du froid sur le Soldat durant la nuit, il faut, lorsque les circonstances le permettent, choisir pour camper un terrein sec, sableux; battre le sol de la tente pour le rendre plus solide, moins aisé à s'humecter par les vapeurs qui s'élevent toujours à la surface de la terre; couvrir ce sol battu de matieres séches, comme du sable, du cailloutage; s'il se trouve des bois dans le voisinage, faire un lit de menues branches sur lesquelles on étendra de la paille le plus qu'on pourra; donner pour trois Soldats une couverture de laine qui leur couvre tout le corps, ainsi que l'ont fait les Anglois dans la derniere guerre, voy. l'article *des habillemens*; ne pas permettre aux Soldats d'ôter leurs habits; les obliger à serrer, ou attacher leurs chapeaux ou bonnets de maniere qu'ils ne tombent pas en dormant.

Il seroit fort avantageux que l'on plaçât les tentes de maniere que le cul de lampe fût opposé au vent regnant, ou du moins que l'ouverture de la tente n'y fût pas exposée; que l'on relevât tout au tour de la tente & au-dedans un peu de terre le long des bords, ou que l'on en amassât un peu en dehors sur ces mêmes bords pour empêcher le vent d'entrer dans la tente dans toute sa circonférence entre la toile & la surface du sol; enfin d'allumer des feux de

distance en distance, ce qui corrigeroit la dureté de l'air & seroit sans danger en prenant les précautions indiquées à l'art. des *logemens* & *tentes*. Un très-bon moyen d'empêcher qu'il ne fasse aussi froid dans les tentes, est de les couvrir avec de la paille, des joncs, des nattes, du menu bois : aux tentes on peut, dans des terreins secs, substituer avec avantage des trous en terre ou especes de cavernes, dont on couvrira l'ouverture avec les tentes ou des branchages ; mais cela ne se doit faire que dans des camps où l'on présume qu'on restera long-tems. Voy. l'art. *tente*.

§. XIII.

Précautions à employer pour les Soldats vivement saisis de froid, engourdis, presque gelés.

Lorsque des Soldats ont souffert beaucoup de froid, que leurs membres sont comme engourdis, il ne faut pas les laisser approcher de très-près d'un feu vif ; son action trop prompte occasionneroit la gangréne des parties externes gelées & les maux internes les plus funestes : il leur seroit aussi très-préjudiciable d'entrer dans des chambres extrémement échauffées par des poëles. Il ne faut leur permettre de s'exposer à l'action vive du feu & de chauffer beaucoup leurs

poëles que quand il y a une demi-heure ou environ qu'ils ne sont plus exposés au froid vif. Le moment où ils peuvent approcher du feu les membres qui ont été engourdis par le froid ou respirer l'air fort chaud, est celui où l'engourdissement cesse, où le sentiment est revenu dans ces parties.

Il faut avoir grand soin d'empêcher que le Soldat qui a eu très-froid ne boive avant de s'être réchauffé, soit de l'eau-de-vie, soit une autre liqueur spiritueuse, ces boissons ayant alors pour effets d'épaissir les humeurs séreuses, & de donner au sang une consistence coënneuse semblable à celle du sang que l'on tire dans les maladies inflammatoires. Il seroit très-utile qu'on lui donnât au bout d'environ une demi-heure qu'il sera dans un endroit tempéré, ou du moins quand le grand froid sera passé, d'abord une boisson chaude, ensuite quelque liqueur cordiale, ou une petite quantité de liqueur spiritueuse mêlée avec un quart d'eau chaude.

Si les membres sont tellement engourdis qu'ils ne recouvrent pas le sentiment au bout d'une demi-heure, le moyen le plus sûr pour éviter les suites funestes de cet accident, est de faire frotter ces parties gelées ou presque gelées avec de la neige, ou l'eau de neige, ou de l'eau froide & à deux ou trois reprises, puis de les bien sécher & de les envelopper chaudement; il est bon aussi de

les remuer un peu fréquemment, mais il faut bien se garder de les approcher d'un feu vif. On leur fera boire quelques verres d'eau de gruau, de tisanne, ou autre boisson chaude, délayante, & ensuite un petit verre de liqueur spiritueuse coupée avec de l'eau. Au reste s'il y a un hôpital dans le voisinage, il faut y envoyer promptement les Soldats frappés par le froid jusqu'à avoir perdu le sentiment dans quelque partie du corps.

Il est aussi de la plus grande importance de prendre garde que, durant le grand froid, les Soldats ne se couchent ayant les pieds dans cet état, & sans desserer leurs cols, ceintures de culottes, souliers & jarretieres, le froid affectant plutôt & plus fort les parties engourdies & dans lesquelles le sang ne circule pas librement.

§. XIV.

Des effets de la neige sur les yeux.

Il me semble assez naturel de joindre aux effets du froid un mal que produit quelquefois la neige par sa blancheur éclatante sur les yeux des Soldats qui font de longues marches dans des endroits couverts de neige, ou qui en ont fréquemment ou durant longtems de suite devant les yeux; par exemple lorsqu'ils sont en faction, principalement

quand ce ſont des Sentinelles chargées d'obſerver avec ſoin ce qui ſe paſſe aux environs. Les yeux ſont tellement affectés par les vifs rayons de lumiere que réfléchit cette ſurface blanche & dure qu'on en perd la vue, ou du moins elle s'affoiblit beaucoup; ſouvent auſſi on croit voir preſque continuellement paſſer en tout ſens devant ſes yeux des eſpeces d'étincelles lumineuſes, des ſcintillations.

Lorſque des Soldats ſont en marche ou en faction, en plein air, tandis qu'il tombe une neige très-fine & fort congelée, les petites parties de neige qui frappent les yeux, les irritent & y cauſent de l'inflammation : un moyen d'éviter ces effets nuiſibles de la neige, ſeroit que les Soldats, & ſur-tout ceux qui ſont en faction, n'euſſent pas le viſage oppoſé au vent qui porte la neige, & qu'ils miſſent un bandeau de crin ou de crêpe noir devant leurs yeux, ce qui empêcheroit la blancheur éclatante de la neige & les particules les plus fines de leur bleſſer les yeux, ſans être un obſtacle à la vue; cet expédient a été employé avec ſuccès par les Troupes que commandoit Xenophon, & eſt en uſage chez les habitans du Nord lorſqu'ils ſortent quand la terre eſt couverte de neige. *Pringle, Obſ. ſur les Maladies des Armées, ſect. II, chap. III. Monro, Introduct. Ire. part. Xenophon,*

Retraite des dix Mille. Sigwart, Diſſert. de Aere. Kraſchenninicof, Hiſtoire de Kamchatka.

§. XV.

De l'état de l'air dans les Caſernes & Corps-de-Garde.

Lorſque les Soldats ſe trouvent en quartier d'hiver dans des tems très-froids, en Allemagne où l'on a des poëles au lieu de cheminées pour chauffer les chambres, il arrive très-ſouvent que les lieux où ils ſe réuniſſent en plus ou moins grand nombre pour paſſer la journée ont une chaleur capable de leur nuire beaucoup & de différentes manieres. L'air très-échauffé devient moins propre à la reſpiration & ne rafraîchit pas le corps ; il ſe corrompt d'autant plus aiſément, qu'il eſt chargé d'une plus grande quantité de parties animales que lui communiquent la reſpiration & la tranſpiration, ſur-tout quand ces émanations ſortent de corps, qui ne ſont pas tenus proprement, qui ſuent beaucoup, qui uſent de certains alimens diſpoſés à la putréfaction ou déja entrés dans cet état, tels que les chairs de cochon, les viandes avancées, les fromages vieux. D'ailleurs lorſque le Soldat ſort de ces endroits très-échauffés, qu'il ne quitte que pour faire ſon ſervice, & qu'il s'expoſe

tout-à-coup au froid vif, il y est très-sensible, & il court risque d'avoir quelque partie du corps gelée, d'être attaqué d'une maladie inflammatoire de poitrine, beaucoup plus que s'il étoit accoutumé à un air moins différent de l'air du dehors. Il est donc de la plus grande importance que les Officiers veillent à ce que les Soldats n'échauffent pas trop l'air des casernes & corps-de-gardes où ils se tiennent. Ces endroits sont trop chauds, lorsqu'en y entrant la chaleur de l'air se sent au visage, qu'on éprouve de la difficulté de respirer & qu'on est frappé par une mauvaise odeur très-forte. Un des plus sûrs moyens de prévenir ces mauvais effets de la chaleur, seroit de n'échauffer ces chambres communes qu'au moyen de cheminées, & de ne permettre les poëles que dans les grands emplacemens mal fermés, tels que les églises, les granges. Si on ne peut avoir que des poëles pour chauffer les Soldats, on aura soin de faire renouveller l'air toutes les deux ou trois heures, en tenant la porte & une fenêtre ouvertes durant environ un quart d'heure, ou bien on ménagera deux ouvertures opposées, ou du moins une, pour que l'air puisse se renouveller continuellement & peu-à-peu sans trop se refroidir.

Nec sanitati, nec expeditioni idoneus Miles est qui algere compellitur. Veget.

De

DE LA CONSERVATION DE LA SANTÉ DU SOLDAT DURANT LE GRAND CHAUD.

§. XVI.

Des effets de la chaleur excessive.

Lorsque les Soldats éprouvent une chaleur excessive, & telle que celle qui fait monter le thermométre de Reaumur jusqu'au 25e. degré & au-dessus, tous les fluides du corps se raréfient, occupent beaucoup plus de place, distendent les vaisseaux, qui cédent d'autant plus que les solides sont relâchés dans la même proportion. La transpiration & les sueurs continuelles & excessives affoiblissent & énervent; les forces ne sont point réparées par les alimens, parce qu'on a moins d'appétit, & que la digestion est moins bonne & plus lente; il se fait des engorgemens au cerveau, à la poitrine & dans les autres viscéres, & par tout la circulation devient difficile. Aussi voit-on regner alors les pleurésies, fluxions de poitrines, cholera morbus, coliques inflammatoires, fievres ardentes, avec délire ou assoupissement, asthmes, crachemens de sang & autres hémorrhagies. L'extrême âcreté

qu'acquerre la bile chez ceux qui éprouvent de grandes chaleurs, ou quelqu'autre qualité plus nuisible que contracte cette humeur, rend très-fréquentes & difficiles à guérir les fievres ardentes, les fievres bilieuses, les diverses inflammations. Tous ces maux ou effets de la chaleur sont, & en beaucoup plus grand nombre & plus violens lorsque les Troupes se trouvent exposés fréquemment & long-tems à l'ardeur du soleil. En outre on voit alors beaucoup de Soldats qui ont des douleurs de tête violentes & opiniâtres, qui sont frappés de coups de soleil, de coups de sang ou d'apoplexie, causés par la vive action du soleil sur leur tête, ou par la raréfaction que la grande chaleur de cet astre produit dans le cerveau.

§. XVII.

Moyens de prévenir les effets de la grande chaleur & de les diminuer.

Durant les chaleurs excessives il est important de ne faire que les marches les plus nécessaires & les moins forcées, d'éviter de les faire aux heures où le soleil est le plus ardent, & de ne point surcharger le Soldat d'ustensiles ou de matériaux. Les heures les plus convenables pour les marches, sont depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures,

& depuis quatre jusqu'à la moitié de la nuit.

Si des Troupes se trouvent obligées de marcher durant les grandes chaleurs, je crois qu'elles souffriront moins de rallentir le pas quand même elles seroient exposées au soleil, que de marcher leur grand pas ordinaire. Il me paroît encore plus nécessaire que des Soldats qui marchent sur un terrein d'où il s'éleve facilement de la poussiére, aient un pas plus rallenti que leur pas accoutumé, les premiers rangs élevant un nuage de poussiére qui enveloppe continuellement les rangs qui suivent, ce qui ne peut manquer de leur être très-nuisible par la quantité considérable de poussiére qui couvre les pores de l'intérieur de la bouche, de la gorge, du nez, des poumons, de l'estomac, & ceux de la peau du visage & de la cornée; en outre elle irrite plus ou moins ces diverses parties. On préviendra encore ces effets de la poussiére, en faisant porter sur le visage un crêpe ou autre tissu clair.

Dans les pays marécageux ou fort humides il est dangereux de se mettre en marche l'été avant le lever du soleil, parce que dans le momeet qui précéde ou qui accompagne le lever de cet astre, l'atmosphére devient extrêmement frais, humide, & est rempli des exhalaisons que le soleil a attirées la veille, ou qui se sont élevées des marais durant la nuit.

Pendant les grandes chaleurs de l'été, il est à propos de commander les exercices à cinq heures du matin, ou du moins, s'il est plus tard, de les faire à l'ombre, & que le Soldat soit en veste s'il se peut.

On doit relever le plus souvent qu'il est possible les Sentinelles & les Grands-Gardes lorsqu'elles sont exposées à l'ardeur du soleil, & ne les poser au soleil que quand le bien du service l'exige; d'ailleurs entre ces cas de nécessité, il y en a beaucoup où elles pourroient avoir des guérites, ou du moins se mettre à couvert de la grande action du soleil avec des branches d'arbres. Je ne conseille ces attentions que durant les chaleurs excessives qui durent fort peu dans les contrées dont il s'agit ici. On dira peut-être qu'il faut que le Soldat s'y fasse; je réponds que nos corps ne se font pas aux extrêmes sans danger pour la vie, lorsqu'ils ne les éprouvent pas par degrés; & qu'il vaut mieux conserver un Soldat en ne l'exposant pas sans nécessité, que de le risquer pour l'accoutumer à supporter un excés auquel il ne se trouvera peut être pas exposé trois fois nécessairement dans le reste de l'année.

On évitera, s'il se peut, de placer les Sentinelles durant la nuit dans certains endroits beaucoup plus exposés que d'autres à la rosée, au frais & à l'humidité de la nuit qui sont très nuisibles dans le tems des gran-

des chaleurs, à cauſe du paſſage ſubit du chaud au froid ; ou du moins on les obligera à mettre la capote, ainſi que ceux qui feront de grands-gardes, auxquels on recommandera en outre de ne ſe point coucher à terre pour dormir durant le jour & encore moins la nuit.

On défendra aux Grands-gardes de ſe coucher au ſoleil ni même de s'y tenir dans le repos, les effets nuiſibles du ſoleil étant plus à craindre dans ces deux ſituations que quand on eſt en mouvement.

Lorſqu'on eſt obligé de faire des marches durant les tems les plus chauds de l'été, il eſt à propos, pour prévenir les effets de la chaleur, ſur-tout ſi elles ſe font à l'ardeur du ſoleil, de ne pas laiſſer partir le Soldat ſans qu'il ait fait un repas, de lui donner un peu de vin ou un peu d'eau-de-vie & d'eau, ou un peu de vinaigre ; ſi la marche eſt longue, on fera bien de lui diſtribuer, dans la route & à l'arrivée, un peu de vinaigre mêlé avec de l'eau.

Les Troupes qui ſont dans un camp ſe garantiſſent aſſez facilement de la grande ardeur du ſoleil, j'entends les Soldats qui ne ſont pas en faction. Les tentes ſous leſquelles couchent les Troupes ſuffiſent pour les mettre à l'ombre ; mais elles peuvent en rendre l'intérieur encore plus frais, en arrangeant ſur ces tentes des branchages

garnis de feuilles vertes & fraîches. Un autre moyen, non moins simple, d'empêcher que l'air des tentes & même de celles où il y a beaucoup de Soldats ne s'échauffe trop, c'est de relever un peu le bas de la tente du côté d'où le vent souffle & un peu moins du côté opposé, ce qui y établit un courant d'air frais.

Il doit être défendu aux Soldats de passer la nuit hors de leurs tentes, de se tenir le jour au soleil, en repos, soit couchés, soit assis, & de s'exposer au soleil la tête nue. Il seroit à props qu'ils fussent en veste jusqu'à la nuit, afin que leur habit, qu'ils mettroient à cette heure, les empêchât de sentir le frais, qui est d'autant plus sensible que la journée a été plus chaude, & qui cause cette multitude de rhumatismes que l'on voit regner dans l'été plus que dans toute autre saison, parce que la transpiration abondante, excitée par la grande chaleur du jour, est arrêtée par la moindre fraîcheur, & fixée en grande quantité à la surface du corps.

Si des Soldats se trouvent sans tentes dans un endroit exposé au soleil où ils doivent rester quelque tems, on leur fera faire des feuillées ou cabanes de branchages pour se garantir de la grande ardeur de cet astre.

Durant les grandes chaleurs, il est à propos de procurer aux Soldats des légumes,

des fruits mûrs, acides, & de leur distribuer un peu de vinaigre pour assaisonner leurs alimens ou mêler dans leur eau.

Ne aridis & sine opacitate arborum campis aut collibus, ne sine tentoriis æstate Milites commorentur. Veget.

§. XVIII.

De quelques pratiques nuisibles.

Il est plus dangereux & plus funeste qu'on ne croit communément, de laisser mettre le Soldat en chemise. Chez un homme qui n'est pas des plus robustes, la transpiration s'arrête s'il se met en chemise & se tient en repos : il est vrai que quand il agit elle continue; mais s'il reste en chemise seulement quelques minutes lorsqu'il a cessé d'agir, la transpiration se supprime ; & supposez qu'il suât, il est presque certain qu'il sera attaqué de rhume, rhumatisme, asthme, pleurésie, fluxion de poitrine, mal de gorge, colique ou autre effet de la suppression de la transpiration. Que l'on n'allégue pas l'exemple des gens de campagne & de quelques artisans, il ne faut pas les comparer aux Soldats, comme nous le ferons voir dans la suite, ceux-ci n'ayant, en général, ni l'habitude, ni le bon tempérament des premiers. Ainsi il leur devroit être défendu de se tenir en chemise dès qu'ils ont cessé

d'agir, & sur-tout le soir & le matin.

Quand des Troupes se trouvent, durant les grandes chaleurs, près des rivieres ou d'autres eaux où il est possible de se baigner, il seroit à propos qu'elles se baignassent souvent, le matin ou le soir; mais il faudroit défendre aux Soldats de se baigner qu'après en avoir obtenu la permission d'un Officier ou d'un Sergent, qui ne la doivent jamais donner à un homme qui est en sueur, ni aussi-tôt après un travail ou un exercice violens. Des maladies inflammatoires, pour l'ordinaire incurables & souvent la mort subite, sont la suite presque certaine d'une telle imprudence; c'est ainsi que deux fameux Conquérans, Alexandre & Fréderic Barberousse, se sont donnés la mort.

On ne doit pas apporter moins de soin pour empêcher que les Soldats ne boivent trop d'eau-de-vie pendant les grandes chaleurs, sur-tout après & durant des exercices ou travaux violens, mais on peut leur en permettre une petite quantité, & il vaudroit encore mieux la leur donner affoiblie avec environ deux tiers d'eau.

Lorsqu'il fait excessivement chaud & que les Soldats se trouvent en marche ou cessent quelque exercice ou travail qui les a mis en sueur, la soif les excite à chercher l'eau la plus froide qu'ils peuvent se pro-

curer & à en boire une grande quantité. Personne n'ignore combien ce besoin, satisfait dans de pareilles circonstances, peut devenir funeste ; l'eau très-froide, bue pour lors en abondance, cause presque inévitablement les maladies les plus aiguës & la mort même, non pas aux plus délicats seulement, mais aux gens les plus robustes ; nous en avons un exemple mémorable dans Quint-Curce. L'armée d'Alexandre ayant trouvé de l'eau après avoir souffert la soif & le chaud durant long-tems, ceux qui burent beaucoup de cette eau, qui étoit froide, périrent tout à-coup suffoqués ; & Alexandre, ajoute l'Historien, perdit plus de Soldats par cette cause qu'il n'en avoit encore perdu dans aucun combat précédent.

Les précautions qu'il faut prendre en pareil cas, sont de ne permettre aux Soldats de boire qu'environ une demi-heure après qu'ils ont cessé de se donner le mouvement qui les a mis en sueur, de les obliger à se laver les mains & le visage avant de boire, & de les empêcher de boire plus d'un demi-septier pour la premiere fois, mais au bout d'une heure de repos on les laissera boire à leur soif. Si les circonstances ne permettent pas d'attendre que les Soldats aient moins chauds pour boire, il devient plus important de ne pas les laisser boire beaucoup d'eau froide à la fois. Ce seroit encore

une attention plus ſalutaire de faire mêler un peu de vinaigre ou du vin, de la biére, du cidre dans l'eau qu'on leur laiſſeroit boire, ou, au défaut de ces liqueurs, une petite quantité d'eau-de-vie. Voyez les art. *Logemens*, *Tentes*, *Campement*, *Nourriture*, *Habits*.

De la conservation du Soldat durant la grande humidité.

§. XIX.

Des effets de l'humidité conſidérable & qui dure quelque tems.

Lorſque l'atmoſphére eſt fort humide, la tranſpiration diminue beaucoup & même ſe ſupprime ; les fibres, continuellement humectées par l'humidité de l'air & par la tranſpiration que cet état de l'air retient à la ſurface du corps, ſe relâchent, perdent leur action ; les humeurs circulent avec lenteur, s'engorgent dans les viſcéres, les petits vaiſſeaux & s'y altérent ; les ſécrétions & les évacuations néceſſaires ſe font mal, diminuent ou ſe ſuppriment en entier. Ces effets de l'atmoſphére humide ſont & plus prompts & à un plus haut degré chez le Soldat qui eſt la plus grande partie du jour à l'air, qui

n'en eſt défendu pendant la nuit que par une toile, que ſes habits ne garantiſſent pas de l'humidité, qui eſt ſouvent mouillée ſans pouvoir changer de vêtemens, ni même les faire ſécher, enfin qui couche ſur la terre & ſouvent ſur la terre humide ; bientôt ces circonſtances occaſionnent au Soldat des maladies plus graves & en plus grand nombre que l'on n'en voit dans les températures qui ſont froides, chaudes ou ſéches à l'excès. Les fievres malignes putrides, peſtilentielles ou contagieuſes & d'autres maladies du plus mauvais caractere deviennent bientôt épidémiques ; les hydropiſies ſont très-fréquentes, & les rhumatiſmes preſque généraux. Voy. §. XXIII.

§. XX.

Moyens de prévenir les effets de l'humidité.

Les funeſtes effets de l'humidité de l'atmoſphére ont été reconnus par tous ceux qui ont écrit ſur les moyens de conſerver la ſanté des Troupes & ſur leurs maladies. Les Militaires, comme les Médecins, recommandent d'éviter de camper & de prendre des quartiers dans des endroits humides ou marécageux, de quitter les terreins qui le deviennent, & de ne rien négliger des moyens que l'on peut avoir pour y préſerver

le Soldat de l'action de l'humidité & corriger ses effets, ou du moins de n'y jamais camper qu'en passant. En effet on doit regarder comme des causes destructives de la plus forte santé & des armées les plus nombreuses, les terreins où il y a beaucoup d'eau dormante ou qui ne coule que lentement, dans lesquels il regne des brouillards épais durant le printems, l'hiver & l'automne, & même pendant l'été lorsque le ciel est couvert, & qui sont remplis de plantes aquatiques. Il faut sur-tout redouter d'habiter les vallons ou terreins bas; les plaines même, lorsqu'elles sont, ou toutes entourées de bois, ou plantées d'une grande quantité d'arbres, & quand elles ont des montagnes ou des bois qui empêchent l'accès des vents de nord & d'est; les terreins dont la position est telle que dans certains tems de l'année il souffle des vents qui y apportent & entretiennent une grande humidité. Il faut non-seulement éviter le plus qu'on peut de séjourner long-tems, & sur-tout de camper dans des pays humides, mais on doit sortir, dès qu'il est possible, de ceux qui le deviennent.

Quand on est obligé de rester dans des endroits où le terrein & l'atmosphére sont humides naturellement ou accidentellement, voici quels sont les principaux préservatifs contre les maux que l'on doit craindre.

Le Soldat doit être vêtu chaudement, être garanti de l'humidité aux pieds & aux jambes par de bonnes chaussures, des bas de laine, des brodequins de cuir, de fortes semelles, ne jamais se mettre en chemise pour travailler, ni se tenir en veste lorsqu'il n'agit pas, habiter des chambres hautes & séches dans les villes & villages, & jamais des rez-de-chaussée humides. Il ne faudroit pas qu'il sortît de sa caserne ni de sa tente après soleil couché, si ce n'est pour le tems de faction.

Lorsque les Troupes se trouvent dans un camp humide, on doit le couper en long & en travers par des fossés pour procurer l'écoulement des eaux. Le terrein est-il excessivement humide, il est à propos de faire encore des fossés autour des tentes, & on aura soin, en ordonnant ces fossés, de les disposer & creuser de maniere que toutes les eaux qu'ils recevront s'écoulent un peu loin du camp; par ce moyen il séjournera peu d'eau de pluie dans le camp & l'humidité du terrein se dissipera. Le sol ou la terre des tentes s'humectera moins, se desséchera encore plus facilement & se conservera plus aisément sec en prenant les précautions suivantes. S'il se trouve dans les environs du camp du sable, des grouettes ou d'autres matieres pierreuses & séches, on en fera faire un lit dans chaque tente; on renouvellera le plus sou-

vent qu'il sera possible la paille sur laquelle le Soldat couche. Tous les jours qui seront séreins ou secs, on fera mettre la paille à l'air pour la sécher, afin qu'elle serve plus long-tems sans contracter l'humidité qui la réduit en fumier, duquel pour lors il s'éleveroit des vapeurs mal saines. On tiendra la tente ouverte durant l'absence du Soldat, mais elle sera fermée depuis le soleil couché jusqu'après soleil levé, & dans le jour lorsqu'il pleut ou qu'il y a un brouillard épais. On la tournera de façon que son ouverture reçoive le vent le moins humide, le nord ou l'est. Il seroit très-avantageux de faire brûler dans les tentes, à l'heure du coucher, de l'esprit de vin qui en échauffe & corrige l'air, ou de petits morceaux de bois résineux s'il s'en trouve à quelque distance du camp, comme ceux de pin, de sapin, de geniévre & autres arbres semblables. Voyez les articles *Logement*, *Campement*.

Lorsque des Soldats auront été mouillés ou exposés long-tems à un air humide durant une marche, ou étant en faction, ou en toute autre occasion, il faut leur faire allumer des feux & les obliger de s'y chauffer & de sécher leurs habits. Il convient, dans ces cas, de rendre les marches & les exercices plus courts.

Quand il pleut ou que l'air est très humide, on doit raccourcir le tems des factions, &

faire prendre des capottes aux Sentinelles & aux Grands-gardes. On défendra à ceux-ci de se coucher sur la terre, & on leur recommandera de ne se tenir en repos que le moins qu'ils pourront.

Il seroit fort utile, dans ces circonstances, de donner aux Soldats, & sur-tout à ceux qui vont en faction, un verre de liqueur spiritueuse coupée avec de l'eau, & on la rendroit encore un préservatif plus sûr contre les effets de l'humidité, si on faisoit infuser dans l'eau-de-vie, ou du quinquina ou de l'ail.

Un très-bon moyen de prévenir les maladies que cause l'humidité, est l'exercice : ainsi il faudroit que l'on profitât tous les jours des momens où il ne pleut pas & où l'air est le moins humide pour faire marcher les Soldats environ deux heures, soir & matin ; mais on ne les fera point sortir qu'ils n'aient pris de la nourriture. Voyez l'art. *Exercice du corps*. Plus la température humide dure long-tems, plus il devient nécessaire de distribuer au Soldat une petite quantité de liqueurs spiritueuses le matin, & un peu de vinaigre pour mêler à ses alimens. Voyez §. XXIV.

Ne in pestilenti regione, juxta morbosas paludes, commorentur. Veget.

De la conservation du Soldat durant la grande secheresse.

§. XXI.

Des effets de la ſécheresſe exceſſive

Lorſque l'atmoſphére ſe trouve pendant pluſieurs ſemaines d'une ſécheresſe exceſſive dans un pays dont le ſol eſt naturellement ſec, & qu'aucun vent frais ne corrige cet état de l'air porté à l'excès, une pareille température rend les fibres ſéches, dures, roides, élaſtiques, prive les humeurs d'une grande partie de la ſéroſité qui leur eſt néceſſaire, diminue beaucoup les ſécrétions ſéreuſes, telles que les urines, & augmente la tranſpiration, ce qui fait que les fluides ne s'épurent pas autant qu'il le faut, qu'ils deviennent épais & âcres, ſur-tout la bile. Ces effets occaſionnent des fievres inflammatoires très-aiguës, des inflammations locales, telles que les pleuréſies, fluxions de poitrine, eſquinancies, ophtalmies, principalement chez ceux qui font des exercices ou des travaux de corps fatiguans.

§. XXII.

§. XXII.

Moyens de prévenir les effets de la sécheresse.

Les moyens de préserver les Soldats de ces effets de la sécheresse & des maladies qu'ils font naître, sont d'éviter le plus qu'il est possible, tandis qu'elle regne, les marches & les travaux forcés, de ne point laisser les Soldats manquer d'eau, de leur procurer des légumes, des fruits mûrs, de la viande, de la biére, du cidre.

Cette sécheresse excessive n'est presque jamais la seule qualité dominante de l'air, elle est très souvent accompagnée d'un grand froid; alors il faut employer les précautions prescrites pour se garantir des effets du froid. Voy. §. XIV. Souvent aussi elle se trouve jointe à une chaleur considérable; en ce cas on doit avoir recours aux précautions conseillées pour garantir des effets de cette température. Voy. §. XVII.

Dans ces deux circonstances, la sécheresse excessive rend beaucoup plus violens les effets nuisibles du froid & du chaud; ainsi il importe beaucoup de ne négliger aucune des précautions salutaires que les circonstances permettent, soit pour l'habitation ou campement, soit pour les habillemens, nourritures, exercices militaires ou

de ſanté. Voyez les conſeils ſur ces divers articles dans les §. des différentes températures & dans les §. ſuivans.

§. XXIII.

Des changemens ſubits de la température.

Lorſque des corps robuſtes ſont expoſés à l'action d'une température froide ou chaude, ſéche ou humide, portée à l'excès, ils en éprouvent les effets morbifiques que nous avons annoncés ; mais les maux qui en réſultent ſont, & moins prompts, & moins conſidérables lorſque ces états exceſſifs de l'air ne ſe forment que par degrés. Si au contraire un froid vif ſuccéde à un grand chaud, ou le dernier au premier ; s'il ſurvient après un tems très-ſec une grande humidité, ou que celle-ci faſſe place à une grande ſéchereſſe, & que ces changemens de température ſoient ſubits, les maux qu'ils occaſionnent néceſſairement ſont infiniment plus prompts, plus généraux, plus conſidérables. Ces promptes viciſſitudes rendent la Hongrie & l'Italie les contrées de l'Europe les plus mal-ſaines pour les Troupes qui y campent, & font que les plus fortes armées y ſont détruites par les maladies, fievres putrides, dyſſenteries, &c. Il faut attribuer en grande partie à ces mêmes

vicissitudes de l'atmosphére les maladies aiguës qui enlevent le plus grand nombre des Européens transportés aux Indes occidentales (*a*).

Pour ne pas voir, dans ces changemens subits de l'atmosphére, les maladies les plus meurtrieres regner dans les armées, & empêcher les plus nombreuses de rien entreprendre à cause du grand nombre des malades, il faut, dès le premier jour où il survient une température excessive, froide ou chaude, séche ou humide, prendre les précautions les plus efficaces de celles que nous conseillons dans les divers articles précédens où nous avons traité c s suj ts. Ces précautions sont sur-tout essentielles quand l'air devient très-fr id ou très-humide, & les plus pressantes, sont que le Soldat soit bien vêtu & qu'il ne manque pas de bois à brûler.

L'usage des précautions conseillées contre le froid & le chaud, la sécheresse & l'humidité, n'est pas moins indispensable, quoique moins pressant, quand les changemens sont fréquens sans être excessifs.

(*a*) Voyez cet article, traité avec plus d'étendue, d'après MM. Lind, Hylary, Town. &c. dans le deuxieme volume de cet Ouvrage sur les *Maladies des Gens de mer, & des Européens qui arrivent dans les diverses contrées de l'Amérique.*

CONSERVATION DE LA SANTÉ DU SOLDAT DANS UNE ATMOSPHERE PUTRIDE.

§. XXIV.

Des effets de l'air putride ou corrompu.

De toutes les causes de maladies auxquelles le Soldat se trouve exposé en tems de guerre, il nous semble qu'il n'en est point de plus active que de vivre au milieu d'une atmosphére corrompue. A la faveur de l'air les particules putrides sont continuellement mêlées à toutes les humeurs & déposées sur les fibres, elles entrent avec lui par tous les pores de la surface du corps, par l'inspiration & avec les alimens : ces particules sont un levain putride, un principe contagieux qui irrite les solides, fait entrer en putréfaction les fluides qui y sont déja très disposés, & affoiblit les forces vitales à un point aussi étonnant, que la maniere dont il le fait est incompréhensible. Les effets de cette corruption de l'air sont marqués & distingués de façon à ne pouvoir les méconnoître, & presque tous se trouvent de la même nature. Pour lors on voit regner la fievre que nous appellons putride, à cause de sa nature & de sa cause, que bien

des gens ont ſurnommée maligne, parce qu'elle a des progrès lents & cachés, & que les Anciens ont appellée peſtes, parce qu'elle a ſouvent fait preſque autant de ravages que cette maladie, dont elle ne différe réellement que par un moindre degré d'intenſité. Pour lors toutes les autres maladies, produites même par des cauſes différentes, telles que les diarrhées, dyſſenteries, pleuréſies, péripneumonies, tiennent plus ou moins de la nature putride, ce qui rend leur guériſon plus difficile. La corruption de l'air communique à la plupart des maladies un caractere de malignité, c'eſt à-dire que leurs ſymptomes ſont plus nombreux, plus graves, leurs progrès plus prompts, leur marche moins réguliere, que les forces vitales ſont preſque anéanties, que l'action du genre nerveux eſt affoiblie, déréglée, que les traitemens ordinaires ſont ſans ſuccès au commencement du regne de ces maladies, enfin qu'elles ſont plus ou moins contagieuſes.

Nous n'ignorons point heureuſement quelles circonſtances corrompent, altérent l'atmoſphére au point de la rendre propre à faire naître une auſſi terrible maladie que la fievre putride, maligne, & à changer la nature des autres maladies, de maniere à les faire participer de la nature de cette fievre & des qualités qui la rendent ſi meur-

triere. Ce sont les eaux stagnantes qui se corrompent, soit dans les marais, soit dans les fossés, étangs, soit dans les campagnes, à la suite de grandes ou fréquentes pluies de débordemens, soit sur les bords des rivieres, dont le lit diminue; ce sont les cadavres des hommes & des animaux qu'on laisse se corrompre sur la terre, ou qui ne sont pas enterrés assez profondément; ce sont les excrémens des hommes & des animaux qu'on n'a pas soin d'éloigner ou de couvrir de terre. Il ne faut point chercher d'autres causes de cette multitude de maladies pestilentielles & malignes que les Historiens nomment des pestes, qu'ils nous font voir ravageant autrefois presque tous les pays habités, & qui regnent encore avec plus ou moins de force dans plusieurs contrées de l'ancien & du nouveau monde. Ces maladies si funestes sont devenues infiniment moins communes, parce que l'accroissement de la population, l'extension de l'agriculture, l'aggrandissement du commerce & l'expérience de plusieurs siécles ont fait abattre cette multitude de forêts qui couvroient anciennement toutes les parties du monde, retenir les rivieres dans leur lit, procurer de l'écoulement aux eaux des débordemens & des pluies, donner fréquemment à la terre ces façons, qui, en la rendant fertile, substituent à un air nouveau

l'air corrompu renfermé entre les particules terreuſes, donnent alternativement accès aux rayons du ſoleil & aux pluies qui les lavent, les deſſéchent & empêchent la putréfaction. Mais dans tous les pays, & toutes les fois où les circonſtances ſe trouveront les mêmes qu'autrefois, on verra regner les mêmes fléaux, qui naîtront, augmenteront, diminueront, s'éteindront, ſe renouvelleront dans une proportion égale aux circonſtances (*). Une armée nombreuſe occu-

---

Les Fievres putrides, malignes, la Peſte, la Galle, la Lépre, l'Elephantiaſis, ont également pour cauſe la corruption & l'humidité de l'atmoſphére.

(*) Il ſemble qu'une atmoſphére, continuellement ou du moins preſque toujours chargée d'exhalaiſons putrides, telles que celles qui s'élevent des eaux corrompues, produit deux genres de maladies qui ne ſont que les diverſes apparences de la putridité des humeurs. En effet on voit, pour l'ordinaire, qu'une ſemblable atmoſphére fait naître chez ceux qui s'y trouvent tout-à-coup tranſportés & qui y ſéjournent quelque tems, fait naître, dis-je, les fievres putrides, malignes, peſtilentielles, les dyſſenteries, & diarrhées malignes & contagieuſes, comme il arrive aux François tranſportés dans les Pays-Bas ou en Hongrie. Mais ceux qui ne ſont point attaqués de ces maladies putrides, ont une maladie de peau chronique & contagieuſe que l'on peut regarder comme étant produite par la nature même, qui ne ſuccombant point à l'action des levains putrides,

pe-t-elle des terreins humides, environnés de bois, peu éloignés de marais ou d'autres

---

parvient à porter à la peau les humeurs qu'ils ont infectés ; tel est, à ce qu'il semble, l'origine de la galle si commune dans les armées. Il y a lieu de croire que la nature surmonte de la même maniere l'action des levains putrides chez les hommes qui ont été formés ou qui sont nés, qui ont été élevés ou qui ont habité long-tems dans un air chargé de vapeurs corrompues, & qu'une autre cause concourt à cet effet une espece d'habitude de la part des forces vitales à porter les humeurs morbifiques à la peau, & de la part de la peau & des vaisseaux une certaine aptitude à charrier, déposer, recevoir, & retenir ces dépôts critiques, habitude & aptitude acquises par plusieurs générations qui ont éprouvé les mêmes maux, ou occasionnées par d'autres circonstances ; tel est, à ce qu'il me semble, l'origine des maladies putrides éruptives, qui ne différent de la galle que par leur degré d'intensité & par les causes qui les aggravent, telles que la nourriture de mauvaise qualité & la malpropreté. On voit que je veux parler ici de ces trop fameuses maladies cutanées, chroniques, connues sous les noms de lépre, élephantiasis, ladrerie, qui regnent encore aujourd'hui dans plusieurs contrées de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, qui étoient très-communes en Angleterre, en Allemagne, en France & qui n'ont disparu qu'à mesure, qu'une grande partie des bois a été détruite, que l'on a desséché des marais, procuré l'écoulement des eaux de pluie, mis des obstacles au débordement des rivieres, remué la terre, & à mesure que les richesses

eaux croupissantes ; habite-t-elle long-tems un camp qui n'est pas assez spatieux, assez

---

& le luxe ont fourni les moyens d'abandonner les habitations humides, & le desir de vivre d'alimens plus sains & de se tenir plus proprement. Si dans les mêmes contrées où la nature parvient à déposer à la peau les humeurs corrompues par l'air & les alimens, quelques circonstances rendent les levains putrides plus actifs ou la nature plus foible, ce ne sont plus des maladies chroniques, cutanées qu'ils produisent, c'est une vraie fievre aiguë, putride qu'ils font naître, mais d'une nature infiniment plus aiguë, plus putride, plus maligne & plus contagieuse que celles qu'éprouvent ceux qui ne sont qu'accidentellement exposés à un air corrompu, une fievre, dont ceux qui en sont attaqués ne se retirent que quand les forces vitales parviennent à porter le virus à la peau par la formation d'un bubon, c'est la fievre putride à son plus haut degré d'activité, de malignité & de contagion ; en un mot celle qu'on nomme la peste.

De ce que l'on vient de lire, nous concluons, comme nous l'avons proposé, que l'altération des humeurs, causée par la corruption & l'humidité de l'atmosphére, & augmentée par les mauvaises nourritures & la malpropreté, fait naître les maladies cutanées, éruptives, chroniques, depuis la galle jusqu'à l'élephantiasis, peut-être la petite vérole, & même les maladies vénériennes, quand la nature se trouve plus forte que le mal dès sa premiere invasion ; mais si la nature est plus foible, les levains putrides infectent toute la masse des fluides avant que les forces vitales aient réussi à les porter aux extrémités ou à la surface du corps, & ces levains causent

airé, assez sec, où la paille du Soldat n'est pas souvent changée, qui a dans l'étendue

---

les fievres putrides, malignes & la peste même, durant lesquelles la nature, devenue plus forte par la violence de la fievre, agit de la même maniere pour sa conservation, en formant les parotides, les bubons, &c.

Ces maladies auxquelles nous donnons pour causes communes la putridité de l'atmosphére, son humidité, les nourritures mal-saines, la malpropreté, se ressemblent par leur origine, leur marche, leur terminaison. Dans toutes l'humeur lymphatique est principalement infectée, les parties glanduleuses sont le siége du mal, les efforts de la nature sont également dirigés pour porter ces humeurs vitiées aux extrêmités du corps & à sa surface ; ce qui s'observe depuis la galle qui attaque les glandes de la peau assez légérement, jusqu'à la peste, dont le bubon malin & gangréneux se déclare aux glandes plus considérables, aux aînes, à l'aisselle, &c. Lorsque l'humeur vitiée est déposée avec lenteur & par degrés aux extrêmités, elle forme la galle, la lépre, l'élephantiasis : quand elle est très-active & abondante, son irritation sur le genre nerveux cause les fievres les plus aiguës ; si pour lors on ne peut ni la faire sortir du corps, ni la corriger, comme il arrive dans beaucoup de fievres putrides & spécialement dans la peste, au commencement de l'épidémie, l'humeur pestilentielle ou putride reste dans l'intérieur du corps & fait périr en peu de tems le malade ? les fievres pestilentielles quelconques deviennent-elles guérissables, c'est que la nature & les remedes rendent à ces maladies leur caractere, en portant aux glandes,

de ſon atmoſphére une quantité conſidérable de cadavres, ou d'excrémens d'hommes & d'animaux qui ſe corrompent en plein air ou très-près de la ſuperficie de la terre. Cette armée ne tardera pas à être attaquée de fievres putrides & malignes, peſtilentielles ; c'eſt à la corruption de l'atmoſphére de la Hongrie & des Pays Bas que l'on doit attribuer les pertes conſidérables, je dirois preſque la deſtruction des armées Allemandes & Françoiſes que les opérations militaires conduiſent dans ces pays, qu'il eſt paſſé en uſage d'appeller le cimetiere des Allemands & des François.

& ſur-tout aux glandes voiſines de la ſurface du corps, l'humeur morbifique qui y forme des parotides & des bubons plus ou moins funeſtes. Tous ces phénomenes nous paroiſſent dépendre de ce que la nature a la faculté & l'organiſation néceſſaires pour chaſſer par la tranſpiration toutes les humeurs qui lui nuiſent ; mais que dans les cas funeſtes l'humeur vitiée eſt trop groſſiere, trop viſqueuſe ou trop lente dans ſon cours pour que la nature parvienne à ce qu'elle s'efforce de faire. Cette digreſſion ſur la cauſe & la nature de pluſieurs maladies putrides, nous a paru pouvoir trouver place ici pour convaincre du danger de faire ſéjourner le Soldat dans des endroits humides, dans une atmoſphére corrompue, ainſi que la néceſſité de lui donner des nourritures ſaines & de l'obliger à ſe tenir proprement. Voyez *Hiſtoire des Maladies Epidémiques*, annoncée ci-deſſus ; & volume ſecond, *Maladies des Gens de mer.*

§. XXV.

Moyens de prévenir les effets de la putridité de l'atmosphére.

On ne peut être trop scrupuleux à éviter de faire séjourner les Troupes dans des lieux où l'air est rempli d'exhalaisons putrides, principalement lorsqu'elles sont obligées de camper : c'est ce que l'expérience n'a pas tardé d'apprendre aux peuples belliqueux ; aussi dans le petit nombre de conseils salutaires que nous ont laissé ceux qui ont écrit anciennement sur l'art militaire, ils nous représentent l'attention à choisir des lieux sains pour y faire camper les armées comme un des plus importans devoirs du Général. Voy. ci-dessus *les Extraits* de Xenophon & de Végece. On a lu dans l'article précédent quels sont ces endroits mal-sains où il est dangereux de camper durant un peu de tems. Xenophon nous fait donner par Cambyse d'assez bons moyens de les reconnoître ; c'est la réputation qu'ont ces pays, la couleur ou le teint des habitans, leur plus ou moins d'embonpoint. Sans doute il seroit encore plus sûr qu'un Médecin accompagnât les Officiers qui doivent décider des campemens & des quartiers des armées, afin d'indiquer les lieux qu'il seroit à propos d'éviter autant que les circonstances le permettroient.

Mais lorſqu'on ſe trouve obligé de camper dans une atmoſphére humide & chargée d'exhalaiſons putrides, le camp doit être auſſi ſpatieux qu'il eſt poſſible, on fera les rues larges, & on éloignera les tentes; celles-ci ſeront placées de façon que leur ouverture ne reçoive pas le vent qui apporte les exhalaiſons humides & putrides. On regarde comme une précaution très-utile d'entretenir, nuit & jour, dans ces camps beaucoup de feux; ils corrigent l'air, ils en occaſionnent le renouvellement : c'eſt encore pour produire ce dernier effet que l'on a conſeillé de faire tirer le canon fréquemment au milieu des camps.

On ne peut veiller trop ſcrupuleuſement à entretenir la propreté dans ces camps, ſur-tout ſi le nombre des Troupes eſt fort conſidérable. Pour y réuſſir, il faut éloigner du centre la plupart des animaux, chevaux & beſtiaux; faire porter au loin les fumiers, la paille du Soldat, les immondices des boucheries; on établira des privés hors du camp, ils ſeront creuſés profondément, & on y jettera tous les jours une couche de terre; on enterrera profondément les cadavres des hommes & des animaux & à une diſtance un peu conſidérable du camp; on battra le ſol des tentes, & on le couvrira de ſable, de pierrailles, ce qui le rendra & l'entretiendra ſec. Quand le tems ſera ſérein & qu'il fera

ſoleil, on abaiſſera les tentes, ou du moins on en relevera les bords, afin que le ſol des tentes ſéche & que l'air y ſoit renouvellé. Il ſera ſalutaire d'y brûler le ſoir, immédiatement avant le coucher, un peu d'eau-de-vie, de vinaigre ou de bois réſineux. Durant la nuit les tentes ſeront auſſi bien fermées qu'il ſera poſſible, & on empêchera que l'air ne paſſe continuellement dans la tente, entre ſes bords & la ſurface du ſol, en les chargeant de terre au dehors ou en mettant de la paille en dedans.

On doit avoir grand ſoin que le Soldat ſoit vêtu chaudement & ſéchement: on veillera ſoigneuſement à ce qu'il ſe tienne auſſi proprement que ſon état & les circonſtances le permettent. Il faudroit qu'il eût pour coucher un lit de branchages, beaucoup de paille, & une couverture de laine. La paille ſera renouvellée auſſi ſouvent qu'il ſe pourra, & on la mettra à l'air tous les jours où le tems ſera ſérein & ſec; on obligera les Soldats qui ſeront en faction, depuis l'heure du coucher du ſoleil juſqu'à deux heures après ſon lever, de porter la caſaque & de mettre le capuchon.

Dans ces circonſtances, il eſt plus important qu'en aucune autre que le Soldat ſoit bien nourri, c'eſt-à-dire qu'il ait une ſuffiſante quantité d'alimens nourriſſans & ſains, tels que de bon pain, un peu de

viande, des légumes, des racines, des fruits en abondance; il faut leur faire diſtribuer un peu de liqueur ſpiritueuſe, principalement de l'eau-de-vie où on ait fait infuſer du quinquina, de l'ail ou quelque ſubſtance aromatique; on leur procurera de très-bonne eau & en abondance, de la biére, ou du cidre, & ſur-tout du vinaigre pour aſſaiſonner leurs alimens. Il ſera très-à-propos de donner une ration d'eau-de-vie aux Soldats qui ſeront en faction la nuit. Il ne faut pas faire entreprendre, le matin, de marche ou d'exercice militaire avant que les Troupes aient pris quelque nourriture.

Il eſt eſſentiel que le Soldat ſe diſſipe, ſe donne du mouvement : on lui fournira des occaſions de s'amuſer; on l'excitera à des jeux de force, d'agilité. Il faut tous les jours commander des marches ou des évolutions militaires, ou quelque travail un peu rude, comme des retranchemens, mais ſeulement pendant deux heures, ſoir & matin; la gaieté & l'exercice modéré rendent le corps moins ſuſceptible de maladies. Voyez *Exercices de ſanté.*

Ne in peſtilenti regione juxta morboſas paludes.... commorentur. Veget.



§. XXVI.

Accord des Généraux d'armées, des Historiens & des Médecins sur les conseils précédens.

Ce ne sont pas seulement les Médecins que nous avons consultés qui s'efforcent de persuader aux Généraux qu'en exposant longtems les Troupes aux états excessifs de l'atmosphére, ils risquent d'être arrêtés par les maladies ou la diminution de leurs armées au moment où ils seront prêts à terminer des entreprises difficiles & glorieuses; Diodore de Sicile, Tite-Live & la plupart des Historiens leur démontrent la même chose par des faits multipliés. Mais comme nous nous sommes fait une regle de prendre quelque Auteur militaire pour garant des précautions & des réflexions que l'on trouve ici, nous citerons ce qu'a dit sur ce sujet le César moderne.

Les campagnes d'hiver abîment les armées, tant par les maladies qu'elles y causent, que parce qu'étant obligées d'être toujours dans un mouvement continuel, elles ne peuvent être ni habillées ni recrutées: le même inconvénient se trouve pour l'attirail des munitions de guerre & de bouche. Il est certain que la meilleure armée du

du monde ne ſoutiendra pas long-tems de ſemblables campagnes, & qu'il faut, par cette raiſon, éviter les guerres d'hiver, comme celles qui, de toutes les expéditions, ſont les plus condamnables : mais il peut arriver tels inconvéniens qui obligent un Général d'en venir là. Je crois avoir fait plus de campagne d'hiver qu'aucun Général de ce ſiécle, je ne ferai pas mal de dire les motifs qui m'y ont déterminé, &c..... Si on a le choix, il faudra donner aux Troupes, pendant l'hiver, autant de repos que faire ſe pourra. *Inſtruct. Milit. du Roi de Pruſſe*, édit. de M. le Chevalier de Chatelux.

Il ne ſeroit pas difficile de trouver des faits & des autorités propres à prouver que la chaleur, l'humidité exceſſive, la corruption de l'air ſont également, pour un Général, des raiſons de ne point faire agir les armées. Que l'on ne s'imagine pas que j'écris ces réflexions pour improuver les campagnes actives dans ces momens dangereux : tout le monde ſait que le ſalut de l'Etat eſt la ſouveraine loi, la loi ſans exception. Je n'inſiſte ſur ce ſujet que pour déterminer à employer toutes les précautions poſſibles lorſqu'on ſe trouve obligé, par les circonſtances, de faire agir les Troupes durant les températures exceſſives & dans une atmoſphére mal-ſaine.

Conseils pour la conservation du Soldat, relativement aux camps, tentes, habillemens, alimens, exercices, marches, casernes, &c.

§. XXVII.

Des Camps.

Parmi les motifs qui doivent déterminer à préférer un endroit à un autre pour y établir un camp, ceux de santé exigent que l'on choisisse, pour camper, les terreins un peu élevés, éloignés des marais, des eaux dormantes, les lieux dont le sol soit réellement sec; nous disons réellement, parce que dans beaucoup d'endroits le sol paroît sec sans l'être en effet, tels sont certains endroits couverts de sable où il se trouve, à peu de distance de leur surface, des eaux qui filtrent entre deux terres ou qui sont retenues par une couche de glaise ; de pareils campemens seroient très-mal-sains. Il est à propos d'éviter les terreins bas, les endroits où le camp seroit garanti par des bois ou des montagnes, des vents de nord & d'est, & ceux où il ne reçevroit que les vents d'ouest & de sud. On doit observer que les camps soient sains ; sans cette précaution,

une armée, dans le poste le plus fort, est bientôt vaincue ; *Maizeroy*. Il est à remarquer que l'on risque beaucoup moins de camper dans les lieux marécageux, & près des eaux stagnantes & corrompues durant les grands froids, & lorsque des eaux de pluie ou de neige inondent les marais, parce qu'il s'éleve pour lors très-peu d'exhalaisons putrides ; mais si la température devient chaude ou seulement tempérée, il faut quitter au plus vîte de pareilles positions. On doit s'informer s'il n'est pas ordinaire que le lieu que l'on veut occuper soit sujet à des débordemens, reçoive des torrens ou d'autres écoulemens considérables dans les saisons de grandes pluies & dans les orages, & juger, par sa situation, si cela ne peut pas arriver. Les Anciens observoient avec soin que leur camp ne fût pas exposé à des torrens ; *Maizeroy*. Un terrein qui va un peu en pente dans le voisinage d'une mer agitée par les marées ou d'une riviere un peu rapide, est, en général, un campement sain, l'eau rafraîchit l'atmosphére & son agitation le renouvelle.

On doit avoir grand soin de s'assurer qu'il y ait dans le camp, ou très-près du camp, une assez grande quantité d'eau pour la boisson des hommes, des animaux & pour les besoins de propreté. Voyez §. *de l'Eau*.

La premiere regle qu'on doit observer,

dit le Roi de Pruſſe, dans tous les camps qu'on va marquer, c'eſt de choiſir un terrein où les Troupes ſoient à portée du bois & de l'eau. Le bois eſt abſolument néceſſaire en hiver, parce que le Soldat ne doit pas manquer de bois pour préparer ſa nourriture, ainſi que pour ſe chauffer & ſe ſécher dans les tems froids & humides ou après les grandes pluies; on ne multipliera jamais trop les feux, *ne ſævâ hieme lignorum patiantur inopiam ;* Veget.

Il faut que le camp ſoit d'autant plus ſpatieux qu'il eſt nombreux, afin que l'on puiſſe le tenir plus aiſément propre, ſec, & que l'atmoſphére ſe corrompe moins facilement.

On ne peut être trop attentif à entretenir la propreté dans les camps. Chez les Romains il y avoit quatre Manipules par Légion, deux de Princes & deux d'Haſtaires, qui étoient chargées de la propreté du camp, & de tenir nette la grande rue du front qui étoit pendant le jour le rendez-vous de l'armée ; le terrein devoit en être applati, balayé & arroſé dans les grandes chaleurs ; *Maizeroy.* Dès que les Soldats auront achevé de camper, il faudra faire balayer dans les rues, & à la queue & à la tête du camp tout l'eſpace du front de bandiere aux faiſceaux, & vingt pas en avant.... Lorſque le Soldat ſera dans le terrein où il doit camper, l'Officier verra ſi on a ſoin

de balayer le camp & de le tenir propre. *Bombelles.*

Afin de favoriser la propreté du camp, il faut y faire creuser des fossés capables de recevoir les eaux de pluie, & leur donner assez de pente pour que l'écoulement se fasse : ces fossés n'intercepteront pas la communication ni le service des voitures, si on les fait peu profonds ou si on jette de distance en distance, sur ces fossés, des fascines ou des pierres qui serviront de pont sans arrêter l'eau.

Il faut placer les bestiaux, les chevaux de trait, les boucheries dans la partie du camp la plus airée, de maniere que les vents d'ouest & de sud ne portent pas sur le camp les exhalaisons qui s'en élevent, & qu'on puisse enlever facilement les fumiers & excrémens. On fera emporter également les fumiers de la Cavalerie quand ils commenceront à se pourrir, & plutôt si on a facilement de la litiére ; l'odeur des substances putréfiées est certainement nuisible, quoi qu'en disent les gens attachés aux préjugés ou aux nouvelles opinions en faveur du fumier.

La position des latrines pour les camps & leur construction demande des soins que l'on doit prendre dès le moment où le Soldat s'établit. On les marquera à quelque distance du camp, de façon que le vent

de ſud ou d'oueſt n'en apporte pas les vapeurs ſur le camp ; on les creuſera profondes & étroites , & ayant une étendue en long proportionnée au nombre des Troupes ; on leur donnera 15 à 20 pieds de profondeur ſur 8 ou 12 de large , & on aura ſoin de mettre une ou deux pieces de bois ſur les bords pour prévenir les accidens. Tous les matins on jettera dans la foſſe une couche de terre d'environ un pied. Lorſque le foſſé ſera rempli juſqu'à trois pieds de la ſurface du ſol, on le comblera de terre entierement, & on en creuſera un autre à quelques pieds du premier. Dès que le Soldat eſt dans le terrein où il doit camper, l'Officier verra ſi on travaille aux latrines néceſſaires ; *Bombelles*.

Les cadavres des hommes & des animaux doivent ſe porter à une diſtance un peu conſidérable du camp, & il faut les enterrer aſſez profondément pour qu'ils ſoient recouverts d'environ quatre pieds de terre.

Après les combats où il eſt péri beaucoup de monde, la corruption des cadavres & l'horreur qu'inſpire le champ de bataille, ſont des raiſons de changer de lieu au plutôt.

Comme de deux inconvéniens il faut éviter le plus grand ; ſi l'on ſe trouve obligé de reſter dans un pays marécageux & qu'on puiſſe facilement en inonder les marais, il faut le faire, l'humidité ſeule étant moins nuiſible que l'humidité jointe aux exhalaiſons corrompues.

Dès qu'on voit les maladies régner dans un camp, & ſur-tout des dyſenteries & des fievres putrides, il faut ſe hâter d'en changer; il eſt encore mieux de ne pas attendre ce moment & de changer de tems en tems de camp, quand on n'a pas une poſition élevée, airée, ſéche, éloignée des eaux & des forêts, & reconnue pour abſolument ſaine. *Si autumnali æſtivoque tempore diutius in iiſdem locis Militum multitudo conſiſtat..... aere corrupto, pernicioſiſſimus naſcitur morbus qui prohiberi non poteſt aliter niſi frequenti mutatione caſtrorum.* Vegetius.

XXVIII.

Des Tentes & Baraques.

Dans les camps le Soldat n'eſt à l'abri des injures de l'air que par les tentes, ſi ce n'eſt dans ceux qu'il y a apparence que l'on occupera pendant long-tems durant l'hiver; alors on permet ou même on ordonne de faire des baraques. Il faut placer les tentes & les baraques de maniere qu'elles ne reçoivent point le vent d'oueſt ou de ſud dans les tems chauds & humides, ni le vent de nord & d'eſt dans les très-grands froids: on battra le ſol des tentes & des baraques, & on le couvrira de ſable, de feuilles ſéches, de roſeaux, ou autre matiere ſeche

si on en a suffisamment. On étendra du menu bois sec & ensuite de la paille pour coucher. On renouvellera l'air de l'intérieur de la tente, & on remuera la paille matin & soir. Lorsque le tems sera sec, on abaissera les tentes, ou on tiendra la toile levée dans deux endroits opposés. Quand il fera soleil, on y exposera la paille pour qu'elle séche. On donnera de la paille pour coucher, aussi souvent qu'il sera nécessaire afin que le Soldat soit séchement, c'est-à-dire le plus souvent qu'on pourra, dans les tems humides où elle se réduit promptement en fumier. En entourant les tentes de fossés, elles deviendront plus séches, & la terre des fossés sera employée à faire tout au tour des bords de la tente, soit en dedans soit en dehors, une espece de petit parapet de terre, qui empêchera que l'air froid ou humide ne pénétre dans la tente entre le sol & le bord de la toile.

On parviendra à rendre les tentes beaucoup plus chaudes & moins aisées à traverser par les pluies, si on couvre la toile de paille & sur-tout de nattes, ou du moins de roseaux ou de menus branchages. C'est encore une bonne pratique, dans les terreins secs, de creuser de quelques pieds toute la largeur de la tente : quand on n'a pas de tente, on fait un toît de bois couvert de gazon ou de paille. On pourroit aussi, dan

de ſemblables terreins, creuſer des eſpeces de caves dont on n'auroit que les ouvertures à défendre de la pluie ; mais il faudroit que la terre ne fût pas difficile à fouiller & ne s'écroulât cependant pas aiſément.

Les baraques ſont moins froides que les tentes : on peut même faire des baraques où l'on ſoit preſque auſſi chaudement que dans des chambres de maçonnerie. Entre les diverſes manieres de baraquer, il y en a de plus ſaines les unes que les autres : on doit regarder comme très-bonnes les baraques dont les murs ſont de bois & de terre ou clayonnage, & le toît de paille ou de gazon ; mais celles dont les murs, le toît ne ſont formés que par des tas de fumier ou de paille pourrie ſont mal-ſaines, on n'y reſpire que la vapeur du fumier ; il eſt à propos de les défendre, c'eſt au reſte une bonne méthode que de faire baraquer l'automne & l'hiver. Il faudroit faire de diſtance en diſtance de grandes baraques à cheminées pour raſſembler les Soldats durant le jour.

Nous croyons que, dans les pays où on ne manque pas de bois, une baraque faite comme les loges des Sabotiers, feroit préférable aux tentes & aux baraques ſans cheminée. Dans les pays & les ſaiſons très-froides, ou dans les lieux & les tems humides on y entretiendroit du feu toute la nuit. Voyez page xxxiij.

Durant l'été le Soldat fait des huttes ou especes de baraques de branchages : comme elles sont moins propres à le garantir de la pluie & de la fraîcheur de la nuit que les tentes, il est à propos de ne les permettre que faute de tentes & dans des pays très-chauds ; car si les nuits sont fort humides & froides, il faut les faire garnir de terre comme les baraques.

Il ne doit jamais être permis au Soldat de dormir hors de sa tente ou baraque, surtout la nuit, pas même dans les tems les plus chauds.

Il faut aussi avoir soin que le Soldat se couche, & ne passe pas la nuit à jouer ou causer. On fera éteindre les feux & coucher le Soldat deux heures après la retraite battue ; *Bombelles*. Il seroit à propos que pendant la nuit, dans les camps, l'on laissât, de distance en distance, brûler quelques feux durant les humidités, brouillards, pluies, ou froids considérables, ils serviroient à corriger l'air : quant aux dangers des incendies, on les préviendra en faisant garder deux ou trois feux par une Sentinelle. Brûler, le soir, dans les tentes, immédiatement avant le coucher, de l'eau-de-vie, de la poudre à canon, du vinaigre, un morceau de bois résineux, est une très-bonne pratique pour corriger les mauvaises qualités de l'air. Voyez le §. *Sentinelles & Gardes*.

§. XXIX.

De l'Habillement du Soldat.

Durant les campagnes actives qui se font sur terre, le Soldat passe tout le jour & souvent la nuit en plein air : il est plusieurs mois sans se déshabiller ; il n'a pas d'habits à changer quand le sien est mouillé, & il porte le même dans les saisons de l'année dont la température est la plus opposée : ces circonstances exigent la plus grande attention dans le choix de la matiere & de la forme de son habillement. Il nous semble que les qualités qu'il doit avoir, sont de le garantir du froid dans l'hiver & quand il est en repos, mais sans le trop charger, en été, lorsqu'il agit ; d'empêcher que les pluies médiocres ne pénétrent jusqu'à sa peau, d'être assez ample, assez aisé pour que tous les mouvemens nécessaires soient très-libres, qu'aucune partie du corps ne soit serrée, pressée, de maniere à gêner la circulation, soit pendant le repos, soit pendant l'action. Nous ne rapporterons point ici la critique & les conseils de M. le Maréchal de Saxe sur cette matiere : on peut les relire §. VI, pag. xxiij de ce discours. Il nous suffit de dire, 1°. que la critique a paru fort juste & la réforme très-pratiquable à des

Militaires expérimentés ; 2°. que cette réforme nous semble devoir être utile pour la conservation de la santé du Soldat ; elle a encore en sa faveur l'usage des Anciens & les essais de MM. les Maréchaux de Saxe & de Soubise durant les dernieres guerres.

L'habit militaire des Romains étoit une tunique courte sur laquelle se mettoit la cuirasse. On portoit par-dessus une espece de manteau, appellé *sagum*, qui s'attachoit avec une boucle ; les Soldats mettoient ce *sagum* lorsqu'ils n'agissoient pas & dans leurs tentes ; ils ne le portoient point dans le combat, ni pour les travaux militaires ; ils ne gardoient alors que la tunique. L'habillement proposé par M. le Maréchal de Saxe, n'est donc autre chose que celui des Romains que je regarde comme le meilleur & le plus commode ; *Maizeroy*.

Le Fantassin romain portoit des demi-bottines de cuir qui montoient jusqu'au milieu de la jambe ; les Germains se sont servis d'une chaussure assez semblable, faite de peau de taisson. Il faut que la chaussure soit commode, ne serre pas la jambe de maniere à gêner le mouvement des jambes. La guêtre est de toutes les chaussures la plus mauvaise ; & il paroît que la meilleure est le pantalon avec le petit brodequin ; *Maiz*.

Le casque étoit la coëffure des Soldats grecs & romains ; c'est aussi celle qui a le

plus d'avantage. Si on la trouve trop pesante, on peut faire des casques de cuir bouilli avec des lames de fer minces, ou du moins on donnera un bonnet de cuir avec un retroussis pour rabattre sur le cou; ce qui vaudra mieux qu'un chapeau qui quitte la tête du Soldat quand il est couché & lui occasionne des maladies. Si ce chapeau est grand, il retient l'eau dans ses cornes, se séche difficilement, est jetté à terre par le fusil dans le maniement des armes: s'il est petit, il ne garantit la tête & le cou, ni de la pluie ni du soleil; *Maizeroy*.

L'utilité & la possibilité des réformes proposées ci-dessus, se trouvent suffisamment prouvées par les essais, 1°. de M. le Maréchal de Saxe, qui avoit habillé ses Houlans à-peu près comme il le conseille dans ses Mémoires; 2°. de M. le Maréchal de Soubise, dont les Volontaires ont eu, durant plusieurs campagnes, à-peu-près le même habillement; 3°. de M. le Baron de Clausen, Colonel de Royal Deux-Ponts, qui avoit habillé un Grenadier sur le plan proposé par M. de Saxe, ce qui a été goûté. Enfin on a adopté le casque pour les Dragons, & il paroît qu'on s'en trouve bien.

Aux réformes proposées dans les parties de l'habillement, il seroit à desirer que l'on ajoutât, pour les grands froids, les précautions suivantes; de n'habiller le Soldat que

vers le mois de Novembre, parce qu'un habit est d'autant plus chaud qu'il est plus neuf; de distribuer tous les ans dans le même tems, à tous les Soldats, une camisolle de flanelle, une cravate de coton, un bonnet de laine, une paire de gands de laine, & s'il n'avoit pas une chaussure de cuir, une paire de chaussette de toile & des bas de laine, ou seulement des bas de laine avec un pied de cuir de veau. On leur donnera, au commencement de l'automne, des brodequins ou souliers neufs, de cuir fort avec une forte semelle; & on en distribuera une seconde paire trois mois après, si on fait une campagne d'hiver, ainsi qu'une seconde paire de bas.

On obligera tout Soldat qui sera de garde durant le jour dans les tems froids, & la nuit en toute saison, d'avoir la capotte. Tous les Soldats de garde de nuit, & ceux de jour qui ont été mouillés ou ont eu froid, devroient être tenus de venir se sécher & se chauffer environ une demi-heure à un feu allumé pour eux à chaque quartier.

Il seroit aussi très-utile que les Soldats n'ôtassent pas leurs habits pendant la nuit, & eussent des couvertures de laine ou chacun une, ou une plus grande pour plusieurs. Il y auroit cette commodité, si chacun avoit la sienne, que, dans les cas de détachemens qui ne doivent pas revenir coucher au camp,

chaque Soldat porteroit la sienne. Ceux qui ont vu les Régimens de Montagnards (a) d'Ecosse dans la derniere guerre, n'ont pas trouvé que cette couverture, bien ployée en bandouliere, donnât mauvaise grace.

Il est important que le Soldat n'ait aucune partie du corps serrée & gênée durant le sommeil, ce qui empêcheroit qu'il ne se délassât, & pourroit avoir des suites plus fâcheuses en arrêtant plus ou moins la circulation du sang ou des autres fluides; ainsi, la nuit, on lui fera desserrer son col, détacher ses jarretieres, ôter ses guêtres & ses souliers ou bottines dans tous les cas où il n'y aura pas d'attaque à craindre.

Il seroit à souhaiter que les habits du Soldat, sur-tout quand il est en marche ou qu'il agit, fussent faits de maniere qu'ils ne serrassent aucune partie. Voici, sur ce sujet, des réflexions & une observation qui méritent place ici.

J'ai observé, dit le célebre Winslou, que le serrement du cou par les cravates, les cols, les colets de chemise, les porte-rabats, avoit été seul la cause primitive & immédiate des maux de tête, des maux d'yeux, des maux de gorge, des étourdissemens, des vertiges, des menaces de syncope, des sai-

---

(a) Ces Montagnards qui ne portent pas de culotte, ne peuvent se passer de leur couverture pendant la nuit.

gnemens de nez, &c. & que faute d'attention à cette cause, on avoit employé quantité de remedes sans succès, auxquelles incommodités j'ai souvent remedié, & quelquefois comme dans un clin d'œil, par le seul relâchement de ces sortes de brides, qui avoient empêché de revenir librement par les veines jugulaires, le sang que les arteres carotides avoient distribué sans obstacle aux parties, tant externes qu'internes de la tête.

M. Cruger, Directeur de la Chirurgie en Dannemarck & en Norwege, étant venu à Paris & m'ayant entendu parler de cette observation, me dit qu'un Capitaine de ce pays-là s'étoit avisé d'accoutumer tous les Soldats de sa Compagnie à serrer très-fort leurs cravates, & à porter des jarretieres très-serrées au-dessous des genoux, afin que par la haute couleur de leurs visages & la grosseur du mollet de leurs jambes que le serrement produisoit, ses Soldats parussent bien vigoureux, bien nourris & en grand embonpoint, mais qu'au bout d'un certain tems ils tomberent presque tous malades d'une maladie particuliere, dont plusieurs, après les tentatives inutiles des remedes, tant internes qu'externes, périrent à la fin, comme ayant été attaqués d'une espece d'affection scorbutique putride, & dont on a vu même avoir été infectées, alterées & corrompues les parties internes du

du corps, dans ceux qu'on avoit ouverts après leur mort. *Mem. de l'Acad.* 1740.

On ne voit que trop fréquemment des Soldats qui, pour paroître plus beaux hommes, pratiquent ce que l'Officier Danois faisoit observer à son Régiment. Il seroit à propos que les Sergens empêchassent les Soldats de se serrer ainsi le cou ou les jarretieres, & de porter des guêtres ou bottines trop étroites.

Nous croyons avoir les raisons les plus fortes pour conseiller de ne jamais laisser mettre les Soldats en chemise lorsqu'ils travaillent à un air froid, & de ne le pas permettre, même dans les chaleurs, à moins qu'on ne soit sûr qu'ils reprendront leurs habits à l'instant où ils quitteront le travail; il suffit qu'ils soient en veste pour avoir moins chaud en agissant. Voyez §. XVIII.

§. XXX.

De la propreté qu'on doit exiger du Soldat.

On ne peut pas exiger trop de propreté du Soldat: il faut l'obliger à toute celle que son état & les circonstances permettent. Il doit se laver les mains, le visage tous les jours, se raser deux fois la semaine, laver ses pieds & ses bas tous les quinze jours, changer de linge une fois la semaine, se

peigner tous les jours, attacher ses cheveux courts : s'il est tenu proprement, il sera moins sujet aux maladies de peau, & en particulier à la galle, qui est si contagieuse & si commune dans les armées. Non seulement cette maladie empêche un très-grand nombre de Soldats de faire leur service, mais il en est encore davantage chez qui cette humeur, soit spontanée, soit recue par communication, ne sortant pas du corps, cause des maladies internes & spécialement des fievres putrides : souvent aussi ceux chez qui elle se porte à la peau, se trouvent dans quelqu'une des circonstances qui la font rentrer en entier ou en partie, d'où il résulte des maladies très-graves. Chez les uns & les autres, les blessures & les autres maux de tout genre deviennent beaucoup plus difficiles à guérir ou même mortels ; souvent ces sujets sont attaqués d'affections morbifiques aussi longues que la vie. Si on se relâche sur les moindres soins, le Soldat se néglige, devient crasseux, tombe malade, est attaqué de la galle, qu'il communique à ses camarades ; *Bombelles*.

Une demi-heure avant que la Garde batte, les Sergens doivent faire apprêter les Soldats de leur Compagnie qui vont être commandés.... Les Officiers majors ne peuvent assez souvent visiter les tentes des Soldats pour voir si les Sergens y font nettoyer,

remuer la paille, & la changer particuliérement dans les camps où l'on demeure long-tems ; *Bombelles*. Voy. aussi *Casernes*.

Lorsque des Troupes se trouvent auprès d'une riviere dans un tems doux, il ne faut pas manquer de faire baigner les Soldats, en observant qu'ils ne le fassent pas après un mouvement de corps assez violent pour les avoir mis en sueur, quand ils viennent de manger ou de boire & lorsqu'ils ont des maladies de peau ; mais on doit s'informer des habitans du voisinage, ou charger le Médecin de s'assurer si ces eaux ne sont pas du nombre de celles qui saisissent & transissent les baigneurs, jusqu'à leur causer des maladies mortelles.

§. XXXI.

De la nourriture du Soldat.

Si la qualité & la quantité des alimens doivent se régler sur la nature des occupations, & c'est ce que personne ne peut révoquer en doute, il n'y a pas de genre de vie où il soit plus nécessaire d'avoir des alimens de bonne qualité, & en suffisante quantité, que dans celui du Soldat en campagne ; les fatigues inséparables d'un tel service, & les causes presque continuelles de maladies qu'il ne peut éviter, demandent

que l'on faſſe la plus grande attention à cet objet.

Il eſt poſſible, comme l'on ſait, de donner dans deux excès oppoſés quant à la quantité des alimens; on en peut prendre trop, ou n'en pas avoir aſſez. Les circonſtances dans leſquelles ſe trouve pour l'ordinaire le Soldat, ne font pas craindre pour lui les occaſions fréquentes de trop prendre d'alimens, du moins d'alimens ſolides. Il peut arriver beaucoup plus ſouvent qu'il ne mange pas ſuffiſamment. Plus des hommes fatiguent, ſe trouvent expoſés aux intempéries de l'air, ſont privés de ſommeil & expoſés à des allarmes continuelles, plus auſſi le manque de vivres leur devient funeſte.

Outre que la faim eſt un beſoin impérieux qui ôte le courage & la force même, & par-là peut occaſionner les mauvais ſuccès; ceux qui la ſouffrent durant un certain tems ou fréquemment, ne peuvent éviter de devenir la proie des maladies; la circulation du ſang ſe rallentit; il ne fait plus de dépuration dans les humeurs; tous les fluides deviennent âcres, putrides, irritans; il ne ſe forme plus de ſuc nerveux; les forces vitales ſont anéanties; les ſolides n'ont plus d'action: on voit regner principalement les maladies peſtilentielles, telles que le ſcorbut, les dyſenteries, les fievres putrides. La plupart des peſtes, ſoit dans les armées,

ſoit dans les villes, dont parlent les Hiſtoriens, ont eu pour cauſe des famines : nous y voyons la diſette des vivres détruire des armées immenſes, & obliger des villes de ſe rendre ; auſſi étoit-ce un proverbe chez les peuples anciens, après la famine, la peſte. La diſette détruit plus ſouvent les armées que les batailles, & la famine fait plus périr de Soldats que le fer; *Vegece* (*a*). Ces ſuites fâcheuſes & inévitables de la diſette des vivres, ont fait dire au Roi de Pruſſe, qu'il faut qu'un Général ne néglige aucun des détails de la ſubſiſtance des Troupes, qui ſont fort importans pour lui ; & il rapporte à ce ſujet ce que diſoit un Général d'armée, que pour bien établir le corps d'une armée, il faudroit commencer par le ventre, & que c'eſt la baſe & le fondement de toutes les opérations.

L'amour de la gloire & l'humanité, ou la crainte de la famine & de ſes effets, doivent faire prendre aux Généraux toutes les précautions poſſibles contre ce fléau, & les décider à abandonner un projet quelque avantageux qu'il paroiſſe, plutôt que de riſquer de faire éprouver la diſette de vivres à un grand nombre de braves gens.

La ration ou portion d'alimens que l'on

(*a*) Nous voyons le nombre des malades & des morts augmenter avec la cherté des vivres de premiere néceſſité.

donne au Soldat pour chaque jour a varié plusieurs fois. La ration du pain de munition est aujourd'hui d'une livre & demie ou vingt-quatre onces pour chaque Soldat d'Infanterie ; & quand le Cavalier est en route, il a jusqu'à deux livres deux onces de pain chaque jour. En 1719, la ration de pain fut augmentée d'un quarteron par jour, c'est-à-dire portée à vingt-huit onces. En 1731, le Cardinal de Fleury retrancha cette augmentation de dépense. Le Maréchal de Belle-Isle remit, en 1758, la ration de pain de munition à deux livres moins un quarteron ou vingt-huit onces; mais depuis ce Ministre on a jugé devoir rétablir la ration de pain à une livre & demie ou vingt-quatre onces. Il n'y a point de peuple qui donne une plus forte ration de pain, si ce n'est quand le Soldat ne reçoit que du pain. On distribue aux Troupes françoises, outre le pain, une demi-livre de viande chaque jour, excepté le vendredi. Le Soldat Prussien, seul, reçoit deux livres de pain par jour, avec deux livres de viande par semaine. Il nous paroît que ce qui compose la ration en pain & en viande, est suffisant pour la nourriture de l'homme le plus fort, même lorsqu'il travaille beaucoup. Nous souhaiterions, ainsi que M. le Maréchal de Saxe, qu'on donnât à chaque Soldat sa portion, à midi, en soupe & bouilli, & le soir en rôti.

Quant à la qualité de ces alimens, le Gouvernement prend toutes les précautions possibles pour qu'ils soient nourrissans & sains. En France, le pain de munition se fait avec la farine & le son mêlés : le son est réduit en poudre fine comme la farine. Il entre dans la composition de ce pain deux tiers de farine de froment & un tiers de seigle. Le mêlange du son a cet avantage que le pain ne se digére pas trop promptement, & exerce l'action des organes & des fluides digestifs qui, sans cela, feroient éprouver une sensation de faim très-fréquente ; la farine & le seigle rendent le pain rafraîchissant, & empêchent qu'il ne resserre trop le ventre. La viande est d'aussi bonne qualité que les circonstances le permettent ; & quelle qu'elle soit, ce genre d'alimens est plus nourrissant & fortifiant que le pain seul.

Il y a des momens où le bien du service demanderoit que le Soldat pût se contenter d'autres alimens que de son pain de munition & de viande. M. le Maréchal de Saxe voudroit qu'on l'accoutumât au biscuit (*a*), qui se conserve long-tems, dont chacun

(*a*) Le biscuit est composé de farine de froment dont on a ôté tout le gruau & le son : la ration est de vingt-quatre onces. On ne fait pas cuire ce biscuit autant que celui qui est destiné pour manger en mer.

peut porter de quoi vivre plusieurs jours, & qui est très-sain; le Roi de Prusse fait le même souhait. Le biscuit, dit-il, est très-bon, mais nos Soldats ne l'aiment que dans la soupe & ne savent pas bien s'en servir. Il faudroit, dit encore M. de Saxe, accoutumer quelquefois les Soldats à se passer de biscuit, & leur donner du grain qu'ils broyeroient avec des pierres, qu'ils réduiroient en pâte avec de l'eau, & feroient cuire sur des palettes de fer. Des moulins à bras, tels que ceux que le Roi de Prusse donne à chaque Compagnie, serviroient à broyer ce grain qui pourroit se manger en bouillie.

Des faits anciens & modernes prouvent la possibilité des moyens proposés par M. de Saxe pour faire subsister le Soldat dans certaines occasions. Les hommes qui ont commencé à faire usage des grains, bled, orge, seigle, les ont mangé entiers, cruds ou cuits dans l'eau, d'abord dans leur état naturel, ensuite rôtis; ils les faisoient aussi rôtir quand ils étoient verds, ensuite ils les broyerent entre des pierres ou les pilerent, & ils mangerent ces gruaux & farines crues délayées simplement dans l'eau, puis ils apprirent à les faire cuire, d'abord dans l'eau, ensuite dans le lait; ils en firent des bouillies; & en les délayant moins & les mettant sous les cendres, ils eurent des pâtes, & découvrirent insensiblement l'art de faire le

pain. On ne peut douter que ces premiers alimens, antérieurs à l'ufage du pain, ne fuffent fuffifans pour nourrir les hommes, que tout concourt à nous repréfenter comme étant beaucoup plus vigoureux & plus en état de fupporter des fatigues extraordinaires que la plupart des Européens d'aujourd'hui. Pline nous apprend que les Romains avoient vécu de bouillie durant très-longtems, ce qui les avoit fait furnommer mangeurs de bouillie; & quoique l'on faffe d'excellent pain prefque par-tout, il eft encore beaucoup de pays où l'on mange des gruaux, des farines en bouillie. Nous ne manquons pas de faits qui prouvent que l'on pourroit faire vivre le Soldat de bifcuit, même pendant un tems confidérable. Les Troupes Vénitiennes & Mofcovites n'ont fouvent que cette nourriture en campagne. Lorfque Tamafp-Kuli-Kan entreprenoit quelque expédition militaire extraordinaire, durant la guerre des Ruffes avec les Perfes, il faifoit rôtir du bled ou du millet dans des fours ou dans des pots de terre, chaque Soldat en rempliffoit un petit fac qu'il pendoit à la felle de fon cheval où s'attachent les piftolets, & ils en portoient pour quinze jours. Ce Général, lui-même, ne prenoit pas alors d'autre nourriture; quand il fentoit la faim, il mettoit une poignée de ce grain rôti dans fa bouche, le mâchoit & l'avaloit. Il ne fit

pas d'autres provisions de vivres durant son expédition contre les Tartares Gorski qu'il a subjugués.

Dans les premiers tems de l'Empire Romain, on donnoit aux Soldats du bled, parce qu'alors l'usage de la bouillie étoit bien plus commun que celui du pain, & ils écrasoient ce grain pour en faire, ou de la bouillie ou un pain sans levain cuit sous la cendre, qu'on nommoit *panis subitarius*.

L'art de faire du pain étant devenu plus facile & les arts les plus communs, des Boulangers suivirent les armées; mais Lampridius nous apprend que Pescennius-Niger les chassa des camps en même tems qu'il y défendit le vin, & qu'il ne permit au Soldat que le biscuit & le vinaigre. L'usage du biscuit subsista long-tems; car nous lisons dans Marcellin que, dans certaines expéditions, l'Empereur Julien faisoit prendre à chaque Soldat ce qu'il lui falloit de biscuit pour vingt jours; enfin le Titre du Code Théodosien, où il s'agit des substances militaires, nous apprend qu'on devoit donner aux Troupes, en campagne, du biscuit, du pain, du vin, du vinaigre, du lard, du mouton; ce qui se distribuoit comme il suit. Le Soldat reçevoit du biscuit deux jours de la semaine, le troisieme jour du pain, un jour du vin & le lendemain du vinaigre, un jour du lard & deux jours du mouton.

L'expérience démontre que tous les farineux suffisent pour la nourriture de l'homme, qu'ils contiennent plus de substance nourrissante que toutes les autres parties des plantes, & qu'ils forment un aliment très-sain pour toutes les personnes qui ne menent pas une vie sédentaire : il est vrai qu'ils se digérent beaucoup plus facilement quand ils ont un peu fermentés ou qu'ils ont été légérement grillés. Beaucoup d'Auteurs ont proposé d'employer diverses autres substances pour suppléer au pain dans les cas où il manque ; mais la plupart n'ont pas fait assez attention que quand les alimens ordinaires manquent, on ne trouve pas une assez grande quantité des graines ou racines qu'ils conseillent pour qu'elles tiennent lieu de pain. Comme ces disettes sont extrêmement rares dans les armées & de peu de durée, mais fréquentes & longues dans les siéges, nous examinerons à l'article des places assiégées, les meilleurs moyens à employer lorsque le pain ou le grain manquent. Nous remettons aussi à parler dans le même endroit de ce qu'il faut faire pour préserver en partie le Soldat des effets & des suites de la disette de vivres ; par-là nous éviterons de tomber dans des répétitions. Il nous suffit de dire ici que l'on a vu des armées considérables détruites par l'intempérance à laquelle elles s'étoient livrées après des disettes ; tel fut le sort de

l'armée d'Annibal à Capoue & des Troupes d'Antoine.

Mais nos armées n'ont point à craindre de semblables disettes; elles ne sont exposées qu'à des disettes de vivres très-courtes, occasionnées par quelques marches forcées, des déroutes, des pertes de magasins, des alarmes continuelles ou des actions fort longues, & les suites de ces manques de vivres momentanés ne sont pas fâcheuses; si cependant une armée ou un détachement éprouvoit une longue disette, on pourroit suivre, tandis qu'elle dure & aussitôt après qu'elle a cessé, les conseils que nous donnons sur ce sujet à l'article des places assiégées.

Malgré le soin que prendroit un Général pour que ses Soldats fussent suffisamment nourris, en ne laissant point manquer l'armée de vivres, il pourroit arriver que beaucoup de Soldats ne prissent pas assez d'alimens, soit par économie, soit pour avoir de quoi boire plus de vin, ce qui auroit à la longue une partie des effets de la disette des vivres. Le Soldat trop peu nourri, manquant de force & de courage, étant plus facilement affecté par les intempéries de l'air, & devenant très-sujet aux maladies d'inaction & de putridité.

Pour prévenir la plus grande partie des inconvéniens que nous avons exposés, il

ne ſuffit pas que le Général entretienne l'abondance des vivres dans ſon armée, il faut encore que chaque Soldat, non-ſeulement ſoit obligé de prendre ſa nourriture en nature, le pain & la viande, mais encore de s'aſſocier pour vivre pluſieurs enſemble. Dix ou quinze livres de viande, avec ce qu'ils pourront avoir de légumes, de racines feront de bonne ſoupe : ainſi toutes les fois que le Soldat aura ſa marmite, il mangera de la ſoupe & de la viande, chaudes, ſaines & fortifiantes : dans des cas de marches forcées, il pourra emporter de la viande cuite pour pluſieurs jours, ou la faire rôtir chaque jour. M. le Maréchal de Saxe veut que pour le bon ordre, l'économie & la ſanté des Troupes elles faſſent ordinaire ; mais il trouve un grand inconvénient à ce que le Soldat faſſe lui-même ſa cuiſine, parce qu'alors il devient maraudeur, il eſt ſale & mal-propre, & c'eſt une occaſion de fatigue de plus après les marches. Ce Général voudroit qu'il y eût un Vivandier pour cent hommes, & que l'on donnât, à midi, à chaque Soldat une portion de ſoupe & de bouilli, & le ſoir une portion de rôti.

On ne doit pas ſouffrir, ſous quelque prétexte que ce ſoit, qu'aucun Soldat prenne la liberté de ſortir de ſon ordinaire pour manger dans un autre, ſoit ſeul, ſoit à la gargotte ; car tout Soldat qui ne fait pas

ordinaire tombe infailliblement malade, ou eſt un fripon qui fait quelque mauvais commerce; *Bombelles.*

Lorſque ces fournitures de vivres en nature ſe font par des Entrepreneurs, il eſt à propos qu'un Officier ſoit préſent à cette diſtribution, afin que les Soldats reçoivent ce qui leur eſt dû & de bonne qualité. Il faut que les Sergens prennent garde ſi les Soldats font leur ordinaire avec ſoin, & aient ſoin qu'ils mettent des légumes & des racines dans leur potage, à proportion de ce qu'ils auront la commodité de s'en procurer.

Dans le cas où il y auroit un Vivandier pour deux ou trois Compagnies, il faudroit qu'un Officier fût commandé pour viſiter les tables aux heures des repas, afin de recevoir les plaintes que la négligence ou l'avarice du Vivandier feroit faire aux Soldats contre lui.

De quelque maniere que ce ſoit que les Soldats aient leurs vivres, il eſt important de veiller à ce qu'ils ne prennent pas d'alimens mal-ſains, tels que le cochon, les chairs ſalées, les viandes gâtées, les fruits qui ne ſont pas mûrs, le pain de mauvais grain, ou trop peu cuit ou trop vieux, & lors même qu'ils voudroient s'en contenter, parce que l'Entrepreneur leur promettroit de l'argent, ou parce qu'ils les acheteroient moins cher; il ne faut pas le leur permettre : très-peu

de jours de mauvaiſe nourriture ſuffiſent pour faire naître, chez des Soldats dont le corps a beaucoup ſouffert des fatigues & des intempéries de l'air, diverſes maladies que la contagion rend bientôt funeſtes.

Deux heures après que l'on ſera arrivé dans le camp, les Capitaines doivent aller viſiter leurs Compagnies pour voir ſi les marmites ſont au feu..... Les Officiers doivent examiner tous les matins, avant que la garde batte, ſi les Soldats vivent bien en ordinaire; *Bombelles*.

§. XXXII.

De l'uſage des Légumes & des Fruits.

Nous avons conſeillé dans pluſieurs endroits du §. précédent, de rendre l'uſage des légumes, des racines le plus fréquent qu'il ſe peut parmi les Soldats, parce que l'on a remarqué d'excellens effets de ce mêlange de la viande & des plantes. Les alimens tirés des animaux, & principalement du bœuf, ſont certainement pour les Soldats, qui durant la campagne menent une vie très-fatiguante & diſſipent beaucoup, ſont, dis-je, la nourriture la plus ſaine & la plus fortifiante: néanmoins comme leurs humeurs ſont, en général, fort diſpoſées à la putridité, & que les ſucs de

beaucoup de végétaux ſont anti-ſeptiques; les plantes employées en alimens & en aſſaiſonnement leur ſont très-ſalutaires. Il eſt à propos que le Général en procure le plus qu'il peut à ſon armée, ſur-tout quand les circonſtances, telles que le mauvais air, l'humidité & la grande chaleur, font craindre les maladies putrides & le ſcorbut.

Cet uſage abondant des végétaux devient néceſſaire lorſque les viandes ou le pain ſont de mauvaiſe qualité. Le ſeul moyen d'en prévenir les mauvais effets, quand on n'en a point d'autres à leur préférer, c'eſt de faire un grand uſage des nourritures végétales, & ſur-tout de celles qui ont quelque acidité, telles que l'oſeille, les épinars, les racines potagéres, carottes, panais, raves, radix, les oignons, &c. & de les manger en même-tems ou mêlées; c'eſt-là le cas d'employer le vinaigre comme aſſaiſonnement. La moutarde, le raifort, &c. les fruits acides mûrs, tels que les cériſes, groſeilles, raiſins, ſont encore plus ſalutaires, parce qu'ils ſont & anti-ſeptiques & nourriſſans & modérément relâchans. Si l'on ne peut avoir que des fruits qui ne ſoient pas ſuffiſamment mûrs, on ne doit pas pour cela en défendre l'uſage, ſur-tout dans les circonſtances précédentes; mais il faut que les Soldats n'aient la permiſſion de les manger que cuits. Lorſqu'ils ſont ainſi préparés, ils n'ont plus les mauvaiſes

mauvaises qualités qui doivent les faire interdire, parce qu'elles occasionnent des fievres intermittentes, des dyssenteries, &c. & ils acquiérent une partie des bonnes qualités qui les font rechercher ; c'est ce qu'on a pu observer durant la derniere guerre. Les défenses qu'on fît aux Soldats François, de manger cruds des fruits qui n'étoient pas mûrs ou de bon acabit, furent exécutées avec rigueur. M. Monro nous apprend que les Troupes Angloises & Allemandes que l'on n'obligeoit pas de prendre la même précaution, altérerent beaucoup leur santé en mangeant des prunes & des pommes crues. Le meilleur moyen de rendre sains par la cuisson les fruits qui ne sont pas suffisamment mûrs, est de les faire bouillir dans l'eau.

XXXIII.

Du moment des Repas.

Ce n'est point au milieu des travaux & opérations militaires que les circonstances commandent, & qui, pour l'ordinaire, ne sauroient être avancés ni retardés de quelques heures, sans que le succès des entreprises y soit intéressé, que le Soldat peut prendre ses repas à des heures réglées ; & heureusement cette régularité ne lui est pas nécessaire : mais nous souhaiterions pour sa

ſanté, qu'en campagne il commençât toujours ſa journée par un repas, comme l'obſervent pluſieurs peuples, & qu'il prît le plus ſouvent quelque aliment chaud, ſur-tout de la ſoupe.

Lorſque le Soldat va en détachement & peut y reſter pluſieurs heures ſans pouvoir revenir à ſon Corps, il faut qu'il emporte ſes proviſions de bouche. Les Sergens doivent faire prendre aux Soldats qui ſont de détachement, leur havreſac & leur pain, à moins qu'ils ne ſoient de piquet ou à la garde du camp; *Bombelles.* Comme l'on reſte au piquet juſqu'à ce qu'on ſoit relevé pour quelque ſervice, & qu'il arrive ſouvent qu'on y eſt le tems de pluſieurs repas, ne pourroit-on pas permettre que le Soldat y portât du moins ſon pain?

§. XXXIV.

De l'Eau.

L'abondance de l'eau & une eau de bonne qualité propre à ſervir de boiſſon, ſont d'une néceſſité indiſpenſable pour les armées. Un Général ne doit point faire de mouvement ſans être ſûr que, dans la poſition qu'il va prendre, il aura ſuffiſamment de bonne eau. Nous diſons, en général, qu'il faut trouver cet avantage dans toute nouvelle poſition,

même quand on auroit dessein de n'y rester que très-peu de tems, parce qu'il peut arriver que la position de l'ennemi engage ou force à y séjourner plus long-tems qu'on ne comptoit ; c'est une des plus fortes raisons qu'ont les Généraux pour ne pas s'éloigner beaucoup des rivieres ou des ruisseaux un peu considérables.

Lorsque l'on ne peut trouver, à sa portée, qu'un cours d'eau peu abondant, on doit prendre des précautions pour qu'il ne soit pas interrompu, pour que les immondices du camp n'y soient pas entraînées par leur pente ou dans les grandes pluies, en un mot pour que rien n'en corrompe l'eau. S'il y a lieu de craindre que le ruisseau ne soit pas suffisant, que la sécheresse ne le diminue encore ou que les ennemis ne l'arrêtent ou ne le détournent, il faut, dès en arrivant dans ce lieu, faire des petites digues ou des batardeaux, afin de s'assurer en peu de tems d'une quantité d'eau convenable.

On peut quelquefois camper dans des lieux où il ne se trouve ni rivieres, ni ruisseaux ou fontaines, parce qu'on y a facilement des puits, l'eau se trouvant à peu de distance de la superficie de la terre : cette eau est bonne, en général, lorsqu'elle séjourne sur un terrein de sable, mais dans les autres terreins elle a presque toujours une odeur marécageuse & est communement nuisible ;

ſouvent il ſuffit de tenir ces eaux un peu à l'air pour qu'elles deviennent meilleures au goût, mais on ne les rendra moins mal-faiſantes qu'en les faiſant bouillir, ſur-tout ſi on y met quelque racine aromatique ou potagére, ou quelque légume, ou de l'eau-de-vie ou du vin, ou du vinaigre, ou de la crême de tartre. Il n'eſt pas moins utile de faire paſſer ces eaux à travers une ou pluſieurs maſſes de ſable, ſoit en obſervant ce que conſeille Portius, ſoit en ſuivant le procédé plus ſimple de M. Lind. *Voyez* ce dernier, page xlj de l'Introduction. Au lieu de deux vaiſſeaux remplis de ſable, Portius en emploie pluſieurs les uns à côté des autres & rangés par étage, l'eau deſcend du premier dans le ſuivant, de ce ſecond elle tombe dans le troiſieme, & ainſi de ſuite. On augmente le nombre des vaiſſeaux ou maſſes filtrantes à proportion de la difficulté que l'eau éprouve à ſe dépouiller de ſon odeur & de ſon goût déſagréables. Il y a des puits dont on rend l'eau meilleure au goût & plus ſaine, en ne faiſant que les creuſer davantage, en y jettant des pierres ou un lit de ſable, de gravier ou de craie; dans le premier cas, la vaſe communiquoit ſes qualités à l'eau, où celle-ci n'étoit pas aſſez fraîchement pour ſe conſerver bonne; dans le ſecond, elle dépoſe, ſur les corps qu'elle touche, les parties qui l'altéroient. Les cir-

constances décideront celui de ces divers moyens qu'il conviendra le mieux de pratiquer.

Toutes les fois que le Soldat est en sueur, ou que sans suer il ne peut manquer d'être très-échauffé intérieurement, comme après des marches précipitées, des travaux rudes & tous les exercices violens faits en hiver ou au grand vent, il faut l'empêcher de boire de l'eau très-froide, de quelque espece que ce soit; mais comme la soif est un besoin pressant, on aura attention de lui procurer de l'eau tempérée, ou de mêler à l'eau froide un peu de vin ou d'eau-de-vie, ou de cidre ou de biére. Si on n'a aucun de ces correctifs, on l'exposera au soleil, on la battra, & on ne permettra d'en boire qu'une petite quantité; la plus sage précaution est d'attendre, pour boire, que le corps ait repris à-peu-près son degré de chaleur ordinaire, car pour lors il est rare que l'eau la plus froide devienne nuisible.

Ce seroit une pratique très-utile de faire apporter dans chaque chambrée, au moment du lever, de l'eau pour boire, & d'exiger qu'il y en eût toujours; le Soldat s'accoutumeroit bientôt à en prendre en se levant & en se couchant & à en faire un plus grand usage dans le jour, ce qui contribueroit certainement beaucoup à sa santé, sur-tout dans les lieux où l'atmosphére seroit humide ou

corrompue, lorsqu'il seroit très-chaud, & quand il seroit obligé de manger du pain ou des viandes gâtées.

Il est presque superflu de rapporter les passages des Auteurs militaires sur la nécessité de l'eau & de la bonne eau pour les camps: on ne trouve que des préceptes dont on est convaincu, lorsqu'on lit dans Végece & tous les anciens Ouvrages sur l'Art militaire, que les camps doivent toujours s'établir dans les lieux où l'on puisse avoir de l'eau en abondance; & qu'on voit le Roi de Prusse, M. le Maréchal de Saxe, M. de Maizeroy, établir comme regle générale, pour les camps, de les mettre à portée de l'eau.

Lorsqu'une armée prend son eau dans des rivieres, & sur-tout dans des rivieres qui ont peu de rapidité, il faut ordonner, sous des peines graves & en même-tems faciliter les moyens, de la puiser, ou vers le milieu, ou du moins dans le courant & jamais sur les bords, où l'eau étant moins agitée se corrompt, & où le courant rejette une quantité considérable de matieres qui se pourrissent, se détruisent & se mêlent avec elle, ce qui la rend très-mal-saine. L'eau puisée sur les bords des rivieres, dans les tems de sécheresse, est encore plus nuisible: en effet, outre les causes précédentes de l'altération de l'eau, les plantes aquatiques qui se trouvent exposées à l'air quand les eaux sont

très-basses, périssent, se corrompent, & infectent l'eau qui les baigne. L'eau prise sur les bords des rivieres, immédiatement après la sécheresse & lorsqu'elles ont commencé à grossir, n'est pas moins mal-faisante, parce que les rivieres reprenant leur lit se mêlent avec l'eau des mares qui s'étoient formées par l'abaissement des rivieres, & avec les restes des plantes laissées à sec & pourries ou desséchées, se mêlent à l'eau des rivieres.

Aquarum vitanda est difficultas..... Nec perniciosis vel paludosis aquis utatur exercitus. Veget.

§. XXXV.

Du Vinaigre, du Sel.

Nous lisons dans les Mémoires de M. le Maréchal de Saxe, que les Romains préservoient leurs armées des maladies & des mortalités que causent les changemens de climat, en leur faisant faire un usage fréquent du vinaigre; c'est à cet usage que ce grand Général attribue une partie de leurs prodigieux succès. Un grand tiers des armées Allemandes périssent, dit-il, en arrivant en Italie & en Hongrie : dès que le vinaigre manquoit aux Troupes Romaines elles éprouvoient le même sort. Je laisse, ajoute M. de Saxe, aux Médecins à pénétrer

les causes d'un effet si salutaire ; ce que je rapporte est un fait bien constant.

Les Médecins peuvent démontrer plusieurs effets très-salutaires du vinaigre. Cet assaisonnement, par sa nature acide, rafraîchit & empêche ou dissipe l'épaississement des humeurs ; il prévient & guérit les dispositions inflammatoires ; il agit très-puissamment pour empêcher, corriger & détruire la putridité des humeurs, ce qui est utile pour les Soldats dont les mauvais alimens, la diminution de la plupart des sécrétions & des excrétions tendent à faire naître cet état des fluides ; par-là il prévient le scorbut, les fievres putrides, malignes, les fievres lentes nerveuses, les maladies de peau : il rend les blessures d'une plus facile guérison ; en outre il augmente l'élasticité des fibres, non-seulement de l'estomac, mais encore de toutes les autres parties du corps, & par-là il fortifie l'estomac, facilite la digestion, favorise toutes les sécrétions, rend moins susceptible des affections causées par la trop grande abondance des sérosités ; il fait aussi que les blessures sont d'une plus facile guérison.

Tels sont en partie les effets salutaires de l'usage fréquent du vinaigre, qui lui ont mérité d'être introduit par un peuple sage dans ses armées, & même préféré au vin, & qui préserveroient certainement nos Trou-

pes de beaucoup de maladies. Les Romains donnoient alternativement du vin & du vinaigre, ou du vinaigre ſeul.

Que l'on ne croye pas que la différence qui ſe trouve entre le climat de l'Italie & ceux de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne empêche que l'uſage du vinaigre ne ſoit utile dans ces derniers pays. Il devient certainement plus néceſſaire dans les climats les plus chauds ; mais l'expérience ne nous permet pas de douter que la chaleur qu'on éprouve dans pluſieurs climats moins méridionaux que l'Italie, ſuffiſe pour y faire naître les fievres inflammatoires de toute eſpece & les maladies cauſées par l'âcreté de la bile. D'ailleurs nous avons indiqué, dans l'uſage du vinaigre, pluſieurs autres effets qui ſont auſſi néceſſaires dans nos climats qu'en Italie : enfin, ce n'eſt pas ſeulement en faiſant la guerre dans l'Italie que les Romains faiſoient uſage du vinaigre, & qu'ils en compoſoient le *poſca* en le mêlant avec de l'eau. On le leur donnoit par-tout où ils étoient, dans les Gaules & en Germanie, comme en Gréce & près de Rome. Il ne faut, dit Végece, jamais laiſſer les Soldats manquer de vinaigre.

A la vérité le gruau des Romains, leur bouillie & leur pain de farine non fermentée, l'uſage fréquent du lard, toutes ſubſtances aſſez difficiles à digérer, leur ren-

doient le vinaigre nécessaire. Nos Soldats ne vivent pas ainsi ; mais ils n'ont que trop souvent des viandes salées, du cochon, du pain de mauvaise qualité, de la viande gâtée, de l'eau corrompue ; c'est pourquoi, tout bien considéré, nous faisons, avec M. le Maréchal de Saxe, des voeux pour que l'on donne du vinaigre aux Troupes. On en agiroit comme les Romains, en distribuant à chaque Soldat une petite bouteille de vinaigre, où, ce qui nous paroîtroit sujet à beaucoup moins d'inconvéniens, un Sergent seroit chargé d'en mettre ce qu'il faudroit dans les alimens & dans la boisson.

Ce que nous avons dit des bonnes qualités & de l'usage du vinaigre, doit s'entendre également de tous les acides ; nous l'avons conseillé comme le plus commun & le moins nuisible quand on en prend trop ; mais on peut lui substituer le jus de citron, le verjus & même les acides minéraux, l'huile & l'esprit de vitriol, l'esprit de soufre délayés dans une quantité d'eau proportionnée à leur vivacité. La regle à suivre pour ne pas prendre trop de vinaigre ou d'une autre liqueur acide qu'on substituera au vinaigre, soit pour assaisonner les alimens, soit pour corriger de mauvaise eau, c'est que la boisson ou l'aliment assaisonné aient une acidité gracieuse. Si on prenoit trop de vinaigre à la fois ou de tout autre acide, il

occaſionneroit des douleurs d'eſtomac, des coliques inteſtinales difficiles à guérir, l'épaiſſiſſement de la bile, de la lymphe, une irritation à la poitrine, de la toux & la maigreur; c'eſt ſur-tout quand on a fort chaud qu'il eſt dangereux de prendre un acide pur ou trop peu délayé, il cauſe des vives irritations, & ſes impreſſions ſubſiſtent très-long-tems. Le remede, en pareil cas, eſt de boire en abondance de l'eau chaude, de l'eau de veau, ou d'autres médicamens relâchans & adouciſſans.

Végece recommande, d'après les Auteurs qui l'ont précédé, de ne pas laiſſer manquer de ſel les Troupes. Cette attention eſt en effet extrêmement néceſſaire; car outre que l'habitude de cet aſſaiſonnement, comme l'ont tous les Soldats, fait que les alimens paroiſſent ſans ſaveur, qu'on s'en dégoûte & qu'on mange moins, le ſel pris avec modération favoriſe puiſſamment la digeſtion, corrige ou prévient pluſieurs mauvaiſes qualités des alimens, & ſur-tout les effets de la putridité, du relâchement; il excite auſſi toutes les ſécrétions & excrétions, empêche, & même détruit les obſtructions, effets qui ſont preſque toujours néceſſaires pour la conſervation de la ſanté des Troupes. Nous ſouhaitons donc qu'on ſale toujours le pain de munition, & qu'on diſtribue un peu de ſel au Soldat pour aſſaiſonner ſes autres alimens.

§. XXXVI.

Du Vin, de la Biére, du Cidre, des liqueurs spiritueuses.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût donner tous les jours du vin au Soldat ; cette boiſſon, non-ſeulement contribueroit à le fortifier, mais elle préviendroit en partie les effets nuiſibles des alimens de mauvaiſe qualité & des intempéries de l'air. On en diſtribue aux Troupes françoiſes, mais ſeulement quand elles ſont en marche. Dans les lieux où on manqueroit de vin, on lui ſubſtitueroit du cidre ou de la biére : on a preſque par-tout la facilité de faire braſſer de la biére ; mais on doit y employer du houblon ou quelqu'autre amer. Si la biére ou le cidre ſont de bonne qualité, on y mettra un tiers d'eau, ou on fera de la petite biére pour le Soldat, qui reçevra de l'une ou de l'autre environ une livre ou chopine par repas.

Nous croyons même que la biére ſeroit plus utile au Soldat que le vin de la qualité dont il eſt poſſible de le lui donner. La biére eſt beaucoup plus nourriſſante que le vin ; & ſi on y ajoute quelques plantes ameres, elle devient propre à conſerver la ſanté, en corrigeant en partie & empêchant les effets des alimens de mauvaiſe qualité, tels

que le pain, les viandes & l'eau que la putréfaction a plus ou moins altérés, en prévenant & en guérissant les dispositions aux maladies de relâchement, de putridité, de chaleur, spécialement au scorbut; elle favorise aussi la transpiration.

On a condamné un peu trop généralement l'usage des liqueurs spiritueuses, surtout des eaux-de-vie, soit de vin, soit de grain: il devient sans doute fort facile & fort commun d'en abuser; mais il est assurément beaucoup de cas où ces liqueurs peuvent être très-salutaires étant distribuées à propos avec de l'eau, non-seulement elles auront les bons effets que nous avons attribués au vinaigre, de fortifier, de s'opposer à la formation des maladies causées par la putridité ou d'en détruire les commencemens, mais elles empêcheront les effets du froid & de l'humidité, qui sont des causes très-communes de maladie pour le Soldat en campagne. Nous souhaitons, avec M. Pringle, que l'on accorde une petite quantité d'eau-de-vie chaque jour aux Soldats; mais si on ne le veut pas faire pour tous, qu'on en donne aux Soldats de service, & principalement à ceux qui sont en faction pendant les grands froids, à la pluie, dans le brouillard, ou dans une température fort humide ou une atmosphére chargée d'exhalaisons corrompues. Supposez qu'on donne

de l'eau-de-vie chaque jour, on la coupera avec cinq ou six fois autant d'eau commune; mais si on la distribue seulement aux Factionnaires ou Soldats de garde ou de piquet exposés au froid vif ou à la pluie, ou à l'air très-humide, & sur-tout la nuit, on ne mettra qu'un tiers ou même un quart d'eau; & si ces états de l'air sont excessifs, on donnera une once d'eau-de-vie pure.

Quand on se trouvera dans des circonstances qui feront craindre la suppression de la transpiration, les catarres, le scorbut, les fievres putrides, les fievres lentes nerveuses, & ces circonstances sont le froid, l'humidité, la corruption de l'air, on distribuera, avec succès, aux Soldats de l'eau-de-vie où on aura mis infuser du quinquina, de l'écorce d'orange, des racines aromatiques, de l'ail, du calamus, de l'angélique, &c.

Si l'on donne au Soldat autant de liqueur spiritueuse qu'il convient pour sa santé, il sera à propos & assez facile de l'empêcher de boire de l'eau-de-vie, soit dans les camps, soit dans les quartiers, en en empêchant la vente dans ces endroits. Lorsqu'on lui donne du vin, il faut également qu'il soit défendu aux Marchands de lui en vendre; cette police aura le double avantage salutaire, qu'il n'altérera pas sa santé en s'enivrant, & qu'il lui restera plus d'argent pour avoir des alimens sains.

Frumenti, vini, aceti, nec non etiam salis omni tempore necessitas declinanda. Veget.

§. XXXVII.

De la qualité des Alimens.

L'obligation que contracte un Général, en se mettant à la tête d'une armée, de procurer des vivres en suffisante quantité & à bas prix aux compagnons de ses travaux, s'étend aussi à les leur faire trouver de bonne qualité, c'est-à-dire nourrissans & qui ne leur causent pas de maladies. Comme les Soldats sont nécessités à prendre ce qu'ils trouvent ou ce qu'on leur donne, & qu'il est des fraudes qu'ils ne peuvent découvrir, c'est au Général à empêcher que l'avarice n'emploie des moyens destructifs de leur santé, que l'humanité & l'amour de la gloire doivent lui rendre très-chers. La plus grande sévérité envers les Fournisseurs ou Entrepreneurs est suffisamment justifiée par l'importance de l'objet, & le gain qu'ils font est un sûr garant qu'on n'en manquera jamais. Il faut que le Général regarde comme un de ses principaux devoirs d'empêcher que l'on n'emploie de mauvais grain pour faire le pain ou d'autre grain que celui qui a été convenu, que l'on n'enleve la plus fine farine, que le pain ne soit mis au four avant

d'avoir suffisamment levé ou fermenté, qu'il ne manque de cuisson, qu'il n'ait été gâté par la gelée, l'humidité, la chaleur, qu'il n'ait été renfermé trop chaud, ce qui l'altére. Le Général doit empêcher que l'on ne donne au Soldat de la viande gâtée, de la viande d'animaux morts de maladie ; qu'il ne fasse usage des mauvaises eaux, du moins sans les corriger autant qu'il se peut ; qu'il ne boive du cidre, de la biére, mal-faisans par leur nature ou par des mêlanges & des vins nuisibles, quand ils sont trop nouveaux ou frelatés avec des substances qui sont des poisons.

L'usage de l'eau, du pain & de la viande qui tendent à la putréfaction, ou qui sont déja altérés par la corruption, ne devroient jamais être permis, parce qu'il ne faut qu'une très petite quantité de ces alimens pour faire régner dans une armée les maladies les plus funestes, telles que les dyssenteries & les fievres putrides, malignes, pestilentielles.

Malæ aquæ potus veneno similis pestilentiam bibentibus generat. Veget.

Il y a des années dont le cidre est malsain, parce qu'il a été fait de fruits qui n'étoient pas mûrs ou que l'intempérie de l'air a rendu nuisibles, ou bien de fruits gâtés, pourris.

La biére fait naître des maladies lorsque le houblon y a simplement infusé, & quand on

on y a mêlé de l'yvraie, du houblon gâté, de la suie ou quelqu'autres substances irritantes ou stupéfiantes, ou qu'on a employé pour la faire des eaux corrompues.

On voit assez souvent les deux liqueurs précédentes devenir nuisibles par leur vivacité, leur fermentation, lorsqu'on les boit trop nouvelles & qu'elles sont très-fortes : on prévient leurs mauvais effets en les affoiblissant avec de l'eau.

Il n'arrive que trop souvent qu'on mêle dans le vin de vrais poisons, tels que le sel de saturne, la litharge & les autres chaux de plomb, pour le rendre meilleur ou rétablir celui qui est gâté ; & c'est, dit-on, dans l'Allemagne, principalement, que ce crime est commun. On reconnoît que le vin est altéré par la litharge ou d'autres chaux de plomb, en en faisant évaporer quelques pintes jusqu'à siccité, & fondant ensuite le résidu dans un creuset : il se trouve dans ce cas un petit culot de plomb réduit au fond du creuset après la fonte. Mais une épreuve plus facile & plus prompte, c'est de verser dans le vin un peu de foie de soufre en liqueur : si le précipité, que ce foie de soufre occasionne toujours, est blanc ou n'est coloré que par le vin, c'est une marque que ce vin n'est pas altéré par le plomb : si au contraire ce même précipité est sombre, brun, noirâtre, c'est une preuve qu'il contient du plomb.

Quand on verſe ſur des vins où il y a de la litharge une diſſolution d'orpiment dans l'eau de chaux nouvellement faite, ces vins ſe troublent & noirciſſent plus ou moins, à proportion de ce qu'ils contiennent plus ou moins de plomb, qui ſe précipite ſous la forme d'une poudre noire.

Il y a encore pluſieurs autres matieres, telles que la chaux, le ſoufre, les coquilles d'huître calcinées, &c. que l'on mêle dans le vin, mais elles ne le rendent point auſſi nuiſible que les préparations de plomb ou le plomb lui-même. Il eſt à propos de défendre aux Marchands de vin, dans les villes où il y a des Troupes, de ſe ſervir de cuvette de plomb pour y recevoir les égoûtures du comptoir où l'on meſure le vin. Ce ſeroit une précaution très-utile que de commettre quelqu'un pour examiner ſi tout ce que fourniſſent ou vendent les Entrepreneurs & Marchands ſuivans les Troupes n'a point de qualité nuiſible.

Dans preſque tous les pays il ſe trouve un nombre de végétaux qui ſont nuiſibles lorſqu'on en mange; & le Soldat qui cherche, dans les champs, des racines & des feuilles pour mettre dans ſon potage, prend aſſez ſouvent quelques-unes des plantes malfaiſantes. Ne ſeroit-il pas poſſible, quand on mene des Troupes un peu loin des pays dont le Soldat ne connoît pas les produc-

tions, de lui faire ſavoir quelles plantes il doit éviter de manger. Il n'ignore pas, en général, que la ciguë, les tithymales ou réveil-matin, la belladonne, ſont nuiſibles employés comme aliment; mais on lui apprendroit qu'il ne peut, ſans s'incommoder, manger les racines des renoncules, aconits, bryones, clamatites, colchiques, chriſtophorianes, couronne impériale, concombres ſauvages, hellebores, pain de pourceau & de pluſieurs autres plantes qu'on lui feroit connoître dans les pays où elles croiſſent naturellement. Lorſque des Soldats ont mangé une aſſez grande quantité de ces racines pour s'en trouver incommodé, & qu'il n'y a aucun Officier de ſanté pour leur faire prendre le remede qu'exigent ces divers poiſons, on commencera par les faire vomir, & enſuite, s'ils ſe plaignent de douleurs vives, on les fera boire, en abondance, de l'eau de miel ou d'orge, ou de riz ou de veau, ou toute autre boiſſon adouciſſante, &, de deux en deux heures, un verre de bon vin avec du ſucre. Mais ſi ces Soldats perdent plus ou moins de mouvement, de ſentiment, ſont très-aſſoupis, on ajoutera à leur boiſſon un acide quelconque, vinaigre, jus de citron, verjus ou tout autre, & on leur fera faire du mouvement.

Malgré l'ancienneté & la fréquence de l'uſage de la chair de cochon & des vian-

des salées, nous croyons devoir conseiller de ne les permettre aux Soldats que pour servir d'assaisonnemens ; elles sont, à n'en point douter, très-mal-saines, & il vaut mieux qu'ils ne mangent que du pain.

Sæpius penuria quam pugna consumit exercitum, & ferro sævior fames est..... In omni expeditione unum est & maximum telum, ut tibi sufficiat victus, hostes frangat inopia. Veget.

§. XXXVIII.

Des Sentinelles, des Grands-Gardes ou autres, & du Piquet.

Les Soldats qui sont en sentinelle ou de garde ne pouvant rien faire pour se défendre des intempéries de l'air tout le tems qu'ils sont en faction, méritent que l'on ait des attentions particuliéres pour eux, & qu'on les garantisse, autant que cela se peut, de tout ce qui est capable d'altérer leur santé : ce sera travailler en même-tems pour le bien du service ; car un homme transi de froid, ou mouillé ou brûlé du soleil, voit & observe mal, il en est de même quand il a grand appétit. Ainsi, pour ménager la santé du Soldat durant le chaud, le froid, l'humidité portés à l'excès, il est à propos de ne mettre des Sentinelles & des Gardes que

celles qui sont absolument nécessaires, de retrancher les Sentinelles que les Officiers ont droit d'avoir, de leur faire prendre de la nourriture avant qu'elles commencent leur faction, d'en diminuer la durée, à proportion de ce qu'il y a à souffrir, de les faire habiller selon la température de l'air, de leur faire porter la capotte du moment où le soleil se couche jusqu'à son lever, & deux heures par delà en tout tems, de les mettre à l'abri du soleil & de la pluie, & de les garantir du froid par des feux, quand le bien du service ne s'y oppose pas. Ce sont des attentions praticables & qu'on ne doit pas traiter de minutieuses, puisque les Anciens les ont eues. Les Anglois ont plus fait encore ; ils ont éprouvé qu'un peu d'eau-de-vie simple ou d'eau-de-vie dans laquelle a infusé du quinquina, donnée aux Factionnaires en hiver, & sur-tout la nuit, leur a conservé la santé. Il est nécessaire d'obliger ceux qui ont souffert du froid dans leur poste ou qui ont été mouillés, à aller se chauffer & se sécher dès qu'ils sont relevés, afin qu'ils n'aillent pas dormir mouillés ou transis de froid. Les Sentinelles ne doivent faire qu'une heure de faction en hiver, sur-tout pendant les grands froids ; & l'été, on peut leur en faire faire deux heures. *Bombelles.*

Vigiles hibernis mensibus ab imbribus vel frigore, æstivis deffenduntur à sole.... Breves

vigiliæ, ne minus accuratæ, fiant, & invitis solet sommus obrepere. Veget.

On aura, pour le piquet & les grands-gardes, la plus grande partie des attentions prescrites ci-dessus; mais il leur est plus facile de se défendre du chaud, du froid & de l'humidité par les abris & les feux. Ne pourroit-on pas raccourcir la durée de leur faction dans certaines températures excessives? Il faut empêcher, en tout tems, que le piquet & les grands-gardes ne se couchent sur la terre humide, à moins qu'ils n'aient étendu dessus, ou de la paille, ou une toile huilée ou cirée, & sur eux une couverture.

§. XXXIX.

Des Marches.

Lorsqu'une campagne est très-active, la fatigue, causée par les marches, devient une cause puissante de maladies. Ce ne sont pas seulement les marches forcées qu'on peut regarder comme préjudiciables, la nécessité qui les exige n'est pas très-commune; mais il y a diverses circonstances, telles que le froid, le chaud, la pluie, les veilles, la disette, les corvées, &c. qui font que les continuels déplacemens, marches ou manœuvres dérangent la santé des Soldats: voici ce que dit, à ce sujet, un d'entr'eux.

De cinquante mille hommes que coûte une campagne, à peine quelquefois dix mille sont tombés sous les coups de l'ennemi, les fatigues de la marche ont fait périr le reste. Un tel effet mérite que l'on prenne des mesures efficaces pour le prévenir : celles qui nous paroissent devoir y contribuer, sont de ne faire mettre le Soldat en marche qu'après qu'il a pris quelque aliment, d'avoir soin qu'il prenne son havresac & son pain, qu'il n'ait avec cela d'autre charge que ses armes ; que les tentes, ustensiles, bagages soient portés par un cheval ; que les détachemens qui peuvent être obligés de coucher au bivouac, aient leurs tentes, ou du moins des couvertures portées à leur suite par un cheval. Les Sergens engageront les Soldats à donner, l'hiver, un sou par prêt ou le petit prêt de la fin de Février, dont on fera une masse qui servira à acheter un bidet pour porter les tentes, ce qui leur est un soulagement infini..... Cette attention est de conséquence ; elle conserve une infinité de Soldats qui ne peuvent supporter la fatigue que leur cause un fardeau aussi pesant que l'est une tente, principalement pendant les grandes chaleurs, & dans les tems de pluie. *Bombelles*, *Puysegur*.

Quand les circonstances n'obligent pas de précipiter les marches, le pas doit être modéré ou même lent, soit durant le froid,

ſoit durant le chaud. Outre qu'en marchant avec vîteſſe on s'épuiſe & ſe laſſe plus promptement, on excite des ſueurs qui deviennent très-ſouvent funeſtes à ceux qui, comme les Soldats, ne peuvent changer de chemiſe ou ne portent pas de laine ſur la peau ; ſi l'air eſt froid, on le ſent davantage en allant vîte ; quand on marche ſur le ſable ou la terre ſéche, les pieds font élever une pouſſiere conſidérable, (voy. §. XXII.) lorſque la terre eſt gliſſante ou molle on fatigue beaucoup.

Nous regardons comme ſuperflu de repréſenter les effets morbifiques des marches qui ſe font durant les grands froids, les fortes chaleurs, les pluies continuelles, il n'eſt point de Généraux qui ignore combien elles ſont préjudiciables à la ſanté : nous nous contenterons de rapporter ce qu'a dit, à ce ſujet, Végece &, ſelon lui, les Auteurs militaires qui l'ont précédé. Dans l'été, il ne faut pas faire partir les Troupes trop tard le matin, de peur que le poids de la chaleur, jointe à la fatigue du chemin, ne leur cauſe des maladies. On doit plutôt les mettre en marche à la fin du jour, afin d'arriver de bonne heure à l'endroit marqué. Dans un hiver rigoureux, on ne doit pas les faire marcher de nuit par les neiges & les glaces ; *Vég.* Les Ouvrages modernes ſur l'Art militaire, recommandent également d'éviter les marches durant les températures exceſſives, de faire

celles d'hiver le jour, & celles d'été la nuit. Tout le monde étant donc convaincu de la nécessité de cette attention pour conserver la santé du Soldat, nous ne citerons pas d'autre autorité que celle de Végece, qui a cet avantage que ces regles étoient données pour des hommes auxquels leur vigueur rendoit les précautions moins nécessaires qu'aux Soldats de notre tems.

Il est presque inutile d'ajouter qu'il faut raccourcir les marches à proportion de la difficulté du chemin, de la chaleur, du froid & de l'humidité, & du nombre de jours qu'elles doivent durer.

Si les Soldats n'ont point de bas ou de chaussons de peau, il est à propos de les obliger à se graisser les pieds avec du suif lorsqu'ils ont des marches un peu longues à faire ou qu'elles sont très-fréquentes, ce qui est sur-tout nécessaire au commencement de la campagne, & pour les nouveaux Soldats afin qu'ils se blessent moins vîte. Nous adoptons volontiers ce que dit à ce sujet un Soldat, dont il est à souhaiter, pour la gloire & l'avantage de la Nation, que ses camarades suivent & l'exemple & les conseils. Les pieds sont, dit-il, la partie du corps qui, dans l'Infanterie, demande la plus grande attention : les Sergens & les Caporaux devroient être chargés d'en faire régulierement la visite; cette fonction seroit-

elle plus déshonorante pour eux que celle des Brigadiers & des Maréchaux-des-Logis qui ſont obligés de viſiter les pieds des chevaux.

Il ſeroit à propos que, quand le Soldat fait des marches fréquentes durant la campagne, il fut ſuivi de Vivandiers qui lui apprêtaſſent à manger; la préparation de ſes repas & la recherche des choſes qui y ſont néceſſaires étant un ſurcroît de fatigue qu'il faudroit lui épargner.

Nous croyons, avec M. le Maréchal de Saxe & M. de Maizeroy, le pas cadencé & la muſique guerriere très-utiles dans les marches pour les accélérer & les rendre moins fatiguantes. Nous ſouhaiterions, dit M. de Maizeroy, que les inſtrumens jouaſſent durant toutes les marches; le Soldat ſentiroit moins la fatigue. Il eſt certain que la muſique guerriere anime le Soldat, l'égaie & lui donne de la vigueur: c'étoit par ce moyen que les anciens faiſoient quelquefois des marches longues & rapides dont on eſt étonné. Le Conſul Néron fit dans ſix jours 80 lieues, gagna une bataille, & revint auſſi vîte au lieu d'où il étoit parti: voilà l'effet admirable de la marche cadencée dont M. le Maréchal de Saxe a relevé avec raiſon la néceſſité, comme le ſeul moyen de faire marcher une Troupe en ordre & avec célérité. Le ſon de la caiſſe eſt bon pour

marquer le pas ; mais cet inſtrument, dur & déſagréable, n'a pas, ſur les organes, la même puiſſance que les autres ; ceux-ci animent & ſoutiennent le mouvement, dilatent les eſprits, donnent du reſſort aux membres, & les agitent ſans les fatiguer.... Ce n'eſt pas aſſez que, pendant la paix, les inſtrumens de muſique jouent dans les parades & les exercices ; il eſt néceſſaire d'en uſer de même dans la promenade des Troupes & dans les routes, alternativement avec les tambours, parce qu'il faut que les Muſiciens ſe repoſent. Lorſqu'à la guerre on ſe trouveroit dans le cas de faire une marche forcée, on ſentiroit tout l'avantage de cette méthode de s'y être exercé d'avance. *Maizeroy, Cours de Tactique.*

§. XL.

De l'Exercice de ſanté.

Plus la vie du Soldat, en campagne, eſt pénible, agitée, fatiguante, plus il faut augmenter ſa vigueur pour qu'il puiſſe y ſuffire, ſans que ſa ſanté s'altére. Après les moyens que nous avons conſeillés pour le fortifier & le mettre à l'abri des maladies, ſoit par la nourriture, ſoit par l'habillement & les autres précautions, il n'en eſt point de plus puiſſant que l'exercice, proprement

dit, ou le mouvement du corps : il y a peu d'hommes, quelque robustes qu'il soient, dont la santé ne s'altére par le passage subit & fréquemment répété du travail excessif à l'extrême oisiveté, & de celle-ci au travail ; c'est pourquoi, chaque jour où le Soldat n'est obligé à aucune manœuvre contre l'ennemi, il faut commander des travaux ou des exercices de santé, qu'il soit au camp ou dans ses quartiers d'hiver. Les Romains & nos Ancêtres étoient très-convaincus de l'importance de l'exercice journalier. Végece le met au nombre du petit nombre de moyens qu'il conseille pour conserver les armées, & il écrit d'après des gens très-instruits de l'art de la guerre. Les Anciens, dit-il, exerçoient sans relâche les Soldats dans le champ de Mars, à découvert lorsque le tems le permettoit, & à couvert dans les jours de pluie & de neige, afin que, dans une action, il ne se trouvât rien à exécuter qu'ils n'eussent pratiqué ; ils punissoient les paresseux, ils fortifioient le corps par l'habitude du travail. On entretenoit aussi autrefois la Milice françoise dans des exercices presque continuels, qui étoient de courir à pied, sans s'arrêter, un certain espace, de brandir & tournoyer une masse très-pesante, de grimper une échelle armé de toutes pieces, de sauter de même sur un grand cheval sans étrier, de volter & de caracoler. On re-

présentoit quelquefois l'attaque d'un poste, un assaut, l'escalade d'un mur : ces jeux se nommoient *castilles*. L'habitude de s'exercer tout armé, endurcissoit le corps, augmentoit les forces; *Maizeroi*. Cet usage salutaire se trouvoit négligé depuis quelque tems ; mais un habile Ministre, persuadé de son utilité, vient de le renouveller en partie ; & nous souhaitons que les circonstances lui permettent de le rétablir en entier, & de nous faire voir, par-tout où il y a des Troupes, des images continuels des travaux de la guerre. Nous ne recommanderons pas de modérer des travaux destinés à conserver la santé ; on sait que, pour prévenir les maux que cause l'inaction après un travail extrême, & le travail extrême après l'oisiveté, l'exercice peut aller jusqu'à la fatigue, mais qu'il ne doit pas accabler.

Les manœuvres & exercices militaires ne sont pas les seuls moyens d'exercer le Soldat, on en a encore un autre dans les jeux où le corps reçoit un mouvement considérable, & ce moyen a un second avantage, celui de faire oublier au Soldat ses peines, en le dissipant & l'égaiant. Nous souhaiterions que ces divers exercices se fissent tous au son des instrumens. Il ne nous paroît pas hors de propos de placer ici quelques réflexions sur la musique militaire.

Rei Militaris periti plus quotidiana armo-

rum exercitia ad ſanitatem Militum putaverunt prodeſſe quam medicos....... Laboris conſuetudo, & in caſtris ſanitatem, & in conflictu poteſt præſtare victoriam. Veget.

§. XLI.

De la Muſique militaire.

Les raiſons de politique que l'on croit avoir fait introduire dans les armées, l'uſage des inſtrumens de muſique ne ſont pas les ſeules qui doivent déterminer à l'y conſerver. L'utilité de la diſſipation de l'eſprit pour la ſanté du corps rend la muſique néceſſaire, & devroit, à ce qu'il nous ſemble, la rendre beaucoup plus commune ; la gaieté qu'elle inſpireroit, jointe à l'occupation des manœuvres militaires & à la diſſipation des jeux, feroit certainement qu'il y auroit bien moins de ces malheureux qui, étant vivement affectés du deſir de retourner dans leur patrie, tombent dans la langueur & vont périr à l'hôpital. Sans attribuer à la muſique toute la puiſſance qu'elle ſemble avoir eu chez les Grecs, on ne peut pas douter qu'elle n'ait ſur l'ame un pouvoir que des exemples journaliers nous démontrent, celui de diſſiper, d'animer, d'égaier ; ce ſont ces effets certains que nous en attendons & que nous voulons produire dans l'eſprit des Troupes.

Il seroit à propos non-seulement que tous les travaux & exercices se fissent au son des instrumens, mais que, toutes les trois heures du jour, ils jouassent, durant une demi-heure, des airs propres à égaier. Ne pourroit-on pas faire ensorte qu'il y eût dans chaque Régiment deux ou trois de ces gens facétieux, chansonniers & conteurs, qui amusassent les loisirs du Soldat par des récits de faits militaires, comme font encore les especes de Bardes qui suivent les Régimens Ecossois.

§. XLII.

Des Quartiers d'hiver ou de cantonnement.

Il est de la plus grande importance de ne pas prendre ses quartiers dans des pays humides, marécageux, enveloppés de bois, dont les habitans même ont des fievres intermittentes durant la plus grande partie de l'année : car si l'intempérie de la saison & le mauvais air agissent conjointement sur des Soldats que la nourriture & les fatigues militaires ont efficacement disposés aux maladies, il ne manquera pas de survenir des épidémies qui seront certainement funestes à ces corps épuisés.

On aura, quant à la nourriture, au logement, à l'habillement, au coucher, & aux exercices de santé du Soldat, les mêmes

attentions que nous avons conseillées précédemment, avec cette différence que rien n'empêchera de mettre à exécution tout ce qui peut contribuer à sa conservation.

Si on doit donner du biscuit en campagne, du gruau on du grain grillé, il faudra en distribuer également dans les quartiers. La biére, qu'il sera facile de se procurer par tout, s'employera efficacement pour rétablir & fortifier le Soldat, le préserver ou le guérir des affections scorbutiques.

Les Soldats seront logés aussi séchement qu'il se pourra, ils coucheront plutôt au grenier qu'au rez-de-chaussée. S'il n'y a que des lieux humides à occuper, on les séchera avec des poëles, en y entretenant un courant d'air dans les tems secs, & en les tenant très-proprement : les chambres, où le Soldat passera ses heures de loisir, auront une cheminée. On ne permettra les poëles fermés que dans les très grands édifices, tels que les églises, les granges. Il ne faudra laisser échauffer ces endroits, qu'autant qu'il sera nécessaire pour que l'eau n'y gele point, parce que, quand le Soldat est renfermé dans une chambre échauffée par des poëles ou des cheminées au point où il l'échauffe quand on ne l'en empêche pas, l'air de la chambre est bientôt corrompu, & le Soldat, devenant plus sensible au froid, est plus facilement attaqué de maladies inflammatoires

flammatoires dès qu'il ſort pour ſes promenades ou ſon tems de faction, & lorſqu'il eſt néceſſité de faire la guerre en hiver : quand il eſt renfermé, ſes habits ſeuls doivent le défendre du feu. Si l'humidité ou le froid exceſſifs obligent de laiſſer beaucoup de feu aux Soldats, ou s'ils ſont en aſſez grand nombre dans une chambre pour que l'air s'y échauffe trop, on fera, au haut d'une fenêtre & de la porte ou de deux fenêtres, des ouvertures d'environ un pied afin que l'air ſe renouvelle. *Voy.* l'Introduction.

Il ne faut pas, par une humanité mal-entendue, que les Troupes qui ſont entrées dans leurs quartiers d'hiver y reſtent dans une trop grande inaction ; ce repos leur ſeroit funeſte, & ſur-tout quand on a eu ou qu'on va avoir une campagne très-active. Il faut les tenir toujours en haleine, qu'elles ſortent ſoir & matin, exécutent des manœuvres militaires, & faſſent des marches ou promenades.

§. XLIII.

Des Soldats indiſpoſés, malades, bleſſés, convaleſcens, délicats.

Dès qu'un Soldat eſt indiſpoſé, il faut le ménager, en l'exemptant des travaux fatiguans, ou même de ſon ſervice au dehors quand la température de l'air eſt exceſſive.

Il seroit même utile de lui prescrire alors des remedes pour prévenir les maladies ou les rendre plus bénignes.

Lorsqu'un Soldat sera incommodé, les Sergens ne doivent pas souffrir qu'il soit commandé pour le service, sur-tout durant les températures rudes ; en le fatiguant, il arrive que d'une petite incommodité il vient une plus grosse maladie ; *Bombelles*.

Aussi-tôt qu'on s'apperçoit qu'un Soldat est malade, on doit le faire porter à l'hôpital, sans attendre au lendemain. Si on ne se trouve pas à portée d'un hôpital, il est à propos de le séparer de ses camarades, en le mettant dans une tente destinée à cela, ce qui devient indispensable quand c'est une maladie contagieuse, comme la petite vérole, la galle, ou qui le devient souvent comme la dysenterie ; & en attendant qu'il soit à l'hôpital, on doit lui faire les remedes les plus pressans ; la maladie sera moins fâcheuse, & on ne sera pas moins le maître de le transporter. Si les Sergens apperçoivent quelqu'un qui ait la moindre maladie contagieuse, il faut le séparer de ses camarades & le faire traiter promptement. *Bomb.*

Un Sergent conduira les malades & les blessés à l'hôpital, & ne les quittera pas qu'ils ne soient placés, sur-tout si leur état est fâcheux & paroît demander de prompts secours.

Dans les décampemens, on aura grand

ſoin des Soldats bleſſés, malades, convaleſcens. *Voy.* Adminiſtration des Hôpitaux.

On voit très fréquemment que les Soldats, récemment guéris de grandes maladies, retombent malades bientôt après qu'ils ont rejoint, ſur-tout quand la campagne eſt active & la température exceſſive, & qu'on ſe trouve près de l'automne ou dans cette ſaiſon : on ſait auſſi combien ces rechûtes ſont funeſtes ; ainſi il ſeroit à propos que les convaleſcens fuſſent envoyés dans des places où le ſervice eſt moins rude qu'à l'armée, & ſur-tout dans les places qui ſont en ſeconde ou troiſieme ligne. Les Médecins indiqueroient, ſuivant le danger des rechûtes & l'état du ſujet, s'il faut le renvoyer à l'armée ou le laiſſer rétablir dans l'une ou l'autre de ces places, ce qui ſignifieroit qu'il ne devroit rejoindre l'armée qu'au bout d'un ou deux mois. Les convaleſcens ne ſeront point commandés pour les factions juſqu'à ce qu'ils paroiſſent parfaitement rétablis & avoir recouvré leurs forces; *Bombelles.*

Il y a parmi les Soldats des ſujets d'un tempérament délicat, d'une foible conſtitution, que les fatigues ordinaires rendent malades dès que l'on entre en campagne, il faut, ou les envoyer dans des places, ou du moins ménager de tels hommes que la vivacité & le courage naturels à ces tempéramens rendent utiles dans les Troupes, qu'ils égaient, excitent, animent.

Chaque Régiment doit toujours avoir à ſa ſuite ſon Chirurgien, & celui-ci ne marchera jamais ſans ſes inſtrumens, une tente propre à faire une infirmerie, & les médicamens les plus néceſſaires pour des bleſſés, pour les maladies commençantes & les indiſpoſitions.

§. XLIV.

Des Levées ou du choix des Soldats, & des moyens de les rendre forts & moins ſujets aux maladies.

Le ſuccès des ſoins que l'on prend de la ſanté du Soldat dépend, autant de leur conſtitution ou tempérament, que des moyens employés pour éloigner d'eux les cauſes des maladies ou pour les préſerver des effets morbifiques des cauſes auxquelles on ne peut les ſouſtraire. Conſéquemment nous ne devons point quitter le ſujet que nous traitons, ſans indiquer quelles attentions, dans le choix des Soldats, peuvent contribuer à la bonne ſanté des armées, & nous expoſerons, comme nous avons fait précédemment, les conſeils qu'ont donné, ſur cette matiere, les Auteurs qui ont traité de l'art militaire.

On ſait aſſez, dit Végece, qu'il y a des braves gens & des lâches de tous pays; il eſt certain cependant qu'il y a des nations

plus guerrieres les unes que les autres, & que le courage dépend du climat aussi bien que la force du corps. Les Savans qui ont raisonné là-dessus, accordent le génie & la prudence aux nations voisines du soleil; mais ils prétendent que, brûlées sans cesse par sa chaleur excessive, elles ont moins de sang, ce qui fait qu'elles manquent de fermeté & d'hardiesse pour combattre corps à corps, comme si la nature se refusoit aux dangers de prodiguer ce sang dont elle a été avare. Au contraire les peuples septentrionaux, éloignés des ardeurs du soleil, sont à la vérité moins avisés, mais emportés par le sang dont ils abondent, ils vont aux coups avec plus d'intrépidité: cela supposé, il faut lever les Soldats dans les climats les plus tempérés. D'un côté, on trouvera en eux cette abondance de sang qui fait mépriser les blessures & la mort; de l'autre, ils auront cet esprit de prudence qui entretient la soumission dans les camps, & qui est si utile dans l'action même & par-tout où il faut de la tête. *Végece, Institut. milit. Liv. I.*

On ne peut pas nier que la température de l'air, la nourriture, la paternité n'influent beaucoup sur la force du corps & le courage; mais on sait aussi, avec autant de certitude, qu'il dépend des loix, des mœurs & de l'éducation que les hommes aient telle vertu ou tel vice dans l'ame, que leur corps

ſoit fort ou foible, & leur conſtitution ſaine ou maladive. L'hiſtoire du monde, je dirois preſque l'hiſtoire de chaque peuple conſidérable, nous fournit des exemples de changemens, tels qu'une génération ne reſſemble nullement à l'autre. A l'opinion inconſidérée où on a été autrefois que certains peuples de l'Europe ſont toujours bons Soldats, & d'autres toujours mauvais Soldats, a ſuccédé une autre opinion plus raiſonnable & plus d'accord avec l'expérience, que l'éducation & la diſcipline militaire peuvent faire des nations du nord & de celles du midi, des armées qui, à nombre égal & commandées par d'auſſi habiles Généraux, ſe diſputeront long-tems la victoire. Si cela eſt vrai, comme on n'en peut douter, de peuples qui habitent des climats très-différens, on le penſera avec encore plus de raiſon, des habitans de Provinces qui ne ſont éloignées que de deux cens lieues, & renfermées dans des climats que l'on peut nommer tempérés, telles ſont les circonſtances où ſe trouvent la France. Quoique nous ſoyons très-perſuadé, par le raiſonnement & l'expérience, que les habitans de toutes les Provinces de ce Royaume ſont propres à faire d'excellens Soldats, néanmoins, pour qu'il ſoit plus facile de conſerver les armées en ſanté, & pour avoir des armées capables de réuſſir dans les entrepriſes les plus difficiles, il eſt de la plus

grande importance de choiſir des hommes forts & d'une bonne conſtitution, ou propres à le devenir.

Mais de qui doit-on attendre un meilleur ſervice, ou du Soldat levé dans la campagne, ou de celui qu'on prend dans la ville? Je ne crois pas, dit Végece, qu'on ait jamais pu douter que les gens de la campagne ne ſoient les plus propres à porter les armes: ils ſont déja faits aux injures de l'air & nourris dans la peine, ils ſavent ſupporter les ardeurs du ſoleil, ne connoiſſent ni l'uſage des bains, ni les délices de la ville. Dans la ſimplicité de mœurs qu'ils ont conſervée, tout eſt preſque ſuperflu pour eux; endurcis aux travaux les plus pénibles, ils ſont dans l'habitude de manier le fer, de creuſer les foſſés & de porter des fardeaux.

Cependant la néceſſité oblige quelquefois de prendre des Soldats dans les villes; alors dès qu'ils ſont enrôlés, il faut les accoutumer à travaillet aux camps, à ſe contenter d'une nourriture frugale & groſſiere, à porter des fardeaux, à ne point craindre le ſoleil ni la pouſſiere, à paſſer les nuits, tantôt ſous des tentes, tantôt à découvert. Si l'on prévoit qu'on en aura beſoin pour une longue expédition, il faudra les tenir le plus de tems qu'on pourra dans des camps, ou éloignés des débauches de la ville, afin qu'ils puiſſent ſe former le corps par cette vie militaire &

prendre l'esprit du métier. Je sais bien que dans les premiers tems de la République, c'est toujours dans Rome que se leverent les armées ; mais on ne pouvoit pas s'amollir dans une ville où l'on ne connoissoit alors ni le luxe, ni les plaisirs. La jeunesse, après la fatigue de la course & d'autres exercices, alloit nager dans le Tibre & y laver sa sueur ; on n'avoit point imaginé d'autres bains. Le Guerrier & le Laboureur étoient alors le même homme, qui ne faisoit, dans l'occasion, que changer ses outils contre des armes : c'est un fait connu qu'on alla chercher Quintus-Cincinnatus à la charue pour lui offrir la Dictature. Les armées doivent donc être principalement recrutées de gens de la campagne, & l'on doit plus compter sur leur courage. En effet, ceux qui ont moins goûté des douceurs de la vie, ont moins sujet de craindre la mort.

Si l'on veut suivre l'ancienne coutume, il est certain qu'on peut comprendre, dans les levées, tous ceux qui entrent en âge de puberté ; ce qu'on apprend alors s'imprime plus promptement & plus profondément dans l'esprit : d'ailleurs, pour donner au corps la légéreté que demandent les exercices, il ne faut pas attendre que les années l'aient appesanti ; c'est cette légéreté, entretenue par l'usage, qui fait le bon Soldat. Autrefois, dit Salluste, dès que la jeunesse étoit en

état de porter les armes, on l'exerçoit dans les camps. Ne vaut-il pas mieux qu'un Soldat se plaigne de n'avoir pas encore la force de combattre, que de le voir désolé de n'être plus en état de le faire ; ne lui faut-il pas aussi un certain tems pour tout apprendre, car la science des armes est d'une grande étendue, soit qu'il faille former de la Cavalerie ou de l'Infanterie, soit qu'on veuille montrer aux Soldats toutes les parties de l'escrime, à ne point abandonner leur place & à ne point confondre les rangs, à lancer les armes de jet d'une main ferme & assurée, à creuser le fossé, à planter avec art les palissades, à parer adroitement les coups de fer & à les porter hardiment ; il est certain qu'un Soldat formé à tous ces exercices, ne trouvera point d'ennemis redoutables, & que le champ de bataille n'aura pour lui que des charmes.

Je sais que la grande taille a été autrefois extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Quant à présent, lorsqu'on ne pourra faire autrement, il faudra avoir moins d'égard à la grandeur qu'à la force, & se conformer en cela au témoignage d'Homére, qui nous dépeint Tydée, petit, mais vigoureux & plein de courage.

Celui qui sera chargé de la levée des Troupes, doit s'attacher, sur toutes choses, à connoître par les yeux, par l'ensemble

des traits du visage & par la conformation des membres ceux qui peuvent faire les meilleurs Soldats. Il y a des indices certains & avoués par les gens d'expérience pour juger des qualités guerrieres dans les hommes, comme pour connoître la bonté des chevaux & des chiens de chasse : c'est à de pareilles marques extérieures que Virgile veut qu'on choisisse le roi (la reine) des abeilles. Souvent, dit-il, il y en a deux ; l'un a l'air fier, le corps poli, des couleurs vives : voilà la bonne espece. L'autre est mal teint & chargé de ventre, signes de paresse & de lâcheté. Le nouveau Soldat doit donc avoir les yeux vifs, la tête élevée, la poitrine large, les épaules fournies, la main forte, les bras longs, le ventre petit, la taille dégagée, la jambe & le pied moins charnus que nerveux. Quand on trouve tout cela dans un homme, on peut se relâcher sur la hauteur de la taille, parce qu'encore une fois, il est plus nécessaire que les Soldats soient plus robustes que grands.

Il y a encore des attentions à faire sur les métiers qu'exercent ceux qu'on veut enrôler. Pour moi, je voudrois qu'on exclût de la Milice les pêcheurs, les oiseleurs, les pâtissiers ou gens de cuisine, les tisserans, &, en général, tous ceux qui exercent des professions de femme. On fera bien au contraire de préférer les forgerons, les charpentiers,

les bouchers & les chasseurs de la bête fauve. Si le salut de l'Etat dépend de choisir pour Soldats non-seulement les mieux faits, mais les plus courageux de ses sujets : si les forces & la gloire de la Nation ont leur principe dans ce premier choix, tous les détails en sont importans ; c'est pourquoi le soin des levées est une commission si délicate, & l'on ne doit pas la donner indifféremment à tout le monde, puisqu'elle demande des talens que les Anciens ont admiré, dans Sertorius, parmi tant d'autres qualités militaires.

On doit même chercher, autant qu'on peut, la naissance & les mœurs dans la jeunesse à qui l'on confie la défense des Provinces & la fortune des armes. On fait ordinairement un brave Soldat d'un homme bien né, l'honneur l'oblige de vaincre en l'empêchant de fuir ; mais, ni les exercices ni les camps ne donnent des sentimens à celui qui en manque ; des armées levées sans choix ne deviennent jamais bonnes. Nous l'avons appris par notre expérience : tant de pertes que les ennemis nous ont fait éprouver partout, ne doivent s'imputer qu'au relâchement qu'une longue paix avoit introduit dans les levées, à ce goût dominant qui entraîne les meilleurs citoyens dans les charges civiles, à la négligence ou à la lâcheté des Commissaires qui remplissoient indistinctement les Milices, & faisoient des Soldats de mi-

ſérables que les particuliers dédaignoient pour valets. Un mérite ſupérieur & une application particuliére dans ceux qui ſeroient chargé des levées, corrigeroient ces abus. *Vég.* Les Chefs des bandes avoient ſoin de n'y recevoir que des gens connus & bien conditionnés..... Dubelai-Langey ne vouloit pas qu'on enrôlât des hommes au-deſſous de 17 ans ni au-deſſus de 35, l'un étant trop foible, l'autre trop difficile à former.... M. de Montecuculi dit qu'il ne faut pas engager des gens de la lie du peuple, & au haſard, qu'il faut les choiſir ſains & robuſtes, endurcis aux travaux & aux arts pénibles, qu'ils ne ſoient, ni fainéans ni débauchés.... Louis XIV ayant appris qu'on employoit la force & la ruſe pour enrôler, fit punir les Enrôleurs, & rendit la liberté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou violence, diſant qu'il vouloit être ſervi par des Soldats & non par des eſclaves. *Mém. de Maintenon.*

Malgré les ſoins qu'on aura apportés à choiſir les nouveaux Soldats, il faut les éprouver pendant quelque tems avant de leur imprimer les marques de la Milice. Il ſeroit imprudent de s'en rapporter abſolument aux apparences de la figure, qui ſont ſouvent trompeuſes; & ce n'eſt que dans les exercices qu'on peut décider ſi des hommes ont la légéreté & la force qu'exige la profeſſion

des armes; s'ils ont de l'intelligence pour apprendre leur métier, & s'ils sont nés avec du courage: tous ceux qui manqueront de ces qualités, doivent être renvoyés sur le champ, parce que c'est moins le nombre qui gagne les batailles que la valeur: alors on marquera pour la Milice ceux qu'on aura jugés véritablement propres à faire des Soldats, & l'on commencera à leur montrer le maniement des armes dans les exercices journaliers. Mais l'oisiveté d'une longue paix en a aboli la pratique. Qui trouvera-t-on aujourd'hui qui puisse enseigner ce qu'il n'a jamais appris? *Vég.*

Mais ce n'est pas assez d'avoir des Soldats jeunes, d'un bon tempérament, vigoureux ou prêts à le devenir, nés de parens qui leur aient inspiré de la probité, de l'honneur, des mœurs, de la religion, de la subordination & que ces Soldats n'aient point de répugnance pour l'état militaire, il faut encore entretenir & fortifier leur tempérament & les former à remplir leurs devoirs, de maniere que leur santé en souffre le moins qu'il est possible. Nous croyons qu'il seroit à propos de réunir les nouveaux Enrôlés, & qu'en même-tems que l'on forme ces nouveaux Soldats au maniement des armes & aux évolutions militaires, on les accoutumât par degrés aux longues marches, à coucher sous les tentes & même à l'air, à vivre de pain de

munition & des autres alimens destinés aux armées, à porter des fardeaux, à souffrir le froid & le chaud, à manger à différentes heures, à monter & descendre des terreins escarpés, à passer des rivieres à la nage, en un mot à tout ce qu'ils peuvent se trouver obligés de faire en tems de guerre : lorsque ces recrues seroient suffisamment instruites & habituées aux travaux de Mars, on les incorporeroit dans les différens Corps auxquels leurs diverses qualités les rendroient propres, Infanterie ou Cavalerie, Dragons, Troupes Légeres, &c. Celui à qui la nature a donné des dispositions pour un de ces services, en remplit les devoirs, sans que sa santé en soit altérée autant que le seroit celle de tout homme qui n'y auroit pas reçu de la nature la même aptitude, & le premier n'a pas à surmonter, outre les fatigues inséparables de son état, le déplaisir & l'ennui qui, seuls, conduisent tant de Soldats à l'hôpital. Chez les Romains, on exerçoit d'abord le Soldat au pas militaire, on le formoit à la course, au saut, à franchir des fossés, à passer des rivieres & des torrens à la nage. Ensuite un Maître d'exercice le faisoit escrimer contre un pieu haut de six pieds. Il apprenoit à se poster pour attaquer l'ennemi avec l'épée, lui porter des coups au visage, le prendre en flanc, lui couper les jarrets, avancer & reculer, porter des coups

& parer les ſiens ſans ſe découvrir, raiſon pour laquelle ils préféroient l'uſage de la pointe, & mépriſoient les coups de taille qui ſont rarement mortels ; on l'exerçoit encore à lancer le javelot de pied ferme en courant & à bien aſſurer ſon coup ; on l'apprenoit à ſe couvrir du bouclier, à l'oppoſer aux traits, à en faire la tortue. On les formoit enſuite à manœuvrer enſemble & aux évolutions. La Cavalerie étoit formée avec le même ſoin ; & pendant ces exercices ils étoient couverts du caſque, de la cuiraſſe, & ſe ſervoient d'armes beaucoup plus peſantes que celles avec leſquelles ils devoient combattre. On les menoit trois fois le mois à la promenade : ils faiſoient dix milles de chemin en marchant un pas réglé, qu'ils accéléroient quelquefois, gardant leur rang & dans toute ſorte de terrein. On les accoutumoit encore à tous les travaux néceſſaires à la guerre. En s'inſtruiſant, ils s'endurciſſoient & ſe préparoient à ſoutenir les plus grandes fatigues. Auſſi ne voyoit-on pas les armées romaines ſe fondre par les maladies, & périr, comme les nôtres, ſans combattre. Avec de tels hommes on pourroit tout entreprendre, & ſe flatter du ſuccès. Chaque Soldat, mieux armé, mieux aguerri que ſon ennemi, comptoit toujours ſur lui-même. Il n'avoit pas plus de courage naturel que les autres peuples ; mais il les

méprisoit, parce qu'il étoit rempli du sentiment de son adresse & de ses propres forces. *Maizeroi.*

La force du corps & la bonne santé dépendent trop des bonnes mœurs pour que nous terminions cet article sans parler du soin qu'il est important de prendre de la conduite particuliére du Soldat ; il s'agit ici, principalement des excès dans les plaisirs de l'amour. Bien peu de gens ignorent que le commerce des femmes, qui est trop réitéré, ne tarde pas à être suivi de la diminution des forces du corps, de l'affoiblissement du principe de la vie ; que le courage qui est un sentiment de sa force, & la bravoure qui est la fermeté de l'ame ne peuvent subsister avec de telles dispositions. Si l'on permet ce genre de débauche au jeune Soldat, & même à tout Soldat en campagne, qui n'a que le repos & la nourriture absolument nécessaires, non-seulement son ame & son corps seront bientôt énervés, il sera foible, pusillanime, paresseux, mélancolique, tout altérera sa santé, il deviendra susceptible de contagion, ses blessures seront difficiles à guérir, mais il est presque certain qu'il contractera une maladie qui le mettra en peu de tems hors d'état d'être utile à sa patrie, & le rendra à charge à sa famille ou à la Nation.

Les Soldats les plus propres à la guerre

par

par leurs qualités naturelles & acquiſes, ne peuvent être tels pendant long-tems, ſi on ne conſerve cette aptitude durant la paix, en les entretenant dans l'habitude de faire ou ſouffrir tout ce qu'on peut être néceſſité de faire ou de ſouffrir quand on eſt en campagne. Une Nation dont les Guerriers paſſeroient tout le tems de la paix ainſi occupés à ſe fortifier le corps & l'ame par les images continuelles de la guerre, ne trouveroit pas d'ennemis qui puſſent ſe meſurer avec elle. Nous ne voyons pas, dit Végece, que les Romains ſe ſoient ſervis d'autres moyens pour ſubjuguer toute la terre, que d'une pratique continuelle des exercices militaires, d'une bonne diſcipline dans les camps & d'une attention conſtante à cultiver la guerre. Qu'auroient pû leurs petites armées contre les Troupes nombreuſes des Gaulois? Qu'auroient-ils fait avec leur petite taille contre la haute ſtature des Germains? Les Eſpagnols ont toujours ſurpaſſé les Romains en nombre & en force de corps. Nous n'avons jamais diſputé aux Afriquains, ni l'avantage des richeſſes, ni la reſſource des ruſes, & perſonne ne peut douter que les Grecs n'euſſent plus de génie & plus de lumiere que nous. A tous ces avantages qu'oppoſerent les Romains, ils ſurent choiſir leurs nouveaux Soldats & les dreſſer au maniement des armes; ils s'attacherent à leur

fortifier le corps par l'habitude du travail, à les préparer dans les exercices du champ de Mars à tout ce qui peut arriver dans les batailles, & ils établirent des punitions séveres contre les paresseux. La connoissance du métier de la guerre nourrit le courage, & le Soldat ne demande que l'occasion d'exécuter ce qu'il est sûr d'avoir bien appris ; enfin, un petit nombre de Troupes, rompues aux pratiques de la guerre, vole, pour ainsi dire, à la victoire ; *Vég.* Des Soldats robustes, bien armés & bien exercés, ne comptent pas le nombre de leurs ennemis, & supportent gaiement les fatigues de la guerre. Soyons toujours bien pénétrés de ces principes, & nous chercherons moins à mettre sur pied des armées nombreuses, qu'à les composer de Soldats robustes en état de soutenir les fatigues d'une campagne. Nous n'y traînerons plus, comme autrefois, une jeunesse foible qui pouvoit à peine porter son fusil, & qui, sortant du repos, passoit sans préparatifs à une vie dure & pénible où elle succomboit, perte irréparable pour l'Etat, & qui le dépeuploit sans fruit d'un grand nombre de Citoyens. C'est à la sagesse du ministere actuel que nous devons les mesures prises à la derniere paix pour éviter de pareils inconvéniens. Rien de plus avantageux que d'avoir des dépôts de recrues d'où l'on tire les meilleurs hommes, tandis

que les autres continuent à ſe former & à rendre robuſtes dans une école tranquille.

De l'Établissement et de l'Administration des Hôpitaux militaires, fixes et ambulans.

§. XLV.

Etabliſſement des Hôpitaux fixes ; préparation des ſalles ; entrée des malades.

Les lieux les plus propres pour établir des hôpitaux fixes, ſont les villes qui ſont à portée de l'armée, & celles qui doivent s'y trouver dans les momens où la campagne ſera la plus active & où le beſoin deviendra par-conſéquent le plus preſſant. Il faut toujours avoir pluſieurs hôpitaux, placés de façon que l'armée, dans ſes plus grands mouvemens, ſoit peu éloignée de l'un d'eux. On trouvera encore ces avantages à multiplier les hôpitaux, c'eſt que les maladies y deviendront moins contagieuſes ; & que quand l'armée s'éloignera de l'un d'eux, celui-ci aura le tems de ſe vuider, & ceux qui y ſeront employés pourront ſe reporter en avant pour en former un autre, ſans que le ſervice en ſouffre & ſans confuſion.

Nous ſouhaitons que les hôpitaux ſoient dans les villes pour deux raiſons principa-

lement, 1°. parce qu'il s'y trouve des bâtimens commodes ou tout prêts, ou fort faciles à préparer; 2°. parce qu'on envoie les convalescens chez les particuliers; 3°. afin que l'hôpital soit garanti des hostilités: quant à ce dernier motif, n'est-il pas étonnant que des nations qui, ainsi que la plupart de celles de l'Europe, semblent ne respirer que l'honneur, la vraie bravoure & l'humanité, ne soient pas encore convenues de respecter les hôpitaux militaires, même après avoir eu l'exemple de la possibilité de cette convention dans celle qui s'est observée entre les armées angloises & françoises commandées par M. de Stair & de Noailles sous Aschaffenbourg.

Le nombre & la grandeur des hôpitaux doit se proportionner au nombre des Troupes, à l'activité de la campagne, aux maladies que cause aux étrangers le changement de climat, le mauvais air du pays. On estime communément qu'une armée de cent mille hommes en Allemagne, aura de huit à quinze mille malades, & qu'il s'en trouvera un peu davantage en Italie.

Il faut toujours chercher, pour l'établissement des hôpitaux, les grandes maisons situées sur un terrein élevé, en bon air, & où on ait facilement de l'eau.

On préférera pour faire les salles des malades, les grandes pieces percées de plusieurs

grandes fenêtres & qu'il est facile de sécher & d'airer. On ne mettra des malades au rez-de-chaussée que quand il ne sera pas possible de faire autrement. Si on n'a que de petites chambres, on abattra les cloisons afin que plusieurs n'en fassent qu'une pour la facilité du service : nous n'exceptons que les cas de maladies contagieuses, dans lesquelles on prendra les précautions que nous exposerons ci-dessous.

Supposez qu'il ne se trouve pas une suffisante quantité de fenêtres, ou qu'elles ne soient pas placées comme il faut pour que l'air se renouvelle facilement, on en construira de nouvelles, & elles seront faites de maniere que leur partie supérieure touche au plancher supérieur de la chambre, la seule construction suivant laquelle tout l'air d'une chambre puisse être parfaitement renouvellé, sans qu'il devienne préjudiciable aux malades en les frappant à son entrée.

Si au dessus des salles que l'on prépare, il ne se trouve ni chambres qui puissent servir à mettre des malades, ni greniers nécessaires, on fera bien de pratiquer dans quelque partie, & sur-tout au milieu du plancher supérieur de ces salles, une ouverture d'un ou deux pieds de diamétre, les vapeurs & l'air qui est échauffé, corrompu, s'élevant au plus haut des salles, en sortiront par ces ouvertures. On a établi de semblables ventouses

dans plusieurs salles de l'Hôtel-Dieu de Paris.

On suppléera à ces ventouses avec avantage, en faisant ensorte que le dernier carreau de la fenêtre la plus éloignée de la porte s'ouvre & se ferme à volonté avec un vagistasʃ, & en pratiquant au-dessus ou à côté de la porte une ouverture d'environ un pied de diamétre. Lorsqu'on tiendra ces deux vagistasʃ ouverts, l'air échauffé & chargé de vapeurs, sortira par le trou de la fenêtre, & il en entrera de nouveau par le trou du dessus de la porte ; & un des deux seulement étant tenu ouvert, l'air de la salle ne se corrompra pas.

M. Monro conseille de faire au plancher des salles un ou deux trous d'environ six, huit ou dix pouces de diamétre, d'y appliquer une extrêmité d'un tuyau ou canal de bois, & de faire ensorte que l'autre extrêmité entre dans la cheminée de la salle supérieure au-dessus de la grille qui porte le feu. L'air & les vapeurs qui se trouvent toucher le plancher, s'échappent par le tuyau, & leur sortie est accélérée, parce que le feu raréfie l'air dans le tuyau & l'attire pour ainsi dire. C'est par le moyen de tuyaux semblables que l'air se renouvelle dans plusieurs salles de l'hôpital St. Georges à Londres.

M. de Premenil de S. Malo nous a communiqué, il y a quelques années, un moyen assez facile de renouveller l'air des chambres où il

ſe trouve une cheminée. Il propoſe de diviſer le tuyau de la cheminée depuis ſon ſommet juſqu'au manteau, à-peu-près en deux parties égales, en mettant la ſéparation un peu de biais, de façon qu'elle faſſe comme deux entonnoirs égaux & adoſſés, mais dont l'ouverture large de l'un ſoit dans le bas de la cheminée, & celle de l'autre à ſon ſommet. La fumée entreroit par celui d'en bas, & l'air froid entreroit par celui d'en haut à la hauteur du manteau de la cheminée; la partie étroite de l'entonnoir feroit un coude qui s'éleveroit juſqu'à trois ou quatre pouces du plancher ſupérieur, & là l'entonnoir ſe termineroit dans la chambre, où il porteroit l'air du dehors qui s'y précipiteroit, comme on l'obſerve dans la manche qu'employent les gens de mer; ſon courant ſeroit accéléré par la chaleur des parois de l'entonnoir qui recevroit la fumée.

Nous avons encore des moyens un peu plus compliqués, mais aſſez faciles à pratiquer pour renouveller l'air des hôpitaux; ce ſont les ventilateurs. On a inventé pluſieurs machines qui portent ce nom à cauſe de leur effet qui eſt le même: en général, comme on s'accorde à préférer les ventilateurs de M. Hales, voici une deſcription d'un des plus ſimples, aſſez détaillée pour qu'on puiſſe en faire conſtruire ſans modele & ſans figure; ce ſont deux caiſſes quarrées de bois de

des granges ou autres édifices vastes, très-élevés, & où les malades sont au rez-de-chaussée ; en pareils cas, on se servira de poëles ordinaires, que l'on entretiendra allumés pour que l'air soit toujours tempéré & aussi sec qu'il sera possible.

Dans les petites salles & dans les moyennes où les circonstances obligeront de laisser ou de mettre des poëles ordinaires, on aura attention qu'il puisse y avoir, par les fenêtres ou les portes, une communication libre avec l'air extérieur, & qu'il se fasse, quand on voudra un renouvellement lent de l'air intérieur.

En faisant la distribution des maisons qui serviront d'hôpitaux, il ne faut pas oublier de réserver une ou deux salles vuides qui puissent recevoir les maladies contagieuses dès qu'il s'en déclarera quelqu'une dans les autres salles.

On ne doit pas manquer de boucher les privés qui se trouveront placés de façon à répandre leur mauvaise odeur dans les salles ; & s'il n'y en a pas aux extrêmités de l'hôpital, on en construira qui soient fort profonds & qui aient des soupiraux ou des ventouses, afin que les vapeurs ne montent pas dans les salles. Les meilleures méthodes sont de les placer sur des ruisseaux ou égoûts dont l'eau entraînera les excrémens, ou de faire des privés qui excédent les murs exté-

rieurs, & de fouiller au-deſſous une foſſe ou puits profond dans lequel on jettera tous les jours quelques pelletées de terre.

On examinera ſi les parois intérieurs des ſalles ſont mal-propres ou humides & ſalpêtrés; en ce cas on les fera gratter, enſuite laver avec de l'eau de ſavon, & lorſqu'ils ſeront bien ſéchés, on les blanchira avec une ou deux couches de chaux délayée. Il faut auſſi faire racler, laver & ſécher l'aire des ſalles. Dans les étages ſupérieurs, le deſſéchement peut ſe faire en ménageant un courant d'air, mais au rez-de-chauſſée il faut employer le feu: il eſt preſque abſolument néceſſaire que l'aire des ſalles, au rez-de-chauſſée, ſoit carelée ou pavée, ſans quoi ces ſalles ſont preſque toujours humides & le feu même ne parvient pas à les ſécher. Quant aux ſalles qu'on n'aura pas le tems de préparer, & qui ne ſeront ni pavées ni carelées, on en battra fortement l'aire, on la couvrira de platras écraſés & enſuite de ſable.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir de ne point établir des ſalles dans des bâtimens conſtruits ou recrépis en dedans aſſez récemment pour qu'ils rendent encore l'eau; les exemples fréquens des maux que cauſe une pareille imprudence ne ſont ignorés de perſonne. Il vaudroit mieux mettre des malades ſous des tentes qu'au milieu des crépis de plâtre & de chaux qui ne ſont pas ſecs.

Les salles étant propres, séches, bien aïrées, on y transportera les lits pour les malades. Ces lits des hôpitaux fixes, qu'on nomme aussi fournitures, sont composés, 1°. d'une couchette de bois de chêne, élevée de douze à quinze pouces au-dessus du plancher, de quatre pieds de large, de cinq pieds neuf pouces de long, le tout dans œuvre; 2°. d'une paillasse de même longueur & largeur; 3°. & d'un matelas d'égale longueur & largeur que la paillasse, rempli de laine cardée & couvert de toile lessivée, avec le chevet ou traversin de pareille toile, aussi rempli de laine cardée; lesdits matelas & chevet pesant ensemble trente-cinq livres, non compris la toile; 4°. la couverture de laine blanche, de huit pieds six pouces de long sur sept pieds quatre pouces de large; 5°. deux draps de même longueur & largeur que la couverture. (*Dupré, Subsist. milit.*)

M. Monro voudroit qu'on n'employât ni matelas de laine, ni traversins de laine ou de plume, & qu'on leur préférât les matelas & traversins de paille, & dont le dedans se change quand il le faut. Nous pensons comme lui que cette réforme seroit très-avantageuse, sur-tout pour prévenir ou diminuer les progrès des maladies contagieuses, fievres, dysenteries, &c. La contagion étant augmentée, conservée & communiquée par

la laine & la plume plus que par la toile & la paille qui peuvent ſe laver & ſe changer auſſi ſouvent que l'on veut à très-peu de frais, & il n'en eſt pas de même de la laine & de la plume.

En plaçant les lits dans les ſalles, il faut avoir grand ſoin de les éloigner ſuffiſamment pour que l'air ne s'y corrompe pas trop vîte; l'étendue de chaque ſalle, ſon élévation, le genre de maladies auxquelles on la deſtine, doivent ſervir de regle pour laiſſer plus ou moins d'eſpace entre chaque lit, & de vuide entre les rangées. On peut mettre plus de lits dans les ſalles où il y a des ventouſes ou ventilateurs que dans celles où il n'y en a point; dans celles dont le plancher ſupérieur eſt élevé que dans celles qui ſont baſſes; dans les ſalles où il y a beaucoup de fenêtres que dans celles où il s'en trouve peu; dans les ſalles où il y a cheminée ou poële à vent que dans celles où il n'y a que des poëles ordinaires; dans les ſalles des bleſſés que dans celles des fiévreux. M. Pringle conſeille de diſtribuer les lits de façon qu'il ſemble qu'on en pourroit mettre le double ou le triple. M. Monro voudroit qu'il y eût pour chaque lit environ ſix pieds ſur ſept, ou huit pieds ſur huit. Chaque lit doit porter un numéro qui ne puiſſe être déplacé, & qui ſe voie de loin: on en expliquera l'uſage à l'article *Viſite du Médecin*.

Lors de l'entrée des malades à l'hôpital, ils seront placés, autant qu'il sera possible, dans des salles destinées au genre de la maladie & à son degré, ce qui rend l'administration de l'hôpital infiniment plus facile & les progrès de la contagion moins à craindre. On mettra séparément les blessures graves, les blessures légeres, les fiévreux, les galleux, les dysentériques, les inflammations, les petites véroles, les maux vénériens.

Il est à souhaiter que l'on introduise dans les hôpitaux l'usage infiniment salutaire de plonger les malades, à leur entrée, dans un bain chaud le tems nécessaire pour les décrasser & nettoyer. La mal-propreté, & l'odeur forte de corps qui suent beaucoup, changent peu de linge, ne se lavent jamais, & prennent des alimens grossiers, contribuent beaucoup à la corruption de l'air. D'ailleurs leur peau étant décrassée & relâchée & les pores ouverts, la transpiration & les éruptions se feront plus facilement. Qu'on ne craigne pas de nuire aux malades, il y en a très-peu qui soient dans ce cas ; & l'Officier de santé qui auroit l'emploi de les recevoir & faire placer, indiqueroit ceux qu'il faudroit excepter de la regle.

Le malade entrant sera aussi-tôt changé de linge & mis dans un lit seul & sur une fourniture entiere, s'il a une grande bles-

ſure ou une maladie dangereuſe, ce que l'Officier de ſanté décidera : il jugera encore ſi la maladie exige que l'on faſſe quelque remede ſans attendre le moment de la viſite générale, ce qui ſera exécuté auſſi-tôt. Quoi qu'il en ſoit, le malade ſera tenu à la diéte la plus ſévere juſqu'à la prochaine viſite.

§. XLVI.

De la propreté & du renouvellement de l'air dans les ſalles.

Il faut mettre au nombre des ſoins les plus importans de la manutention des hôpitaux la propreté & le renouvellement de l'air : il y périra beaucoup moins de monde ſi l'air eſt bon, & ſi on parvient à empêcher les maladies contagieuſes d'y devenir générales ; or, leur cauſe la plus puiſſante eſt la corruption de l'air ; voici les meilleurs moyens de la prévenir & de la corriger. Tous les matins, vers cinq heures, le premier des Chirurgiens qui a fait la garde de nuit dans chaque ſalle, y fera ouvrir les fenêtres du côté du nord ou de l'eſt, ou d'un autre côté s'il n'y en a pas aux côtés indiqués ; & en cas qu'il faſſe un grand vent, on évitera d'ouvrir de ce côté à moins qu'il n'y ait pas d'autre ouverture. Pour lors les Infirmiers

balayeront avec ſoin juſques ſous les lits, en ayant ſoin de jetter un peu d'eau pour ne pas faire beaucoup de pouſſiere ; on emportera en même-tems tous les pots de chambre, chaiſes, urinales, crachoirs ; cela doit être fait en un quart d'heure : après quoi on fermera toutes les fenêtres, & on fera brûler ou quelques morceaux de bois réſineux, ou un parfum compoſé pour purifier l'air & lui communiquer une bonne odeur. Pendant ce tems-là on portera, de lit en lit, un grand vaiſſeau rempli d'eau de ſavon avec des linges, afin que chaque malade ſe lave les pieds, les mains, le viſage ; on aidera ceux que leur foibleſſe mettra hors d'état de le faire ſeuls : tout cela doit ſe trouver fait avant que les viſites du Médecin & du Chirurgien commencent.

Dans les ſalles des bleſſés on ouvrira de nouveau les fenêtres après le panſement, & dans les ſalles des malades, vers midi, tems où les vomitifs & purgatifs ont fait leur effet, elles reſteront ouvertes l'eſpace d'un quart d'heure ; & après qu'elles ſeront fermées, on parfumera les ſalles avec un parfum compoſé pour cet uſage. Dans les ſalles des malades, vers ſept heures du ſoir, & dans celles des bleſſés après le panſement du ſoir, on r'ouvrira & parfumera également les ſalles. Lorſque les ventilateurs ſeront néceſſaires, on les fera agir dans les momens

mens où nous conſeillons d'ouvrir les fenêtres.

Quand l'air eſt tempéré ſans qu'il ſe trouve humide, on peut ouvrir une fenêtre aux deux extrêmités de la ſalle, & à l'oppoſite de deux en deux heures. Si l'air eſt ou fort froid, ou très-humide, on n'ouvrira que dans les momens indiqués ci-deſſus ; s'il fait fort chaud, on tiendra une fenêtre ouverte du côté du nord ou de l'eſt. Les différentes eſpeces de ventouſes renouvellent l'air continuellement. Lorſque l'atmoſphére eſt humide ou froide, il faut entretenir un feu capable d'échauffer ou de ſécher l'air des ſalles.

Des gens doivent avoir pour unique fonction d'enlever les pots de chambre dès que les malades s'en ſeront ſervis, & de les laver avant de les rapporter. On enlevera & lavera les crachoirs le matin & le ſoir : on changera toutes les ſix heures les malades qui ne pourront retenir leurs excrémens.

On donnera une chemiſe blanche deux fois la ſemaine, & des draps tous les dix jours, & on fera la barbe au moins une fois la ſemaine à ceux à qui il eſt permis de manger.

Dès qu'un Soldat ſera mort, on l'enlevera avec ſon lit; le bois ſera mis à l'air & lavé avec de l'eau de ſavon, les couvertures, matelas, traverſins, toile de paillaſſe ſeront parfumés avec du ſoufre & la paille ſera brûlée.

Lorsqu'on s'apperçevra qu'il y a des punaises dans un lit, il faudra l'enlever & le nettoyer comme les lits des morts, pour éviter non-seulement la mauvaise odeur de ces insectes, mais l'agitation qu'ils causent aux malades.

Il est à propos, pour prévenir la corruption de l'air, de blanchir à la chaux tous les quatre mois les murs & les planchers supérieurs des salles de malades ; de laver tous les deux mois les bois de lits, les couvertures, les toiles des paillasses, & d'en changer la paille ; on rebattra tous les trois mois les matelas.

Quand les maladies contagieuses ne sont pas communes dans une salle, & qu'elle ne leur est pas destinée, il faut transporter les malades qui en ont les premiers symptomes.

On doit observer avec le plus grand scrupule, dans les salles destinées à ces maladies, tout ce que nous avons conseillé ci-dessus ; en outre, il est nécessaire de renouveller l'air plus souvent, en faisant agir les ventilateurs, d'y entretenir toujours un peu de feu dans les cheminées, de les parfumer souvent, en brûlant de la poudre à canon humectée, du vinaigre, des bois résineux ou des parfums composés.

Les Infirmiers & autres personnes attachées au service de ces salles ne doivent pas aller dans les autres salles, ni se trouver avec

les autres employés, ſoit pour manger, ſoit pour dormir. On ne laiſſera pas non plus tranſporter des meubles & uſtenſiles des ſalles infectées dans les autres, & tout ce qui ſortira des premieres, ſera expoſé à l'air, enſuite lavé & parfumé; en un mot, il faut, autant qu'il eſt poſſible, intercepter toute communication qui peut favoriſer celle de la contagion.

Les Médecins & les Chirurgiens auront l'attention de ne faire leurs viſites dans ces ſalles qu'après celles des autres ſalles, pour ne pas porter la contagion dans celles-ci. Nous mettons au nombre des maladies contagieuſes qui exigent ces précautions, les petites véroles, les dyſenteries, les fievres putrides.

Il faut prépoſer quelqu'un pour veiller aux inhumations, afin qu'elles ne ſoient différées après la mort que le tems abſolument néceſſaire, qui ne doit pas être de vingt-quatre heures, ſur-tout dans les tems d'épidémies; que le lieu de l'inhumation ſoit toujours ſuffiſamment éloigné & de l'hôpital & des habitations; que les foſſes ſoient creuſées d'autant plus profondément, qu'on y met plus de corps, & que les derniers corps ſoient recouverts de dix pieds de terre ou au moins de ſix: on battra la ſuperficie du terrein après l'avoir arroſé.

§. XLVII.

Du Régime ou de la Diéte.

Les divers régimes ou diétes qu'on fait obſerver dans les différens états de maladie, varient dans les hôpitaux des diverſes Nations de l'Europe, non-ſeulement quant à l'eſpece & à la qualité des alimens, mais encore quant à leur quantité. Sans entrer dans un détail circonſtancié de la maniere dont les malades ſont conduits dans les hôpitaux militaires, nationaux ou étrangers, nous expoſerons les regles & les uſages qui nous paroiſſent les plus avantageux dans les circonſtances communes pour les peuples des contrées tempérées de l'Europe.

Les hommes qui compoſent les armées étant tous dans l'âge où le corps a contracté, quant à la nourriture, des habitudes qu'il ſeroit nuiſible de changer en entier durant les maladies, il faut que le Médecin qui regle les régimes, conſidere non-ſeulement l'état des malades, mais le climat où ils ſe trouvent, leur ancienne façon de vivre & le manque d'aliment, & les mauvais alimens qu'ils ont éprouvé récemment. D'après cela, on ne conduira pas de même pour le régime le Soldat anglois & le Soldat françois : on ne les fera pas vivre l'un & l'autre en Italie com-

me en Allemagne; ici il faudra plus d'aliment, là plus de boisson; ici des acides, là des cordiaux échauffans. C'est au Médecin à varier les régimes suivant les circonstances : nous allons tracer une conduite générale, mais facile à modifier suivant les circonstances & sans déranger l'ordre commun.

Dans les hôpitaux où il se trouve un grand nombre de malades, il faut, pour la commodité ou plutôt pour la possibilité du service, établir quatre ou cinq régimes principaux appropriés, sinon à tous les malades, du moins au plus grand nombre d'entr'eux, afin qu'on puisse se pourvoir de ces alimens & même les préparer d'avance. 1°. Il y aura le régime des malades à qui on ne permettra aucun aliment quelconque, le nombre en sera très-petit ; tel est le cas des maladies très-aiguës, ce sera la diéte très-aiguë ou sévére : 2°. le régime des malades à qui on accordera seulement quelque aliment liquide en très-petite quantité, ce qui formera la diéte des maladies simplement aiguës comme les fievres continues, & s'appellera la diéte simple : 3°. le régime des gens qui sont réputés entrant en convalescence, ils auront un peu d'alimens solides & de vin : 4°. la diéte moyenne ou des convalescens qu'on permettra lorsque la fievre sera cessée : 5°. le régime de ceux qui seront remis à la vie ordinaire réglée.

La diéte très-aiguë est la privation totale de nourriture ; elle consiste en panades, eaux de riz & de gruaux & décoctions blanches. La diéte simple permet les bouillons simples, ou avec les œufs ou les gelées.

Les panades & décoctions blanches peuvent se prendre, toutes les deux heures, à la dose de six ou huit onces dans les maladies les plus aiguës ; mais on ne donnera les bouillons, riz & gruaux clairs que dans les maladies moins aiguës, & seulement de quatre en quatre heures, ou au plus de trois en trois. Parmi ceux qui sont attaqués de la madie simplement aiguë, comme la plupart des fievres continues, les dysenteries, il y en a plusieurs auxquels on peut permettre l'usage des fruits d'été très-mûrs, tels que les cérises, griottes, fraises, framboises, mûres, les oranges ; & en hiver, les pommes & prunes cuites, mais en très-petite quantité, & seulement pour calmer la soif, diminuer la chaleur, corriger les humeurs corrompues, favoriser l'écoulement des urines & les selles. Ceux qui ne sentiront pas ces raisons peuvent au moins hasarder un essai sur ma parole, leur propre expérience les convaincra bientôt de l'utilité de cette espece d'aliment ; si l'on en prend souvent & peu à la fois, il n'y a rien de plus salutaire ; *Tissot, Avis au Peuple.*

Lorsque la fievre sera cessée, on mettra

les malades à la diéte moyenne ; qui consiste en une très-petite quantité d'alimens solides, environ trois onces de pain, deux onces de viande, & un petit verre de vin à dîner; & pour le souper, deux onces de pain, & ou du bouillon, ou du riz, ou de la bouillie, ou un peu de pruneaux ou des œufs, mais point de viande. Après trois jours d'usage de ces alimens sans qu'ils aient été nuisibles, on permettra la diéte des convalescens, qui consistera en six onces de pain, quatre onces de viande, demi-livre, ou chopine de vin à dîner, & pour le souper, la même quantité, & du riz au lieu de viande : ce régime sera continué quatre jours, après lesquels la diéte de santé sera permise : elle consistera en deux onces de pain, une demi-livre de viande, & autant de vin à dîner & à souper.

Il est à propos qu'il y ait un régime maigre réglé, que le Médecin puisse ordonner à quelques malades qui ne peuvent supporter la viande : si l'hôpital est sur le bord des rivieres poissonneuses ou de la mer, il consistera en poisson grillé ou frit, sinon en un légume commun facile à digérer, tel que les épinards, la laitue, l'oseille.

Les légumes seront substitués à la viande pour tous ceux qui auront des affections scorbutiques, & la permission de manger; ils boiront de la biére au lieu de vin.

Dans les hôpitaux militaires françois il y a trois différens régimes, ſavoir, la portion entiere, qui conſiſte, à dîner & à ſouper, en une demi-livre de viande rendant cinq onces de viande cuite & ſans os, douze onces de pain, un demi-ſeptier ou demi-livre de vin blanc ou rouge, ou de biére: la demi-portion & le quart de portion qui forment les deux autres régimes, ſont exactement la moitié & le quart de la portion entiere. On verra dans les extraits de l'Ordonnance militaire que ces alimens doivent être de très-bonne qualité. Les divers régimes uſités dans les hôpitaux militaires anglois durant la derniere guerre en Allemagne, & ceux que M. Monro ſouhaiteroit qu'on adoptât, ſe trouvent à la page lxxij de l'Introduction, & à la fin du Traité des Maladies, page 462.

Il nous ſemble que c'eſt avec grande raiſon que quelques Nations rejettent le fréquent uſage du bouillon dans les maladies aiguës, dans la foibleſſe des principaux organes de la digeſtion, les affections ſcorbutiques & lorſqu'il y a des humeurs bilieuſes ou putrides dans les premieres voies, à cauſe de la facilité avec laquelle les ſucs animaux ſe corrompent dans ces divers états; ce ſeroit avec avantage qu'on ſubſtitueroit alors aux bouillons les gruaux à l'angloiſe, ceux d'avoine, de riz.

Il faut que l'heure des repas ſoit fixée: on

peut donner le dîner entre dix heures & midi, & le ſouper entre cinq & ſept heures. Le Chirurgien en chef de la ſalle doit être préſent à la diſtribution, afin de voir ſi ceux qui en ſont chargés ſuivent exactement l'ordonnance du Médecin, & pour faire ſupprimer ou diminuer les alimens à ceux auxquels il eſt ſurvenu depuis la derniere viſite de nouveaux accidens, ou une augmentation des premiers qui demande une diéte plus ſévére. Enfin les garçons Chirurgiens obſerveront ſi ceux à qui on a donné à manger ne le vendent pas à d'autres, ou ne profitent pas de ce moment pour manger ou boire autre choſe que ce qui leur vient d'être diſtribué; ils remarqueront ceux qui ne mangent pas faute d'appétit.

Il eſt ſalutaire pour la plupart des malades de ſe lever & de prendre l'air tous les jours un tems proportionné à leurs forces, ne fut-ce qu'une demi heure; ce léger rafraîchiſſement & le changement de poſition diminuent ou préviennent les maux de tête, les délires, favoriſent l'écoulement des urines: on profitera de ces momens pour refaire le lit, changer les draps & le linge de corps du malade. Peut-être ſeroit-il néceſſaire que le Médecin indiquât dans ſa viſite ceux qui doivent ſe lever, & combien de tems ils doivent reſter hors du lit. Les garçons Chirurgiens auront grand ſoin que ces malades

ne ſe levent, ni ne ſortent étant en ſueur ou en moiteur. Le Médecin marqueroit également ceux à qui il ſeroit permis de prendre l'air, & à-peu-près combien de tems.

§. XLVIII.

Des Médicamens.

Nous n'avons pas beſoin de dire que le choix des médicamens eſt de la plus grande importance. On ſait auſſi que chez tous les peuples policés, le Gouvernement fait la dépenſe néceſſaire pour que les remedes, tant ſimples que compoſés, ſoit internes, ſoit externes, ſe trouvent de la meilleure qualité. Mais, & les précautions & la vigilance même de l'adminiſtration ſeront encore trompées par l'avarice & l'intérêt, ſi l'on ne demande aux Médecins d'inſtruire des abus qui ſe commettront dans ce genre

C'eſt une très-bonne méthode que de faire donner, au nom du premier Médecin de l'armée, à tous les hôpitaux militaires un état des médicamens ſimples ou compoſés qui ne doivent jamais y manquer, ainſi que d'obliger les Médecins à employer, dans leurs ordonnances, les preſcriptions officinales & les formules magiſtrales qui doivent être uſitées dans les hôpitaux, ce qui abrége beaucoup le ſervice, la plupart des médi-

camens se trouvant sous la main & préparés d'avance. Il faudroit que le Corps des Médecins de la capitale composât cet état, & revît ces formules de médicamens à la fin de chaque guerre, conjointement avec les Médecins d'armée qui ont encore présens à la mémoire les succès divers de ces remedes. On n'y feroit au commencement de la guerre suivante que les changemens exigés par les nouvelles découvertes de remedes, & ils seroient par conséquent fort rares. Les personnes qui se proposeroient pour être Médecins d'armée, seroient interrogées sur la Pharmacopée militaire dans le concours qu'on établiroit pour ces places.

Si la médecine militaire doit être active & prompte, comme personne n'en peut douter, en considérant les circonstances où se trouvent le malade & le Médecin, il s'ensuit qu'on ne doit employer que des remedes dont les effets sont sûrs, prompts & marqués. En effet, n'est-il pas aussi embarrassant que superflu de surcharger une apothiquairerie militaire de vingt remedes qui ont les mêmes vertus, & ne différent que par la dose qu'il faut employer de chacun.

Un Médecin de Londres vient de publier une Pharmacopée que sa brieveté & sa simplicité n'empêchent point de fournir des remedes pour remplir presque toutes les indications médicinales : on n'y trouve que des médicamens

efficaces, & il n'entre dans les compositions que des substances nécessaires, & dont les vertus ne se détruisent pas; avantage qui ne se voit que dans peu d'ouvrages de ce genre. Nous croyons qu'il seroit possible de pratiquer la médecine avec succès en n'employant qu'une cinquantaine de médicamens simples, tout au plus un pareil nombre de médicamens chymiques, & autant de compositions, tant pharmaceutiques que magistrales. Pour prouver cette possibilité, nous en appellons à l'expérience journaliere. Que l'on examine la pratique des Médecins de l'Europe les plus habiles, on verra qu'ils ont adopté dans chaque classe de remedes cinq ou six substances simples, & autant de compositions dont ils forment toutes leurs ordonnances: nous citerons pour exemples que nous avons vérifié Huxham, Pringle, Van-Swieten, de Haen, Tissot, Werlof, Tralles, Il nous semble que les Médecins de Paris n'agissent pas différemment. La lecture des consultations de Boerhave nous donne lieu de faire la même observation sur ce Médecin à qui on ne peut refuser d'avoir eu les connoissances les plus étendues sur la matiere médicale. Enfin, que l'on considére les Médecins des Provinces, & sur-tout ceux qui exercent la médecine dans les campagnes; avec 20 ou 30 remedes on verra leur pratique suivie d'autant de succès que celles

des Médecins des grandes villes d'Allemagne qui rassemblent, dans les mêmes formules, un très-grand nombre de médicamens chers, rares ou difficiles à préparer. Le tartre stibié ou émétique n'a besoin que d'être dosé différemment pour faire vomir promptement & sans danger presque tous ceux à qui un vomitif convient; cependant comme il peut se trouver des malades qui ne puissent boire la quantité d'eau avec laquelle il est à-propos de le donner, on aura encore l'ipecacuanha qui se prend sous la plupart des formes usitées. Les autres classes de médicamens offrent en outre, pour quelques cas rares, la camomille, le vin antimonial, la scille & ses préparations; mais il n'entrera dans la liste des émétiques nécessaires que le tartre stibié & l'ipecacuanha, au lieu de trente médicamens simples qu'offrent les livres de matiere médicale. La manne, la casse, les tamarins, le sené, le jalap, l'aloës, l'hellebore, la scammonée, la rhubarbe, les sels végétaux, de glauber, de seignette, de duobus, ne peuvent-ils pas tenir lieu de cent cinquante substances dont les Auteurs de matiere médicale forment la classe des purgatifs? Ils multiplient encore davantage celle des apéritifs; cependant on peut ne retenir que le sel de nitre, la scille & ses préparations, un des sels alkalis fixes & un des sels alkalis volatils les plus communs, quel-

ques-uns des aſtringens & des fondans, ou déſobſtruans les plus doux. La claſſe des aſtringens n'eſt pas moins nombreuſe dans les Auteurs que la précédente ; néanmoins on trouvera peu de cas où l'alun, le cachou, le ſimarouba, le quinquina, l'écorce d'orange, les vitriols blancs & bleus, le coing, le ſucre de Saturne ne puiſſent tenir lieu de tous les autres. Quelqu'un connoît-il de plus puiſſans déſobſtruans que les doux laxatifs unis avec les apéritifs & le ſavon, la gomme ammoniaque, la chelidoine, les mercuriaux, les martiaux. Il nous ſemble que ces exemples ſuffiſent pour prouver combien on peut réduire le nombre des médicamens & ſimplifier l'adminiſtration & la préparation des remedes. Le Médecin qui change ſouvent de médicamens & qui en varie fréquemment les formes, paroît plus ſavant que celui qui ſe ſert toujours des mêmes, & qui ne fait que varier les doſes & les combinaiſons ; mais il y a certainement plus d'habileté à faire avec peu d'inſtrumens communs des ouvrages parfaits qu'à y employer un grand nombre d'inſtrumens rares. Dans le premier cas, on connoît mieux des inſtrumens qu'on a continuellement à la main, ainſi que la maniere de s'en ſervir, & on a l'avantage de bien travailler preſque partout, & à peu de frais & ſans délai : or, tout le monde conviendra que les traitemens peu

coûteux, prompts & heureux, font l'habile Médecin d'armée.

Afin d'éviter les omissions & les méprises dans l'exécution des ordonnances des Médecins, on assignera des momens différens pour l'administration des divers remedes. Dès que le Médecin aura fait la visite du dernier des malades, confiés aux soins de chaque Chirurgien, & que celui-ci aura inscrit ses ordonnances pour ses malades à l'Apothiquairerie, il commencera les saignées de son département; après quoi il fera prendre les vomitifs, ensuite les purgatifs; les lavemens se donneront les derniers : l'Apothiquaire distribuera d'abord les médicamens qui seront prêts, &, durant leur administration, il préparera les autres; en suivant cet ordre les remedes se trouvent administrés à-peu-près selon qu'ils sont plus ou moins pressés.

Il n'y aura dans l'Apothiquairerie aucun médicament simple ou composé sur lequel on n'ait mis le nom. Les médicamens ne doivent être pesés, mesurés & mêlangés que par les Apothiquaires-majors & Aide-majors. Les garçons Apothiquaires feront les tisannes, décoctions, aposemes, infusions, cataplasmes, &c.

Pour que le service des malades se fasse plus promptement, on tiendra prête une certaine quantité de tous les médicamens simples & composés qui peuvent se garder

quelques jours ſans s'altérer, ainſi que les décoctions, tiſannes communes, & autres remedes dont il ſe fait journellement une grande conſommation.

Il faudroit régler également les tems pour la diſtribution de la boiſſon, tiſanne & des autres remedes généraux très communs. Par exemple la boiſſon fréquente ſe donneroit tous les quarts d'heure à la doſe de cinq ou ſix onces; la boiſſon modérée ſe donneroit toutes les demi-heures; la boiſſon rare ſe donneroit toutes les heures; les malades qui ſeroient au régime ou au régime de ſanté, ne boiroient que deux ou trois coups entre les repas, vers le milieu de leur intervalle.

Les lavemens ſeroient indiqués & réglés de même. Lavement unique ſignifieroit un lavement le matin; lavement double indiqueroit un lavement le matin & l'autre le ſoir; lavement triple ſignifieroit un lavement le matin, un vers midi, un le ſoir.

L'ordre le plus exact dans l'adminiſtration des remedes aura pluſieurs avantages, celui de faciliter les travaux de l'Apothiquairerie qui ne manquera jamais de rien au moment où il ſera néceſſaire, & celui de prévenir les oublis, les mépriſes des Chirurgiens & des Infirmiers: l'heure, l'exemple des gens attentifs, & enfin l'habitude, empêcheront les moins ſoigneux de manquer à leurs fonctions.

La tisanne de chiendent & de réglisse qui sert pour la boisson ordinaire des malades, devroit, à ce qu'il nous semble, être réservée pour ceux d'entr'eux qui ont besoin d'une boisson légérement diurétique & diaphorétique ; & nous croyons que ce seroit avec beaucoup de succès qu'on lui substitueroit, pour la boisson ordinaire, l'eau d'orge simple ou avec le miel, & un acide, ces dernieres liqueurs étant plus délayantes, adoucissantes, calmantes & légérement nourrissantes.

§. XLIX.

Service des Officiers de santé.

Exercer la médecine & la chirurgie dans les hôpitaux militaires, c'est le plus souvent traiter à la hâte, & dans les circonstances les moins favorables, de la part du sujet, du lieu & des moyens, les blessures & les maladies les plus graves par leur nature ; car, en général, le Médecin n'est pas instruit des commencemens & des progrès de la maladie, il ne sait que ce dont il est témoin pendant le tems de sa visite, il ne voit ni le sang, ni les urines, ni les déjections ; d'où il suit que les traitemens des maladies & des blessures n'auront de succès qu'autant qu'ils seront dirigés par des Médecins & des Chirurgiens très-habiles, & exécutés par des

gens instruits de leurs devoirs & qu'on obligera de les observer sous les peines les plus sévéres. On ne peut apporter trop d'attention dans le choix de ceux à qui on confie, pour ainsi dire, le salut de l'Etat, en les rendant arbitres de la vie d'un si grand nombre de braves gens.

Nous croyons, ainsi que M. Monro, que le seul moyen certain d'avoir toujours d'habiles Médecins, Chirurgiens, Apothiquaires en chef & des Officiers de santé inférieurs aussi instruits que le demandent leurs emplois, c'est de ne donner toutes ces places qu'au concours. Les capitales étant les lieux où il se trouve plus de personnes capables d'être juges en tout genre, où il y a plus de gens en état de concourir & où il est plus facile de rassembler tous les concurrens, il faudroit que les places de Médecins des hôpitaux & des armées fussent disputées devant la Faculté de Médecine de la capitale, & que les questions fussent faites par tous les Médecins qui auroient servi précédemment dans les armées, & spécialement dans la derniere guerre. Les Apothiquaires seroient nommés dans un concours par la communauté des Apothiquaires de la capitale. Les places de Chirurgiens-majors & Aides-majors se donneroient, au concours, devant la communauté des Chirurgiens & les derniers Médecins & Chirurgiens d'armée. Comme

il arrive très-souvent qu'on laisse à des Chirurgiens-majors & Aides-majors le soin de petits hôpitaux, pour ne pas employer un grand nombre de Médecins dont les appointemens sont plus considérables, il devient nécessaire que ces Chirurgiens subissent, devant les Médecins & Chirurgiens, deux examens, un sur la Chirurgie & un autre sur les moyens les plus généraux à employer pour le traitement des maladies les plus communes. Il seroit très-utile que les Médecins & les Chirurgiens-majors, Aides-majors & Sous-aides-majors eussent déja servi dans les hôpitaux d'armées ; ils connoîtroient mieux leurs fonctions, celles des gens qui leur sont soumis & les abus. Quant aux Eleves ou garçons Chirurgiens, ils seroient choisis par les Chirurgiens-majors, Aides-majors & Sous-aides-majors qui en répondroient.

Pour que le service des malades fût bien fait, il faudroit pour six cens malades ou environ, deux Médecins, un Chirurgien-major, un Chirurgien-aide major, un Sous-aide-major & vingt-quatre garçons Chirurgiens. Nous ne donnons pas ici aux Officiers de santé supérieurs & inférieurs, autant de malades qu'ils en peuvent soigner, afin qu'ils puissent suffire dans les momens où l'hôpital sera surchargé, qu'on ne soit pas obligé de changer, selon les circonstances, l'état de ces Officiers, & qu'une moitié puisse

faire les fonctions de l'autre, si celle-ci en est détournée par une cause quelconque. Les Médecins feroient une visite générale tous les matins, & le soir la visite des malades tenus à la diéte des maladies aiguës, ou nouveaux, ou à qui il seroit survenu des accidens. Les Chirurgiens-majors & Aides-majors feroient les amputations & autres grandes opérations: les Sous-aides-majors ouvriroient les abscès, appliqueroient les remedes chirurgicaux, tels que les cauteres, les véficatoires, panseroient les ulcéres & veilleroient à ce que les garçons Chirurgiens fissent leur devoir. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne s'agit ici que de la distribution des malades & de leurs Officiers de santé & non des blessés, il faut à ceux-ci trois fois plus de Chirurgiens, Aides-majors & Sous-aides-majors. Il suffiroit qu'il y eut à l'Apothiquairerie, pour six cens malades ou blessés, un Apothiquaire-major, deux Apothiquaires-aides-majors & trois Apothiquaires-sous-aides-majors que l'on feroit aider par les garçons Chirurgiens.

Il seroit à propos de diviser les malades des hôpitaux militaires en plusieurs salles de six cens malades ou environ; & quand on se trouveroit obligé d'en mettre dans un grand nombre de chambres, faute de lieux assez spatieux, on conviendroit, pour l'administration, que tant de chambres comprenant à peu-près six cens malades, composeroient

une telle ſalle, & ce ſeroit à cette ſalle que l'on attacheroit les Officiers de ſanté : les Chirurgiens en chef, Major, Aide-major & Sous-aide-major adopteroient celle des chambres qui ſeroit le plus à portée des autres pour y recevoir ceux qui auroient à leur parler, & ſe porter de-là dans toutes les ſalles de leur département.

On donnera à chaque garçon Chirurgien vingt-cinq malades à ſoigner; leurs fonctions ſeront de voir ces malades toutes les demi-heures, de leur donner les médicamens qui auront été preſcrits ou avoir ſoin que l'Apothiquaire les leur adminiſtre, de veiller à ce qu'ils ne prennent que les alimens qui leur ſeront permis par le Médecin ou le Chirurgien, & que les Infirmiers leur donnent la boiſſon ordinaire. Le garçon Chirurgien doit en outre obſerver tout ce qui leur arrivera en bien ou en mal, l'effet des remedes, les évacuations naturelles, & l'écrire, pour pouvoir en rendre compte au Médecin ou au Chirurgien lors de leur viſite. S'il ſurvient des accidens graves ou qui le lui paroiſſent, il doit avertir le Chirurgien en chef de la ſalle qui exécutera ce que le beſoin preſſant indiquera, & fera avertir le Médecin ou le Chirurgien ſelon la nature du mal.

Ces garçons Chirurgiens ſe trouveront à l'Apothiquairerie à cinq heures du matin pour aider & apprendre à préparer les tiſan-

nes, décoctions, aposémes, lavemens, cataplasmes, emplâtres.

Ils seront aussi chargés de faire la barbe aux malades qui ne seront pas à la diéte des maladies aiguës, ce qu'ils feront au moins une fois la semaine, avant la visite du soir.

Le Chirurgien en chef commencera sa visite à six heures; le Médecin commencera la sienne à sept heures ou sept heures & demie, de maniere que la visite du Chirurgien soit finie avant celle du Médecin, & que celui-ci puisse à la fin de la visite, faire avec le Chirurgien major la visite des blessés, régler leur régime & ordonner les médicamens nécessaires, ensuite assister aux grandes opérations que le Chirurgien ne fera qu'après sa visite, & aux consultations de Chirurgie. Le Médecin & le Chirurgien seront l'un & l'autre accompagnés, dans leur visite, du Chirurgien aide-major ou Chirurgien en chef de la salle, & du garçon Chirurgien qui aura le département des malades qu'il verra.

La visite se fera à-peu près de la maniere suivante: le Médecin s'approchant d'un malade, le Chirurgien aide-major qui sera le plus près du Médecin, dira au malade de tirer son bras hors du lit, ou le lui tirera & fera appuyer sur le lit. Le garçon Chirurgien demandera ou lira le nom du malade & de son Régiment. Si c'est la premiere visite, & que le malade n'ait pas sa raison, il dira ce

qu'il aura appris de ceux qui l'auront amené ; & dans toutes les visites, il ajoutera le nom de la maladie, les remedes prescrits, il exposera les effets de ces remedes, & les symptomes nouveaux & disparus ; le Médecin ayant fait les questions qu'il jugera nécessaires, fera son ordonnance selon la forme indiquée dans le §. suivant, page ccxxj ; les deux Chirurgiens l'inscriront également sur leurs registres & en toutes lettres, sans signes ni abréviations, tant pour la diéte que pour les remedes, afin d'éviter les méprises. Le Médecin ne doit pas être obligé de faire deux visites générales par jour, parce qu'il seroit presque impossible que, dans un grand hôpital, l'opération de plusieurs remedes des deux visites ne se croisât, ou même que leur administration ne causât de la confusion. D'ailleurs la visite du soir n'est pas nécessaire pour la plupart des malades : on ne leur ordonneroit rien cette seconde fois. Quant aux malades, en petit nombre, qui auroient besoin d'être visités une seconde fois, le Médecin les feroit marquer sur le registre, en laissant, à leur article, trois ou quatre lignes de blanc, ce qui le feroit reconnoître, & serviroit à écrire l'ordonnance du soir, afin qu'elle se trouvât le lendemain matin à son rang : il ne parleroit à la petite visite du soir qu'à ceux-là, aux nouveaux arrivés, & à ceux dont le Chirurgien en chef croiroit que l'état

a empiré ; cette visite se feroit sur les quatre heures.

Nous souhaiterions pour le progrès de la Médecine, & par-conséquent pour le bien des Soldats & de l'humanité en général, que chaque Médecin eût un cahier sur lequel il écrivît en abrégé l'état du malade chaque jour & les remedes, ou du moins que cela fût fait par de jeunes Médecins qui se destinent à servir dans les armées & les hôpitaux. Ces histoires de maladies, non-seulement feroient d'excellens Praticiens, mais elles fixeroient, s'il est possible, les especes des maladies & leur traitement le plus sûr.

Chaque garçon Chirurgien, aussi-tôt après la visite de ses malades particuliers, se transportera à l'Apothiquairerie, & copiera sur le registre, destiné à sa salle, les médicamens prescrits; après quoi, s'il a des saignées à faire il les fera, pour revenir ensuite recevoir les médicamens de ses malades, ou aider à les préparer sous les ordres de l'Apothiquaire.

Le Chirurgien-aide-major ou Chef de la salle, fera vers dix heures la visite de la salle, ayant son cahier du jour à la main, & demandant à chaque malade ce qu'on lui a donné ou fait, afin de s'assurer que les ordonnances ont été exécutées : il fera un examen semblable une heure après la visite du soir.

Il y aura à la place ordinaire du Chirur-

gien en chef de la ſalle, un cahier particulier où les garçons Chirurgiens écriront le numéro & le nom du malade auquel il ſurviendra quelque ſymptome ou accident grave, afin que le Chirurgien-aide-major examine, dans ſes tournées de la ſalle, s'il y a quelque choſe à lui faire, ou s'il faut envoyer chercher le Médecin ou le Chirurgien-major. L'Aide-major fera cette viſite de trois en trois heures, à moins que le cas ne paroiſſe plus urgent, car pour lors il ſe tranſportera ſans délai au lit du malade.

A l'heure des repas, la moitié des garçons Chirurgiens de chaque ſalle, le premier, le troiſieme, le cinquieme, le ſeptieme, &c. ſortiront pour manger, après avoir remis à leur camarade reſtant le cahier de leurs maladies, pour exécuter, en leur abſence, l'ordonnance & écrire les ſymptomes. Il faudroit les faire manger enſemble, & qu'ils ne fuſſent qu'une demi-heure à table, enſuite ils auroient un quart d'heure pour prendre l'air ; après quoi ils rentreroient pour que leurs camarades, reſtés en faction, puſſent aller faire de même. Le Chirurgien-aide-major, chef de la ſalle, ſortira pour ſes repas dès que le premier des garçons Chirurgiens ſera revenu. Ce Chef aura une heure & demie pour ſes repas & prendre l'air. Le premier garçon Chirurgien fera les fonctions de Chef de la ſalle pendant cette abſence, & ſes malades

seront soignés par le troisieme garçon Chirurgien les trois premiers quarts d'heures, & les autres quarts d'heures par le deuxieme, ceux-ci auront son cahier. Pour deux cens malades ou sur huit garçons Chirurgiens, il y en aura un qui veillera, & pour cent blessés un Chirurgien; ils feront cette garde de nuit tour à tour; le premier d'entr'eux remplira les fonctions du Chirurgien-aide-major, si la salle n'est pas assez grande pour qu'on fasse veiller un Sous-aide-major.

Les garçons Chirurgiens ne seront choisis qu'avec ordre pour aider dans les opérations, soit afin que tous apprennent leur métier, soit afin que les malades ne soient jamais sans secours, & ils ne quitteront les malades que dans l'ordre des nombres pairs ou impairs. Aujourd'hui les nombres 1, 3, 5, 7, 9, &c. demain les nombres 2, 4, 6, 8, &c. & le cahier des absens sera entre les mains du restant qui soignera leurs malades. Dans les salles qui contiennent beaucoup de malades, il faut un Chirurgien-sous-aide-major pour tenir la place de l'Aide-major durant ses tournées de salle & partager ses travaux.

Il seroit plus avantageux que les malades fussent soignés par des femmes que par des hommes, parce qu'elles sont plus attentives, plus adroites, plus douces en général, mais on ne peut pas toujours s'en procurer. Il y

aura un Infirmier ou Infirmiere pour vingt-cinq malades; les Infirmiers se tiendront toujours le plus proprement qu'il sera possible, ils aideront les Chirurgiens dans la distribution des alimens & de la tisanne, ils donneront à boire aux malades qui en demanderont, hors le moment de distribution, ils donneront, ôteront & laveront les pots de chambres & chaises, ils aideront les malades à se lever & coucher, accommoderont leurs lits, auront soin qu'ils aient leur bonnet sur la tête, les bras dans le lit & la couverture bien étendue, ainsi que les draps; ils veilleront à ce qu'ils ne reçoivent, mangent ou boivent rien autre chose que ce qui leur est donné par l'hôpital; ils feront laver les pieds, les mains, le visage aux malades, les changeront de linge de corps, les peigneront, en un mot ils leur rendront tous les services dont ils auront besoin, & les traiteront doucement: ils suivront avec un panier les pansemens, pour recevoir & ensuite porter à la lingerie ou aux privés publics les emplâtres & linges qui auront servi & qu'on ne doit jamais jetter par terre, annonceront les morts au Chirurgien en chef de la salle, afin qu'il les fasse enlever. Les Infirmiers se diviseront comme les garçons Chirurgiens pour aller prendre leur repas, ils auront le même tems pour manger & prendre l'air; il y en aura chaque nuit un tiers

qui veillera, ce seront ceux-là qui balayeront le matin & parfumeront la salle dès qu'on aura ouvert les fenêtres.

§. L.

Détails de la visite du Médecin.

De toutes les manieres de faire les visites dans les hôpitaux, celle que suivoit & que conseilloit M. Brisseau nous ayant paru la plus parfaite, nous avons cru faire plaisir aux jeunes Médecins de la publier ici, les lettres où elle est imprimée étant extrêmement rares.

Quand on veut bien faire la visite, elle est fort laborieuse & comprend beaucoup de choses; outre que la Médecine y passe toute entiere dans la tête du Médecin, il faut qu'il y décide sur le champ de l'espece de la maladie, des remedes & de leurs circonstances, qu'il regle les alimens, qu'il marque séparément ceux à qui il veut qu'on donne du vin ou du lait, ceux qui doivent être visités & pansés par le Chirurgien, ceux qui doivent être séparés des autres à cause de quelque maladie contagieuse, & ceux enfin à qui il faut administrer les Sacremens. Toutes ces choses paroissent fort difficiles à exécuter en peu de tems, mais on surmonte les plus grandes difficultés par le bon ordre.

Je donne aux Apothiquaires les formules de mes remedes les plus usités, & je distingue les salles par des noms de Saints, & les lits de chaque salle par des chiffres différens qui doivent être remplacés aussi-tôt qu'ils manquent, pour éviter les méprises dans la distribution des remedes. Je fais ma visite à neuf ou dix heures du matin, tant pour connoître l'opération des remedes ordonnés le jour précédent, que pour donner aux Apothiquaires le tems de préparer ceux du soir & du lendemain; & je la commence par le premier chiffre, portant à la main une douzaine de copies de mes visites précédentes, écrites chacunes sur un papier volant, étroit & long, & attachées ensemble par le bas; j'y marque exactement la date du jour, le nom de la salle, le numéro du lit, le nom du malade & les remedes.... Je trouve beaucoup plus de facilité à me servir de ces papiers volans que d'un livre, parce que les chiffres des lits s'y rencontrent dans le même ordre & vis-à-vis l'un de l'autre, ensorte que je puis en regarder plusieurs d'un coup d'œil sans être obligé de feuilleter; cette méthode se trouvera toujours moins sujette à l'embarras qu'on doit éviter dans une chose où il faut toujours beaucoup de présence d'esprit. J'ai avec moi un garçon Apothiquaire qui écrit tout ce que j'ordonne, tant de la Pharmacie que de la Chirurgie; pour ce qui est

de la Pharmacie, il n'écrit que le titre des formules que j'ai données, *purgatio communis*, *purgatio astringens*, &c. Cela n'empêche pas que je n'ordonne quelquefois des remedes tout au long quand il en est besoin. Je conviens aussi avec l'Apothiquaire des tems de l'administration des remedes, afin de ne pas être obligé de les spécifier chaque fois : par exemple les lavemens se donnent l'après-midi, les juleps somniferes au commencement de la nuit ; à l'égard de la saignée, j'en indique le tems par un mot ou deux *mittatur sanguis statim*, ou *mane* ou *sero*, ou *sero* & *cras*. Ce garçon Apothiquaire porte, attaché à sa ceinture, un petit panier divisé en quatre cases qui contiennent quatre différentes lettres, lesquelles doivent signifier la quantité & la qualité des alimens nécessaires à chaque malade, imprimées chacune sur un morceau de cuir blanc, & percées au haut, pour les attacher à des cloux à crochets mis aux piliers des lits à la tête de chaque malade ; & le même Apothiquaire qui me suit, les distribue & les change selon que je l'ordonne à chaque visite. A la lettre D, qui signifie diéte, on ne donne que du bouillon ; à la lettre P, qui signifie peu, on donne du bouillon, des œufs, un peu de pain, des pruneaux, &c. ; à la lettre M, qui signifie modérément, on donne plus de pain, de la viande à dîner, & point de

viande le ſoir ; la lettre C, ſignifie convaleſcent, on donne la portion entiere.

Ces lettres ont pluſieurs utilités. Leur premiere deſtination eſt la diſtribution des alimens qui eſt un point eſſentiel de l'hôpital, à quoi elles ſervent beaucoup mieux que de commettre une perſonne qui ne peut connoître l'intention du Médecin. Toutes les autres manieres de preſcrire les alimens ſont plus embarraſſantes & moins régulieres que celle-ci, qui, étant bien exécutée, ſauvera autant de Soldats que tous les remedes ; 2°. les Confeſſeurs trouveront par les D & P ceux qui ont beſoin des Sacremens, ſans que le Médecin en embarraſſe ſa viſite ; 3°. le Contrôleur reconnoît les convaleſcens quand il veut décharger l'hôpital pour faire place à d'autres ; 4°. les Infirmiers de garde trouvent par les D, ceux à qui ils doivent donner des bouillons la nuit. Je prétends à l'avenir faire faire du bouillon particulier, & plus fort pour les D qui ſont les plus malades, ce qui me paroît très-néceſſaire ; car l'entrepriſe des alimens étant ſur le pied d'une livre de viande par tête, on a beau dire que le nombre l'emporte, puiſque ſuppoſez qu'on donne cinq bouillons en vingt-quatre heures aux plus malades, & trois à tous les autres, comme on fait ordinairement, cela revient à quatre bouillons l'un portant l'autre : or, il eſt impoſſible qu'on puiſſe faire

quatre bons bouillons d'une livre de viande de quatorze ou ſeize onces, & que les plus malades en ſoient ſuffiſamment nourri.

L'Entrepreneur des alimens reconnoît par les lettres ce qu'il en doit préparer; il voit ce qu'il faut pour chaque ſalle, & les malades ne peuvent pas tourmenter les Diſtributeurs.

Le Médecin tire auſſi un grand avantage de ces lettres, en connoiſſant d'abord ceux à qui il doit plus d'application qui ſont les plus malades, marqués par les D & P, & les nouveaux venus qui n'ont point encore de lettre. J'ai trouvé par-là le moyen d'exécuter facilement un gros hôpital, en diviſant ma viſite en grande & en petite; je fais un jour la grande viſite dans une ſalle & la petite dans l'autre. Le lendemain je fais la petite où j'ai fait la grande. A la grande viſite je parle à tout le monde; à la petite je ne parle qu'aux D & aux P, & je paſſe les M & C qui ſont les convaleſcens, les fievres quartes, les ſciatiques, les galleux, &c. leſquels ſont, ce me ſemble, aſſez bien traités d'être viſités de deux jours l'un; quoique je m'y arrête quand ils le ſouhaitent, ou que je remarque à leur viſage qu'il eſt ſurvenu quelque choſe de nouveau; ainſi il ſe rencontrera quelquefois que dans une ſalle de deux cens Soldats je n'aurai à parler qu'à cinquante..... Le chiffre du lit, le nom du malade, les notes des remedes précédens,

&

& sur-tout la lettre, forment ensemble une mémoire locale qui présente à l'esprit les circonstances de la maladie, ce qui, joint à l'inspection du visage & au pouls, fait que le Médecin donne d'abord dans l'indication juste ou plus probable du remede ; il est vrai que les indications sont quelquefois contraires & embarrassantes, mais cela arrive peut-être trois ou quatre fois dans une salle, & tout le reste va son cours ordinaire.

Les Officiers des Troupes savent en un moment, par la lettre, l'état de leurs malades, & le nombre de ceux qui pourront suivre leur Régiment.

On peut passer les malades qui dorment, excepté les D. En passant, en général, les dormeurs, comme on fait le plus souvent, on laisse quelquefois sans les secours nécessaires un homme dangereusement malade.

Pour me délivrer des importuns qui veulent souvent des remedes sans nécessité, & sur-tout des syrops, je n'en ordonne pas aux C, à moins qu'ils ne me rendent leur lettre C pour être remplacée par M.

Je me débarrasse des questions des malades sur le régime, en les renvoyant à la lettre qui dit tout.

Pour que les convalescens ne soient pas infectés par les malades, le Contrôleur fait séparer les C, qu'il suffit de voir tous les deux jours.

S'il arrive tout-à-coup beaucoup de malades, ou que les Apothiquaires, les garçons Chirurgiens tombent malades & ne puissent suffire à administrer les remedes ordonnés, je leur recommande de soigner au moins les D & P qui sont les plus pressés.

Si l'on est obligé de faire des déplacemens, les Soldats emportent leur lettre & la remettent au nouveau lit, ce qui, avec leur N°. qu'on demande, remet aussi-tôt au fait du malade.

Le premier jour qu'un hôpital s'établit, ou le jour où il est arrivé un nombre considérable de malades, la visite me coûte bien du tems & de la peine, le lendemain elle m'en coûte encore ; mais quand j'ai commencé à bien connoître mon terrein, j'y trouve beaucoup plus de facilité, & je mets en fait qu'un Médecin rompu dans cette méthode, & qui d'ailleurs aura l'esprit prompt & décisif, en fera plus & mieux en deux heures qu'un autre en six ; je dis mieux, parce que dans un travail de cette nature l'esprit se lasse & s'épuise au milieu de la carriere ; c'est pourquoi à moins que le Roi ne paye six Médecins où il n'en faut qu'un, ce qu'on ne fera pas, je suis persuadé qu'un homme de cette profession, prompt à sa visite, supposé qu'il garde un bon ordre, est préférable à un autre qui, pour vouloir observer trop d'exactitude & s'embarrasser de

petites choſes, néglige néceſſairement les importantes.

Pour éviter que les Soldats ne ſe volent, les D qui ſont encore enviés, parce qu'ils font donner plus d'alimens, celui qui diſtribuera les alimens aura un autre relevé des lettres avec les Nos. des lits, ce qui ſervira de contrôle, & les Soldats voyant qu'ils ne gagneront rien à changer leurs lettres ne le feront pas, en outre on punira celui qui le fera en le tenant à la diéte quelques jours de plus; enfin le Contrôleur ne donnera de billet de ſortie qu'en rapportant la lettre C, afin qu'ils ne la donnent pas.

Pour éviter la confuſion, il ne faut parler aux Soldats qu'à leur rang & à leur lit; il eſt juſte de retourner ſur ſes pas quand on n'a pas viſité quelqu'un qui n'étoit pas à ſon lit à cauſe de quelque néceſſité.

Le premier jour de l'arrivée d'un malade à l'hôpital, j'écoute patiemment le récit qu'il me fait de toute ſa maladie, mais dans la ſuite je la conçois mieux par deux ou trois queſtions que par ſes narrations incommodes & réitérées. A l'égard des Etrangers, je me ſers le moins que je puis des Truchemans dont les longs entretiens avec le malade me fatiguent plus qu'ils ne m'éclairciſſent, & je tire plus de lumiere de quelques queſtions que je leur fais en leur langue.

On ne marque point tous les jours dans

la visite ceux à qui on ordonne le vin ou le lait, l'Apothiquaire en fait des états séparés qui se renouvellent de tems en tems.

Quand je trouve parmi les malades des tumeurs ou ulcéres qui ont besoin de la main du Chirurgien, je les marque sur la visite par le mot *Curandus*, ou *à panser*, en grosse lettre & souligné, afin qu'on ne les oublie pas. Je marque du mot *Transferendus*, ou *à transférer*, ceux qui doivent être séparés à cause de quelque maladie contagieuse, comme fievre pourprée, petite vérole, scorbut, &c. & je charge l'Apothiquaire d'en avertir les Infirmiers.

On peut diviser en deux colonnes égales les pages des cahiers ou registres de visite, & les colonnes en parties égales; par ce moyen les N^os^. des lits se trouveront aux mêmes places, & faciliteront la recherche & la comparaison qui dès-lors seront moins négligées.

Les Infirmiers ne doivent jamais changer de lit les malades sans la permission du Chirurgien en chef de la salle, qui ne la donnera que très-rarement & dans les cas de nécessité.

Il faut faire observer le plus grand silence dans la salle pendant les visites, & en tout tems obliger les Infirmiers à parler bas, & à ne parler que pour leur service & point aux étrangers qui leur font perdre leur tems.

Il ne doit entrer, en tout tems, dans les ſalles que les gens qui font le ſervice des malades & les Officiers des Corps qui viennent voir leurs malades.

On ſuivra le même ordre à chaque viſite & l'ordre des chiffres des lits. S'il y a deux malades dans les lits, on les diſtinguera par A & B, & on interrogera toujours, ſelon le même ordre, ces deux voiſins à qui il ſera expreſſément recommandé de ne pas changer de place, ce qui facilitera la viſite du Médecin & l'adminiſtration des remedes.

Il eſt à propos de fixer à la premiere viſite le nom du Soldat, & de ne pas permettre qu'il le change dans les viſites ſuivantes. On donnera aux malades François le nom de guerre, & aux Etrangers le nom de famille, les mêmes noms de baptême pouvant occaſionner la confuſion. S'il ſe trouve deux Soldats du même nom dans un lit, on en fera changer un de lit, pour éviter les mépriſes qu'on ne pourroit éviter, même en changeant de nom.

Chaque malade ne doit parler qu'à ſon tour quand on l'interroge & de lui ſeul, mais jamais de ſon voiſin, à moins que celui-ci ne fût pas en état de répondre.

On prendra le bras du côté où l'on ſe trouve, afin que le malade ſoit moins gêné, & que le Médecin ne ſoit pas aſſez avancé ſur le lit pour reſpirer l'haleine du malade:

on leur défendra d'ôter leur bonnet & de se mettre sur le séant afin qu'ils ne s'agitent pas, & ne mêlent pas à l'air environnant les vapeurs enfermées dans leur lit.

La visite des blessés doit se faire de la même maniere que celle des malades. Le premier Chirurgien de la salle rendra compte de l'état des plaies ordinaires, & le Médecin ordonnera les remedes internes. Quant aux plaies dont les suites paroissent devenir funestes, le Chirurgien les fera voir au Médecin & ils se consulteront sur ce sujet. Le Médecin sera averti pour se trouver aux grandes opérations qu'il convient de remettre au soir à cause des affaires pressantes de la matinée.

Quand on a ün grand nombre de blessés à voir, il faut en faire un état particulier qui contienne la nature des plaies, & l'avoir à la main pendant la visite, parce qu'on ne peut pas s'en souvenir, & qu'il est désagréable pour le Médecin & le blessé de questionner tous les jours sur l'endroit & l'état de la plaie, ce qui fait croire aussi au blessé qu'on s'occupe peu de son mal. Après le N°. du lit & le nom du blessé on ajoutera deux ou trois mots qui indiqueront la partie malade, la qualité du mal & sa cause; par exemple, *poitrine, pénétrante, épée*, rappellera qu'il y a à la poitrine une plaie pénétrante faite par une épée. *Poitrine, pénétrante, feu*, indi-

queront que la poitrine a une plaie pénétrante faite par un coup de feu ; ſi la plaie n'eſt pas pénétrante, il y aura *poitrine*, *épée* ou *poitrine feu*. Pour marquer une fracture de la jambe avec plaie par une chûte, on mettra *jambe*, *fracture*, *plaie*, *chûte* ; une fracture faite par un coup de feu, ſera déſignée par *jambe*, *fracture*, *plaie*, *feu* ; on ajoutera, s'il eſt néceſſaire, au mot *plaie* des ſignes ou demi-mots qui déſignent ſon état.

Lorſqu'il regne une maladie peſtilentielle, fievre ou flux de ventre, la prudence & le bien du ſervice exigent que les Officiers de ſanté prennent quelques précautions, un des meilleurs préſervatifs eſt la ſécurité : on ne peut guere douter que cet état de l'ame & la gaieté ne garantiſſent ; du moins paroit-il certain que ceux qui craignent les maladies contagieuſes en ſont bientôt attaqués, preſque ſans exception, quand ils ſont expoſés à la contagion. Nous croyons qu'un moyen encore plus ſûr pour ne pas contracter la maladie & capable de préſerver d'y ſuccomber, c'eſt de ſuivre un régime de ſanté, de ne prendre que des alimens ſains en médiocre quantité, de manger des végétaux, d'aſſaiſonner fréquemment les alimens avec du vinaigre, de ſe garantir du froid, de ne pas exciter de grandes ſueurs, de prendre un exercice modéré, de ne point ſe trop fatiguer, de dormir ſuffiſamment, de pré-

venir la constipation sans exciter le dévoiement, enfin de ne faire aucune espece d'excès. Nous regardons comme une très-bonne méthode, & qu'il faudroit rendre commune à tous les Officiers de santé, de prendre le matin à jeûn, avant d'entrer à l'hôpital, un verre de vin de quinquina, après quoi ils pourront faire un léger déjeûner.

Les Médecins & les Chirurgiens-majors feront bien d'avoir un habit destiné pour la visite, de n'entrer dans les salles où il y a contagion que lorsqu'ils n'auront plus à revenir dans les autres, & après cela de changer d'habit & de linge, de se laver & prendre l'air: dans les cas de maladies pestilentielles, ils tiendront sous leur nez pendant la visite un linge imbibé d'eau-de-vie camphrée ou de vinaigre des-quatre-voleurs ou de toute autre liqueur anti-septique; ils feront porter entre eux & le malade un réchaud de feu avec un vaisseau rempli d'eau-de-vie camphrée, ou une espece d'éolipile; ils ne s'approcheront du malade que pour lui tâter le pouls, voir la langue, la peau, les yeux, sans parler tandis qu'ils auront la tête au-dessus du corps du malade, ou assez près pour recevoir son haleine; & ils s'éloigneront un peu pour faire les questions & dicter leur ordonnance. S'il y a deux malades l'un à côté de l'autre, ils feront le tour du lit pour les examiner chacun de leur côté, & ne tâteront pas

le pouls de l'un en étendant le bras par-dessus l'autre.

Lorsqu'il regne des maladies contagieuses dont la nature est incertaine & le traitement insuffisant, les Médecins cherchent jusques dans les cadavres des morts ce qu'ils doivent faire pour sauver ceux qui restent. Plus on ouvre ces corps près du moment de la mort, plus l'ouverture est utile, mais aussi plus les vapeurs qui s'en élevent sont contagieuses, subtiles & actives. Pour assister sans danger à ces ouvertures, il faut être en parfaite santé, prendre un verre de quinquina à jeûn, se placer de maniere qu'un courant d'air disperse ces vapeurs sans les porter sur les assistans, aller ensuite changer d'habit & de linge, se laver les mains, le visage, respirer l'air libre : ce sont des moyens de se garantir de la contagion, plus puissans que les habits de toile cirée & les parfums que l'on respire, précautions qu'il est cependant prudent de mettre en usage dans les maladies pestilentielles.

Personne sans doute ne trouvera déplacé l'usage de ces préservatifs, de la part des Officiers de santé, si l'on fait attention aux inconvéniens qui résulteroient de leur omission. En ne les employant pas, non-seulement on s'expose à perdre la vie sans aucun avantage pour la société, & dès-lors ce seroit une espece de folie ; mais ce qui est plus important, le service en souffriroit, &

parce que tout homme qui est dans la crainte ne peut pas avoir la présence d'esprit nécessaire pour remplir de semblables fonctions, & parce qu'en étant attaqué d'une maladie, on laisse sans secours plus ou moins longtems des gens auxquels on doit des services. Cette faute est d'autant plus grande que celui qui a risqué ainsi sa vie sans nécessité est plus difficile à remplacer, ce qu'on peut dire de tous ceux dont les connoissances sont difficiles & longues à acquérir; tels sont les Médecins & Chirurgiens expérimentés. Il faudroit même obliger de prendre ces précautions, afin qu'aucune personne téméraire ne pût, en les omettant, paroître taxer de défaut de courage celles qui les prendroient.

Il est à souhaiter que les Médecins & autres Officiers supérieurs de santé aient fait ou du moins vu faire le service dans les hôpitaux militaires en tems de guerre, afin d'être instruits, dès en commençant, des devoirs, des droits & de l'autorité de leur place, des moyens qu'ils y ont de s'attirer la confiance & le respect du Soldat, & de s'en faire aimer ou craindre; l'expérience leur aura appris à découvrir les ruses qu'emploie continuellement le Soldat pour tromper les Officiers de santé; ils distingueront facilement les paresseux qui se sont donnés la fievre en s'introduisant de l'ail dans l'anus, qui se soufflent de l'air dans les mem-

branes du ſcrotum pour faire paroître une enflure conſidérable ou une hernie, qui ſe ratiſſent la langue avec un couteau pour ne pas être purgés, &c.

§. L I.

Des Hôpitaux ambulans, & des Infirmeries pour les Détachemens.

Lorſque l'armée eſt éloignée de ſes hôpitaux, ou fait des mouvemens qui l'en éloignent aſſez pour ne pouvoir pas y tranſporter les malades & les bleſſés en quelques heures, on la fait ſuivre par un hôpital qui les reçoit, & qui les traite juſqu'à ce que l'on puiſſe les envoyer aux hôpitaux fixes ſur les derrieres de l'armée. On choiſit pour ces hôpitaux les villages voiſins, les fermes où les égliſes & les granges ſervent de ſalles : ſi on manque de ces commodités on met les malades ſous des tentes. Nous ſavons que le plus ſouvent on ne peut, en pareil cas, ni choiſir les lieux, ni les préparer comme nous l'avons conſeillé ci-deſſus pour les hôpitaux fixes : nous n'ignorons point que les malades ne doivent reſter dans ces hôpitaux ambulans que le moins qu'il eſt poſſible ; cependant nous exhortons ceux qui ſeront chargés des établiſſemens de ces hôpitaux ambulans à faire tout ce qui ſera en eux pour les met-

tre dans des endroits secs où l'air puisse se renouveller & qui puissent se sécher quand il est nécessaire, tous les blessés & malades qui se trouvent à ces hôpitaux ayant des blessures ou des maladies très-graves que le mauvais air rend mortelles ou plus difficiles à guérir. Comme les malades n'ont dans ces hôpitaux que des demi-fournitures, c'est à-dire une paillasse, des draps & une couverture, sans bois de lits, on employera du menu bois sec pour élever un peu la paillasse de dessus la terre ou le pavé, & au défaut de bois, de la paille que l'on renouvellera ou fera sécher dès qu'elle sera humide, ou du moins des toiles cirées ou huilées.

Si les malades sont sous des tentes, on mettra en usage toutes les précautions capables d'en rendre le séjour moins nuisible, telles que de battre le sol, d'y étendre du sable, d'élever les lits avec du menu bois ou de la paille, de relever la terre sur les bords de la tente, de l'entourer d'un fossé, de la couvrir de plusieurs toiles, d'y brûler des parfums, d'y faire un peu de feu dans une cheminée de mottes de gazon, ou du moins d'en allumer autour. Il faudra avoir quelques tentes de relais pour y mettre séparément les maladies contagieuses dès qu'il s'en déclarera.

Ce seroit avec avantage qu'on substitueroit aux tentes, & même à beaucoup d'ha-

bitations humides pour loger les malades des hôpitaux ambulans, qu'on leur substitueroit, dis-je, des baraques faites d'une charpente légere qui s'assembleroit avec facilité & promptitude, & se désassembleroit de même. Ces hôpitaux ambulans manquant souvent du tems nécessaire pour préparer les alimens pour les malades & blessés, il faut qu'il y ait toujours à leur suite une provision de gelées, ou de tablettes de viande & du riz.

Les conseils que nous avons donnés au sujet de l'administration des hôpitaux fixes ayant tous pour objet principal la prompte guérison des malades & des blessés, il est à souhaiter qu'on les suive avec toute l'exactitude que les circonstances permettront, tant pour les traitemens que pour la police, tout favorisant le désordre & les abus dans un hôpital ambulant, les malades ayant besoin des secours les plus pressans, & la guérison du mal dépendant dans ces cas-là plus que dans tout autre du commencement du traitement. L'hôpital doit être composé des sujets les plus habiles & les plus sages parmi les Officiers de santé, soit inférieurs, soit supérieurs.

Nous ne recommanderons point de ne recevoir dans les hôpitaux ambulans que les gens qui ne peuvent aller aux hôpitaux fixes, & de ne les y garder que jusqu'au premier moment où ils pourront y être transportés,

afin qu'il n'y ait que le moins de malades qu'il sera possible, & qu'ils puissent recevoir & loger à l'aise plus de blessés après une action : les Ordonnances du Roi y sont très-précises ; on ne peut pas tenir trop la main à leur exécution.

L'hôpital ambulant doit avoir suffisamment de charriots, & pour transporter les malades & blessés, de façon qu'ils soient commodément, & pour mener des malades aux hôpitaux fixes.

Lorsque ces transports de malades se feront, il y aura toujours des Officiers de santé avec eux, & une caisse des médicamens les plus nécessaires avec quelques alimens convenables, tels que les gelées & tablettes de viande, le riz, pour satisfaire les besoins les plus pressans pendant la marche, si elle doit être longue, & en cas d'obstacles qui la rendent telle.

Des Chirurgiens & les Infirmiers aideront les Soldats à se placer dans les chariots, & les mettront dans la position qui sera la plus convenable pour leur état ; les lits, ou du moins les couvertures & draps des hôpitaux ambulans seront toujours enveloppés dans des toiles huilées ou cirées.

Il y aura à l'hôpital des casaques & manteaux chauds qui puissent garantir les malades & les blessés du froid, de la pluie, de l'humidité dans toutes les saisons, & à toutes

les heures du jour où se fera le transport.

Les chariots de transport seront toujours accompagnés de quelque Officier qui en impose aux Conducteurs, de peur que ceux-ci, en allant ou trop vîte ou trop lentement, ne causent quelque préjudice aux malades ou blessés, ou ne les traitent trop durement.

En envoyant les malades & blessés de l'hôpital ambulant à un hôpital fixe, ou d'un hôpital voisin de l'armée & surchargé dans des hôpitaux plus éloignés, il faut faire remettre aux Officiers de santé de l'hôpital où ils vont être reçus une copie de leur traitement depuis leur entrée à l'hôpital ambulant jusqu'à ce jour, ce qui sera très-facile, & s'exécutera en peu de tems par l'usage des formules militaires qui ne seront indiquées que par deux mots dans les ordonnances. Chaque envoi de malades ou blessés sera accompagné d'un Chirurgien-sous-aide-major, de plusieurs Garçons & Infirmiers, & d'un Apothiquaire qui auront avec eux les instrumens, linges, médicamens les plus nécessaires, & des alimens légers, tels que le riz, le bouillon, les gelées, tablettes de viande, &c.

Dès qu'il se fait un détachement un peu considérable, il doit être suivi d'un Chirurgien qui, outre ses instrumens, une caisse de médicamens les plus généralement utiles, des linges & du charpie, doit avoir, selon le nombre, une ou deux tentes de relais, avec

des draps & des couvertures qu'on envelop-pera dans une toile cirée ou huilée pour les préſerver d'être mouillés, & des toiles de paillaſſe afin de panſer promptement toutes les plaies, en attendant que le bleſſé reçoive dans l'hôpital prochain des ſecours donnés plus à loiſir; pour le faire tranſporter de la maniere qui lui ſoit la moins nuiſible, enfin pour faire aux Soldats attaqués tout-à-coup de maladies aiguës les remedes les plus preſ-ſans, & les plus capables par leur efficacité d'empêcher la maladie de devenir funeſte.

§. LII.

Police, Subordination.

Afin que la police ſoit obſervée avec ré-gularité dans les hôpitaux, il faut qu'il n'y ait qu'une porte de communication avec le dehors, & que chaque ſalle n'ait également qu'une porte. Ceux qui auront la garde de ces portes ne laiſſeront entrer dans l'hôpital & dans les ſalles que ceux à qui leurs fonc-tions en donnent le droit; ils ne permettront également la ſortie qu'aux gens commis pour faire le ſervice du dehors, ou qui auront un billet de permiſſion. Les Portiers des ſalles doivent avoir le droit de fouiller ceux qui y entrent, afin qu'ils n'apportent rien aux malades qui puiſſe leur nuire. On ne laiſſera

entrer

entrer qu'à certaines heures de la ſoirée ceux qui viennent voir les malades ou bleſſés, & cette permiſſion ne ſera accordée que rarement. Un bas Officier qui ſera commandé tous les jours pour venir viſiter les gens de ſon Régiment en dira des nouvelles au Corps.

Un imprimé affiché dans les ſalles apprendra aux malades que ceux qui donneront lieu de ſe plaindre d'eux ſeront punis après leur rétabliſſement ; il leur ſera défendu de rien refuſer, ni rejetter des remedes internes ou externes jugés néceſſaires pour leur état ; il ſera interdit de fumer, de parler à haute voix, de jouer, en un mot de faire aucun bruit dans les ſalles.

Les garçons Chirurgiens inſcriront ſur le regiſtre des punitions le nom des malades déſobéiſſans aux Officiers de ſanté & leur faute, que le Chirurgien-aide-major ou en chef de la ſalle vérifiera chaque jour en faiſant ſa tournée du ſoir.

Dès que les Médecins ou Chirurgiens voyent avec quelque certitude les commencemens des maladies chroniques, telles que les phthiſies, hydropiſies, paralyſies, ulcéres rebelles, ils doivent en avertir afin que l'on tranſporte ces malades ou bleſſés dans les hôpitaux des villes qui ſont en deuxieme ou troiſieme ligne.

Il ne faut pas, ſans la plus grande néceſſité, changer les malades de place dans le

lit, ni de lit, ni de salle, ce qui interrompt les traitemens, & peut donner lieu à des méprises plus ou moins funestes.

Il y aura un endroit où les malades qui auront la permission de prendre l'air pourront passer quelque tems, mais il sera fermé de façon qu'ils ne puissent rien recevoir des gens du dehors, ni des gens de l'hôpital, & un garçon Chirurgien y sera de garde pour observer leurs actions, les empêcher de se donner ou vendre leurs alimens, de se trop échauffer, de se tenir au soleil ardent, enfin pour les fairer entrer s'il survient de l'humidité ou un vent froid.

Un hôpital militaire ne peut être bien servi qu'en mettant continuellement sous les yeux de chacun son devoir, & l'obligeant par les punitions les plus sévéres à le remplir. Pour cela il faut que chacun trouve, dans le lieu qu'il fréquente le plus, un tableau qui renferme ses devoirs & les punitions de ses fautes ; cette précaution est sur-tout indispensable pour les malades de l'hôpital & les Officiers de santé inférieurs. On fera afficher dans les salles des malades plusieurs imprimés de réglemens, 1°. pour les malades : ces réglemens se liront à haute voix deux ou trois fois la semaine, voyez ces réglemens, page lxxxvij de l'Introduction ; 2°. pour les Infirmiers, voyez page lxxxv de l'Introduction ; 3°. pour les garçons Chirur-

giens, voyez page xcvj de l'Introduction; 4°. on mettra dans l'Apothiquairerie le tableau des réglemens pour les Apothiquaires, voyez page xcviij de l'Introduction. Tous ces réglemens ne seront observés qu'en exigeant la plus grande subordination, & en mettant dans les premieres places des gens exacts & sévéres, presque jusqu'à être inflexibles; c'est le seul moyen d'empêcher le désordre & les abus dont il y a tant d'occasions & de prétexte dans les armées.

Aucun Officier de santé ne doit s'absenter sans permission de son supérieur, & sans être assuré que quelqu'un le remplace.

Il faudroit que dans chaque grand hôpital les malades fussent reçus par un Médecin, afin que la distribution dans les salles fût faite de maniere qu'il n'y eût pas ensuite de déplacement, ce qui occasionne toujours de la confusion. Lorsque les malades sortent de l'hôpital, il faut examiner les cahiers des fautes ou punitions, & charger leur billet de sortie du genre de punition qu'ils ont méritée & subiront en arrivant à leur Corps.

On trouvera dans l'établissement & l'administration des hôpitaux de M. Monro des conseils très-utiles pour la police & le gouvernement économique des hôpitaux; mais comme nous ne nous sommes occupés de tout ce qui est relatif au Soldat qu'autant que cela peut intéresser sa santé, nous ne nous

ſommes point étendus ſur les devoirs des Commiſſaires des guerres, Entrepreneurs, Inſpecteurs, Contrôleurs, ni ſur l'inſpection que doit avoir le premier Médecin ſur tous les hôpitaux, & le Médecin de chaque hôpital ſur tous les gens de cet hôpital : ce ſeroit répéter inutilement des choſes auxquelles nous n'avons rien à ajouter, & que l'on trouvera en grande partie déja réglées par nos Ordonnances militaires. Nous avons extrait de ces dernieres, & mis à la fin de l'Introduction de M. Monro ce qui nous a paru appartenir au plan de cet Ouvrage.

Nous n'avons rien ajouté à ce qu'a dit M. Monro ſur les embarquemens des Troupes, les Infirmeries des vaiſſeaux, les hôpitaux pour les Troupes de débarquement, ces divers objets ſe trouveront traités dans le ſecond volume de cet Ouvrage ſur la conſervation de la ſanté & ſur les maladies des gens de mer & des Soldats qui changent de climat.

§. LIII.

De l'Etabliſſement d'une maiſon de Convaleſcens.

Le déſordre que cauſent les Soldats dans les hôpitaux dès qu'ils commencent à entrer en convaleſcence ; la gêne des malades & la corruption de l'air preſque inſéparables

des lieux où il ſe trouve un très-grand nombre de perſonnes preſſées ; le riſque continuel que courent les convaleſcens de gagner les maladies contagieuſes ou toute autre maladie ; la difficulté de les punir dans leur convaleſcence, parce qu'on ſe refuſe à maltraiter des gens que leur courage & leur malheur rendent intéreſſans ; le manque de place pour loger dans un hôpital les malades & les convaleſcens ; enfin le départ trop prompt de ces convaleſcens pour l'armée, afin de faire place aux nouveaux malades, ſont des raiſons puiſſantes de les ſéparer ; mais le moyen que l'on emploie pour cela, qui eſt d'envoyer les convaleſcens loger chez les particuliers, a des inconvéniens très grands. Les Soldats qui ſe trouvent par-là en liberté & preſque ſans Supérieurs, menent une vie déréglée, très-propre à les faire retomber malades, ils deviennent libertins, perdent le goût de leur état, l'eſprit de ſubordination, &c. Le ſeul moyen qui nous paroiſſe efficace pour prévenir tant d'abus, & il nous ſemble facile & peu diſpendieux, c'eſt l'établiſſement d'un hôpital de convaleſcens où les Soldats reſpireront un bon air, meneront une vie propre à hâter leur rétabliſſement, ſeront conſervés tout le tems néceſſaire pour ne point éprouver des rechûtes, & où on joindra aux exercices de ſanté, des exercices militaires qui rendront au Soldat l'apti-

tude à ses fonctions, le goût pour son état : la discipline militaire qui s'observera dans cette maison lui ôtera les occasions de détruire sa santé par la débauche & le libertinage, & l'empêchera de perdre l'esprit de subordination.

Nous n'avons rien à ajouter au plan que M. Monro a dressé (page lxxxix de l'Introduction) pour l'établissement & l'administration d'une maison de convalescens. Les réglemens qu'il propose sont sages, salutaires, économiques & propres à entretenir le bon ordre. Les Officiers convalescens y commanderont, & les Entrepreneurs de l'hôpital fourniront ce qui sera nécessaire.

Quoiqu'il y ait un assez grand nombre d'Ouvrages sur la Médecine militaire, il y en a très-peu que l'on puisse conseiller de prendre pour uniques guides dans la pratique. Les Auteurs modernes dont on trouve les traitemens réunis dans ce volume ont non-seulement profité de ce qui a été écrit de mieux avant eux & rejetté les mauvaises méthodes, mais ils ont beaucoup perfectionné les anciennes qui méritoient d'être conservées, & en ont découvert de nouvelles, plus simples, plus promptes, & dont la réussite répond à nos vœux. Les succès des Pringle, des Van-Swieten, des Monro, ceux des Médecins qui ont suivi leur pra-

tique nous donnent la confiance que la partie la plus utile de tous les Ouvrages ſur la Médecine militaire, publiés juſqu'à ce jour, ſera reçue avec plaiſir par ceux qui, comme les Médecins d'armées & les Chirurgiens-majors des Régimens, ne pourront avoir toujours avec eux ces divers Ouvrages ou le loiſir de les parcourir.

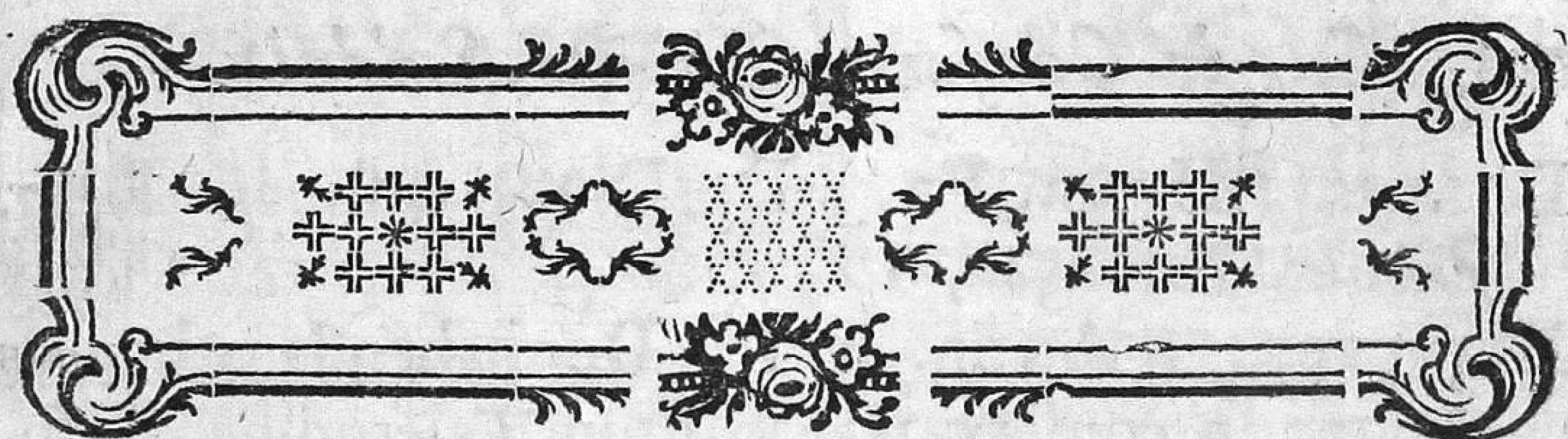
C'eſt également pour que cet Ouvrage tienne lieu de pluſieurs volumes dans une multitude d'occaſions où l'on ne peut qu'avec peine ſe charger d'un ſeul, que nous y avons ajouté les formules des médicamens recommandés par MM. Pringle, Van-Swieten & Monro ; leur connoiſſance donnera la facilité de les faire préparer ou de leur en ſubſtituer d'autres qui aient les mêmes effets (*a*).

On trouvera à la ſuite des médicamens diverſes préparations d'alimens commodes, ſaines & économiques, deſtinées tant pour les malades, que pour les gens ſains qui manqueront de leur nourriture ordinaire.

(*a*) Les perſonnes qui ſouhaitent avoir un Recueil où il ſe trouve des remedes efficaces propres à ſubſtituer à ceux qui leur manqueront dans diverſes circonſtances, peuvent conſulter la Traduction françoiſe de l'excellent Diſpenſaire anglois de M. Lewis. Aux remedes les plus uſités par les Médecins anglois, on a joint ceux qu'employent les plus célébres Praticiens allemands, italiens & françois. *in-8. 2 vol. Paris.* Deſaint.

Si la destruction des armées par les maladies étoit moins connue, si les faits qui prouvent que les plus habiles Généraux ont été arrêtés par ce fléau dans les entreprises les mieux concertées, nous nous efforcerions de justifier les détails dans lesquels nous sommes entrés, ainsi que M. Monro, sur les moyens de prévenir les maladies & de guérir les malades : mais ces faits fréquens & authentiques nous en dispensent ; d'ailleurs les ames avides de gloire ne sont pas insensibles aux sentimens d'humanité & de reconnoissance, les Généraux savent qu'ils partagent avec le Soldat l'honneur de la victoire. Il n'y a point d'Officier qui ne soit convaincu qu'un vieux Soldat n'est presque jamais remplacé par le nouveau qu'on lui substitue : un des Héros de ce siécle a été jusqu'à dire que dix hommes de recrue ne valent pas un vieux Soldat : qu'on juge après cela si la vie de ce Soldat est chere à l'Etat, même à celui qui a le plus d'hommes propres à porter les armes.

Pour faciliter le travail des personnes qui voudront faire des recherches sur les progrès de la Médecine militaire, nous joignons ici un Catalogue de la plupart des Ouvrages qui ont été publiés sur les diverses parties de cette Science & sur la Chirurgie.



CATALOGUE DES OUVRAGES

Qui traitent de la Conservation de la santé des Soldats, de leurs maladies, des Hôpitaux & des remedes.

§. I.

Sur la Conservation de la santé des Soldats.

SCHNEBERGER. (ANT.) De bona Militum valetudine conservanda. *Cracoviæ*, 1564. *in*-8.

PORTIUS. (LUC. ANT.) De Militis in castris sanitate tuenda. *Neapoli*, 1604. — Traduction françoise sous le titre ; la Médecine militaire, par Portius. *Paris*, 1744. *in*-12.

EWALDT. (BENJAM.) De Conservanda Militum sanitate. *Regiomenti*, 1719. *in*-4.

ALBERTI. (MICH.) De Militum valetudine tuenda. Resp. Car. Lud. Storch. *Halæ*, 1729. *in*-4.

HOFFMAN. (FRID.) De Militum valetudine tuenda in castris. Resp. Jo. Geor. Lesser. *Halæ*, 1739. *in*-4.

ALBERTI. (MICH.) De Preservatione morborum Militarium. *Halæ*, 1745. *in*-4.

DELIUS. (HENR. FR.) De Diæta castrensi. Resp. Zeisser. *Erlangæ*, 1757. *in*-4.

BUCHNER. (ANDR. EL.) De habenda climatis ratione in conservanda Militum valetudine. Resp. Knecht. *Hal.* 1758.

KRUGER. (JOH. GOTTLOB.) Unterricht wie ein Soldat ohne Arzneyen seine Gesundheit erhalten, und sich curiren konne. *Halle und Helmstad*, 1758. *in*-8.

SIGWART. (GEORG. FRID.) De Aere & Alimentis Militum præcipuis hygieines militaris momentis. Resp. Car. Phil. Dietz. *Tubingæ*, 1762. *in*-4.

Tratado da Conservacao da Saude dos Povos; obra util, e igualmente necessaria a os Magistrados, Capitaens Generais, Capitaens de Mar, e Guerra, Prelados, Abbadessas, medicos, e Pays de familias, &c. *Em. Paris*, 1756. *in*-8. L'Epître dédicatoire est souscrite, Petro Gendron; mais cet Ouvrage est du Savant M. R. Sanchez qui a été premier Médecin de la Cour de Russie, & il sera bientôt publié en françois.

POISSONNIER. Mémoire (en placard) pour servir d'instruction sur les moyens de conserver la santé des Troupes pendant les quartiers d'hiver. *Halberstad*, 1757.

On peut consulter encore sur les moyens de conserver la santé des Soldats, Vegetius, de Arte militari, mes Rêveries de M. le Maréchal de Saxe, Mémoires de Bombelles sur le service de l'Infanterie, les Ouvrages de M. de Maizeroy, & tous les bons Ouvrages sur l'Art militaire. On trouvera aussi des conseils utiles dans la plupart des Ouvrages énoncés dans l'article suivant, & spécialement dans ceux de Kramer, Willius, Gehema, Villanova, Pringle, Van-Swieten, Monro, Brocklesby.

Sur la Conservation de la santé des Officiers.

HILSCHER. (SIM. PAUL.) De principum militiam sequentium tuenda valetudine. Resp. Joan. Mich. Segner. *Ienæ*, 1729. *in*-4.

§. I I.

Sur les Maladies des Soldats.

DICKELII. (MART.) Antidotarium militare. *Ienæ*, 1627. *in*-12.

HOERNIGK. (LUD. VON.) Politia medica, oder Beschreibung dessen was die medici, sowohl insgemein als auch verordnete Hof-Stadt Feld Hospital und Pest-Medici, Apothecker, Mundartze, und endlich die Patienten selbst zu thun, und in Obacht zu nehmen. *Frankfurt. am. mayn.* 1638. *in*-4.

LANGE. (CHRIST.) De Morbo castrensi seu hungarico. *Lpsiæ*, 1649. *in*-4.

URSINUS. (CHR.) De Lue castrensi peste privata militum, vulgo febre hungarica vocata. *Francof. ad viad.* 1650. *in*-4.

JÆNISCH. (MICH.) De Morbo hungarico seu febre castrensi. *Lugdb.* 1663. *in*-4.

PETRI AB HARTENFELS. (GEORG. CHRIS.) De Febre militari seu morbo hungarico. *Erf.* 1655. *in*-4.

FRANCUS. (GEORG.) De Febre militum diætetica. *Francof.* 1674. *in*-4.

FAUSIUS. (JOAN. CASP.) De Morbo hungarico. *Hesdelb.* 1666. *in*-4.

AMMAN. (PAUL.) De Febre hungarica. 1668.

MELCHIOR. (PAUL.) De Morbo castrensi. *Giess.* 1675. *in*-4.

WILLIUS. (JO. VAL.) De Morbis castrensibus internis. *Hafniæ*, 1676. in-4.

GLOXIN. (MATH.) De Dyssenteria castrensi. *Argent.* 1680.

GEHEMA. (JAN. ABRAH. A.) Mohlerfahrner Feld-Medicus. *Hamburg*, 1684. *in*-12.

LUDOVICI. (DAN.) Von Soldaten-Kranckheiten, von der Ruhr, und andern Epidemischen Kranckheiten, herausgegeben von David Kellnern. *Gotha*, 1685. *in*-12. — Le même Ouvrage a été imprimé en latin sous le titre suivant.

LUDOVICI. (DAN.) De Morbis castrensibus Liber, & de Dysenteria Libri duo. *Voyez* Opera omnia. *Ffti*, 1712.

SCRETÆ. (HEINRICH.) Bericht von der lagersucht. *Scaphus*, 1655. *in*-8. — Ejusdem de Febre castrensi maligna. Amplior edit. *Ib.* 1686. *in*-8.

GEHEMA. Krancker Soldat, sampt einer Feld-Apotheck. *Hamburg*, 1690. *in*-12.

MAIUS. De Morbo castrensi quem vulgus cephalalgiam Epidemicam vocitat. *Hass.* 1691.

GOTTSCHED. (JO.) Diss. Medicus castrensis exercituum Moscovitarum præfectus. Resp. Jo. Deodato Blumentrost. *Regiomenti*, 1700.

RAMAZZINI. (BERN.) De Morbis castrensibus, in tractatu de Morbis artificium. *Mutinæ*, 1700. *in*-8.

VESTI. (JUSTI.) Diss. de Dysenteria castrensi. Resp. Jo. Jerem Kœler. *Erford.* 1704.

CRAUSE. (RUD. WILLH.) Diss. de Morbo castrensi. Resp. Jo. Hermann. *Ienæ*, 1704.

STAHL. (GEORG. ERN.) De Curationibus castrensibus. Resp. Glockengiesser. *Halæ*, 1711.

ZUINGER. (THEOD.) De Morbis Præliantium *Basil.* in-4. 1715.

EYSEL. (HENR. PHIL.) Diss. de Febre castrensi,

von der Pohlnischen und ungarischen Kranckheit. Resp. Rud. Chr. Jacobi. *Erford*, 1716.

FONSECA. (ANT.) De Epidemia febrili in exercitu Reg. Cathol. in inferiori Palatinatu, 1620-1621. *Bruxel.* 1623. *in*-4.

STOELLERS. (JO. AUG.) Hist. Med. Unters. des Machsthums des Menschen in die Lange, ingl. was Soldaten von ihren gemeinsten Maladien und deren Curen zu wissen nothig haben. *Magdeb.* 1729. -*n*-8.

STORCH. (JOH.) Theoretisch und Practische Abhandlung von Kranckheiten weschen erwaschsene Personen, vornemlichober Soldaten unterworffen zu seyn pfflegen. *Eisenach*, 1735. *in*-8. — *Ibid.* 1758. *in*-8.

KRAMER. (JOH. GEORG. HEINRICH.) Ehemaligen Kaiserlichen Feldartztes Medicina castrensis, oder bewahrte artztnen wieder die im Felde und Garnisons, unter Soldaten grassirende Kranckeiten. *Nurnb.* 1735. *in*-8. — *Ib.* 1740. *in*-8.

STAHL. (IVO. JOAN.) De Militum morbis præcipuis horumque curatione. *Erford.* 1735.

MOLITOR. (FRANC. JOS.) Diss. de Febre continua maligna & intermittente tertiana, utraque ad Rhenum ann. 1734, 1735. Epidemica castrensi. *Heidelb.* 1736. *in*-4.

HILSCHER. (SIM. PAUL.) De Morbo Epidemico castrensi ab initio veris anni 1735 in castris ad Rhenum & in viciniis grassato. Resp. *Chr. Ferd.* Hoelder. *Ienæ*, *in*-4. 1736.

DEZON. Lettres sur les principales maladies qui ont régné dans les hôpitaux de l'armée du Roi en Italie pendant les années 1734, 1735 & 1736. *Paris*, 1741. *in*-12.

ZIEGLER. De Oleorum distillatorum usu præcipue in castris. *Altorf.* 1741.

TEICHMEYER. (CONRARD.) De Morbo hungarico ſeu febre caſtrenſi. *Ienæ*, 1741.

JUCH. (HERM. PAUL.) De Morbis caſtrenſibus. Reſp. Wagner. *Erford*, 1742. *in*-4.

SCRINCIUS. (ANT. JOS.) De Genuina notitia Febrium malignarum, preſertim exanthematicarum in genere, & de Febre caſtrenſi gallorum quæ cum ingenti eorum ſtrage per totum regnum Bohemiæ graſſabatur. *Prag*. 1743.

BUCHNER. (AND. EL.) Hiſtoria & Curatio Febris catarrhalis inter Milites epidemiæ, 1745. *Erſ*.

BRANDHORST. (FRID.) Hiſtoria Febris caſtrenſis. *Leydæ*, 1746.

PRINGLE. (JOHN.) Obſervations on the diſeaſes of the Army. *London*, 1752. *in*-8. — Traduction françoiſe ſous le titre, Obſervations ſur les Maladies des armées dans les camps. *Par. in*-12. 2 *vol*. Elle eſt faite ſut la ſeconde édition. La cinquieme édition angloiſe de 1765, *in*-4. & *in*-8. eſt beaucoup plus ample que les précédentes ; c'eſt celle que nous avons employée. On a donné par forme de Supplément la traduction françoiſe des additions de la troiſieme édition. *Paris*, 1765. *in*-12.

MEYSEREY. La Médecine d'armée. *Paris*, 1754. *in*-12. 3 *vol*.

BUCHNER. (AND. EL.) De Emeticorum in Medicina caſtrenſi ſalutari & noxio uſu. *Hal*. 1758.

SCHAARSCHMIDT. (SAM.) Abhandlung von Feldkranckheiten, in zweyen Theilen heraus gegeben von D. Kurella. *Berlin*, 1758.

SWIETEN. (GERARD VAN) Brevis deſcriptio morborum curandorum qui ſæpius in caſtris obſervantur. *Pragæ*, 1758. *in*-8. — Traduction françoiſe ſous le titre, Deſcription abrégée des maladies qui regnent le plus communément dans les armées. *Paris*, 1760. *in*-12. Il y a une édition

allemande où on a ajouté une courte description des devoirs des Médecins, Chirurgiens & autres personnes chargées du soin des malades.

HOME. (FRAN.) Medical facts and experiments. *London*, 1759. *in*-8.

EBERHARD. (JO. PET.) De necessario usu Vesicatoriorum in Febre castrensi. Resp. Krisch. *Hal.* 1761.

BUCHNER. De Olei Vitrioli diluti usu in quibusdam scabiei speciebus, auctore Helmich. *Halæ*, 1762.

BALDINGER. (ERN. GODOF.) De Militum Morbis imprimis vero exercitûs Regis Prussiæ. Resp. Bose. *Vitemb.* 1763. *in*-4.

BROCKLESBY. (RICHARD) Œconomical and Medical Observations from the. *Year*, 1758. To the. *Year*, 1763 inclusive. — Tending to the Improvement of Military hospitals, and to the cure of camp diseases incident to Soldiers, &c. *London*, 1764. *in*-8.

MONRO. (DONALD.) An Account of the diseases which were most frequent in the Bristish Military hospitals in germany. From January 1761 to March 1763. To which is added an essay on the means of preserving the health of Soldiers, and conducting Military hospitals. *London* 1764. *in*-8.

LORENTZ. (JOS. ADAM.) Morbi deterioris notæ Gallorum castra trans Rhenum sita ab anno 1757 ad 1762 infestantes. *Selestadii*, 1765. *in*-8.

REMYFORT. Le Médecin d'armée ou les Entretiens de Polemiastre & de Leoceste sur les Maladies des Soldats. *Paris*, 1686. *in*-12.

LANCISI. De Febribus castrensibus. *Romæ*, 1716. *in*-4.

Sur les Hôpitâux d'armée.

Lettres de M. B. M. D. R. à un Médecin de ses amis touchant les hôpitaux des Troupes. *Tournay*, 1692. *in*-8.

Lescher. De Valetudinariis bellicis bene constituendis. *Gottingæ*, *in*-4.

Romani. (Francis.) Liber de militaris Medicinæ conditione.

Voyez aussi Monro, Brocklesby, Pringle, l'Edition allemande du Traité de M. Van-Swieten, l'Ordonnance du Roi de France pour les Hôpitaux militaires, les Réglemens de la Russie sur ce même sujet.

§ III.

Sur les Médicamens pour les armées.

Mindereri. (Raim.) Medicina militaris seu Libellus castrensis, euporista, ac facile parabilia medicamenta continens : das ist : Gemeine Handstucklein, zur Kriegs Artznei gehorig, mit wohlgegrundeten experimenten gezieret. *Ausp.* 1620. *in*-8. — *Ib.* 1623. *in*-12. — Ce Livre a encore été publié sous le titre suivant.

Neu verbesserte Kriegs-Arznei, an Tag gegeben durch Raymund Minderer, der Arznei Doctorn, Schurfurstl. Durchl. zu Bayern Rath und leib-Medicum, auch der Kaiserlichen Reichstadt Augspurg bestellten physicum. *Nurnb.* 1667. *in*-12.

Formules de Pharmacopée pour les hôpitaux militaires du Roi, avec l'état des drogues simples qu'il faut approvisionner. *Paris*, 1747. *in*-8.

Abrégé de la Médecine-pratique ou nouvelle Pharmacopée,

macopée, contenant en raccourci tout ce qui est essentiel & nécessaire pour remplir toutes les vues d'un Médecin pour la guérison des maladies, avec un Commentaire sur chaque formule, pour montrer la maniere de l'appliquer aux cas particuliers, &c. Ouvrage composé de l'ordre du Duc de Cumberland, par les Médecins & Chirurgiens, le Chirurgien général & l'Apothiquaire général de l'armée du Roi d'Angleterre. *Paris*, 1753. *in*-12. — Le même Livre a été imprimé en allemand, mais sans notes.

Zeru der ganzen Medicin, Worinne auf die tzurzeste art die arznei mittel so bei den vornehmsten Krantzheiten, nothwendig sind in recepten angegeben werden, dass ein jeder sein eigner arzt sein Konne, auf Befeht des herzogs von Cumberland, zum Gebrauch des Kriegs-hospitals, von denen Konigl. Leib-aerzten, mund-aerzten, ober-mund-aerzten und ober-Apothecker zu sammen getragen, aus dein Englischen ins Teutsche ubersetzt. *Rudobstad*, 1752. *in*-8.

WOLTTER. (JO. A. DE) Pharmacopæa militaris in Bavariæ Nosocomiis usitata. *Parisiis*, 1754. *in*-12.

LŒSECKE (JOH. LUD. LEBER.) Materia Medica concentrata, editio altera aucta & emendata. *Dresden und Marschau*, 1761. *in*-8. Cui adjecit Georg. Lud. Rumpelt Chirurgus dispensatorium concentractum & privatum, oder Entwurf der wurcksainsten innerlichen, und ausserlichen Artzeney-Mittel, welche zu Errichtung einer Haus-oder Feld-Apothecke dienen Konnen. Angehenden Regiments- und Land-Chirurgis zu besondrer Nachricht entworffen.

BARON. (HYAC. THEOD.) Formules de médicamens à l'usage des hôpitaux d'armées, sixieme

édition. *Paris*, 1758. *in*-12.

RICHARD DE HAUTESIERCK. Formulæ medicamentorum nosodochiis Militaribus adaptatæ, digestæ & auctæ. *Parisiis*, 1766. *in*-4.

§. IV.

Sur la Chirurgie d'armée.

GERSTORFF. (HANS. VON.) Feldbuch der Wundartzney. *Argent.* 1527. *in*-4.

ROTÆ. (FRANC.) De Tormentorum vulnerum natura & curatione Liber. *Bonon*, 1555. *in*-4.

FERREUS. (ALPHON.) De Sclopetorum sive archibusorum vulneribus Libri duo. *Lugdb.* 1555. *in*-8. *Venet*, 1566. *in*-8.

BOTALLI. (LEON.) De Vulneribus sclopetorum curandis. *Lugdb.* 1565. *in*-12.

DUCHESNE. De la cure des Arquebusades. *Lyon*, 1576. *in*-8. — Traduction latine sous le titre, Quercetani, &c. Voyez ci-dessous.

MAGGII. (BARTH.) Tractatus de Vulnerum sclopetorum & bombardarum curatione. *Bonon.* 1592. *in*-4. *fig.*

MŒGLING. (DAN.) De Horrisonorum πυροβολων ϗ σφαιροβηλων tormentorum bellicorum vulnerum natura & curatione. *Tubing.* 1594. *in*-4.

BOSCHI. (HIPPOL.) Tractatus de Vulneribus à bellico fulmine illatis *Ferrariæ*, 1596. *in*-4.

LEBZELTERUS. (JAC.) De Vulneribus quæ sclopetorum globulis infligi solent & eorum curationibus. *Lugdb.* 1595. *in*-4.

QUERCETANI. (JOS.) Sclopetarius de curandis vulneribus quæ sclopetorum & similium tormentorum ictibus acciderunt Liber cum antidotario

ſpagyrico adverſus eoſdem ictus. *Lugdb.* 1600. *in-8.*

Plazzoni. (Francis.) Tractatus de Vulneribus ſclopetorum. *Patavii*, 1605. *in-4.*

Hildanus. (Fabric.) De Combuſtionibus Libellus. *Baſil.* 1607. *in-8. fig.* — Ejuſdem de Vulnere ſclopetario. *Oppenheim*, 1614. *in-8. fig.* — Ejuſdem Ciſta Militaris. *Baſil.* 1633. *in-8.*

Paré. (Ambroise) Maniere de traiter les plaies faites par arquebuſes, fléches, &c. *Paris*, 1551. *in-8.* Cet Ouvrage eſt traduit en latin ſous le titre ſuivant.

Paræi. (Ambr.) Tractatus de Vulneribus ſclopo aliiſque igniariis machinis & telorum omni genere illiſis. 1612.

Siglicius. (Jo.) De Vulneribus ſclopetorum. *Lugd.* 1619. *in-4.*

Le Vignon. (Quir.) An Sclopetorum vulnera venenata. *Lugdbat.* 1626. *in-4.*

Agricola. (Joh.) Neve Feldſcher-Kunſt. *Frf.* 1634. *in-12.*

Schmid. (Josep.) Kriegs-artznez. *Frankf.* 1664. *in-12.*

Voodall's. The Chirurgeon's mate, or Military and Domeſticke ſurgery. *in-fol. London*, 1639.

Voodall's. (John's) Viaticum Being the Pathway. To the ſurgeons cheſt published by Authority, anno 1628 and reviſed & enlarged. *London*, 1639. *in-fol.*

Pechlin. (Jo. Nic.) De Vulneribus ſclopetorum in genere. *Kil.* 1674. *in-4.*

Nicolai. (Henr.) De Vulneribus ſclopetorum. *Arg.* 1675. *in-4.*

Tassin. (Leon.) Kurtze Kriegs-wundartzney. *in-8.* *Norimb.* 1676. Le même en françois ſous ce titre.

TASSIN. (LEON.) Chirurgie militaire ou l'Art de guérir les plaies d'arquebusade. *Paris*, 1688.

MURALT. (JOACH. VON.) Chirurgische Schriften samt der Wohlhewahrten Feldscheeverkunst. *Basil.* 1691. *in*-8.

PURMANNUS. (MATH. GODOF.) Rechter und wahrhafftiger Feldscheer oder Feldscheer-Kunst. 1680. *Halberstad*, *in*-8.

— Ejusd. Funfzig wunderbare Schusswunden Curen, nach den richtigsten Curvortheilen tractiret. *Lips.* 1693. *in*-8.

Le Manuel du Chirurgien d'armée, ou l'Art de guérir méthodiquement les plaies des arquebusades, &c. par L. L. M. C. *Paris*, 1693. *in*-12.

Nieuwe veld Medecyn in de Chirurgie door Salomon van Rustingh, tot. *Amsterdam* 1693. *in*-8.

CRAUSE. (RUD. WILH.) Dissertatio de Vulneribus sclopetorum. *Ienæ*, 1695. *in*-4.

ABEILLE. (SCIPION) Le parfait Chirurgien d'armée. *Paris*, 1696. *in*-12.

BELLOSTE. (AUGUSTIN) Le Chirurgien d'hôpital & maniere de guérir promptement les plaies. *Par.* 1996. *in*-8.

VESTI. (JUST.) De Vulneribus sclopetorum. *Ffti*, 1711. *in*-4.

SCHWARTZ. (JOH. GAS.) Bier Dutzend Anmerckungen, von gehaunen, gestochnen, oder andern zufalligen Munden. *Hamb.* 1713. *in*-8.

— Mundartzneyischer Anmerkungen funf Dutzend. *Hamb.* 1713, 1718. *in*-8.

SCHROERTERS. (CASP.) Wohl practicirter Feldscheerer, nebst einer compendiosen Beschreibung eines Feld-Kastens. *Frank. und Leips.* 1713. *in*-8.

KUPFFERSCHMIDT. (JO.) De Morbis præliantium, quos in victoriosa Bernatum expeditione bellica

1712. Passim inter Milites præliantes, numeroseque sauciatos observare licuit. *Basil.* 1715. *in*-4.

Finckenan. (Jac.) De Sclopetorum vulneribus. *Regiom.* 1716.

Wisemann's. (Richard) Chirurgical Treatises. *London*, 1719. 2 *vol.*

Vater. (Ant.) De Vulnere cerebri sclopetario; septima demum hebdomade absolute lethali. *Vitemb.* 1722. *in*-4.

Muller plus connu sous le nom de Wohleimer. (Phil. Hieron.) De Aqua traumatica Gallorum (l'Eau d'Arquebusade.) *Heidelb.* 1722. *in*-4.

Sancassani. (Dionis. Andr.) Il Chirone in campo, o siasi vero è sicuro modo di medicar li feriti nell'Armate, è fuor d'esse, &c. *In Venetia*, 1729. *in*-8. C'est la traduction du Chirurgien d'hôpital de Belloste avec des additions du Traducteur.

Le Dran. (Hen. Franc.) Traité ou Réflexions tirées de la pratique sur les plaies d'armes à feu. *Paris*, 1732. *in*-12. Cet Ouvrage a été traduit en allemand sous le titre, Bon der Cur der Schuss-Munden statt eines dritten. Theils seiner Anmerckungen. *Nurnb.* 1740. *in*-8.

Le Roy de St. Aignan. (Nic.) An Vulneribus ex catapultis globulos plumbeos relinquere aliquando præstat. *Paris*, 1734. *in*-4.

Clowe's (Guill.) A Profitable and necessary book of Observations for all those that are burned with the flame of Gun-powder. *London*, 1737. *in*-4.

Kramer. (Joh. Georg. Heinr.) Medicina castrensis Chirurgica, samt einer Præfat de officio Medici, oder Chirurgi castrensis, item einer Introduction von der Natur und Chirurgie. *Nurnb.* 1740. *in*-8.

OLIER. (DAN. THEOD.) De Vulneribus sclopetariis. *Lugdb.* 1740. *in*-4.

WREDEN. (OTTO. JUST.) Unterricht vom Chirurgischen Fel-Rasten. *Hannov.* 1743. *in*-8.

RANBY. (JOHN.) The Method of treating Gunshod Wounds. *London*, 1744. *in*-8. — Traduction françoise sous le titre, Méthode de traiter les plaies d'armes-à-feu. *Paris*, 1745. *in*-8.

RENARD. (CLAUD. ANT.) Sua ne sclopetorum vulneribus peculiariter competit Tractatio. *Affirm. Parisiis*, 1744. *in*-4.

HEISTER. (LAUR.) Diss. de Vulneribus machinarum ignivomarum, *Helmstad.* 1744. *in*-4. Resp. Helmkampsio.

FAUDACQ. (CORN. FRANC.) Nouveau Traité des plaies d'armes-à-feu, avec des remarques & observations. *Namur*, 1746. *in*-8.

DESPORT. Traité des plaies d'armes-à-feu. *Paris*, 1749. *in*-12.

RAVATON. Traité des plaies d'armes-à-feu, avec des observations sur différens genres de maladies, & plusieurs méthodes nouvelles, tant pour les opérations de Chirurgie que pour la réduction des fractures. *Paris*, 1750. *in*-12. — Nouvelle édition augmentée. *Paris*, 1768. *in*-8.

LOUBET. (J. A.) Traité des plaies d'armes-à-feu. *Paris*, 1753. *in*-12.

BILGUER. (JO. ULRICH.) De Membrorum amputatione rarissime administranda aut quasi abroganda. *Hal.* 1761. *in*-4. — Traduction allemande augmentée. *Hal.* 1761. *in*-8. — Traduction françoise, par M. Tissot, avec des augmentations sous le titre, Dissertation sur l'inutilité de l'amputation des membres, par M. Bilguer. *Paris*, 1764. *in*-12. Chez Didot le jeune.

BILGUER. (JO. UL.) Anweiſung zur auſubenden Wund-Artzney-Kunſt in Feld-Lazarethen. *Glogau*, 1762. *in*-8. — La Traduction françoiſe paroîtra dans le courant de 1768.

BILGUER. Chirurgiſche Wahrnehmungen, welche von 1756-1763 en den Preuſſiſchen Feld-Lazarethethen gemacht worden. *in*-8. *Berlin*, 1763.

LE LIEVRE. (ESAIE.) Officinne & Jardin de Chirurgie militaire. *Paris*, 1683. *in*-8.

JOUBERT. Traité des Arquebuſades. *Lyon*, *in*-12. 1574.

DAILLY. Traité des Plaies d'armes-à-feu. *Paris*, 1668. *in*-12.

FAUDACQ. Réflexions ſur les Plaies. *Paris*, 1736. *in*-12.

KAPPENHAGEN. De Inſigni uſu ſpiritus vini in ſanandis vulneribus. *in*-4. *Altorfii*, 1745.

CHAINNEBRUN. Lettre à M. Guattani ſur les plaies d'armes-à-feu. *Paris*, 1749. *in*-4.

Supplément aux §. précédens.

QUELMAZ De Exhalantium putridarum ex cadaveribus bello trucidatorum ſuppreſſione. *in*-4. *Lipſiæ*, 1757.

Ordonnance du Roi portant réglement général concernant les hôpitaux militaires, donnée le premier Janvier 1747. *Paris*, *Impr. Royale*. *in*-12.

Inſtruction pour le ſervice des places. *in*-4. *Paris*, *Imprimerie Royale*.

Détails militaires, par M. de Chenevieres. *Paris*, *in*-12. 6 *vol.* 1750-1768.

Traité général des ſubſiſtances militaires, par M. Dupré d'Aulnay. *Paris*, 1744. *in*-4.

§. V.

Ouvrages sur l'Art militaire où il se trouve des conseils de santé.

Flavii Vegetii Renati, Opera de re militari. *in-12. Lugdbat.* 1633.

Traduction, par M. de Sigrais, sous ce titre, Institutions militaires de Végece. *iu-12. Paris*, 1743.

Iustruction militaire du Roi de Prusse pour ses Généraux. *in*-8. 1761. (*Paris.*)

Mes Rêveries, par M. le Maréchal de Saxe. *Paris*, 1757. *in*-4. 2 *vol.*

Nouveaux Mémoires sur le service journalier de l'Infanterie, par M. de Bombelles. *Paris*, 1746. *in*-12. 2 *vol.*

Traité des Armes défensives, par M. Joly de Maizeroy. *in*-8. *Paris*, 1767.

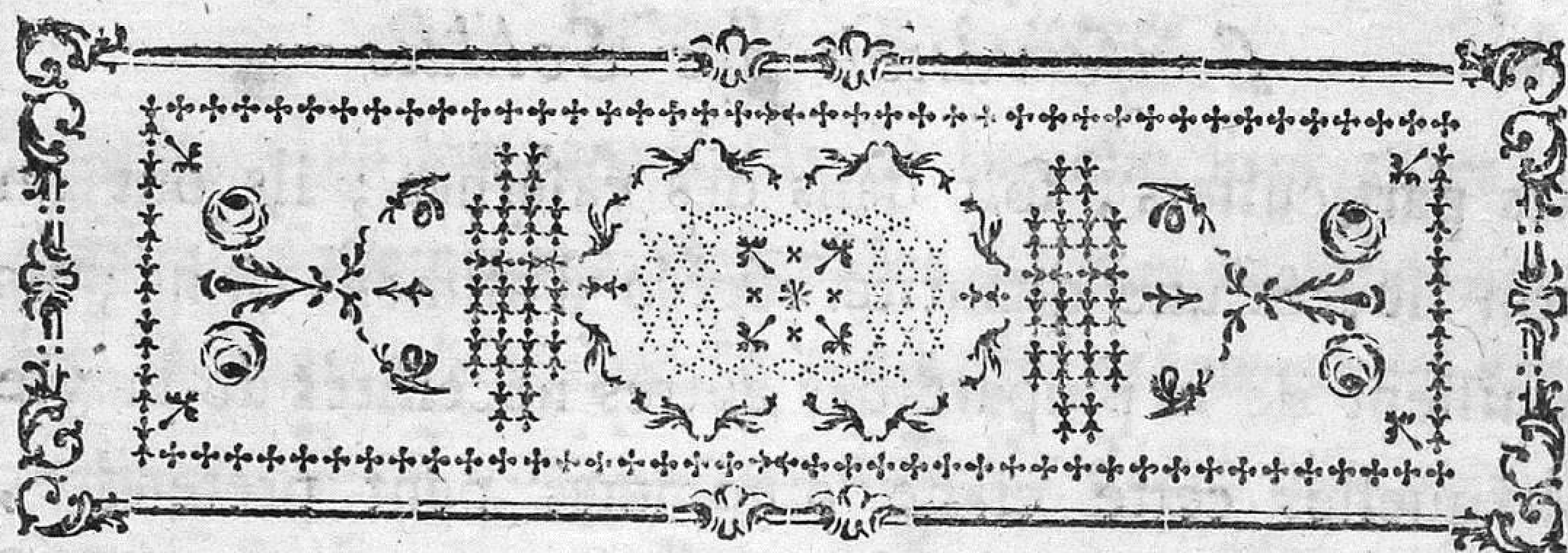
Cours de Tactique théorique, pratique & historique, par M. Joly de Maizeroy. *Paris*, 1767. *in*-8. 2 *vol.*

Traité de Tactique pour servir de supplément au cours de Tactique. *in*-8. *Paris*, 1767. 2 *vol.*

Les titres de la plupart des Ouvrages précédens, écrits en Allemand, ont été fournis par M. Baldinger. Dissert.



DES



INTRODUCTION.

PREMIERE PARTIE.

DES MOYENS DE CONSERVER LA SANTÉ DES SOLDATS QUI SERVENT EN TEMS DE GUERRE.

LA vie des Soldats employés en tems de guerre est si différente de celle qu'ils menent pendant la paix, qu'ils deviennent sujets à beaucoup d'incommodités & de maladies dès qu'ils servent en guerre; on en voit les causes quand on compare leur maniere de vivre dans ces deux tems. Durant la paix les Soldats se trouvent en quartier dans des Villes ou des garnisons; ils sont alors observés par leurs Officiers qui les obligent à se tenir proprement, & ont soin que les choses nécessaires pour la santé ne leur manquent point; ils couchent, soit dans les maisons

des particuliers, ſoit dans des caſernes ; ils ont un bon lit, & une quantité réglée d'alimens ſains ; ils jouiſſent de la plupart des autres néceſſités de la vie auxquelles cette claſſe d'hommes peut prétendre, & dont elle a contracté l'habitude : leur ſervice eſt facile ; ils ne montent la garde que rarement ; &, pendant les nuits où ils ne ſont point de tour, rien ne trouble leur repos.

Les Soldats menent une vie bien différente de la précédente durant une campagne active. Pour lors ils ſe trouvent rarement dans des maiſons ; ils couchent ſous des tentes, ſur la terre qui ſouvent eſt nue, heureux quand ils ont un peu de paille & une couverture : quelquefois, après des marches fatiguantes, pendant un tems humide, pluvieux, ils ſont obligés de coucher ſur la terre nue, ſans même avoir de tente qui les mette à l'abri des injures de l'air ; ils montent la garde ou ſont de piquet, ou commandés à d'autres poſtes avancés où ils demeurent au bivouac durant la nuit, quelque tems qu'il faſſe ; en outre ils ſont ſouvent des marches longues & fatiguantes, ou d'autres ſervices militaires pénibles ; lorſque l'ennemi eſt proche, ils montent la garde de deux ou de trois nuits l'une, il faut en outre marcher en détachement & faire d'autres ſervices de fatigue ; le repos qu'ils peuvent prendre eſt fréquemment interrompu par des allarmes ; ils manquent ſouvent de commodité & de tems pour ſe tenir proprement.

Quelquefois les provisions de bouche sont rares; il arrive fréquemment, durant les longues marches, que les Soldats n'ont pas le tems de préparer de quoi manger. Il est quelquefois difficile de se procurer de l'eau, & souvent celle qu'on trouve est mauvaise. Les autres boissons sont trop cheres; & fréquemment on n'a pas, même pour de l'argent, ni biére, ni vin, ni eau-de-vie. Dans les camps où les armées restent un peu long-tems, on est souvent exposé aux émanations putrides des hommes morts, des cadavres de chevaux & d'autres animaux, aux exhalaisons des excrémens des hommes & des chevaux (*a*), & dans quelques campemens on respire en outre les vapeurs mal-saines des terres humides & des eaux stagnantes corrompues. Toutes ces circonstances jointes aux autres contre-tems & incommodités qui sont inséparables de la vie militaire en tems de guerre, font naître souvent un très-grand nombre de maladies qui affoiblissent les armées à un point surprenant. C'est pourquoi les Généraux doi-

(*a*) En 1760 les Soldats qui formoient le camp fixe sous Warbourg, furent attaqués de beaucoup de maladies, tandis que les Régimens que l'on avoit envoyé sur le Bas-Rhin, sous le commandement du Prince Héréditaire de Brunswick, jouirent d'une bien meilleure santé : malgré leurs grandes fatigues & la perte qu'ils avoient fait à l'affaire de Kampen, ils se trouverent beaucoup plus nombreux lorsqu'ils joignirent l'armée pour l'expédition qui se fit l'hiver dans le pays de Hesse, que les Régimens qui étoient demeurés dans le camp fixe, près Warbourg.

vent, pour conserver la santé des Soldats, mettre en usage tous les moyens qui sont en leur pouvoir, & qui s'accordent avec les opérations militaires nécessaires.

Les maladies sont plus ou moins fréquentes dans les armées, selon que la saison est chaude ou froide, humide ou séche, suivant la nature du climat & le tems de l'année durant lequel s'exécutent les opérations militaires, les qualités du terrein sur lequel l'armée est campée, la position des Villes ou Villages dans lesquels les Soldats sont cantonnés, la propreté, la disposition & la sécheresse du camp & des tentes, baraques, maisons ou casernes dans lesquels ils sont logés, selon les vivres qu'ils ont, l'eau, la biére, le vin ou les autres liqueurs fermentées, suivant qu'ils sont vêtus, ou fournis de paille & de couvertures, que le service est plus ou moins rude, enfin selon le soin que l'on prend de ceux qui sont attaqués de quelque maladie.

En général les Soldats jouissent d'une bonne santé dans les températures froides & séches, même durant le tems du froid le plus vif, pourvu qu'on leur fasse faire de l'exercice, qu'ils soient bien vêtus, qu'on leur donne des vivres autant qu'il en faut, de bonnes liqueurs fermentées & du bois pour se chauffer; c'est ce qu'on a éprouvé en Allemagne & dans le nord de l'Amérique durant la derniere guerre, mais on a toujours observé que le froid, joint à l'humidité, occasionnoit beaucoup de maladies.

La chaleur par elle-même n'eſt pas ennemie de la ſanté, comme on l'a remarqué en général (*a*). Mais quand la chaleur eſt accompagnée d'humidité, on obſerve qu'elle fait naître, ſur-tout dans les climats très-chauds, les plus funeſtes maladies.

Dans nos climats ſeptentrionaux les hivers ſont froids & l'état de l'air eſt changeant : l'air eſt ſouvent froid & pluvieux ; d'autrefois il eſt épais & nébuleux : nous avons quelquefois un temps ſerein & un beau ſoleil ; aſſez ſouvent il gele & tombe de la neige, d'autrefois auſſi nous éprouvons dans un même jour ces diverſes températures. Durant cette ſaiſon les Soldats ſont ſujets à des toux, des pleuréſies, des péripneumonies, des rhumatiſmes & d'autres maladies du genre des inflammatoires. Lorſque le froid devient exceſſif on voit des Soldats qui ont les membres tranſis de froid & ſans ſentiment, & quelquefois les extrémités glacées.

Quand les Soldats manquent de viandes fraîches, qu'ils ſont obligés de vivre de viandes ſalées, qu'ils ne peuvent ſe procurer ni légumes, ni herbes potageres, ni racines, ni d'autres végétaux frais ; & lorſqu'ils

(*a*) C'eſt une remarque que M. Pringle a faite. M. Naeſmith dit auſſi l'avoir obſervé dans ſes voyages aux Indes orientales, & il en fournit les plus fortes preuves. *Voyez* le ſecond volume de cet Ouvrage ſur *les Maladies des gens de mer, & les moyens de leur conſerver la ſanté en mer & dans les pays où ils abordent.*

n'ont pas autant qu'il leur en faut, ou de biére, ou de cidre, ou de vin, ou d'autres liqueurs fortes fermentées, ils sont, ainsi que les Matelots, sujets à être attaqués du scorbut (*a*), principalement s'ils se trouvent campés, ou en quartiers dans des endroits bas & humides.

Les meilleurs moyens de garantir les Soldats des maladies inflammatoires & des autres maux occasionnés par le froid, soit dans un camp, soit dans des quartiers, c'est d'avoir soin qu'ils soient bien vêtus, couchés séchement, suffisamment fournis de paille, de couvertures, de bois à brûler, & de faire ensorte, autant que cela s'accorde avec le bien du service, qu'ils ne passent pas tout-à-coup du grand chaud au froid vif.

Il seroit à propos de donner à tous les Soldats qui servent dans les climats septentrionaux un gillet de flanelle, une paire de gands de laine, des bas de laine fort chauds, une cravatte chaude pour les empêcher de sentir une partie du froid tandis qu'ils sont en faction, lorsqu'il fait humide & froid, & on auroit soin qu'ils missent ces vêtemens dès l'entrée de l'hiver (*b*). M. Pringle parle de l'avantage que reti-

(*a*) Willius dit, dans son Ouvrage sur *les Maladies des Armées*, que dans les pays septentrionaux il n'y a point de camp où ne regne le vrai scorbut, accompagné de la mauvaise haleine & des gencives gonflées, molles & ulcerées.

(*b*) Un gillet de flanelle, des gands de laine, des bas de

rerent les Troupes, des gillets de flanelle que leur donnerent les Quakers pour la campagne qui se fit en Angleterre durant l'hiver de 1745 à 1746. Et dans plusieurs Régimens Anglois qui en eurent vers la fin des campagnes d'Allemagne, on remarqua que cet habillement contribua beaucoup à conserver les Soldats en santé. Les Officiers devroient avoir un soin particulier que leurs Soldats eussent de bons souliers avec une semelle & un cuir épais & des bas chauds; & lorsque les Troupes restent long-tems de suite en campagne, si le Gouvernement donnoit une ou deux paires de bas & de souliers, d'extraordinaire, à chaque Fantassin, il en résulteroit un très-grand avantage.

---

laine & une cravatte coûteroient environ cinquante sols par homme, & contribueroient à conserver la vie à un grand nombre de Soldats; les recrues nécessaires pour remplacer ceux qui meurent, coûtent au Gouvernement infiniment plus que le prix de ces habillemens. Cette dépense pour un Régiment de neuf cens hommes, à raison de cinquante sols par homme, fait par an une somme de deux mille deux cens cinquante livres. Chaque Soldat de recrue qui vient d'Angleterre joindre l'armée en Allemagne, coûte à l'Etat au moins vingt louis d'or, & chaque malade qui va à l'hôpital, coûte à l'Etat au moins seize sols par jour, ce qui fait dix sols de plus que sa paye Maintenant si nous supposons que les vêtemens extraordinaires que nous demandons empêchent de mourir seulement neuf hommes par an dans chaque Régiment, & conservent en bonne santé quarante hommes qui sans cela seroient attaqués de quelque maladie, on voit combien d'argent l'Etat aura épargné à la fin de l'année; & en outre il aura conservé la vie & la santé à un grand nombre de Soldats.

Il devroit y avoir pour chaque tente une quantité suffisante de couvertures de laine, & elles devroient suivre le Régiment, de façon que les Soldats pussent toujours les avoir dès qu'ils en ont besoin. Durant la derniere guerre d Allemagne, on donna aux Troupes angloises deux couvertures pour chaque tente, & chaque Compagnie étoit suivie de ses couvertures, enveloppées dans un drap huilé & portées sur un cheval, de maniere qu'elles se trouvoient toujours avec le Régiment lorsqu'elles lui étoient nécessaires.

Chaque Régiment devroit être fourni d'un nombre suffisant de casaques à capuchon, pour les Soldats qui font sentinelle au camp & pour les gardes avancées lorsque l'air est très-froid & humide : quelques-uns des Régimens qui ont servi en Allemagne avoient de pareilles casaques, & elles leur ont été très-utiles.

Dans les quartiers d'hiver les Soldats ont coutume de tenir aussi chauds qu'il leur est possible, & les endroits où ils couchent & les corps-de-garde ; & ils le font principalement en Allemagne où les habitans ont des étuves ou poëles fermés au lieu de cheminées : les Soldats restent dans ces chambres très-échauffées jusqu'à ce qu'ils soient nécessités de sortir pour leur service ; & alors, en s'exposant tout-à-coup au froid vif, ils sont sujets à être attaqués d'inflammations de poitrine. Les Officiers devroient donc visiter avec soin les quartiers & les corps-de-garde qui sont échus à leurs Soldats ; & s'ils en sont les maîtres, ils doivent les choisir secs & commo-

des (*a*), mais ne jamais permettre que le Soldat les tienne aussi chauds qu'une étuve, par le moyen des poëles ou d'autres machines de cette nature, & ils doivent se persuader que des habitations séches & des vêtemens chauds contribueront beaucoup plus à préserver leurs Soldats de maladies, que ne le peut faire la chaleur artificielle. Plusieurs des Régimens Anglois qui étoient en Allemagne obligerent les personnes chez qui les Soldats étoient logés de faire usage de cheminées au lieu de leurs poëles ordinaires pour échauffer les chambres des Soldats ; & dès-lors il n'y avoit point de danger qu'ils les tinssent trop chaudes, attendu qu'il étoit difficile de se procurer du bois.

Quoique les étuves ou poëles exactement fermés soient nuisibles dans de petites chambres, néanmoins lorsqu'il se trouve beaucoup de Troupes dans une Ville & qu'on est obligé de loger les Soldats durant l'hiver dans des granges ou des Eglises, ou dans d'autres grands emplacemens, pour lors c'est avec un

---

(*a*) M. Pringle a très-judicieusement remarqué qu'il vaut beaucoup mieux faire habiter les Soldats dans les étages supérieurs des maisons qu'au rez-de-chaussée, & que l'on doit éviter toutes les grandes pieces humides qui ne sont pas habitées. *Observations sur les Maladies des Armées*, part. II, ch. III. Si les Officiers se trouvent dans la nécessité de loger leurs Soldats dans ces endroits humides, ils doivent veiller à ce qu'ils soient rendus très-propres, changés d'air & séchés, par le moyen du feu, avant que les Soldats y entrent, & leur faire donner de la paille en quantité, des couvertures de laine, & du bois ou autre matiere à brûler.

grand avantage qu'on peut employer les poëles d'Allemagne afin de renouveller & desſécher ces endroits, ainſi que pour y entretenir une chaleur modérée, ſur-tout s'il y a avec cela une place où l'on puiſſe faire une cheminée ordinaire, ou s'il s'y trouve une de ces cheminées, que les Allemands appellent des poëles à vent, qui ont une porte ouverte dans la chambre que l'on habite, ou lorſqu'il y a des ouvertures par leſquelles l'air du dehors ait une libre communication avec celui des lieux où ſont les Soldats.

On a éprouvé que dans l'hiver, quand il fait très-froid & humide, un verre d'eau-de-vie ou de teinture ſpiritueuſe de quinquina donnée aux Soldats lorſqu'ils vont monter la garde, principalement durant la nuit, leur a été très-avantageux pour les conſerver en ſanté.

M. Pringle a obſervé qu'il ſeroit très-à-propos d'accorder une ration de liqueurs fortes à l'Infanterie qui eſt de ſervice, & il n'y a pas de doute que cela ne fût fort avantageux & ne conſervât la vie à beaucoup de Soldats. Cette dépenſe ſeroit peu conſidérable pour l'Etat, ſi la diſtribution s'en faiſoit comme il convient; il ne ſeroit néceſſaire d'accorder cette douceur qu'aux Troupes qui ſont en campagne, & ſpécialement aux Soldats qui montent la garde dans les tems froids & humides, ou la nuit, dans les Villes de guerre, pendant l'hiver. En cas que cette diſtribution ſe faſſe, on mettra dans l'eau-de-vie cinq ou ſix fois autant d'eau commune, excepté dans

celle des Soldats qui doivent faire sentinelle, ou monter la garde à des postes avancés lorsqu'il gele & quand la température est froide & humide, car il faut qu'alors ces Factionnaires reçoivent un petit verre d'eau-de-vie pure en présence de l'Officier & du Sergent de garde.

M. Pringle a remarqué avec raison que l'on doit, durant le froid, raccourcir autant qu'il est possible le tems où les Soldats sont en sentinelle & dans les postes avancés, & qu'il est très-utile de faire des feux à la queue du camp pour les Soldats qu'on releve de garde, afin qu'ils se chauffent & se séchent.

Au printems & à la fin de l'automne, les jours étant quelquefois fort chauds & les nuits froides & humides, les Soldats sont exposés à ces changemens subits. Ceux qui sont pour lors de garde la nuit, doivent avoir leur gillet de flanelle, être habillés plus chaudement que dans le jour, enfin employer la plupart des précautions recommandées, durant l'hiver pour la conservation de leur santé.

Dans l'Amérique septentrionale, lorsque les Soldats étoient en campagne dans un tems de forte gelée, on allumoit des feux à l'extrémité des tentes, & on y plaçoit des sentinelles afin que ces feux ne causassent point de dégat. En Allemagne & en Amérique, lorsque les Troupes se trouvoient en campagne sans leurs tentes, ils coupoient des bois & faisoient de grands feux, autour desquels les Soldats se couchoient & dormoient les pieds tournés vers le feu; on allu-

moit auſſi des feux à tous les poſtes avancés lorſque cela ſe pouvoit pratiquer ſans riſque de la part de l'ennemi.

En Allemagne, lorſque la ſaiſon étoit pluvieuſe ou froide vers la fin des campagnes, & que l'armée avoit pris une poſition fixe, le Prince Ferdinand ordonnoit toujours à l'armée de ſe faire des cabanes, ce qu'on exécutoit, ſoit en couvrant les tentes avec de la paille ou d'autres matieres, ſoit en conſtruiſant des huttes de branchages ou de nattes, ſoit en pratiquant de grands trous en terre, qu'on recouvroit de différentes matieres; les Officiers, ou établiſſoient leurs cabanes près des endroits où s'allumoient les feux, ou faiſoient conſtruire des cheminées dans leurs tentes.

Si, malgré ces précautions, les Soldats qui ſe trouvent dans les poſtes avancés étoient tranſis de froid ou gelés, dès qu'on les aura apporté dans le camp ou à leurs quartiers, on leur frottera les extrémités avec de la neige, ou on plongera ces parties dans l'eau froide (*a*); après quoi on les ſéchera bien, on les

(*a*) Hildanus rapporte un exemple très-remarquable des bons effets de ce traitement. On trouva un homme roide & gelé entierement; il fut plongé dans l'eau froide, & bientôt après on vit partir de toutes les parties de ſon corps des filets de glace, de façon qu'il parut couvert d'une croûte de glace: pour lors on le mit dans un lit chaud, & on lui donna une potion cordiale, ce qui fut ſuivi d'une ſueur abondante, après quoi il recouvra le mouvement des doigts des mains & des pieds. *De Gangræna, cap. XII.*

enveloppera dans des couvertures, on leur donnera à boire des liqueurs modérement chaudes & ensuite des cordiaux, quelque tems après on peut les approcher du feu ou les mettre au lit. Il ne faut jamais tenir très-peu du feu les personnes qui ont souffert le froid, au point de perdre le mouvement ou la sensibilité; on a observé que cela leur causoit la mort ou la gangrene des parties gelées, & il est aisé de faire une épreuve qui le persuade. Si on met près du feu des pommes ou d'autres fruits qui ont été gelés, ils deviennent mous & se pourrissent; mais quand on les plonge dans l'eau froide, on voit à leur surface des filets de glace, ils se rétablissent dans leur premier état, & sont presqu'aussi bons qu'ils étoient avant d'être gelés. M. Lind indique une précaution qu'on devroit mettre en usage pour les Soldats qui se trouvent ainsi gelés, c'est de ne leur pas donner de liqueurs spiritueuses fortes tant qu'ils sont encore dans cet état, parce qu'elles leur deviennent souvent mortelles dès le moment même; mais il conseille de les mettre au lit & de leur donner du gruau d'avoine à l'eau chaude ou quelqu'autre boisson douce & délayante, après quoi il dit qu'un verre de liqueur spiritueuse sera moins dangereux & plus salutaire (*a*).

Lorsque les Soldats sont en quartier ou cantonnés dans des Villes, des Villages situés dans un terrein

(*a*) Voyez Volume second; *Conservation de la santé des Gens de mer.*

bas & humide où on a de la peine à se procurer des viandes fraîches & des végétaux dans l'hiver & où le scorbut est commun parmi le bas peuple, les Officiers qui y commandent doivent, à l'approche de l'hiver, faire tout leur possible pour se pourvoir abondamment de pommes de terre, d'oignons, de choux, de soucroute de choux & d'autres végétaux confits ou salés, de pommes & d'autres fruits conservés de diverses manieres, pour être réservés & vendus aux Soldats à bas prix durant l'hiver. Les Officiers feront marché, s'il est possible, avec un Boucher pour fournir le Soldat de viandes fraîches (*a*) ; ils tâcheront de leur procurer de la petite biére de bonne qualité, ou du cidre ou du vin, selon ce que produit le pays, ou du moins il faut qu'ils aient de l'eau-de-vie pour mêler avec de l'eau, & une petite quantité de crême de tartre ou de vinaigre, ou bien quelqu'autre liqueur fermentée saine qui leur serve de boisson (*b*) ; enfin ils doivent placer leurs Soldats dans des quartiers aussi secs qu'il est possible.

(*a*) Les Régimens qui étoient en Allemagne, qui garderent leurs Bouchers dans l'hiver, & qui retinrent sur la paye du Soldat pour l'obliger à prendre chaque jour une certaine quantité de viande, eurent bien moins de malades que les Régimens qui n'avoient pas eu la même précaution.

(*a*) Dans les Villes où ces diverses denrées sont à trop haut prix pour la paye des Soldats, il seroit à propos que le Gouvernement leur en fît distribuer une petite ration, qui contribueroit beaucoup à conserver leur santé dans les garnisons mal-saines.

En tems de guerre on ne devroit embarquer, pour envoyer faire des expéditions dans les climats chauds, que des Soldats qui sont en bonne santé ; & c'est une attention que l'on doit avoir, principalement pour les hommes que l'on prend dans les rues ou qui viennent des prisons. Tous les haillons sales de ces gens-là doivent être jettés ou brûlés ; & après que les Soldats auront été bien lavés & habillés de neuf, il faudra les garder durant quinze jours ou trois semaines dans une place de guerre, ou, avec leur Régiment, dans des lieux suffisament airés, afin qu'on puisse être assuré qu'ils n'ont point de maladie contagieuse avant que de les embarquer pour les porter à leur destination.

Tous les vaisseaux destinés pour le transport doivent être bien airés & nettoyés, & chaque chose placée comme il convient avant que les Soldats s'embarquent. Il faut qu'il y ait dans ces vaisseaux des ventilateurs ou voiles à vent pour y établir partout une libre circulation d'air (*a*) ; & ils ne doivent jamais être remplis, mais il faut pour chaque homme une place ou espace raisonnable & proportionné à la longueur du voyage (*b*).

(*a*) On doit mettre en usage, lorsqu'on transporte des Troupes par mer, & sur-tout quand la traversée peut être longue, on doit, dis-je, mettre en usage toutes les précautions de santé que recommande M. Lind. Voyez le second volume de cet Ouvrage sur *la Conservation de la Santé & les Maladies des Gens de mer.*

(*b*) Quand les vaisseaux, il s'agit des vaisseaux de guerre,

Dans les expéditions militaires, les Soldats qu'on transporte par mer, ſont mis à la maniere de vivre uſitée ſur les vaiſſeaux; en voici le détail.

On donne à chaque homme, tous les jours, une livre de biſcuit, poids d'Averdupois ou de ſeize onces, & quatre pintes de biére, peſant environ huit livres.

On donne le dimanche & le jeudi une livre de cochon & environ un litron & demi de pois.

On donne le lundi, le mercredi & le vendredi une pinte de gruau d'avoine, deux onces de beure & quatre onces de fromage.

On donne le mardi & le ſamedi deux livres de bœuf.

Les Commandans des flottes ou eſcadres ont le pouvoir de diminuer, lorſque le bien du ſervice l'exige, la quantité des alimens qui ſe diſtribuent à

---

contiennent un nombre d'hommes plus grand qu'il ne devroit être pour qu'ils fuſſent ſainement; ſi la traverſée eſt fort longue, & que la température ſoit chaude & humide durant long-tems, il arrive ſouvent qu'il regne dans ces vaiſſeaux des maladies très-funeſtes. C'eſt, dit M. Lind, une faute qui cauſe la perte de beaucoup de monde que de faire monter trop d'hommes ſur le même vaiſſeau, lorſque celui-ci fait route au midi ou dans des climats chauds; avant la fin du voyage ce vaiſſeau ſe trouvera avoir un nombre d'hommes beaucoup plus petit qu'il n'eût été s'il ne fût parti qu'avec le nombre proportionné à ſa grandeur: on met ſur ce vaiſſeau plus d'hommes qu'il ne faut pour que ces ſurnuméraires remplacent ceux qui périſſent dans le voyage, mais ce ſurplus augmente d'ordinaire les morts du double ou du triple de ce qu'il eſt. Voyez volume ſecond; *Conſervation de la ſanté des Gens de mer*.

chacun,

chacun, mais ils doivent veiller à ce que les Soldats reçoivent exactement l'équivalent en autres alimens. L'avantage du service demandant que l'on change quelques-unes des provisions précédentes dans les vaisseaux qui font des voyages de long cours : voici ce qui se pratique.

Une chopine de vin ou un demi-septier de rum, d'arrack ou d'eau-de-vie, équivalent à quatre pintes de biére.

Quatre livres de fleur de farine de froment, ou trois livres de fleur de farine avec une livre de raisins secs une demi-livre de raisins de corinthe, ou une demi-livre de bœuf salé, équivalent à quatre livres de bœuf frais ou à deux livres de cochon, avec des pois.

Une demi-livre de riz équivaut à une chopine de gruau d'avoine.

Une chopine d'huile d'olives équivaut à une livre de beurre ou à deux livres de fromage de Cheshire.

Les deux tiers d'une livre de fromage de Cheshire équivalent à une livre de fromage de Suffolk.

Quand on fait monter des Soldats comme passagers sur des vaisseaux de Roi ou sur des vaisseaux de transport, on ne leur donne pour l'ordinaire que les deux tiers de ces rations.

M. Lind remarque avec raison que, lorsqu'on transporte des Soldats dans des climats chauds, on ne devroit pas faire une aussi grande provision de bœuf salé & de porc salé qu'il est d'usage pour l'appro-

visionnement des vaisseaux, parce que ces alimens sont disposés à la putréfaction, & rendent putrides les humeurs de ceux qui en font usage; mais il faudroit embarquer une beaucoup plus grande provision de biscuit, de fleur de farine de froment, de gruau d'avoine, de riz & d'autres vivres de cette nature; & il faudroit distribuer aux Soldats une plus grande quantité de ces derniers alimens, avec une moindre quantité des viandes salées. M. Lind raisonne fort juste, lorsqu'il dit que le régime purement animal, & les liqueurs visqueuses que fournit le grain qui a fermenté, telles que la biére, &c. conviennent très-fort à notre constitution (aux Anglois) ainsi qu'à celle des habitans des autres climats septentrionaux, & que les Matelots qui fréquentent les mers du Groenland y ont un appétit vorace remarquable & digérent parfaitement les chairs salées & dures, ainsi que les alimens les plus grossiers; mais qu'ils ne sont pas plutôt arrivés aux Indes occidentales, qu'ils s'apperçoivent de la perte de leur appétit, & éprouvent bientôt que l'usage abondant des alimens salés & grossiers est pernicieux pour leur santé. L'instinct, dit-il, a appris à ceux qui habitent entre les tropiques à vivre principalement de végétaux, de grains, de racines, de fruits un peu acides, & à faire un grand usage de liqueurs délayantes (*a*); & nous avons vu dans diverses

---

(*a*) Voyez dans la suite de cet Ouvrage, volume second

expéditions plusieurs milliers d'Anglois périr dans les climats chauds pour y avoir mangé, comme en Angleterre, beaucoup de viande & d'autres alimens lourds, grossiers & de difficile digestion.

On ne devroit pas manquer d'embarquer une quantité considérable d'alimens & d'assaisonnemens du regne végétal, tels que de la graine de moutarde, de l'ail, des oignons, des pommes de terre, des choux & d'autres végétaux séchés, de la soucroute ou sawerkraut (*a*) & d'autres substances de même genre qui soient à bas prix, qui puissent se garder plusieurs mois, & que l'on met dans la soupe préparée pour les Soldats, ou qu'on leur donne à manger avec les viandes salées.

Il faudroit avoir à bord de ces vaisseaux de la biére, du cidre & du vin en quantité suffisante pour en pouvoir donner tous les jours une certaine ration à chaque Soldat. Lorsque ces boissons manquent & qu'on est obligé de leur substituer des liqueurs spiritueuses, celles-ci ne doivent être distribuées au Soldat que mêlées dans sept ou huit fois autant d'eau; ou bien on leur en fera du punch, en y ajoutant de l'eau, du syrop de sucre ou melasse & du jus de limons; si on n'a point de limons, on les rem-

---

des Maladies des Gens de mer, le régime le plus propre à conserver la santé des Etrangers dans les divers climats.

(*a*) Voyez dans le volume *des Maladies des Gens de mer*; conservation de la santé des Gens de mer.

placera par la crême de tartre ou le vinaigre ; il faut qu'un des Officiers du vaiſſeau voye préparer le punch & ſoit préſent tous les jours à la diſtribution qui s'en fait aux Soldats.

Il ſeroit à propos, lorſqu'on tranſporte des Troupes par mer & dans les climats chauds, de faire partir, avant la flotte, quelques frégates ou d'autres vaiſſeaux armés pour prendre, ſoit à Madere, ſoit dans d'autres pays où il y ait des vins qui ſupportent la mer, une quantité ſuffiſante de vin qui puiſſe ſe garder ; après quoi ces mêmes bâtimens relâcheront à quelques-unes des Colonies les plus proches qu'il eſt poſſible du lieu de la deſtination des Troupes pour y charger une quantité ſuffiſante de limons, de citrons, d'oranges & d'autres fruits ou végétaux quelconques qui puiſſent ſe conſerver durant un certain tems, des liqueurs ſpiritueuſes, des beſtiaux vivans & d'autres vivres propres pour une armée, enſuite ces vaiſſeaux iront rejoindre la flotte au rendez-vous général. S'ils ont trouvé dans leurs relâches les approviſionnemens qu'ils étoient chargés d'apporter, ils peuvent, après avoir paſſé leur cargaiſon dans les vaiſſeaux de Roi, être employés à d'autres uſages ; ou bien leur ſervice ſera d'aller & venir pour apporter les vivres & proviſions de toute eſpece dont la flotte ou l'armée peuvent avoir beſoin.

On ne devroit pas manquer d'embarquer, ſur cha-

que vaisseau qui transporte des Troupes, une quantité de vinaigre suffisante, & pour les Soldats afin qu'ils en assaisonnent leurs alimens, & pour brûler ou laver entre les ponts quand l'air est infecté.

On embarquera aussi une quantité suffisante de melasse ou syrop de sucre, ou bien de sucre brut & de limons, ou le suc épaissi de ce fruit, ou de la crême de tartre, tant pour faire du punch que pour servir à d'autres usages.

Si l'eau se gâte, devient putride, il faudra employer le ventilateur, (*Voyez* dans le volume second) pour rendre douce la quantité qui se consomme chaque jour. Ce ventilateur qu'a inventé M. Halles & qu'il a appris à employer pour purifier l'eau, est composé d'un tuyau long terminé par une boëte d'étain, large d'environ six pouces & haute de quatre, avec un nombre de petits trous à l'une des extrémités; cette boëte se met au fond de l'eau, & on adapte à l'extrémité du tuyau qui est hors de l'eau une paire de soufflets: quand on fait agir les soufflets, un air frais ou nouveau parcourt toute la masse de l'eau, & il en sort chargé de particules & exhalaisons putrides; celles-ci étant évaporées & dispersées par ce moyen facile, l'eau redevient douce & potable en fort peu de tems.

Deux ou trois fois le jour les Soldats devroient venir sur le pont, & il faudroit y faire l'appel; il faut que tous les jours ils peignent leurs cheveux, qu'ils se lavent les mains & le visage, & qu'ils changent de

linge aussi souvent qu'il est possible : on veillera à ce qu'ils soient, à tous égards, aussi propres que la nature de leur service le peut permettre ; il ne faut pas négliger de leur faire faire un exercice suffisant pour les conserver en santé.

Toutes les parties du vaisseau devroient être tenues très-propres, & ne rien contenir qui pût corrompre l'air. La cale & tous les entre-ponts devroient être gratés & balayés tous les jours. Il faudroit également, quand le tems est sérein, les laver tous les matins avec de l'eau, & ensuite les arroser ou laver avec du vinaigre chaud tandis que les Soldats sont sur le pont : il est à propos de faire cela le matin afin que toutes les parties du vaisseau aient le tems de sécher avant que les Soldats rentrent dans les chambres où ils doivent passer la nuit ; mais on ne le doit jamais pratiquer après le soleil couché, parce qu'elles n'auroient pas le tems de sécher.

Si l'état de l'air le permet, on allumera, entre les ponts, des feux de bois sec dans de grands vases de fer, & des Sentinelles veilleront à ce que ces feux ne causent aucun dommage : on jettera sur les feux de la poix résine ou des morceaux de cable imbibés de gaudron, ou quelqu'autre substance aromatique qui coûte peu. Ces feux seront allumés dans toutes les parties du vaisseau où il est possible de le faire sans courir trop de risque ; ils sécheront & purifieront l'air. Après cette opération on ouvrira tous

les ſabords, les écoutilles & autres communications que le dedans du vaiſſeau peut avoir avec l'air externe : & on fera jouer ſouvent les ventilateurs pour renouveller l'air dans toutes les parties du vaiſſeau (*a*).

Les branles des Soldats & les lits devroient ſe porter ſur le pont lorſque le tems eſt ſerein ; on les ſecouera bien pour en renouveller l'air, après quoi on les remettra en place, & on allumera des feux ſous les ponts.

Lorſque des Troupes qu'on envoie dans des climats chauds pour une expédition ſont arrivés au lieu de leur deſtination, il faudroit employer toutes les précautions que la prudence peut ſuggérer pour les garantir des maladies qui ſont propres ou plus communes à ces climats, & qui différent des maladies communes dans les climats plus ſeptentrionaux d'où elles viennent. *Voyez* ces maladies dans le volume II.

Les hommes qui paſſent ſubitement d'un climat froid dans un climat chaud, ſont ſujets à avoir des ſymptomes de l'état pléthorique & ſanguin, ſans doute parce que la chaleur raréfie leur ſang à l'excès. Ces ſymptomes ſont des douleurs de tête, des vertiges ou étourdiſſemens, un ſentiment de peſanteur & de plénitude à la poitrine, & une légere inflammation de la tunique conjunctive ; ſouvent

---

(*a*) Voyez dans le volume ſuivant ; *Conſervation de la ſanté des Gens de mer & des Troupes durant les traverſées.*

aussi ils sont attaqués de fievres ardentes ou inflammatoires, & de diarrhées ou dyssenteries. Tous les Praticiens ont observé que les hommes nouvellement arrivés dans des climats chauds, sont sujets à y être attaqués, bientôt après leur arrivée, de fievres qui tiennent plus ou moins de la nature des fievres ardentes, & de fievres du genre des rémittentes & des intermittentes, qui sont endémiques dans tous les climats chauds durant certaines saisons de chaque année. Lorsqu'on habite ces climats très-chauds depuis quelque tems, on y est sujet à des flux de ventre, diarrhées & dyssenteries, à la fievre jaune & à d'autres maladies qui ont pour cause l'état putride des humeurs. Dans les expéditions militaires les Soldats éprouvent fréquemment ces maladies, compliquées avec la fievre maligne ou la fievre d'hôpital, si on n'emploie pas tous les moyens que l'on a d'empêcher l'action des causes qui produisent ces diverses maladies, soit séparément, soit réunies.

Il n'y a pas, dans les climats chauds, de causes plus propres à produire ces maladies que le trop grand usage des liqueurs spiritueuses & des autres violentes liqueurs fermentées, de s'exposer aux brouillards & humidités, sur-tout de coucher sur la terre après qu'il est tombé de la pluie, enfin de s'occuper d'ouvrages rudes ou faire de violens exercices durant la chaleur du jour.

On a éprouvé que les plus sûrs préservatifs contre

les maladies dans les climats chauds, sont; 1°. la tempérance, une nourriture légere & de facile digestion, un usage des alimens végétaux, plus fréquent & plus abondant que celui des alimens du regne animal, ou de joindre à une petite quantité de viande fraîche une suffisante quantité de végétaux; du riz, du mays ou d'autres grains, & diverses especes de racines préparées de différentes manieres; du pain bien cuit; l'usage modéré des fruits mûrs, & un usage abondant de liqueurs un peu acides & modérement rafraîchissantes, jointes à une petite quantité de liqueurs vineuses ou spiritueuses; d'éviter soigneusement le trop grand usage du vin, des esprits & d'autres liqueurs fortes fermentées. Il faut, 2°. avoir grand soin de ne point s'exposer aux brouillards & humidités de la nuit; de ne point se coucher pour dormir, ni sur l'herbe, ni dans des endroits humides, dans des bois, même durant le jour, & d'éviter tout exercice violent pendant la chaleur du soleil. On doit, 3°. employer tous les moyens qui sont propres à fortifier; car on a remarqué que la sécurité & la gaieté contribuent beaucoup à conserver la santé, de même que la crainte & le découragement contribuent à faire naître les maladies. 4°. Il est à propos de se tenir le corps propre & de se baigner fréquemment, le matin, dans la mer ou dans une riviere.

Les Officiers doivent veiller avec soin, dans les climats chauds, à ce que leurs Soldats soient sobres & tempérans, leur procurer de bon pain, des végé-

taux en abondance & des viandes fraîches s'il est possible ; & quand il ne se trouve pas dans le pays d'autres viandes que des viandes salées, il n'en faut mettre dans les marmites des Soldats qu'une petite quantité, avec des oignons, du riz, des carrotes ou autres racines, des turnipes, des herbages ou tout autre végétal sain, soit racines, soit herbes qui se trouvent en abondance dans le pays, ou que l'on peut y faire apporter ; & de ce mêlange de viande & de végétaux, les Soldats se prépareront une soupe saine & agréable au goût. S'il y a en abondance dans le pays des fruits acides mûrs que l'on sait être sains, on en distribuera tous les jours aux Soldats une quantité modérée, qui puisse & conserver leur santé & empêcher en outre qu'ils n'en volent & n'en mangent une trop grande quantité au préjudice de leur santé. Enfin il faut que les Officiers fassent tout ce qui est nécessaire pour que leurs Soldats ne se laissent pas aller au découragement & à l'ennui.

Les Officiers doivent encore prévenir, autant qu'il est possible, le trop grand usage du vin, des liqueurs spiritueuses & des liqueurs fermentées fortes. Dans les pays où il y a du vin, on donnera tous les jours à chaque Soldat une ration de vin pour la mêler avec l'eau & lui servir de boisson ordinaire ; mais dans les pays où il n'y a que des liqueurs spiritueuses, on mêlera la liqueur spiritueuse avec de l'eau, ou on en fera, avant de la donner aux Soldats, un vrai punch foible, avec des limons, oran-

ges, limons, citrons & autres fruits propres à cela, tels qu'il s'en trouve en général dans les climats les plus chauds.

Les Officiers devroient éviter de faire marcher leurs Soldats durant la chaleur du jour, ainsi que de les mettre en faction dans des endroits où ils soient obligés d'être exposés à la rosée & à l'humidité de la nuit, à moins que l'avantage du service ne nécessite à le faire.

Il faut tâcher que le sol des tentes soit couvert de paille, ou de feuilles d'arbres séches, ou de roseaux secs, sur quoi on étendra des couvertures pour coucher les Soldats. Il est souvent arrivé qu'en partant pour des expéditions militaires dans des climats chauds, on a négligé de se fournir d'une suffisante quantité de couvertures ; cependant les couvertures ne sont pas moins nécessaires dans ces pays, parce qu'il est très-préjudiciable à la santé des Soldats qu'ils passent la nuit couchés sur la terre nue ; d'ailleurs la paille, les roseaux secs & d'autres choses semblables sont souvent difficiles à trouver dans les climats chauds.

Le tems de faire sentinelle & d'être en faction à des gardes avancées dans des endroits où l'on est exposé à un soleil brûlant, devroit être aussi court qu'il est possible ; & lorsque les Soldats sont commandés pour être la nuit à des gardes avancées, il faudroit leur recommander de ne se coucher à terre qne le moins

qu'il leur eſt poſſible ; s'ils le font, de choiſir un endroit ſec ; & lorſqu'ils en ont pu trouver un, d'y étendre de la paille ou une couverture, & de s'étendre ſur le corps quelque choſe de léger pour ſe garantir de la roſée.

Les tentes devroient être recouvertes de branches d'arbres, & il faudroit ordonner quelquefois aux Soldats de les abaiſſer au milieu du jour, afin que tout ce qui s'y trouve, prît l'air & ſe ſéchât.

Il faut obliger les Soldats à ſe tenir propres & nets, à peigner leurs cheveux, à changer ſouvent de linge ; & ſi le camp eſt près de la mer ou d'une grande riviere, on les fera baigner auſſi ſouvent que leur ſervice & l'état de l'air le permettront. Mais on veillera à ce qu'ils ne ſe baignent qu'avec les précautions que recommande M. Lind, qui ſont de ne point entrer dans le bain au moment où ils ſont fort échauffés par quelque travail, lorſqu'ils viennent de boire beaucoup ou de manger ; enfin quand ils ont à la peau des boutons ou taches nouvelles. M. Lind dit que l'on a éprouvé qu'il eſt très-ſalutaire dans les tems chauds & les climats chauds de faire uſage du bain froid, ſoit en ſe mettant dans des cuves ou baignoires à l'avant du vaiſſeau, ſoit en ſe plongeant le matin de bonne heure dans la mer ; & il aſſure avoir obſervé dans ces climats que le bain froid, non ſeulement a guéri des diarrhées & d'autres maladies qui n'étoient occaſionnées que par un degré de chaleur

considérable & extraordinaire pour des habitans de climats moins chauds, degré de chaleur dont l'effet est de relâcher le système des solides & de produire la colliquation des humeurs animales; mais le même bain froid a encore l'avantage d'empêcher le retour de ces maladies & même de garantir de leur attaque (*a*).

Lorsque les Soldats sont attaqués de symptomes inflammatoires en arrivant dans des climats chauds, il faut les saigner copieusement; mais quand ils auront demeuré quelque tems dans ces pays chauds, ils ne seront pas en état de supporter d'aussi abondantes évacuations, il faudra pour lors ne leur tirer que peu de sang à la fois, mais on le fera dès la premiere attaque de la maladie & fort fréquemment, parce que les inflammations font des progrès très-rapides dans les climats chauds. *Voyez* le volume des maladies des Gens de mer.

Il se trouve des Praticiens qui désapprouvent que l'on fasse de fréquentes saignées dans les pays qui sont sous la Zône torride, & ils en donnent pour raison, qu'ils croyent que dans ces pays très-chauds le sang est trop fluide ou dissous; mais M. Lind est persuadé que cette regle souffre beaucoup d'exceptions, & que les Matelots (& les Soldats) étant d'un fort tempérament, robustes, exposés aux plus grandes vicissitudes du froid & du chaud, & sujets à

(*a*) Le bain froid fortifiant le corps & nettoyant la peau, favorise & augmente la transpiration. Voyez dans le second volume; *Conservation de la Santé dans les divers climats.*

faire des excès & à se trouver dans des circonstances très-différentes, supportent les saignées abondantes mieux que les autres classes d'hommes.

Lorsque les Européens ont demeuré quelque tems dans des climats chauds, leurs maladies participent plus ou moins de la nature putride, & doivent être traitées comme telles. *Voyez* le second volume.

Dans quelque climat ou contrée que se trouvent des Troupes, il faut avoir grand soin de ne les faire camper que dans un terrein qui ne puisse pas être préjudiciable à leur santé, sur-tout si elles y doivent rester long-tems.

Les terreins élevés, secs, exposés aux vents, où l'air à un libre cours, & éloignés des marais, des eaux stagnantes, des forêts, ou de bois moins considérables, mais fort hauts, sont en général des situations saines dans de très-différens climats. On remarque dans les divers continens, & encore plus dans les Isles, que ceux qui habitent des terreins élevés, sont beaucoup moins exposés aux maladies que ceux qui vivent dans les vallées. Les terreins bas où il suffit de creuser deux ou trois pieds au-dessous de la surface du sol pour trouver l'eau, les pays marécageux & les lieux entourrés d'eaux stagnantes qui se corrompent sont presque toujours malsains, & il y regne des maladies très-fréquemment, pour ne pas dire toujours. Il faut prendre garde de se laisser tromper par les apparences, un terrein peut paroître très-sec & sain, & cependant n'être ni l'un

ni l'autre : les environs de Bois-le-Duc en Flandres se trouvent dans ce dernier cas ; cependant on y trouve par-tout l'eau à trois pieds de la surface de la terre.

Ce sont encore des terreins humides & mal-sains que ceux où il arrive fréquemment des débordemens de grandes rivieres & qui se trouvent, ou enveloppés de tous côtés de bois assez hauts pour empêcher que l'air n'y circule librement & ne soit renouvellé, ou à couvert des vents de nord & d'est. Néanmoins il faut observer que ce n'est pas le voisinage de l'eau seule qui altére l'air & affecte la santé ; ces habitations sont rendues mal-saines par les vapeurs aqueuses qui entretiennent l'atmosphére continuellement humide, & par les exhalaisons ou émanations putrides : en effet le voisinage des rivieres & de la mer même, lorsque leur eau a un libre cours ou est agitée par la marée, n'est point préjudiciable à la santé, quand le terrein qu'on habite est sec & que l'air s'y renouvelle suffisamment. Les terreins marécageux qui sont très-mal-sains, le deviennent bien moins dans des saisons froides comme l'hiver, & lorsque les eaux des pluies ou des neiges se mêlent à leurs eaux corrompues, parce qu'il ne s'en éleve pour lors que fort peu, ou même point d'exhalaisons humides & putrides. Mais, comme le remarque M. Pringle, lorsque les eaux commencent à se corrompre & que les exhalaisons sont abondantes, ce qui arrive l'été & l'automne, les maladies deviennent très-communes : aussi doit-on regarder de semblables positions dans des climats

chauds comme étant toujours très-mal-saines. M. Duhamel observe que des habitations où il regnoit fréquemment des maladies, parce qu'elles étoient entourrées d'eaux croupissantes, sont devenues plus saines lorsque l'on a eu ouvert un canal de communication de la mer jusqu'à ces eaux (*a*).

Lors donc que les opérations militaires n'y mettent aucun obstacle, les Officiers-Généraux doivent choisir autant qu'il est possible, pour camper, un terrein sec, dans une position élevée, & où un air frais circule avec liberté & se renouvelle, tel que le bord des rivieres, il s'y trouve pour l'ordinaire un libre courant d'air & la quantité d'eau nécessaire pour les besoins d'un camp; mais il faut éviter la proximité des terreins bas & marécageux & celles des eaux stagnantes corrompues, spécialement en été & dans les climats chauds.

M. Pringle observe que dans les contrées où le terrein est également sec par-tout, les camps sont toujours plus sains sur les bords des grandes rivieres, parce que, durant les saisons chaudes, il y a dans de semblables positions un courant d'air nouveau & frais, entretenu par l'eau de la riviere, & qui emporte avec lui les exhalaisons humides & putrides. Quand on choisit des cantonnemens ou quartiers d'hiver, il

(*a*) Voyez Volume second; *Conservation de la santé des Garnisons dans les places maritimes.*

faut

faut chercher non-seulement des villages éloignés des terreins marécageux, mais encore ceux qui ne sont pas enveloppés de grands bois, & dont les eaux souterreines ne se trouvent qu'à une distance considérable de la surface de la terre.

Lorsqu'un Général se trouve obligé de camper ou de s'établir sur un terrein humide ou marécageux, il doit faire tout ce qui est en son pouvoir afin de le rendre aussi sec qu'il est possible; il faut creuser des tranchées qui traversent le camp, & des fossés autour des tentes des Soldats pour servir d'écoulemens aux eaux: sous les tentes on couvrira la terre de paille, de roseaux, de ramées ou branchages secs, & on les changera fréquemment: il y aura une quantité de couvertures suffisante pour tous les Soldats: on veillera à ce qu'ils soient bien vêtus, & sur-tout ceux qui se trouvent en faction pendant la nuit. Dans les climats septentrionaux, on allumera des feux où il sera le plus convenable pour chauffer les Soldats, sécher leurs habits & corriger l'humidité de l'air (*a*).

(*a*) Les Négres de la côte de Guinée, & beaucoup d'Indiens qui dorment habituellement sur la terre, entretiennent toujours dans leurs cabanes un feu, dont la fumée échauffe l'air de la cabane durant leur sommeil, & empêche que l'humidité de l'air, pendant la nuit, & celle de la terre ne leur soient aussi nuisibles qu'elles le seroient sans cette précaution. On voit le même moyen employé en Europe par les Bucherons, Sabotiers, Faiseurs de charbon & autres gens que leur métier retient dans le milieu des bois; leurs cabanes, faites en pain de sucre, ont une ouverture au sommet

Dans les pays situés sous la Zône torride, les terres voisines des côtes maritimes sont souvent marécageuses, ou elles sont enfermées & dominées par des forêts, ou elles ont, fort près de la mer, beaucoup de marais où l'eau de la mer se corrompt; ces terreins sont très-mal-sains. C'est pourquoi, lorsqu'on transporte des Troupes par mer, ceux qui les commandent ne doivent pas leur permettre de descendre à terre jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au lieu de leur destination. M. Lind remarque que sur mer les Troupes sont, pour l'ordinaire, moins attaquées de maladies dans les climats chauds où l'air est sec & serein & la chaleur modérée par des vents frais, que lorsqu'elles se trouvent dans des ports, ou en général exposées à l'action des vapeurs nuisibles qui s'élevent de la plus grande partie des terres. M. Lind dit encore qu'on observe constamment, dans les ports mal-sains, que l'équipage des chaloupes employées à fournir les vaisseaux de bois & d'eau & qui est obligé de coucher à terre, se trouve plus souvent attaqué de maladies que le reste de l'équipage du vaisseau qui ne quitte pas la mer.

Quand la nécessité exige que l'on envoie des gens

---

pour donner issue à la fumée d'un feu qu'on entretient au milieu de la hutte durant toutes les nuits : à cinq ou six pieds du feu sont rangés les lits, qui ne sont qu'un peu de paille étendue sur quelques pierres maçonnées avec de la terre, & qui élevent les lits d'un pied ou deux au-dessus de la surface de la terre.

à terre pour y faire du bois ou de l'eau, ou chercher d'autres provisions; il faut toujours les obliger à revenir le soir & de coucher à bord. Si cela ne se pouvoit pas absolument, on les avertiroit d'éviter avec soin de se coucher sur l'herbe pour y dormir, lorsque l'air est frais & dans des endroits où ils seroient exposés à l'humidité; on leur recommandera de dresser leur tente sur un terrein élevé, d'y étendre sur la terre de la paille ou des roseaux séchés & une couverture, enfin de mettre en usage les autres précautions que nous avons conseillé de prendre quand on campe dans des climats chauds; on a souvent vu l'oubli ou la négligence de ces précautions avoir les conséquences les plus funestes. Nous en avons un exemple très-remarquable rapporté par M. Lind. En 1739, on envoya de la flotte de l'Amiral Haddock au port de Mahon un détachement de quelques Soldats, avec des Tonneliers, pour remettre en état & remplir les bariques à l'eau. Ces gens ayant trouvé une cave ou grotte, creusée dans une pierre sablonneuse, molle, y coucherent: tous ceux qui passerent la nuit dans cet endroit humide furent attaqués d'une fievre tierce qui étoit pour lors épidémique à Minorque; & de huit qu'ils étoient, il n'en réchappa pas un seul. Les Soldats qui étoient à bord dans ce même tems, continuerent à se bien porter; & d'autres Soldats & Tonneliers que l'on envoya dans la suite à terre pour le même objet, ne furent atta-

qués d'aucune maladie, parce qu'on les obligea à revenir passer la nuit chacun dans leur vaisseau. M. Lind dit encore qu'il a vu tout l'équipage d'une chaloupe attaqué de fievres de mauvais caractere, parce qu'il avoit dormi près de mangliers dont sont plantés les bords des rivieres sous la Zône torride (*a*).

Sur les côtes mal-saines les vapeurs nuisibles qui s'élevent des terres & sont portées jusqu'à la mer, attaquent l'équipage des vaisseaux qui approchent des rivieres & des ports, & lui causent de grandes maladies ; c'est pourquoi il faut que, dans de semblables contrées, les vaisseaux restent à l'ancre à une aussi grande distance de terre qu'il leur est possible, afin de se trouver exposés aux vents de mer frais, &, autant qu'il se peut, placés de façon que les vents ne leur apportent pas les exhalaisons des forêts ni des marais ; & si l'ancrage est sûr, on doit préférer de tenir la pleine mer sur ses ancres à entrer dans les rivieres ou les bayes (*b*).

(*a*) Voyez volume second de cet Ouvrage ; *Conservation de la santé des Gens de mer & des Européens en Amérique*, &c.

(*b*) Plus les vaisseaux remontent haut dans les rivieres sur la côte de Guinée, & plus il y regne de maladies. Mais ceux qui se tiennent en mer hors de la portée des vents de terre, c'est-à-dire à deux ou trois lieues en mer, jouissent pour la plus grande partie d'une bonne santé. Voyez volume second ; *Conservation de la santé des Gens de mer*. Beaucoup d'expériences démontrent que la malignité des vapeurs qui s'élevent de la terre ne s'étend pas, pour l'ordinaire, à une distance considérable. Il régnoit des maladies parmi les Troupes qui étoient dans la Zélande, tandis que l'escadre de l'Amiral

La propreté & la netteté dans les camps sont des objets auxquels il faut avoir une attention particuliere. Portius, Ramazzini & la plupart des Auteurs qui ont écrit sur les maladies des armées, attribuent en grande partie celles qui participent de la nature putride à la mauvaise odeur & aux émanations putrides que répandent les excrémens des Soldats & des animaux, les cadavres des hommes, des chevaux & autres animaux qui restent sans sépulture dans le voisinage des camps; ils ont insisté en particulier sur la nécessité d'enterrer ces matieres putrides. M. Pringle a recommandé avec raison de creuser sur les bords du camp des fosses profondes pour servir de privés, de couvrir tous les jours les excrémens avec de la terre qu'on jettera dessus de l'épaisseur d'environ un pied, jusqu'à ce que les fosses soient presque remplies de terre; alors on les comblera entierement de terre, & on en creusera de nouvelles: il conseille aussi de punir quiconque déposera les gros excrémens par-tout ailleurs que dans les privés publiques (*a*). Le

---

Mitchel qui n'étoit qu'à peu de distance du rivage jouissoit d'une santé parfaite. Pringle, *Observations sur les Maladies des Armées*. Au mois de Juillet & au mois d'Août 1744, deux vaisseaux qui étoient de l'escadre de l'Amiral Long dans la Méditerranée, près de l'embouchure du Tibre, commencerent à être attaqués de maladies, tandis que d'autres vaisseaux, quoique peu éloignés de ceux-ci, mais qui étoient plus avant en mer, n'avoient pas un seul malade. Voyez volume second; *Conservation de la santé des Gens de mer*.

(*a*) Moyse prescrivoit la propreté aux Juifs, dans leur

même Médecin observe que quand un camp commence à devenir mal-sain ou lorsqu'il y regne des maladies, il ne reste souvent d'autre moyen de conserver la santé des Soldats que de changer de lieu & de s'éloigner de tout ce qui peut avoir fait naître les maladies putrides.

Dans les camps fixes, il est à propos d'abattre les tentes au milieu du jour lorsque le ciel est sérein, de retourner la paille sur laquelle on couche pour en renouveller l'air, & de la changer souvent. M. Pringle recommande cette attention comme capable de contribuer beaucoup à conserver la santé des Soldats; il ne sera pas moins utile à leur santé qu'ils se lavent tous les jours, qu'ils changent souvent de linge, & qu'ils se tiennent propres de toute maniere: les Officiers devroient veiller à ce que tout cela se fît exactement.

Tous les Auteurs qui ont écrit sur les moyens de conserver la santé des Soldats, recommandent aux Généraux d'armées de faire leur possible pour que les Soldats aient toujours de la paille lorsqu'ils

---

camp, d'une maniere spéciale; voici ses paroles. Vous aurez un lieu hors du camp où vous irez pour vos besoins naturels, & portant un bâton pointu à votre ceinture; lorsque vous voudrez vous soulager, vous ferez un trou en rond que vous recouvrirez de la terre sortie du trou après vous être soulagé. Ainsi vous aurez soin que votre camp soit pur & sain, & qu'il n'y paroisse rien qui le souille. *Deuteronome*, chap. XXIII, v. 12, 13, 14.

couchent sur la terre, de ne rien négliger pour que leur armée soit abondamment fournie de vivres, de faire ensorte que les gens de la campagne, les Vivandiers & les Marchands de toute espece apportent au camp les vivres de différent genre, & les autres choses qui peuvent y être nécessaires ou utiles; enfin d'empêcher, le plus qu'il est possible, que les Soldats n'aillent en maraude. Les Commandans de chaque Corps en particulier, doivent veiller à ce que leurs Soldats s'associent pour manger plusieurs ensemble, & qu'ils fassent une bourse commune pour l'achat des provisions.

En Allemagne, chaque Régiment des Troupes Angloises avoit fait marché avec un Boucher qui étoit obligé de le suivre en tout tems avec un certain nombre de moutons & de bœufs vivans, de les tuer quand il étoit nécessaire & de vendre la viande à un prix convenu. Chaque Soldat étoit obligé de prendre une certaine quantité de viande, qui étoit payée sur ce que l'on retenoit pour cela de sa solde; on faisoit cuire cette viande dans les marmittes du Corps avec ce que l'on pouvoit avoir de légumes & de racines. Par ce moyen, toutes les fois que les Soldats pouvoient se servir de leurs marmittes, ils étoient toujours sûrs de manger de bonne soupe chaude ainsi que de la viande, ce qui les remettoit de leurs fatigues, & qui, avec le pain de munition, faisoit une nourriture saine & suffisante.

Dans les saisons & les climats chauds où il y aura des fruits en abondance, si l'on distribue aux Soldats une certaine quantité de fruit parfaitement mûr, cela contribuera beaucoup à leur conserver la santé, quoique son abus puisse leur devenir préjudiciable ; mais les fruits qui ne sont pas mûrs & qui ont de l'âcreté, sont toujours nuisibles (*a*).

L'eau est un autre objet de nécessité dont les Généraux doivent avoir soin que leur camp soit suffisamment pourvu ; c'est pourquoi il faut, en général, camper près des rivieres ou des ruisseaux : lorsque l'on n'a qu'un ruisseau peu considérable, on doit avoir soin que son cours ne soit pas interrompu, & que l'on n'y jette rien qui puisse ou corrompre l'eau, ou la rendre moins bonne.

Quand il ne se trouve ni riviere, ni ruisseau dans le voisinage du camp & que les Soldats boivent de l'eau de puits, si l'eau n'est pas pure, il suffit fort souvent, pour qu'elle le devienne en peu d'heures,

---

(*a*) Les Troupes Angloises étant en Allemagne, ont plus d'une fois altéré leur santé, en mangeant une grande quantité de pommes & de prunes crues & qui n'étoient pas mûres : mais les Troupes des autres Nations avoient une meilleure maniere de faire usage de ces fruits ; pour l'ordinaire elles faisoient cuire ces fruits, & les mangeoient avec du pain ou avec leurs autres alimens, ce qui diminuoit en grande partie les mauvaises qualités des fruits. Les défenses faites aux Soldats François en Allemagne, durant la derniere guerre, de manger des fruits cruds & qui n'étoient pas mûrs, s'exécutoient par-tout avec rigueur.

de creuser davantage les puits, de mettre de grosses pierres au fond & sur les côtés, & d'étendre sur ces pierres un lit de sable, de gravier ou de craie.

Dans les camps fixes où l'eau se trouve mauvaise, Portius conseille de la faire passer à travers une ou plusieurs masses de sable, & il a donné la figure de machines propres à remplir cet objet; mais la méthode proposée par M. Lind est encore plus simple: la voici. Ayez un large tonneau défoncé par un des bouts; mettez-y au milieu un tonneau plus haut & moins large défoncé par les deux extrémités: remplissez de sable le tonneau extérieur ou le moins haut jusqu'à un tiers de sa hauteur, & remplissez-en le tonneau le plus long qui est au milieu à environ la moitié de sa hauteur; mettez l'eau que voulez purifier dans le reste du tonneau du milieu qui est vuide, elle s'enfoncera & filtrera à travers le sable de ce tonneau du milieu, puis elle traversera le sable du tonneau extérieur pour s'élever dessus, d'où on peut la laisser couler par un robinet placé au-dessus du niveau du sable, dans des vaisseaux destinés pour la recevoir. On laissera au-dessus du sable environ quinze ou vingt pouces de hauteur aux bords du tonneau extérieur pour que l'eau s'y amasse.

Si l'on n'a aucun moyen de purifier l'eau, ou qu'on manque de tems pour le faire, on mêlera dans celle qui doit être bue crue une petite quantité d'eau-de-vie ou de vin, ou du moins de vinaigre ou de crême de tartre, si l'on ne peut avoir les deux pre-

mieres liqueurs qui sont préférables : & si l'on fait bouillir cette eau avant d'y rien mêler, elle en sera beaucoup meilleure.

Dans les climats fort chauds où il est difficile de trouver de bonnes eaux nouvelles, il faut porter quelques alambics avec l'appareil nécessaire ; & dès qu'on est à terre, on doit travailler à distiller de l'eau de mer, suivant la méthode que conseille M. Lind (*a*) ; & comme on n'en peut pas distiller une quantité suffisante pour fournir une armée, du moins on en aura ce qui est nécessaire pour l'usage des malades.

Lorsque, dans l'été, les Soldats auront très-chaud après de longues marches ou d'autres services rudes, les Officiers feront leur possible pour empêcher qu'ils ne boivent, étant encore en sueur, une grande quantité d'eau froide ; & ils les engageront à attendre pour boire qu'ils n'aient plus aussi chaud : en pareil cas, si on peut avoir aisément des liqueurs spiritueuses, les Officiers en feront mettre une petite quantité dans l'eau que le Soldat va boire.

Quoique l'abus des liqueurs vineuses & spiritueuses soit très-préjudiciable à la santé, néanmoins si on distribue aux Soldats qui font quelque service

---

(*a*) M. Lind, après avoir fait un grand nombre d'essais de diverses méthodes proposées ou publiées comme excellentes pour dessaler l'eau de la mer par la distillation, a trouvé que le meilleur moyen de purger cette eau de son sel, est de la distiller seule ou sans intermede ; & il conseille d'établir un alambic au fourneau du vaisseau qui sert à préparer les alimens. Voyez *Conservation de la santé des Gens de mer.*

rude, & durant le tems de leurs grandes fatigues, une quantité modérée de ces mêmes liqueurs, elles deviennent un excellent préservatif contre beaucoup de maladies. Quand on donne fréquemment de l'eau-de-vie, il faut la mêler avec de l'eau; & dans les climats fort chauds, on la mêlera avec du punch. Cependant, dans les saisons très-froides & humides & sur-tout les nuits, il est quelquefois très-salutaire de donner au Soldat qui va faire sentinelle ou monter la garde, un verre d'eau-de-vie pure. En effet on a toujours remarqué que les Soldats sont beaucoup moins sujets à être attaqués de maladies causées par l'humidité, lorsqu'ils se trouvent en marche ou occupés de travaux rudes que quand ils sont, soit en sentinelle, soit à des gardes avancées; postes dans lesquels ils se donnent peu de mouvement, ou même se couchent sur leurs casaques humides. On observe encore qu'ils résistent plus long-tems aux causes morbifiques qui dépendent de la température de l'air, lorsqu'ils ont fait un repas de bon appétit, ou pris un verre de liqueur spiritueuse ou de quelqu'autre boisson cordiale, que quand ils ont l'estomac vuide.

On a éprouvé que de faire infuser quelque tems dans l'eau-de-vie du quinquina ou un autre aromatique & de l'ail, rend cette liqueur spiritueuse beaucoup plus efficace pour préserver, soit des effets du froid & de l'humidité, soit des maladies malignes, pestilentielles ou contagieuses. M. Lind a recommandé l'infusion

d'ail dans l'eau-de-vie comme un des plus excellens remedes ſtomachiques & diaphorétiques, quand la température eſt froide & humide. Pluſieurs Auteurs ont également vanté la teinture de quinquina : & M. Kramer rapporte que, durant la campagne de Hongrie, en 1717, le Comte de Bonneval ſe préſerva lui & ſa famille des maladies regnantes, en prenant & faiſant prendre aux perſonnes de ſa maiſon deux ou trois fois par jour une petite quantité d'eau-de-vie dans laquelle on avoit fait infuſer du quinquina : & pour lors le reſte de l'armée étoit infecté des maladies malignes. Un Régiment qui étoit en Italie continua à s'y bien porter, en faiſant uſage de quinquina, tandis que le reſte de l'armée Autrichienne, qui n'uſoit pas de la même précaution, eut beaucoup à ſouffrir des maladies. M. Tough, l'un des Apothiquaires d'un hôpital militaire Anglois, durant la derniere guerre, reçut ordre vers la fin de 1743 de deſcendre le Rhin, d'Allemagne en Flandre, dans des balandes avec un nombre conſidérable de malades, parmi leſquels on remarquoit les ſemences de la fievre d'hôpital. Comme on avoit mis à bord de ces vaiſſeaux un ou deux tonneaux d'eau-de-vie qui faiſoient partie des proviſions pour les malades, il craignit que les Soldats ne buſſent une trop grande quantité de cette liqueur pure ; afin de les en empêcher, il jetta dans chaque tonneau une certaine quantité de quinquina, & il donna régulierement

à chaque Soldat, matin & soir, un verre de cette teinture amere; il eut soin en même tems que ces Soldats fussent tenus proprement. Au moyen de ces précautions les malades se rétablirent pendant le trajet, sans qu'il restât parmi eux la plus légere apparence de fievre maligne. M. Pringle qui rapporte ce qui arriva aux autres malades qui furent transférés des mêmes hôpitaux d'Allemagne en Flandre, nous dit que la fievre maligne regna parmi eux avec une si grande violence, que la moitié des malades mourut en chemin, & plusieurs autres peu de tems après leur arrivée.

Les Commandans doivent avoir grand soin de régler le tems que les Soldats sont en faction sur la nature du climat & la température de l'air. Il faut que le tems de faire sentinelle quand l'air est très-froid ou chaud & humide, ou durant la chaleur du jour en été, lorsque la température est très-chaude, ainsi que dans les climats chauds, soit beaucoup plus court que quand l'air est sec & modérément froid ou chaud.

Lorsque l'air est fort chaud, les marches des Troupes doivent se faire, autant qu'il est possible, ou de très-bonne heure le matin, ou le soir ou la nuit: & les Officiers ne peuvent pas trop ménager les Soldats durant les campagnes où l'on agit beaucoup.

Lorsque les Troupes sont en quartiers & n'ont rien à faire, il faut veiller de très-près à leur conduite.

On les fera ſortir tous les jours où l'état de l'air le permettra ; elles feront deux ou trois lieues par jour pour empêcher que le défaut d'exercice ne leur ſoit préjudiciable. On remarque que les Soldats abandonnés à eux-mêmes dans leurs quartiers après une campagne active, deviennent très-ſujets aux maladies ; ce qui arrive parce qu'ils y menent une vie trop indolente, paſſant tout-à-coup du grand mouvement au parfait repos, quand les Officiers n'ont pas ſoin d'empêcher cette inaction. Il faut cependant qu'ils ne faſſent alors qu'un exercice modéré, & ne les point expoſer à la pluie ni à l'humidité.

SUPPLÉMENT.

LEs moyens que M. Pringle conſeille d'employer pour prévenir les maladies des armées, conſiſtent, tantôt à éloigner ce qui eſt préjudiciable à la ſanté des Troupes, tantôt à rendre les Soldats moins ſuſceptibles des maladies, ou d'être affectés par les cauſes morbifiques auxquelles on ne peut les ſouſtraire.

On préviendra les effets morbifiques de la trop grande chaleur, en prenant pour le tems des marches le matin, le ſoir ou la nuit ; en ne laiſſant pas dormir le Soldat au ſoleil hors de ſa tente ; en la lui faiſant couvrir de branches d'arbres ; en commandant ſes exercices dans la matinée ; en ne tenant pas long-

tems les mêmes Soldats en sentinelle dans les endroits où ils sont exposés à l'ardeur du soleil ; en préférant, les terreins secs, les camps sur les bords d'une grande riviere, le courant d'eau renouvellant l'air & tempérant la sécheresse & l'ardeur de l'atmosphére.

On préviendra les effets morbifiques du trop grand froid en ayant soin que les Soldats soient suffisamment vêtus pour le degré de froid auquel ils sont exposés ; que leurs souliers soient des plus forts ; qu'ils aient une camisolle de laine ; que ceux qui sont en faction aient des manteaux ; que chaque tente ait ce qu'il faut de couvertures ; que le feu ne manque pas aux Soldats pour diminuer la rigueur du froid & préparer leurs alimens ; qu'ils fassent tous les jours un exercice qui les habitue, les endurcisse à l'air froid & les échauffe sans les fatiguer.

On préviendra les effets morbifiques de l'humidité, si on évite que les Soldats habitent des rez-de-chaussée humides lorsqu'ils sont en quartiers ; si, durant la campagne, on leur fait faire des tranchées autour de leurs tentes, on leur distribue de la paille pour coucher, on la leur fait souvent renouveller ou sécher, on fait enlever les tentes tous les jours secs durant quelques heures. Si on a soin que les Soldats mouillés, soit en faction, soit en marche, séchent leurs habits dès qu'ils sont ou relevés de garde ou arrivés. Il faut éviter de camper & de prendre des quartiers dans les endroits humides, marécageux où

l'air ſe renouvelle difficilement, & où le vent apporte fréquemment des brouillards, de l'humidité.

On préviendra les effets morbifiques de la putridité de l'atmoſphére, en évitant de camper ou du moins de reſter long-tems dans des terreins marécageux, de prendre des quartiers dans des Villes malpropres; en s'éloignant de tous les endroits où il y a des eaux dormantes; en changeant ſouvent la paille ſur laquelle le Soldat couche; en l'obligeant à la faire ſécher tous les jours, à renouveller ſouvent l'air de ſes caſernes, de ſes tentes; en changeant de camp de tems en tems pour s'éloigner de toutes les matieres putrides qui environnent un camp, fumiers, cadavres d'animaux & d'hommes, privés, &c.; & cette derniere précaution eſt ſur-tout indiſpenſable lorſqu'il regne des dyſſenteries. Dans le cas où on eſt obligé d'habiter un pays marécageux, il faut, dit M. Pringle, l'inonder, parce que les eaux baſſes ſe corrompent plus vîte & envoyent des exhalaiſons plus nuiſibles, &, à proportion, plus abondantes que les grandes eaux. Faire uſage des acides & des liqueurs ſpiritueuſes; prendre un exercice modéré; corriger l'air des tentes par le feu, ſont encore des moyens utiles qu'on ne doit pas omettre.

On obligera le Soldat d'aller à des privés creuſés hors du camp, fort profonds, & dans leſquels on jettera chaque jour une couche épaiſſe de terre juſqu'à ce que les foſſes ſoient preſque pleines, & alors

on

on les recouvrira de beaucoup de terre, & on en creusera de nouvelles.

On préviendra les effets morbifiques de l'intempérance & de l'usage des alimens mal-sains, en obligeant le Soldat de manger en commun, de prendre une certaine quantité de nourriture saine, & les Vivriers de lui fournir, à bon compte, du pain de bonne qualité & bien cuit, de la viande fraîche, des légumes en abondance; en lui donnant une petite quantité modérée de liqueur spiritueuse; en lui faisant user dans les tems fort chauds de légumes, de fruits rafraîchissans & de vinaigre, comme assaisonnement ou mêlé avec l'eau.

On préviendra les effets morbifiques des marches & de la fatigue, si les Soldats ont alors de bonnes nourritures & en quantité suffisante, s'ils sont couchés séchement & à couvert. Le repos & l'inaction sont nuisibles au Soldat après une campagne active, & il devient moins propre à faire la campagne suivante; ainsi il faut qu'il se donne tous les jours un mouvement modéré, soit aux exercices militaires, soit aux travaux du camp, soit à des divertissemens.

Les Officiers doivent exiger de leurs Soldats le plus de propreté qu'il est possible; les obliger à se laver souvent, & leur faire changer de linge : il ne faut pas leur permettre de veiller la nuit, ni de dormir le jour quand ils n'ont pas été en faction la nuit.

M. Van-Swieten conseille aussi plusieurs précau-

tions pratiquables pour conserver la santé des Soldats. Il faut procurer, principalement aux nouveaux Enrôlés, de la dissipation, des divertissemens pour empêcher que la maladie du pays, la mélancolie ne les prennent : on doit faire ensorte que les Troupes mangent beaucoup d'herbages, de légumes & des fruits mûrs modérément, pour prévenir les affections scorbutiques. On les mettra à portée des eaux pures & saines ; & si elles ne le sont pas, on les corrigera en partie, en y mêlant assez de vinaigre pour leur donner une légere acidité, ou de la racine de calamus aromaticus coupée par rouelles. Les souliers des Soldats seront de cuir fort, à semelle épaisse, le fil & les coutures enduites de poix afin qu'ils aient toujours le pied sec. On ne campera, autant qu'il se pourra, que dans des terreins secs & où l'eau sera loin de la surface de la terre : on évitera le voisinage des grandes forêts. On changera souvent la paille du Soldat dans les lieux humides, & les tentes seront entourées de fossés. Il faut changer de camp quand il commence à y regner des maladies, & sur-tout des dyssenteries. On ne laissera pas le Soldat se mettre en chemise quand il sera en sueur, ou fort échauffé par le travail ou une marche forcée, ni boire beaucoup d'eau, sur-tout d'eau de puits. Durant les grandes chaleurs, on ne laissera les Soldats en faction que le moins de tems qu'il sera possible, sur-tout les Cuirassiers, & on veillera à ce qu'ils ne dorment point

exposés à un soleil ardent : on obligera le Soldat à se laver fréquemment les mains, les pieds, le visage, à se baigner quand le tems & le lieu le permettront. Les lieux où les Soldats se rassemblent le jour ou la nuit doivent être spacieux, airés & nettoyés tous les jours; & s'ils sont logés à l'étroit, le renouvellement d'air & la propreté deviennent encore plus nécessaires. Il faut sur-tout que le pain de munition soit de bonne farine pure & bien cuit.

De la santé des Officiers.

Nous n'entrerons pas dans un long détail sur tout ce qu'il importe aux Officiers de faire ou d'éviter pour conserver leur santé en tems de guerre. Leur fortune & leurs connoissances les mettent en état de se soustraire à un grand nombre de causes de maladies : ils ont presque toujours des alimens sains ; ils peuvent être habillés selon que l'état de l'air le demande, & quitter les vêtemens qui sont mouillés ; ils éprouvent moins de fatigues que les Soldats, & sont moins exposés à coucher au bivouac. D'ailleurs ils ont appris de leurs Médecins ordinaires, soit en paix, soit en partant pour joindre les armées, la maniere dont ils doivent se comporter en tems de guerre, & sur-tout dans les camps, relativement à leur tempérament : en outre dès qu'ils ont quelque indisposition ou qu'il commence à se déclarer une maladie quelconque, ils ont bientôt des secours de toute espece; les Médecins,

les Chirurgiens, les médicamens, les commodités même ne leur manquent point. Il ſuffit donc de leur répéter ici quelques conſeils de ſanté généraux & importans ſur les cauſes les plus communes de leurs maladies, & il eſt à ſouhaiter que l'on faſſe des réglemens militaires qui les obligent, comme les Soldats, aux pratiques ſalutaires, & à s'abſtenir de celles qui ſont nuiſibles à la ſanté.

Les grands froids ſont rarement nuiſibles à la ſanté des Officiers, parce qu'ils ſont toujours en état de ſe procurer des vêtemens chauds qui les garantiſſent des ſuites funeſtes du froid, & que ou ils ſont en mouvement, ou ils ont du feu; ils ſont tout au plus attaqués de rhumatiſmes, que l'uſage de la flanelle portée ſur la peau diſſipe bientôt ou diminue beaucoup. Il eſt vrai que le ſéjour des Villes & la vie ſédentaire & voluptueuſe que mene un très-grand nombre d'entr'eux, les rendent ſenſibles au froid; mais la campagne s'ouvrant pour l'ordinaire au printems, les fraîcheurs des matinées de cette ſaiſon & des nuits d'été les accoutument peu à peu & par degrés à ſupporter, ſans s'en trouver incommodés, non-ſeulement les froids de l'automne, mais même les rigueurs de l'hiver, du moins ce que le ſervice militaire les oblige d'en ſouffrir.

L'humidité dont nous avons vu les effets funeſtes ſur le Soldat, ſeroit encore plus à craindre pour l'Officier qui, durant la paix, s'y trouve beaucoup moins

exposé que le Soldat, & qui d'ailleurs est presque toujours d'un tempérament plus délicat que lui. Mais aussi il peut mieux que le Soldat se soustraire aux maladies que cause l'humidité, en étant suffisamment vêtu, & portant des habits de laine ou fourrés, en les changeant lorsqu'ils sont mouillés, en ayant, pour passer la nuit au bivouac & sur la terre, de la paille, une couverture ou de bonnes fourrures pour s'envelopper, & souvent même des feux; enfin en tenant sa tente séchement.

La facilité qu'ont les Officiers, dans les saisons chaudes, de se garantir de l'ardeur du soleil, de se rafraîchir par l'usage des liqueurs froides & acides & d'éviter les grandes fatigues de longue durée, les soustrait aux effets nuisibles de la chaleur. Ce qu'ils doivent le plus redouter, c'est de dormir ou de s'exposer la nuit à la fraîcheur; ce plaisir momentané est, pour l'ordinaire, suivi de maux plus ou moins grands & presque toujours funestes. Dans les climats chauds, on ne doit coucher sur la terre que sous des tentes, des cabanes de branches d'arbres, sur de la paille & bien enveloppé, de maniere à n'éprouver qu'une partie de la fraîcheur de la nuit.

Il faut, dit M. Pringle, que les Officiers fassent renouveller tous les jours l'air de leur tente, & même qu'ils la fassent enlever quand il fait sec pour sécher le sol, sans quoi l'humidité y gâteroit tout; il leur sera salutaire de tenir leur lit élevé d'un pied ou

deux au-dessus de la terre, en se servant d'un bois de lit, car ils ne doivent pas mettre leur matelas sur l'herbe ou la terre immédiatement. Si on manque de bois de lit ou d'autres bois pour élever les matelas, on fera bien d'étendre sur la terre, sous le matelas, une toile huilée ou cirée, séche, qui arrêtera la plus grande partie des vapeurs qui s'élevent de la terre. Lorsque la température de l'air est froide & humide, il est salutaire de brûler, sur le soir, de l'esprit de vin dans la tente pour en échauffer & corriger l'air; il ne faut pas qu'en aucun tems les Officiers tiennent leur tente exactement fermée, même pendant les froids, principalement quand ils y sont malades; & ils doivent se persuader qu'il est plus dangereux de vivre dans un atmosphére humide, chargé d'exhalaisons animales, que dans une tente ouverte avec la marquise baissée.

La cause la plus commune des maladies des Officiers, & qui est heureusement celle qu'ils peuvent éviter le plus aisément en tout tems & en tout lieu, c'est la table. Le mouvement auquel la plupart n'étoient pas accoutumés durant la paix & le changement d'air augmentent beaucoup leur appétit, & ils trouvent presque toujours, non-seulement de quoi le satisfaire, mais des alimens propres à l'exciter; si on devoit, après ces repas où l'on s'est livré à son goût, avoir une longue nuit tranquille & être couché chaudement, peut-être n'en résulteroit-il aucun

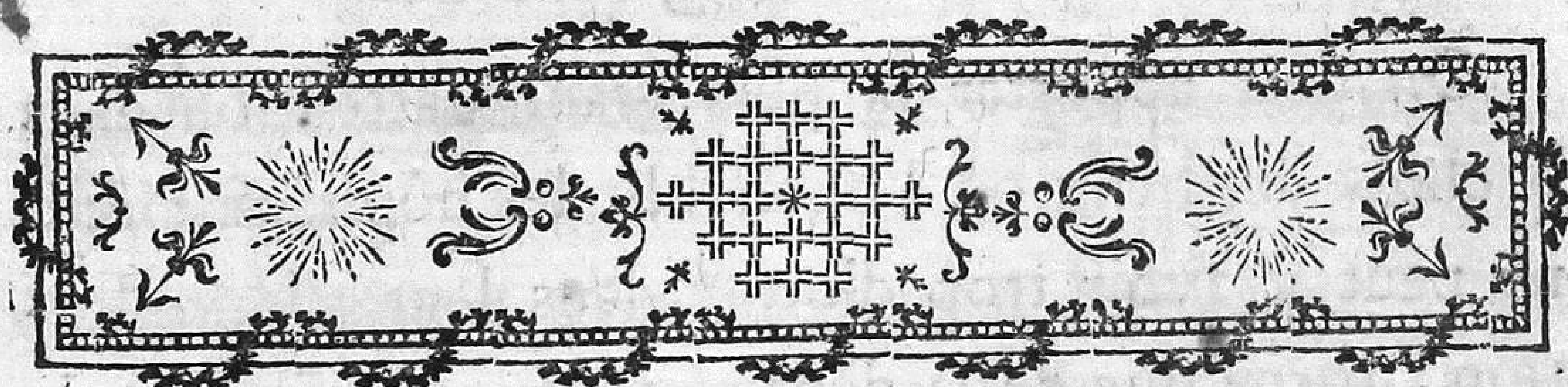
mal ; mais si ayant l'estomac surchargé on ne peut dormir que quelques heures, si l'on est exposé au froid, à l'humidité, si la proximité de l'ennemi fait courir aux armes plusieurs fois la nuit, il ne se peut pas que les digestions se fassent parfaitement bien ; & quelque fréquens & considérables que soient les maux dont sont attaqués les Officiers qui se livrent aux plaisirs de la table, sur-tout le soir, dans les camps, les siéges, &c., ils seroient infiniment plus grands, si l'exercice qu'on est obligé de prendre le jour ne détruisoit une partie des maux de la nuit. Il faut que les Officiers réglent leur repas du soir, plus sur la maniere dont ils doivent passer la nuit que sur leur appétit ; si le repos de la nuit doit être interrompu, si l'on doit y avoir froid, il faut manger avec modération des alimens aisés à digérer, & il est à propos de boire un peu de vin ou de liqueurs spiritueuses.

Le repos excessif n'est pas moins préjudiciable aux Officiers qu'aux Soldats ; c'est sur-tout après une vie active, dans les tems humides & pluvieux, durant les saisons maladives, telles que le printems & l'automne que l'inaction ne manque point d'être accompagnée de beaucoup de maladies ; les Officiers doivent, pour s'en garantir, prendre tous les jours un exercice modéré.

Fin de la premiere Partie de l'Introduction.

Je le répéte encore, & ne ſaurois, je crois, le dire aſſez, la moindre négligence ſur les hôpitaux peut cauſer un plus grand dommage que vingt batailles des plus ſanglantes.

L'Ecole de Mars.



INTRODUCTION.

SECONDE PARTIE.

DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'ADMINISTRATION DES HOPITAUX MILITAIRES.

TOUTES les fois que des Soldats sont attaqués de quelque maladie, il faut les séparer aussi-tôt de ceux qui se portent bien, & les envoyer, ou à l'hôpital de leur Régiment, ou à l'hôpital général de l'armée; ou du moins si ces hôpitaux sont éloignés, & qu'une cause quelconque empêche d'y transporter les malades, il faut les retirer sous des tentes; & pour prévenir le progrès ou l'augmentation de leur maladie, on employera les remedes les plus nécessaires (*a*).

(*a*) Plusieurs Chirurgiens-Majors des Régimens qui ser-

On doit apporter la plus grande attention dans le choix des lieux où l'on établit les hôpitaux ; & il ne peut y avoir trop d'ordre dans leur adminiſtration, parce que de-là dépend ſouvent la ſanté & la force d'une armée. En effet ſi, durant les ſaiſons humides & mal-ſaines, il ſe déclare dans les hôpitaux des maladies contagieuſes qu'il eût été poſſible d'empêcher en prenant les précautions convenables, ſouvent elles affoibliſſent ou détruiſent en peu de tems une armée beaucoup plus que le fer des ennemis.

Nous ignorons encore quels ſoins les Anciens donnoient à leurs malades & à leurs bleſſés en tems de guerre. On voit à la vérité dans Homére, qu'il y avoit des Médecins & des Chirurgiens au camp des Grecs ; dans Xenophon, que Cyrus avoit attaché des Médecins à ſon armée ; dans Tacite & Tite-Live, que les bleſſés étoient reçus dans les maiſons des gens riches qui leur fourniſſoient les remedes néceſſaires, & où les Médecins en prenoient ſoin ; dans Juſtin, que la même choſe s'obſervoit chez les Lacédémoniens ; mais ces divers Auteurs ne diſent

---

voient en Allemagne, avoient toujours, lorſqu'ils ſe mettoient en campagne, quelques tentes de réſerve qui ſuivoient le Régiment avec leur Apothiquairerie ; & dès que leurs Soldats tomboient malades dans le camp, s'ils ne ſe trouvoient pas près de quelques Villages où ils puſſent établir dans une maiſon l'hôpital du Régiment, ils faiſoient dreſſer ces tentes de réſerve, & étendre ſur la terre beaucoup de paille & des couvertures pour y coucher les malades, qu'ils ſoignoient dans ces Infirmeries juſqu'à ce qu'il ſe trouvât une occaſion favorable de les envoyer à l'hôpital ambulant.

rien de la maniere dont ces especes d'hôpitaux étoient administrés.

Les hôpitaux nécessaires pour l'ordinaire à une armée de terre qui agit, sont; 1°. un hôpital à la queue de l'armée qui suive ses divers mouvemens, de façon qu'il soit toujours à portée de recevoir les malades du camp; c'est ce qu'on nomme un hôpital volant ou ambulant: 2°. un ou plusieurs hôpitaux un peu plus éloignés de l'armée, & établis dans des Villes pour recevoir les malades que leur maladie ne permet pas de transporter aussi fréquemment, que l'hôpital ambulant change de lieu, ou qui sont en si grand nombre que l'hôpital ambulant ne peut ni les contenir, ni les soigner.

Quand on envoie un nombre considérable de malades ou de blessés du camp à l'hôpital, ou d'un hôpital à un autre, il faut prendre soin qu'ils soient placés commodément dans les chariots & qu'ils aient avec eux des Médecins, des Chirurgiens, des Gardes-malades qui les accompagnent, aussi-bien que des provisions de bouche, & en un mot tout ce qui leur est nécessaire afin qu'ils ne soient pas en risque de manquer, durant leur voyage, de quelque chose de salutaire pour leur état.

Il doit y avoir à chaque hôpital des Médecins, Chirurgiens, Apothiquaires, Garçons Chirurgiens, Gardes-malades, Commissaires, Directeurs ou Pourvoyeurs pour traiter les malades, les approvisionner & les servir.

Outre les Officiers de ſanté attachés à chaque hôpital, il doit y avoir à l'armée un ou deux Médecins qui ne s'éloignent pas du Commandant en chef, des Officiers-Généraux & de l'Etat Major, pour leur donner de prompts ſecours en cas qu'ils tombent malades ; & on placera à la tête de chaque quartier du camp un Apothiquaire pourvu d'une petite apothiquairerie pour exécuter les ordonnances des Médecins.

Il ſe trouvera toujours avec l'armée un nombre de Chirurgiens-Majors & de Garçons Chirurgiens pour ſoigner les bleſſés en cas d'action : ces Chirurgiens doivent être à la ſuite des Commandans des différens Corps ou des Chefs de Brigades, & ſe trouver dans le même quartier ou campés près d'eux. Chaque Chirurgien-Major doit avoir un charriot ou quelques chevaux qui portent l'appareil chirurgical néceſſaire à l'armée, comme inſtrumens, bandages, linges & autres choſes néceſſaires pour le panſement des bleſſés.

Il faut qu'il y ait toujours à la ſuite de l'armée une petite quantité des médicamens les plus uſités, du vin, du riz, des tablettes de jus ou de bouillon, &c. & des uſtenſiles pour former un petit hôpital, avec un nombre de couvertures proportionné au Corps d'armée, afin de pouvoir, en cas d'action, donner les ſoins les plus preſſans aux bleſſés, juſqu'à ce qu'ils puiſſent être reçus à l'hôpital ambulant. Dès qu'on enverra quelques Chirurgiens avec un détachement

qui pourra ſe trouver dans le cas de combattre, on fera ſuivre des couvertures portées ſur des chevaux.

Pour empêcher, durant les quartiers d'hiver, que les hôpitaux généraux ne ſe trouvent trop pleins, il faut que chaque Régiment prenne ſoin de ſes malades & ait un hôpital établi pour lui ſeul (*a*).

Pendant la campagne, le Général fait pour l'ordinaire établir les hôpitaux dans des Villes ou des Villages qui paroiſſent ne devoir pas ſe trouver dans le cours des opérations militaires, auxquels on peut facilement porter les malades & les bleſſés, & qu'il eſt aiſé de garantir des hoſtilités; c'eſt auſſi ce que faiſoient les Romains. *Voyez* les Commentaires de Céſar. Mais ne devroit-on pas, au commencement de chaque guerre, convenir que les hôpitaux militaires ſeront reſpectés & protégés réciproquement, comme ont fait en Allemagne, en 1743, M. le Comte de Stairs, Général des Anglois, & M. le Duc de Noailles, Général des François.

Dans les Villes, les lieux les plus convenables pour établir des hôpitaux, ſont les édifices publics qui ont des chambres ſpatieuſes, ſéches, airées, les

---

(*a*) MM. Pringle, Lind, Duhamel & Brocklesby ont donné de très-bons conſeils & d'excellentes idées ſur le choix des lieux propres à établir des hôpitaux & les moyens d'y empêcher la contagion : on les trouvera dans les parties de cet Ouvrage où il aura paru plus naturel de les placer, & dans le ſecond volume, *ſur la Conſervation des Gens de mer & ſur leurs maladies.*

édifices ſitués ſur des terreins un peu élevés où il y a beaucoup d'air, où l'air ſe renouvelle & où l'on ſe procure facilement de l'eau.

En hiver, il vaut mieux établir les hôpitaux militaires dans des maiſons dont les chambres ont des cheminées que dans celles qui n'ont que des poëles, ou qui n'ont ni cheminées ni poëles, car les cheminées ſervent à entretenir une libre circulation d'air dans les chambres, auſſi-bien qu'à les tenir chaudes. C'eſt pour la même raiſon que l'uſage des poëles étant le meilleur moyen qu'on puiſſe employer pour échauffer les grandes pieces où s'aſſemble le Soldat; telles que les corps-de-garde, les poëles à vent qui s'ouvrent dans ces chambres ou corps-de-garde, ſont préférables de beaucoup aux poëles fermés.

Lorſqu'il ne ſe trouve pas d'édifices publics, les maiſons particulieres qui réuniſſent la plus grande partie des avantages que l'on trouve dans les édifices publics, ſont les lieux qu'il convient de choiſir pour y établir les hôpitaux. En général, les maiſons où il n'y a que de petites chambres ſont de mauvais hôpitaux, & il faut ſur-tout éviter avec le plus grand ſoin les lieux humides & fermés.

Durant l'été, lorſqu'on établit l'hôpital ambulant dans des Villages, les grands greniers, les granges ſéches & les pieces les plus ſpatieuſes où l'air a un accès libre, ſont ce qu'il y a de préférable.

Les Egliſes ſituées ſur un terrein élevé & ſec ſont

de très-bons hôpitaux d'été; & dans l'hiver même, lorſque la néceſſité nous a obligé, en Allemagne, d'y établir un hôpital, nous nous en ſommes très-bien trouvés, quand nous avions des bois de lits ou quelque choſe d'équivalent pour coucher les malades, & qu'on y avoit mis des poëles à vent qui entretenoient une chaleur modérée.

En choiſiſſant les maiſons pour y établir les hôpitaux, il faut prendre garde que les privés n'y ſoient placés de maniere à devenir nuiſibles: or l'on ſait que quand leur odeur ſe fait ſentir dans un lieu, il eſt à craindre qu'elle n'y communique les maladies contagieuſes. C'eſt pourquoi, s'il ne ſe trouve pas près du lieu où on fait hôpital de privés placés convenablement, on doit en pratiquer dont les exhalaiſons putrides ne puiſſent pas devenir préjudiciables aux malades ni aux gens ſains voiſins de l'hôpital. S'il y a une riviere ou un courant d'eau un peu fort aſſez près de l'hôpital, on mettra les privés au-deſſus dans un lieu où le courant ſoit aſſez rapide pour emporter ce qu'on y jettera. Dans les Villages où on n'aura pas cette commodité, on fera creuſer des puits larges & profonds derriere l'hôpital, & on établira les privés au-deſſus, comme dans les camps; & tous les matins on jettera ſur les excrémens une couche épaiſſe de terre juſqu'à ce que ces puits ſoient preſque remplis, & alors on les comblera par une couche de terre épaiſſe de huit à dix pieds, & on creuſera de nouvelles foſſes.

Dès que l'on a déterminé le lieu où doivent être établis les hôpitaux, il faut que chaque salle soit séchée, airée, nettoyée & purgée de toute mauvaise odeur, ce que l'on fera avant d'y recevoir aucun malade, en raclant ou balayant l'aire ou sol & les murs; en les lavant avec du savon & de l'eau; en répandant du vinaigre chaud; en faisant brûler de la poudre à canon humectée & des plantes aromatiques; enfin en séchant & établissant une libre circulation d'air, au moyen de feux clairs & en ouvrant les fenêtres.

Après ces préparatifs, on dressera les lits; mais on doit avoir grand soin, en faisant cet arrangement, de ne pas en mettre dans chaque salle un trop grand nombre, parce que rien ne contribue autant à corrompre l'air & ne fait naître aussi-tôt des maladies contagieuses. M. Pringle dit que les lits doivent être assez éloignés pour qu'une personne qui ne réfléchit pas au danger du mauvais air, puisse penser qu'il pourroit tenir dans ce lieu le double ou le triple des lits qui y sont. Dans les endroits où le plafond est très-élevé, les Eglises & les autres bâtimens spacieux, on peut mettre les lits beaucoup plus près l'un de l'autre que dans les lieux où les plafonds sont bas. Si l'on a une Eglise ou un autre édifice presqu'aussi élevé, on peut donner pour chaque homme une toise quarrée; mais dans les salles d'une élévation ordinaire, on prendra pour chaque lit depuis quarante-deux pieds quarrés, ou six pieds sur sept,

jusqu'à

jusqu'à soixante-quatre pieds quarrés, ou huit pieds sur huit, ce qui doit être déterminé par la hauteur de la piece, la quantité d'air qu'elle reçoit & la nature des maladies de ceux auxquels on la destine.

Les lits les plus convenables pour les hôpitaux sont composés avec les draps & couvertures, de paillasses & traversins remplis de paille qui ont la commodité de se laver facilement : les lits de plumes & les matelas de laine sont sujets à conserver & communiquer la contagion, & ils ne se nettoyent pas aussi facilement & aussi promptement que les paillasses. Dans les hôpitaux fixes, on peut avoir des bois de lits pour y étendre les paillasses ; mais aux hôpitaux ambulans, la plus grande partie des lits ne peut être que sur le plancher.

Lorsque les lits sont prêts à recevoir les malades & que ceux-ci arrivent, il doit se trouver avec eux quelque Officier de santé ou un Commissaire des guerres qui distribue ces malades dans l'hôpital suivant la nature de leur mal.

Tous ceux qui ont des maladies chirurgicales ou qui ont fréquemment besoin du secours des Chirurgiens, tels sont les Soldats qui ont des blessures, des abcès, des ulcéres, des maux vénériens, &c. doivent être séparés du reste des malades, & traités ou dans des salles particulieres, ou dans un hôpital établi pour eux.

Les malades attaqués de fievres contagieuses ou

de dyssenterie, doivent être placés dans des salles particulieres suffisamment airées, où leurs lits seront beaucoup plus éloignés qu'ils ne le sont dans les autres salles de l'hôpital. S'il y a des salles assez voisines des privés pour que les malades qui les occuperoient pussent aller s'y soulager sans risquer d'être plus incommodés & sans que l'odeur de ces privés leur nuisit, ni à d'autres malades placés ailleurs; ce sont ces salles où il faut mettre, par préférence, les Soldats attaqués de dyssenterie. A l'hôpital de Bremen, à la tête duquel j'étois, il y avoit dans la salle des dyssentériques, un privé ouvert sur la riviere du Weser; & à Natzungen on avoit creusé un puits dont le fond étoit à environ soixante pieds du grenier où étoient les malades attaqués de dyssenterie; ce qui faisoit que ces salles n'avoient point de mauvaise odeur.

Les malades qui ont la galle ou quelqu'autre maladie contagieuse, doivent aussi être placés dans des salles particulieres séparées des autres; & il faut toujours conserver un lieu particulier éloigné des autres malades pour y traiter ceux qui sont attaqués de rougeole ou de petite vérole. Une maison séparée des autres hôpitaux, & pourvue d'Officiers de santé & de Gardes-malades particuliers, est le moyen le plus sûr pour empêcher des maladies aussi contagieuses de faire des progrès.

Dès que les malades sont placés ou distribués le

mieux qu'il a été poſſible, le premier ſoin que l'on doit avoir, eſt d'empêcher qu'il ne s'engendre des maladies contagieuſes & malignes ; & s'il en naît malgré les précautions qu'on aura priſes, on ſera tout ce que l'on pourra pour que la contagion ne ſe répande pas & ne gagne point les autres malades. Ce qu'il y a à faire, principalement pour y réuſſir, c'eſt de tenir, & les malades & l'hôpital extrémement propres ; de renouveller l'air aſſez ſouvent pour qu'il ne ſe corrompe point, de faire enſorte qu'il n'y ait dans les ſalles aucune odeur putride & déſagréable, & de les parfumer.

Dans le moment où chaque malade arrive à un hôpital, il faudroit le laver avec de l'eau chaude, ou s'il y a un bain chaud on l'y plongera, & après l'avoir eſſuyé on lui donnera une chemiſe blanche bien ſéche & on le mettera au lit : le linge qu'on lui ôtera ſera porté dans le moment au lavoir. Il devroit y avoir dans tous les hôpitaux militaires un nombre de chemiſes proportionné à la grandeur de l'hôpital & qui fit partie de ſes uſtenſiles ; elles ſont néceſſaires pour les malades qui entrent à l'hôpital ſans être pourvus de linge blanc. Dès que leurs propres chemiſes ſeroient lavées & ſéchées, ou qu'ils en auroient reçu d'autres de leurs Régimens, on leur reprendroit celles de l'hôpital. Tous les matins chaque Garde-malade doit porter auprès de tous ſes malades un ſeau ou baquet rempli d'eau chaude, & un

morceau de savon avec une serviette, afin que chacun d'eux se lave les mains, le visage & les pieds s'ils sont mal-propres.

Il faudroit, tous les matins, racler & balayer les salles, ensuite les arroser & asperger avec du vinaigre chaud; & lorsqu'elles seroient fort mal-propres ou crottées, on les laveroit après y avoir allumé des feux pour que cette humidité se dissipât promptement.

Tout ce qui se trouve dans les salles & autour des malades doit être tenu aussi propre qu'il est possible. Les pots de chambres, les chaises percées doivent être enlevés dès que les malades s'en sont servis; on les vuidera dans le moment, & on les lavera avant que de les rapporter.

Pour renouveller l'air des salles, on ouvrira les fenêtres matin & soir durant plus ou moins de tems, suivant que l'état de l'air le permettra: si l'air est sec, sans être ni très-froid ni très-chaud, on les tiendra ouvertes plus long-tems que lorsqu'il est humide, & excessivement chaud ou froid.

Quand les salles sont petites & les planchers très-bas, M. Pringle conseille de n'y mettre que peu de malades, & de faire au plancher de ces salles une ouverture qui traverse les étages supérieurs jusqu'aux tuiles (a). Si l'ouverture des fenêtres ne laisse pas

---

(a) Voy. *Observations sur les Maladies des Camps & Armées.*

entrer autant d'air qu'il en faut à ces ſalles, on doit ſe ſervir, ſur-tout lorſqu'il fait très-chaud, d'une des eſpeces de ventilateurs que MM. Hales & Pringle ont conſeillés. *Voyez* Conſervation des Gens de mer.

Un des meilleurs moyens que l'on ait éprouvé pour entretenir une libre circulation d'air dans des ſalles trop petites, c'eſt de faire au plancher un ou deux trous d'environ ſix, huit ou dix pouces de diamétre, d'y appliquer une extrémité d'un tuyau ou canal de bois, & de faire rendre l'autre extrémité dans la cheminée de la ſalle ſupérieure, de maniere qu'il y entre au-deſſus de la grille qui porte le feu: l'air corrompu qui eſt le plus léger & qui occupe la partie la plus élevée de la ſalle, trouve une libre ſortie par ces tuyaux & y eſt attiré par le feu de la ſalle ſupérieure (*a*). Quand il n'eſt pas poſſible de pratiquer de ſemblables ouvertures dans un plancher, un trou fait au-deſſus de la porte de la ſalle ou à la partie ſupérieure des fenêtres, avec ce qu'on appelle un ventilateur de chambre appliqué à ces ouvertures, peut tenir lieu du premier moyen que nous avons conſeillé pour renouveller l'air des ſalles.

Durant l'hiver on doit allumer du feu dans toutes les ſalles où cela ſe peut faire.

Lorſque l'on établit des hôpitaux dans des pays

(*a*) Il y a de pareils tuyaux établis nouvellement dans pluſieurs ſalles de l'hôpital St. Georges à Londres.

où les ſalles n'ont point de cheminées, mais ſeulement des poëles comme en Allemagne, & où il n'eſt pas facile de conſtruire des cheminées; il y a divers moyens que l'on peut employer pour renouveller l'air de ces ſalles, tels que pluſieurs eſpeces de ventilateurs ou des ouvertures pratiquées au-deſſus des portes & des fenêtres. Pendant les hivers de 1761 & 1762, pluſieurs des ſalles de l'hôpital de Bremen qui étoit ſous mes ordres, avoient des poëles. Pour entretenir dans ces ſalles une libre circulation d'air, je fis faire une large ouverture au-deſſus de la porte de chacune; & on pratiqua deux rainures paralleles en-dehors de la porte au-deſſus & au-deſſous du trou dans leſquelles gliſſoit une planche, au moyen de laquelle ces trous ſe pouvoient fermer en tout ou en partie, ou ſe tenir entierement ouverts. Je fis faire en même tems une ouverture de huit ou neuf pouces en quarré à un des coins du haut de chaque fenêtre. Lorſque les poëles étoient allumés dans ces ſalles, ſi l'on tiroit la planche qui fermoit le trou du deſſus de la porte, & qu'on ouvrît en même tems les vaſiſtaſſes des fenêtres, il entroit dans la ſalle par les trous de la porte un nouvel air froid, tandis que l'air chaud & corrompu ſortoit par l'ouverture du deſſus des fenêtres: quand il faiſoit très-froid, les petites ouvertures des fenêtres étoient ſuffiſantes pour renouveller l'air; mais dans l'été & quand l'atmoſphére étoit fort chaud ou ſeulement tempéré, il falloit,

pour changer l'air des ſalles, tenir ouverts les trous des portes & des fenêtres.

On devroit parfumer tous les jours les ſalles, ſoit en brûlant des herbes ou compoſitions aromatiques, ſoit en jettant de la poudre à canon mouillée ſur des charbons ardens, contenus dans des rechauds ou des poëles de fer, ſoit au moyen des vapeurs du vinaigre bouillant ſur du feu au milieu des ſalles. Quoique la propreté des ſalles & la pureté de l'air contribuent beaucoup à prévenir les maladies contagieuſes & à les diminuer ou faire ceſſer, M. Lind penſe que ces moyens ne ſont cependant pas toujours ſuffiſans; & il dit avoir éprouvé que l'uſage du feu & des parfums ou fumigations employées comme il convient, ne manque jamais, ou du moins rarement de produire un effet très-ſalutaire, celui de purifier parfaitement tous les matériaux, les ſubſtances & les lieux qui ſe trouvent contenir quelque principe contagieux. Les vaiſſeaux de guerre ſe purifient avec le feu & les fumigations; & M. Lind qui a publié la maniere dont cela ſe pratique, aſſure n'avoir point entendu dire qu'il eut regné des maladies dans ces vaiſſeaux pendant un tems aſſez conſidérable, après qu'ils avoient été bien purifiés; il remarque encore que ces vapeurs, cette fumée qui ne cauſent pas d'irritation aux poumons, outre qu'elles corrigent les mauvaiſes qualités de l'air, produiſent encore un autre bon effet, celui de déterminer les malades &

leurs gardes à ouvrir les portes & les fenêtres pour renouveller l'air (*a*).

Dans la distribution de tous les hôpitaux militaires, ou du moins dans les hôpitaux fixes, il faut toujours conserver une salle vuide ; & dès que quelque espece de fievre maligne ou une autre maladie contagieuse se déclare dans une des salles, les malades de cette salle doivent être transportés dans la salle d'attente. La salle où ils étoient doit être nettoyée & lavée d'abord avec de l'eau de savon, ensuite avec du vinaigre chaud, après quoi on la purifiera par des fumigations de la même maniere qu'on le fait dans les vaisseaux de guerre : & avant d'y faire rentrer aucun malade, on y entretiendra du feu, & les fenêtres resteront ouvertes quelque tems.

Aussi-tôt qu'il est mort quelqu'un, il faudroit le transporter au dépôt des morts & enlever son lit, qui ne doit resservir que quand il aura été lavé, séché & parfumé.

Dans les fievres, les flux de ventre dyssenteriques & autres maladies contagieuses, il faut changer souvent les malades de linge ; & tous les linges sales & les lits sales de l'hôpital doivent être parfumés avec du soufre ou de la poudre à canon mouillée, ce qui se doit faire à l'écart dans un lieu destiné

(*a*) Voyez dans le second volume qui traite *des Maladies des Gens de mer*, la conservation de leur santé.

pour cela : M. Lind conſeille de les faire tremper d'abord dans l'eau froide, ou dans une eau de ſavon froide avant de les mettre dans l'eau chaude, parce que ſi l'on ne prend point cette précaution, la vapeur qui s'en éleve dans les premiers momens eſt très-dangereuſe & peut communiquer les maladies contagieuſes à ceux qui la reçoivent.

Les couvertures des Soldats qui meurent dans les hôpitaux, même de maladies qui ne ſont pas contagieuſes, devroient être portées à la chambre de fumigation pour y être parfumées, & enſuite ſéchées avec ſoin avant d'être remiſes au magaſin.

Un article qui ne mérite pas moins d'attention que le précédent, dans l'adminiſtration des hôpitaux militaires, c'eſt la diéte ou le régime des malades & des convaleſcens.

Les vivres ou alimens, tant ceux que l'on diſtribue, que ceux qui ne ſont pas partie des rations, doivent y être de bonne qualité, très-ſains pour ceux à qui ils ſont deſtinés, & tels que les Soldats puiſſent ſe les procurer facilement & à bon marché.

Beaucoup de Nations donnent du bouillon de viande à leurs malades dans les maladies aiguës, ainſi qu'après de grandes opérations, & ils ne leur permettent que peu de pain ou d'autres préparations de ſubſtances végétales. Mais ces bouillons ne nourriſſent pas ſuffiſamment les malades quand on n'y ajoute point de pain ; d'ailleurs les bouillons gras paſſent

facilement à l'état de putridité, & ils y diſpoſent puiſſamment les fluides & les ſolides, effets que favoriſent encore la fievre & le mauvais état des humeurs; auſſi prétend-t-on qu'il meurt plus de malades dans les hôpitaux où l'on donne du bouillon de viande que dans les hôpitaux Anglois.

Il eſt eſſentiel de donner de bon pain dans tous les hôpitaux de quelque pays & de quelque climat que ce ſoit; & il faut en diſtribuer chaque jour une certaine quantité à ceux des malades qui ont permiſſion de manger. Quand on entreprend des expéditions militaires durant leſquelles on penſe que l'on fera le ſiége de quelque place ſans être maître d'aucune Ville ou autre habitation voiſine, comme il arrive quand on aſſiége une place maritime avec des Troupes de débarquement, il faut avoir beaucoup de farine & un nombre ſuffiſant de fours portatifs où l'on cuira du pain dès que les Troupes auront fait, devant la place, un établiſſement qui paroîtra devoir durer quelque tems.

Dans les hôpitaux militaires, le déjeûner & le ſouper doivent ſe faire avec du gruau d'avoine ou du gruau de riz : l'avoine & le riz ont l'avantage de ſe trouver preſque par-tout, & d'ailleurs d'être très-faciles à porter. Le gruau d'avoine eſt, en général, préférable au gruau de riz, parce que beaucoup de malades ſe dégoûtent du gruau de riz après qu'ils en ont mangé quelques jours; mais il n'en eſt pas

de même du gruau d'avoine, comme ont pu le remarquer tous ceux qui ont été attachés aux hôpitaux. Quand on a du riz & du gruau d'avoine, on peut donner du gruau de riz deux ou trois fois par ſemaine pour changer de nourriture, & empêcher qu'on ne ſe dégoûte de l'un ni de l'autre.

Quoique le gruau de riz ne puiſſe pas être un aliment d'un uſage continu, néanmoins le riz doit toujours faire partie des proviſions d'un hôpital, parce qu'il eſt néceſſaire pour faire de l'eau de riz, qui ſert de boiſſon aux malades, & qu'on en fait nombre de mets ou préparations qui ſont une bonne & ſaine nourriture pour les malades.

Le gruau d'avoine eſt à meilleur marché que le riz, & on peut s'en procurer preſque par toute l'Europe, l'avoine faiſant un des alimens les plus néceſſaires pour les chevaux. Il faut toujours faire réduire en farine une certaine quantité d'avoine pour l'uſage des malades, ce qui doit s'exécuter aux moulins qui fourniſſent de farine la boulangerie de l'armée s'il ne ſe trouve pas de moulin plus proche de l'hôpital.

Dans les pays où il ne ſe trouve ni gruau d'avoine ni riz, on employera à leur place, ſoit du mays, ſoit tel autre bled que le pays fournit, pourvu qu'il faſſe un aliment ſain.

Lorſqu'on peut ſe procurer de la viande fraîche, les gens qui ſont à la vie ordinaire, les gardes-

malades & tous ceux qui ſont le ſervice de l'hôpital, doivent avoir de cette viande pour dîner ; & la viande qu'on fait cuire pour eux ſera du bouillon pour les malades qu'on tient à la diéte moyenne & à la diéte ſévere. On mettra un peu d'orge ou de riz dans la marmite, & une petite quantité de carrottes, navets, turnipes ou d'autres végétaux qui, ayant bouilli quelque tems avec la viande, donneront un bon goût au bouillon.

Dans les expéditions militaires, durant leſquelles on ne peut avoir que des viandes ſalées, on portera toujours, pour les malades, des gelées & tablettes de bouillon ou de jus de viande qui, étant bouillies avec de l'eau, de l'orge & des végétaux frais, lorſqu'on peut en avoir, feront une bonne ſoupe ou de bons bouillons. En pareille circonſtance, on donnera, pour dîner, de la ſoupe & du pain, ou quelques mets légers faits avec de la farine de froment ou du riz, ou bien on diſtribuera du riz bouilli, ou de l'orge ou de la panade, &c.

On peut permettre aux gardes-malades & même aux convaleſcens de manger des viandes ſalées deux ou trois fois la ſemaine.

La boiſſon ordinaire dans les hôpitaux militaires doit être de l'eau de riz ou d'orge, avec une petite quantité d'eau-de-vie & du ſucre ; on donnera de la petite biére quand on pourra s'en procurer facilement, c'eſt une bonne boiſſon : on diſtribuera un

mêlange de vin & d'eau, ou du petit negus, ou du punch très-foible dans les climats chauds.

Outre ces alimens, on accordera, selon le besoin, à certains malades des douceurs extraordinaires, comme du vin, de l'eau-de-vie, du sucre, du lait. Les principaux Officiers de santé doivent avoir la liberté de mettre au régime végétal les gens attaqués de scorbut, ou d'autres malades à des régimes convenables à leur état, lorsqu'ils le jugent nécessaire pour la guérison de leurs maux.

RÉGIMES ou Diétes que l'on peut établir dans un Hôpital Militaire.

Pour ceux qui sont a la diéte simple.

A déjeûner.

Une chopine de gruau de riz ou de gruau d'avoine, autrement dit gruau à l'angloise.

Le gruau d'avoine se fait avec trois ou quatre onces de gruau d'avoine & un peu de sel; on peut y ajouter ou non, un peu d'huile douce & deux cuillerées de vin.

Le gruau de riz se fait avec deux onces de riz, une cuillerée de fleur de farine de froment, & un peu de sel & de sucre.

A dîner.

Une livre ou douze onces de viande fraîche, bouillie.

A souper.

La même chose qu'à déjeûner.

POUR CEUX QUI SONT A LA DIÉTE MOYENNE.

A déjeûner.

Ce que l'on a conseillé pour le déjeûner de ceux qui sont à la diéte simple.

A dîner.

Une chopine de bouillon & six onces de viande bouillie.

A souper.

Ce que l'on a conseillé pour le souper de ceux qui sont à la diéte ou régime simple.

POUR CEUX QUI SONT A LA DIÉTE SÉVERE.

A déjeûner.

Ce que l'on a conseillé pour ceux qui sont aux deux autres especes de diéte ou régime, ou du moins ce que le malade pourra prendre de ces alimens.

A dîner.

Une chopine de bouillon ou un demi-septier de panade, avec deux cuillerées de vin & deux gros de sucre.

A souper.

Ce que l'on a conseillé pour le déjeûner.

La ration de pain, chaque jour, sera de douze onces par homme.

La boisson ordinaire pour ceux qui sont à la diéte simple & à la diéte moyenne, sera de l'eau de riz ou de l'eau d'orge, avec deux cuillerées d'eau-de-vie sur chaque chopine & deux gros de sucre, ou de la petite biére ou du punch très-foible, ou un mêlange d'eau & de vin composé de deux onces de vin par chopine d'eau & deux gros de sucre : on ne donnera pas plus que pinte & chopine par jour.

Ceux qui sont à la diéte sévere auront de l'eau de riz ou de l'eau d'orge, conseillée ci-dessus : on y ajoutera ou non, du vin ou de l'eau-de-vie.

Les tableaux de régime qu'il est à propos de suspendre dans les hôpitaux, peuvent se faire par colonnes comme le suivant, qui ressemble à ceux que nous avons eu en Allemagne.

Régi-mens.	Soldat. Noms.	Ré simpl.	gi moye.	me. séver.	Eau-de-vie. onces.	Lait. chopi.	Sucre. gros.

Lorsqu'on garde de pareils tableaux de régime dans un hôpital, & que les noms & Régimens des

Soldats sont une fois écrits dessus, on peut sans peine tenir les malades à la diéte simple, moyenne ou sévere, & leur accorder celles des douceurs extraordinaires ci-dessus conseillées que l'on juge à propos.

Si le malade avoit encore besoin de quelqu'autre chose, le Médecin donneroit un ordre particulier en la mettant par écrit, les colonnes marquées sur ces tableaux n'étant faites que pour les choses dont les malades ont le plus souvent besoin.

Ce devroit être une regle générale dans tous les hôpitaux militaires, que, quand il arrive des malades, on donnât aussi-tôt à chaque homme une portion de gruau d'avoine, & qu'on le mît ensuite à la diéte sévere jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par le Médecin ou le Chirurgien qui en seroit chargé.

On ne prétend pas que les régimes conseillés ci-dessus puissent être gardés strictement dans toutes les parties du monde : nous savons qu'ils doivent recevoir des changemens suivant la différence des climats & la nature des alimens qui se trouvent dans le pays qu'habitent les Troupes.

Il faut que l'hôpital ambulant qui accompagne une armée soit fourni d'une suffisante quantité de lits & de tous les ustensiles nécessaires pour établir un hôpital proportionné au nombre des Soldats, ce qui doit être chargé sur des fourgons ou chariots avec les provisions de bouche de diverse espece, tels que gruau d'avoine, riz, eau-de-vie, vin, sucre, &c. ;

&c. ; il faudroit qu'il fût toujours ſuivi d'un Boucher qui eût un troupeau de bêtes à corne, & d'un Boulanger avec une quantité de farine ſuffiſante pour fournir du pain ; enfin il devroit y avoir pluſieurs chariots vuides toujours prêts pour tranſporter les malades lorſque l'hôpital change de place, ou quand on veut en envoyer une partie à l'hôpital fixe.

Lorſqu'on tranſporte des Troupes par mer pour faire une expédition, outre les vaiſſeaux deſtinés à ſervir d'hôpital commun, on devroit préparer un vaiſſeau pour y recevoir les Officiers malades. Quand il n'y a pas de vaiſſeau deſtiné à cet uſage, les Officiers qui tombent malades ſont dans la ſituation la plus fâcheuſe. Comme on ne réſerve point, dans les vaiſſeaux qui ſervent d'hôpital aux Soldats & Matelots, de place particuliere pour recevoir les Officiers, ils ſe trouvent preſque toujours ſans ſecours dans une petite chambre au milieu des gens en ſanté, c'eſt ce que l'on a vu durant la derniere guerre dans pluſieurs des expéditions qu'ont faites les Anglois.

Chaque vaiſſeau ſervant d'hôpital, devroit être fourni, avant de ſortir le port, de toutes ſortes de proviſions, uſtenſiles & choſes néceſſaires pour former un hôpital, & il faudroit qu'il fût accompagné d'un ou de pluſieurs vaiſſeaux de guerre chargés de vivres, de vin & de tout ce qui eſt néceſſaire aux malades ; ou ſi cet embarquement eſt deſtiné pour les climats chauds, des vaiſſeaux dévanceront

le départ de la flotte afin de charger ſur la route, & dans le lieu le plus voiſin de celui de ſa deſtination, des vins, des fruits acides, tels que des limons, citrons, oranges, avec diverſes eſpeces de végétaux & des beſtiaux vivans pour l'uſage des malades.

Tous les hôpitaux qui ſont deſtinés pour des Troupes de débarquement, devroient charger, avec leurs proviſions, un nombre de grandes tentes propres à loger les malades & les bleſſés, immédiatement en débarquant dans les lieux où les Troupes doivent reſter quelque tems. Lorſqu'on prévoit que l'on fera un ſiége qui durera un peu de tems, & que l'on ne pourra avoir de lieux commodes pour les malades juſqu'à ce que le ſiége ſoit fini, il eſt à propos de faire accompagner la flotte par un vaiſſeau ou deux chargés des bois & autres matériaux propres à conſtruire, pour un tems, de grandes halles ou des cabanes qui puiſſent recevoir les malades, ſinon on ſe procurera ces matériaux dans le lieu de la deſtination des Troupes. De ſemblables halles ou cabanes, couvertes de chaume, ſont très-néceſſaires dans les climats chauds, parce que les rayons du ſoleil qui tombent perpendiculairement ſur la toile des tentes, rendent leur intérieur d'une chaleur inſupportable.

Lorſqu'il ſe trouve à peu de diſtance de la place qu'on aſſiége un endroit habité qui eſt ſous la même domination que les aſſiégeans, ceux-ci doivent établir leur hôpital fixe, ſoit dans des maiſons s'il y

en a de propres à cet uſage, ſoit dans des halles ou cabanes conſtruites pour cela, & il y aura un ou deux vaiſſeaux dont le ſervice ſera de conduire les malades & les bleſſés, & de ramener les convaleſcens.

Il devroit y avoir à chaque hôpital militaire une Garde avec un Sergent; & il faudroit placer une Sentinelle aux portes de l'hôpital, 1°. pour empêcher d'entrer dans les hôpitaux quiconque n'en a ni le droit par ſon état, ni une permiſſion. Il arrive ſouvent que les ſalles ſont remplies d'étrangers qui corrompent l'air, font un bruit incommode aux malades, & même gagnent des maladies contagieuſes qu'ils vont enſuite communiquer aux Soldats ſains. 2°. Pour empêcher que les malades ne ſortent de l'hôpital ſans en avoir la permiſſion par un billet ſigné du Médecin ou du Chirurgien de l'hôpital; pour cela il devroit y avoir dans tous les hôpitaux un nombre de billets imprimés, prêts à être remplis & ſignés par le Médecin ou le Chirurgien, & ſans leſquels il ſeroit défendu à tout homme de l'hôpital de ſortir. 3°. Pour empêcher que les liqueurs ſpiritueuſes ou d'autres proviſions de l'hôpital ne ſoient emportées ſans qu'on s'en apperçût.

Il faudroit que le Sergent de la Garde de l'hôpital viſitât tous les matins chaque ſalle accompagné de la premiere garde-malade, & y fît l'appel, pour s'aſſurer ſi chacun des malades entrés s'y trouvent encore; en outre qu'il y eût tous les ſoirs, avant que les

portes de l'hôpital fussent fermées, une semblable visite dans laquelle il ordonneroit à quiconque ne feroit pas partie de l'hôpital d'en sortir aussi-tôt. Tous les matins le Sergent porteroit au Médecin, au Chirurgien ou à l'Apothiquaire les noms des Soldats absens au moment de l'appel, & leur diroit, si en faisant sa ronde, il a trouvé tout en bon ordre & suivant les ordonnances militaires établies dans l'hôpital.

Tous les hôpitaux considérables devroient avoir une garde-malade en chef, & un nombre suffisant d'autres gardes-malades soumises à la premiere pour observer & soigner les malades.

Il faudroit suspendre dans tous les hôpitaux militaires un tableau de réglemens qui apprendroit, & aux gardes-malades & aux malades, la maniere dont ils se doivent comporter, ce qui maintiendroit la regle & le bon ordre dans tout l'hôpital; il contiendroit à-peu-près ce qui suit.

Pour la Garde-malade en chef.

Chaque garde-malade en chef doit faire, au moins deux fois le jour, matin & soir, la visite de toutes les salles de l'hôpital, pour voir si les gardes-malades particulieres tiennent leurs salles propres, si elles se comportent comme il convient, & soignent chaque malade ainsi que son état le demande; pour examiner les alimens des malades & s'assurer qu'ils sont de bonne

qualité & bien préparés : elle rendra compte au Médecin ou Chirurgien de l'hôpital de ce qu'elle aura obſervé de mal.

Pour les Gardes-malades ordinaires.

Les gardes-malades doivent obſerver avec attention les malades, & leur rendre les ſervices qu'exige l'état de chacun : il faut qu'elles les tiennent toujours auſſi proprement que le permet la nature de leurs maladies : elles leur diſtribueront les alimens aux heures convenables, & en telle quantité que le Médecin ou Chirurgien l'aura permis : elles auront grand ſoin que les malades prennent les remedes preſcrits par les Médecins & de la maniere qu'ils l'auront recommandés. Elles rendront compte au Médecin ou au Chirurgien de tout ce que les malades auront fait de mal & contre leurs ordres. Elles donneront avis au Directeur de l'hôpital & à la garde-malade en chef de la mort de leurs malades dès qu'elle ſera arrivée, afin qu'on puiſſe enlever les lits & effets & en faire ce qu'il convient.

Les gardes-malades doivent tenir leurs ſalles extrémement propres, les arroſer tous les matins avec du vinaigre, & les parfumer en y brûlant de la poudre à canon mouillée, ou de l'encens ou quelqu'autre aromate que l'on jugera convenable. Quand il fait beau tems, que l'air eſt pur & ſerein, elles doivent tenir les ſalles ouvertes, deux ou trois fois le jour;

durant plus ou moins d'heures, ſelon que la température de l'air le permettra. Elles iront au magaſin du Munitionnaire ou Directeur de l'hôpital recevoir les vivres des malades aux heures indiquées pour cette diſtribution. Elles obéiront à la garde-malade en chef en ce qui regarde leurs fonctions, & elles exécuteront avec exactitude tous les ordres qu'elles recevront du Médecin, du Chirurgien ou de l'Apothiquaire de l'hôpital.

Les gardes-malades ſeront toujours habillées proprement & décemment, & obſerveront la plus grande ſobriété. S'il s'en trouve quelqu'une qui ſoit ivre, elle ſera auſſi-tôt miſe en priſon & enſuite renvoyée.

Les gardes-malades ne doivent jamais s'abſenter de leurs ſalles, ſi ce n'eſt pour quelqu'une de leurs fonctions, ni ſortir de leur hôpital ſans avoir un billet de permiſſion ſigné par le Médecin, le Chirurgien ou la garde-malade en chef de cet hôpital.

Les gardes-malades ne jetteront aucune eſpece d'ordures par les fenêtres, mais elles les porteront aux privés communs ; & elles vuideront les pots de chambres & les chaiſes percées auſſi-tôt que les malades s'en feront ſervi, ayant ſoin de les bien laver avant de les rapporter.

Les gardes-malades ne doivent, ſous quelque prétexte que ce ſoit, rien changer au régime que les Médecins ou Chirurgiens ont preſcrit aux malades ſur le tableau de régime. Elles veilleront à ce que

leurs malades ne mangent ou ne boivent rien autre chose que ce qui leur est donné par l'hôpital. Elles n'apporteront point & ne permettront pas que personne apporte, dans les salles, de la viande, des liqueurs spiritueuses ou d'autres choses de ce genre, excepté ce que les Médecins ou Chirurgiens auront permis. Toutes les fois qu'on trouvera quelque chose de semblable dans une salle, on la jettera dans le privé ou on la donnera hors de l'hôpital ; & si c'est à une des gardes-malades qu'on l'ait saisie, elle sera mise en prison ou chassée.

Les gardes-malades convaincues de grande négligence dans leurs fonctions, de s'enivrer, de maltraiter leurs malades, de voler, cacher ou recéler les effets de ceux qui sont morts dans l'hôpital, seront aussi-tôt mises en prison, & on fera le rapport du fait à l'Officier qui commande en chef dans la place, afin qu'elles soient jugées par le Conseil de Guerre, & tenues en prison, ou fouettées ou punies d'une autre maniere, selon que le porteront les Loix militaires ; quiconque suit les armées, quelque emploi qu'il ait, devenant sujet aux Loix militaires comme le Soldat lui-même.

Pour les Malades.

Tous les malades, dès leur arrivée à un hôpital militaire, se laveront tout le corps avec de l'eau chaude, ou se mettront dans un bain chaud. Chaque

jour dans la matinée, les malades laveront leur visage & leurs mains, ainsi que leurs pieds quand ils en auront besoin, avec de l'eau de savon chaude que les gardes-malades porteront de lit en lit : ils se peigneront aussi tous les jours. Si les malades sont trop foibles pour se laver & se peigner eux-mêmes, les gardes-malades auront soin de le faire.

Les malades seront rasés deux fois par semaine ; ils auront aussi du linge blanc deux fois par semaine, ou plus souvent si cela devient nécessaire.

Les malades suivront exactement les ordres qui leur seront donnés, prendront les médicamens que leur prescriront les Médecins ou Chirurgiens, ne sortiront pas sans un billet de permission & se conformeront aux réglemens de l'hôpital.

Les malades ne commettront aucun désordre, ne feront point de débauche, mais ils se comporteront sagement & avec douceur à tous égards.

Si quelque malade désobéit aux ordres qu'il aura reçus des Médecins ou Chirurgiens, tient une conduite déréglée, s'enivre, cause du désordre dans l'hôpital, commet un vol ou un autre crime, on en fera le rapport à l'Officier qui commandera pour lors dans la place, afin que le coupable soit jugé au Conseil de Guerre, & puni dès que ses forces & sa santé le permettront.

Il est toujours à propos de faire sortir les Soldats de l'hôpital dès qu'ils sont guéris, & de les envoyer

loger chez les habitans du lieu, ou à un hôpital de convalefcens ; parce que les gens qui relevent de maladies font, pour l'ordinaire, très - libertins ; d'ailleurs ils augmentent le nombre de ceux qui demeurent dans l'hôpital, &, comme nous l'avons démontré ci-deffus, les falles font d'autant plus malfaines qu'il s'y trouve plus de monde : enfin il y a à craindre qu'en reftant à l'hôpital ils n'y gagnent de nouvelles maladies de ceux qui en ont de contagieufes. C'eft pourquoi il faudroit que dans tous les hôpitaux, les Médecins ou les Chirurgiens examinaffent une ou deux fois la femaine quels font les convalefcens, & priffent les noms de ceux qui font en affez bon état pour fortir de l'hôpital, afin qu'on pût les envoyer le lendemain à l'hôpital des convalefcens ou loger chez des particuliers, mais on feroit remettre dès le jour même de l'examen les noms de ces Soldats aux Officiers chargés du département des convalefcens & au Pourvoyeur de la maifon.

Si on établiffoit un hôpital pour y recevoir les convalefcens, il faudroit y faire obferver des réglemens qui entretinffent l'ordre & la tranquilité : en voici que j'ai dreffés pour un femblable hôpital établi à Ofnabruck au mois d'Avril 1761, & que l'on a jugé produire l'effet qu'on défiroit.

Réglemens pour une maifon de Soldats convalefcens.

Cette maifon fera uniquement occupée par des

Soldats qui releveront de maladie : on n'y enverra que ceux dont les noms auront été remis la veille au Directeur par le Médecin ou le Chirurgien de l'hôpital.

Tous ceux qui se trouveront envoyés à cette maison y seront tenus au régime simple, à moins que, dans des cas particuliers, il n'en ait été autrement ordonné par le Médecin ou le Chirurgien.

Dans cette maison, le déjeûner, le dîner & le souper se feront à des heures réglées & dans une salle destinée pour cet usage ; le déjeûner sera à neuf heures, le dîner à une heure, & le souper à sept heures

Personne ne pourra porter quoi que ce soit pour boire ou manger dans les salles où l'on couche. Si quelqu'un manque de se trouver aux heures réglées des repas, on ne lui donnera rien qui puise tenir lieu du repas qu'il n'aura pas fait, à moins qu'il n'ait été absent pour l'avantage ou le service de l'hôpital, ou qu'une maladie ne l'ait retenu au lit.

Dès que les Soldats seront descendus de leurs dortoirs pour déjeûner, on balayera ces salles, on les arrosera & aspergera de vinaigre, & on ouvrira les fenêtres afin que l'air s'y renouvelle.

On fermera tous les jours les portes de cette maison à huit heures du soir ; & passé cette heure, il ne sera permis à personne d'y entrer ni d'en sortir : les portes s'ouvriront à sept heures du matin.

Le Médecin, le Chirurgien & l'Apothiquaire qui auront le département de cette maison y feront leur

visite deux ou trois fois la semaine, pour voir si ce qu'ils ont prescrit s'exécute ; pour y examiner les alimens, &, en général, le régime ; pour veiller à ce que chaque chose s'y fasse d'une maniere convenable ; enfin, pour ordonner ce qui est nécessaire à ceux qui ont encore quelque incommodité ou quelque indisposition.

Un des garçons Chirurgiens de l'hôpital sera chargé d'aller tous les jours dans la maison des convalescens faire prendre les médicamens prescrits par le Médecin, & appliquer les remedes chirurgicaux ; il faudra aussi qu'il fasse son rapport au Médecin ou au Chirurgien s'il trouve quelque Soldat qui soit assez mal pour avoir besoin de leurs secours ou pour être renvoyé à l'hôpital.

Afin que les réglemens de la maison soient mieux exécutés, on y tiendra des Sergens ou Caporaux sages qui commanderont les Soldats. On y formera une Garde de six hommes de la maison ou davantage, en choisissant ceux d'entre les convalescens qui seront le plus en état de remplir cette fonction.

Les Sergens feront l'appel des Soldats trois fois par jour, avant le déjeûner, le dîner & le souper. Ils auront soin que le Soldat se comporte avec décence, ne mange ni ne boive trop, qu'il se tienne proprement & ne commette aucun désordre. Ils mettront aux arrêts ceux qui seront coupables de quelques excès, désordre, désobéissance, violence ou autre faute

contre les réglemens, ainsi que ceux qu'ils trouveront ivres ou qui auront passé la nuit hors de la maison ; & ils en feront leur rapport à l'Officier qui aura ce département.

L'Officier qui aura le département des convalescens, fera tous les jours la visite de cette maison aux heures des appels, afin de voir si tout s'y passe comme il faut, de recevoir les rapports des Sergens, & d'ordonner, selon les cas, ce qu'il jugera le plus convenable pour entretenir le bon ordre.

Dans les momens où il se trouvera à cette maison plus de convalescens que l'hôpital n'en doit contenir pour qu'ils y soient sainement, on fera la revue de tous ceux qui y seront, & on enverra loger chez des particuliers les Soldats dont la convalescence sera plus avancée, & qui n'auront plus besoin de conseils de santé, de remedes ni de beaucoup de ménagement.

On fera de tems en tems une revue des convalescens pour choisir ceux qui seront en état de rejoindre leurs Régimens, & on les enverra avec les détachemens ou Corps de Troupes qui passeront par ce lieu en allant joindre l'armée.

Des Officiers de Santé.

Les Officiers de santé qu'on emploie dans les hôpitaux militaires, sont des Médecins, Chirurgiens & Apothiquaires.

On ne devroit nommer perſonne Médecin d'armée ou d'hôpital, ſans qu'il eût préalablement ſubi devant le Collége de Médecine de la Capitale le même examen que ceux qui veulent y être reçus : c'eſt le ſeul moyen qu'il y ait pour qu'on ne donne des places auſſi importantes qu'à des hommes capables de les remplir ; & dans les examens que l'on feroit ſubir aux Médecins qui ſe préſentent pour pratiquer à l'armée & dans les hôpitaux, le premier Médecin de l'armée devroit être un des Examinateurs.

Il faudroit obliger les Chirurgiens qui demandent à ſervir dans les armées & les hôpitaux, à ſubir préalablement un examen devant la communauté des Chirurgiens de la capitale. Les Apothiquaires ne devroient également être admis qu'après avoir été examinés par le Corps des Apothiquaires.

Avant de recevoir les garçons Chirurgiens pour les hôpitaux militaires, il conviendroit de leur faire ſubir des examens ſur la Chirurgie & la Pharmacie, parce qu'ils ſe trouvent très-ſouvent obligés d'exercer ces deux arts.

Le commandement des hôpitaux militaires devroit toujours être donné aux Médecins qui ſont chargés du traitement des malades de ces hôpitaux.

Lorſque les opérations d'une armée ſe font ſur un continent, & qu'il y a un nombre d'hôpitaux à ſon uſage dans différentes places ou villes, le Médecin qui accompagne le Commandant en chef de

l'armée devroit être Médecin général & Inſpecteur des hôpitaux militaires, avec des appointemens convenables ; & tous les ordres pour les quartiers généraux lui ſeroient communiqués dès qu'ils ſeroient donnés, afin qu'il pût agir en conſéquence dans l'établiſſement & le mouvement des hôpitaux.

Il faudroit auſſi que le Médecin de chaque hôpital eût le commandement général de l'hôpital auquel il eſt attaché, & que ſes ordres y fuſſent ponctuellement exécutés. Il ſeroit néceſſaire qu'il entretînt correſpondance avec le Médecin général, qu'il lui rendît compte de tems en tems de l'état de ſon hôpital & de ce qui y manque ; enfin qu'il obéît avec exactitude aux ordres qu'il recevroit du Médecin général.

S'il y avoit des hôpitaux ſéparés pour traiter les maladies chirurgicales, le plus ancien des Chirurgiens y ordonneroit tout, & il rendroit également compte au Médecin général de ce qui ſe trouveroit y manquer pour le bien des malades.

Le commandement & l'approviſionnement ne devroient jamais être confiés à la même perſonne, parce que la tentation d'amaſſer des richeſſes a donné lieu en tout tems & dans tous les emplois de commettre des abus conſidérables qui ont été très-préjudiciables au bien du ſervice, ainſi qu'aux Soldats bleſſés ou malades, & ont occaſionné la mort d'un grand nombre de ces malheureux. On ne doit donc point

tolérer que le Médecin général, ni aucun autre Médecin, Chirurgien ou Apothiquaire de l'armée, ni les Commiſſaires aient aucune part dans l'approviſionnement des hôpitaux militaires. Il ne faut pas que ces perſonnes ſoient intéreſſées d'aucune maniere dans les profits qui peuvent réſulter de l'adminiſtration des hôpitaux; & s'il s'en trouve qui aient contrevenu à ces réglemens, on doit dès ce moment les priver de leur poſte & les éloigner de l'armée. Les gens qui ſe mêlent de l'approviſionnement des hôpitaux doivent être entiérement différens des Officiers de ſanté.

Il faudroit que les Commiſſaires & Pourvoyeurs des hôpitaux exécutaſſent ponctuellement les ordres des Médecins & des Chirurgiens, qu'ils fourniſſent ces maiſons de tout ce qui y eſt néceſſaire, qu'ils tinſſent un compte exact de tous les Soldats qui entrent dans les hôpitaux ou en ſortent, qu'ils renvoyaſſent de tems en tems aux quartiers généraux les Soldats qui ſont guéris; & leurs états devroient être contrôlés par des perſonnes prépoſées pour cela par le gouvernement.

Il faudroit que le Médecin & le Chirurgien d'un hôpital militaire viſitaſſent les malades tous les jours à des heures réglées, que les garçons Chirurgiens les accompagnaſſent & fiſſent la viſite avec eux pour recevoir & exécuter leurs ordres.

Il faudroit que chaque garçon Chirurgien fut

chargé de donner ses soins à un certain nombre de malades ; il leur prépareroit & administreroit les médicamens tant internes qu'externes, enfin il exécuteroit les ordres du Médecin, du Chirurgien ou de l'Apothiquaire, relatifs aux malades de son département. Afin que les garçons Chirurgiens pussent connoître leurs devoirs & s'en acquitter, il faudroit qu'ils fussent écrits sur un tableau suspendu dans l'Apothiquairerie. Voici les réglemens que je leur ai donné dans tous les hôpitaux, à la tête desquels j'ai été en Allemagne.

Réglemens pour les Garçons Chirurgiens.

Les garçons Chirurgiens se trouveront à l'Apothiquairerie tous les matins à huit heures pour voir préparer les médicamens ordinaires dont il doit se faire une grande consommation dans le jour, & pour faire ensuite le tour des salles avec les Médecins & les Chirurgiens.

Chaque garçon Chirurgien aura un cahier ou livre pour écrire les ordonnances des Médecins, & il doit être tenu ou écrit de la maniere suivante : il y aura, 1°. le nom du malade & son Régiment ; 2°. le jour de son entrée à l'hôpital & sa maladie ; 3°. l'ordonnance du Médecin, & enfin le jour de sa sortie de l'hôpital ou de sa mort ; par exemple,

Jean . . . . . Régiment de . . . . Janv. 1. fievre.

Janv. 1. ſaignée du bras, onces x.

Potion ſaline avec poudre de contrayerva quatre fois dans le jour.

Janv. 2. emplâtre véſicatoire au dos, &c.

Sorti ou mort le 28 Janv.

Chaque garçon Chirurgien préparera lui-même les remedes preſcrits à ſes malades ; enſuite il les leur adminiſtrera, leur expliquera la maniere dont ils doivent ſe comporter juſqu'à leur effet, pendant & après. Il les ſaignera ; il préparera & appliquera auſſi les autres remedes chirurgicaux.

Tous les garçons Chirurgiens feront, ſur le ſoir, la viſite des malades qui leur ſont confiés pour s'inſtruire de ce qui leur eſt arrivé depuis le matin, quel a été l'effet des remedes, s'il eſt ſurvenu de nouveaux accidens, & pour rendre compte au Médecin, au Chirurgien ou à l'Apothiquaire des événemens extraordinaires qui les regardent.

Deux garçons Chirurgiens ſe tiendront tout le jour à l'Apothiquairerie pour y recevoir les malades qui peuvent arriver & les placer où il convient ; pour préparer les médicamens dont on peut avoir beſoin dans le moment, enfin pour diſtribuer à chacun ſa potion de gruau d'avoine ou autre. S'il arrive quelque choſe d'extraordinaire aux malades, ils enverront un Exprès capable d'en rendre compte au

Médecin, au Chirurgien ou à l'Apothiquaire. Les garçons Chirurgiens qui seront de garde exécuteront également, pour les Officiers ou autres personnes, toutes les ordonnances qui seront envoyées à l'Apothiquairerie pendant le jour.

Il seroit à propos que les garçons qui sont de tour dînassent dans l'hôpital, afin qu'ils n'eussent point de prétexte de s'absenter & qu'ils fussent toujours à leur poste : il faudroit aussi qu'un ou deux couchassent à l'hôpital.

Les fonctions de l'Apothiquaire doivent consister à être chargé de la garde, de la conservation & de la préparation des médicamens; à faire sa ronde dans l'hôpital dès le matin avant la visite des Médecins; à avoir soin que les salles soient bien rangées & propres, que les gardes-malades & autres personnes employées au service de l'hôpital fassent leur devoir; à examiner l'état des malades; à voir si les provisions sont bonnes, & à faire, au Médecin de l'hôpital, un fidele rapport de tout ce qui s'y passe.

L'Apothiquaire doit encore avoir soin que les garçons Chirurgiens qui sont ses aides, préparent le matin les médicamens dont on a communément besoin dans la journée, & qu'ils exécutent avec fidélité les ordonnances du Médecin; il faudroit qu'il fit le soir une seconde visite pour voir si les remedes ont été administrés comme il convenoit, & examiner, comme dans la premiere visite, si tout est en regle.

L'Apothiquaire devroit toujours être logé près de l'hôpital pour qu'il pût s'y transporter facilement ou être promptement consulté dans les cas pressans, ou lorsqu'il arrive des malades.

Quand il regne, dans les hôpitaux militaires, des maladies très-contagieuses, la prudence & le bien du service exigent que les Médecins usent des précautions suivantes pour se préserver d'en être attaqués.

Ils ne doivent jamais faire la visite de leurs malades ayant l'estomac surchargé d'alimens, & ils ne feront qu'un déjeûner léger avant d'aller à l'hôpital.

Ils auront des vêtemens destinés pour faire leur visite de l'hôpital, avec un surtout de toile cirée qu'ils endosseront quand ils feront leur tournée dans les salles : & aussi-tôt qu'ils seront sortis de l'hôpital, ils se laveront & changeront d'habit & de linge.

Avant que de commencer leur visite dans les salles, ils ordonneront qu'elles soient bien nettoyées, arrosées avec du vinaigre, ensuite parfumées & bien airées, en ouvrant les fenêtres ou en faisant agir les ventilateurs.

Si la contagion est très-prompte & funeste, ils prendront un verre de teinture spiritueuse de quinquina immédiatement avant d'entrer à l'hôpital.

Ils tiendront sous leur nez des linges imbibés d'eau-de-vie camphrée. Ils feront porter autour des malades, & tenir auprès d'eux, tandis qu'ils les exa-

mineront, un vaisseau rempli de vinaigre camphré chaud.

En faisant l'examen des malades attaqués de fievre pétéchiale ou d'autres maladies malignes, ils se tiendront à une petite distance durant les questions qu'ils jugeront à propos de leur faire; & quand ils s'approcheront pour tâter le pouls & examiner la peau, ils ne parleront ni ne respireront pas tandis qu'ils auront la tête près ou au-dessus du corps du malade. Après qu'ils auront suffisamment observé le pouls, la peau, &c. ils s'éloigneront un peu du malade pour lui faire les nouvelles questions qu'ils croiront encore nécessaires.

Il seroit à propos d'établir parmi les personnes qui sont attachées aux hôpitaux, des rangs aussi distingués que parmi les Officiers militaires, & de faire observer aux Officiers de santé une subordination égale à celle qui se voit dans les Troupes: par ce moyen le service se feroit avec beaucoup plus d'exactitude, & plus de fruit pour les malades.

Il seroit à propos, en tems de guerre, d'ajouter dans les ordonnances contre les gens qui causent du désordre ou font quelqu'autre faute, que l'Officier qui commande aux convalescens pût appeller des Officiers de santé pour tenir conseil de guerre, lorsqu'il ne se trouve pas dans la place le nombre d'Officiers militaires nécessaire pour faire le procès aux convalescens coupables de quelque faute : car

il arrive très-souvent, en tems de guerre, qu'on ne peut pas mettre dans les divers hôpitaux militaires le nombre d'Officiers suffisant pour y faire le service. Aussi dans tous ces hôpitaux, les convalescens ont, en général, une conduite très-déréglée, parce qu'ils savent qu'il n'y a pas assez d'Officiers pour tenir un conseil de guerre & les punir. Toutes les fois qu'il y auroit un nombre suffisant d'Officiers militaires, on n'appelleroit pas d'Officiers de santé au conseil de guerre.

En tems de guerre les Soldats sont sujets à s'écarter de l'hôpital, à se livrer à toutes sortes de débauches, & à perdre l'esprit de subordination & d'obéissance : ainsi pour les retenir dans l'ordre & la décence, il devroit y avoir à chaque hôpital fixe, & même aux hôpitaux ambulans un peu considérables, un Inspecteur ou Commandant militaire qui fut un Officier d'une activité & d'une probité reconnues, & auprès des convalescens, un nombre d'Officiers suffisant pour former un conseil de guerre toutes les fois que cela deviendroit nécessaire : il faudroit un Officier de chaque brigade.

Les fonctions de l'Inspecteur ou Commandant militaire seroient de veiller sur tous les convalescens logés chez les particuliers, de tenir la main à ce que les Officiers subalternes fissent leur devoir, observassent les regles & se conformassent à la discipline militaire d'usage dans les Corps auxquels ils sont

attachés, comme s'ils étoient encore à leurs Régimens; enfin ils obligeroient le Soldat à ſe trouver à l'appel & à la parade, comme auſſi à ſe tenir toujours proprement.

Les Inſpecteurs militaires feroient de tems en tems la viſite des hôpitaux pour voir ſi on les tient propres, ſi les Soldats s'y comportent bien, ſi les alimens qu'on y donne ſont bons, ſi les Officiers de ſanté, les gardes-malades, & en général tous ceux qui y ont quelque emploi font leur devoir. Suppoſez qu'ils trouvent quelque choſe de mal, quelque vice dans l'adminiſtration, ils en feroient leur rapport aux Médecins & Chirurgiens de l'hôpital, ou au Directeur, au Commiſſaire ou autres Officiers, dans le département deſquels cet abus ou ce vice d'adminiſtration ſubſiſteroit, afin qu'on pût y porter remede au plutôt: & ſi l'Inſpecteur remarquoit que les Officiers ſupérieurs favoriſaſſent ces abus ou ne les corrigeaſſent point malgré ſes repréſentations, il en rendroit auſſitôt compte aux Officiers généraux.

Cet Inſpecteur commanderoit un des Officiers en faction auprès des convaleſcens, pour viſiter tous les jours les hôpitaux, faire les examens indiqués ci-deſſus & lui en rendre compte par écrit.

Le Directeur ou Commiſſaire de l'hôpital rendroit compte, deux ou trois fois la ſemaine, à cet Inſpecteur de tous les Soldats qui ſeroient entrés dans l'hôpital, qui en ſeroient ſortis ou qui y ſeroient

morts, en ſpécifiant dans ce rapport le nom de chaque Soldat, la Compagnie & le Régiment auquel il appartient, afin qu'il pût communiquer ce rapport aux Officiers des diverſes Brigades.

L'Inſpecteur militaire ſeroit chargé de donner les billets de logement aux Officiers & aux Soldats qui ſortent des hôpitaux; & les noms de tous les Soldats qui doivent ſortir des hôpitaux lui ſeroient envoyés la veille de leur ſortie, afin qu'il pût leur préparer des billets de logement : le lendemain ces Soldats viendroient de l'hôpital à la parade pour y recevoir leurs billets & les ordres, tant de l'Inſpecteur militaire, que des Officiers des Corps auxquels ils ſont attachés.

L'Inſpecteur militaire veilleroit à ce que l'on eût ſoin des armes des Soldats malades, & des armes & vêtemens de ceux qui meurent & que l'on a renfermés dans les magaſins; enfin que l'on cherchât ce qui en reviendroit à chaque Régiment pour le lui remettre.

Comme il devient ſouvent néceſſaire, en tems de guerre, d'employer les Soldats convaleſcens pour ſervir dans les hôpitaux militaires où il y a beaucoup de malades, (*a*) & qu'alors ce ſont des gens en faction,

---

(*a*) Dans les hôpitaux militaires françois il y a toujours un nombre de Soldats pour ſoigner les malades, & ils ſont attachés aux hôpitaux ſous le titre d'Infirmiers ; ainſi les François n'ont pas beſoin de les faire ſervir par les convaleſcens comme les Anglois y ſont ſouvent obligés, leurs

ou au ſervice de ces hôpitaux, il faudroit que tous les Soldats qui auroient de pareils emplois obtinſſent de l'Inſpecteur militaire une permiſſion ſpéciale de les exercer, & par ce moyen on ne prendroit pour aucun des ſervices des hôpitaux, les Soldats qui ſont ſur les regiſtres comme malades. En outre, il faudroit que tous les Soldats employés comme domeſtiques à l'hôpital, paſſaſſent en revue une fois par ſemaine devant l'Inſpecteur militaire, & lorſqu'un détachement de convaleſcens ſe met en marche pour rejoindre l'armée ou ſe rendre à ſes Régimens, afin qu'il ne reſtât à l'hôpital aucun Soldat de ceux qui ſeroient en état de faire le ſervice à leur Régiment.

Quand l'Inſpecteur militaire ſeroit abſent, ce ſeroit le plus ancien de ceux qui commanderoient les convaleſcens qui feroit ſes fonctions.

Tout Officier envoyé pour ſervir auprès des convaleſcens, étant arrivé à l'endroit où eſt l'hôpital, ſe rendroit auſſi-tôt chez le Commandant ou Inſpecteur militaire pour lui faire part de ſon arrivée & recevoir ſes ordres : il iroit voir auſſi le Directeur ou Commiſſaire pour prendre de lui une liſte de tous les Soldats qui ſont dans l'hôpital ou aux environs,

---

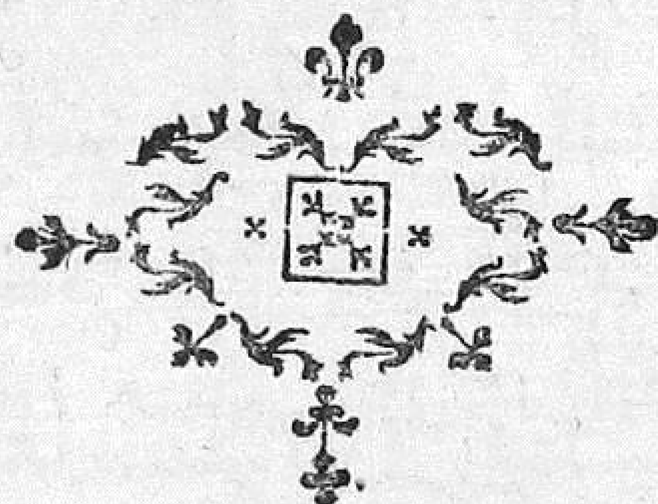
malades étant ſoignés par des gardes qui ſont pour l'ordinaire des femmes de Soldats, & qui ne peuvent pas ſuffire à ce qui ſe trouve à faire quand il y a beaucoup de malades.

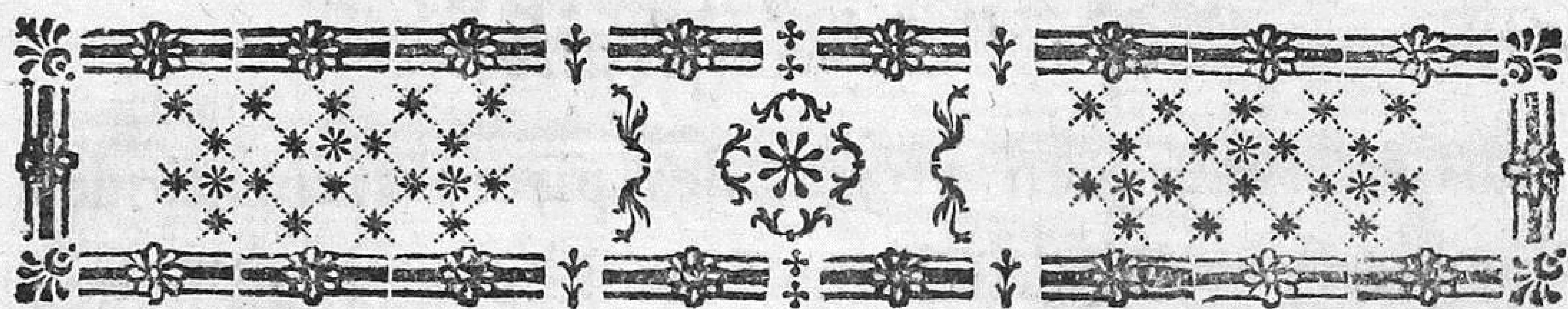
& qui ſont partie du Régiment ou de la Brigade à laquelle il eſt attaché ; & cet état diſtingueroit les Soldats qui ſont logés par billet chez les particuliers, de ceux qui ſont aux hôpitaux. Le lendemain il appelleroit à la parade tous les Soldats qui ont des billets de logement, pour vérifier ſi leur nombre s'accorde avec la liſte qui lui a été donnée, & pour voir en quel état ſe trouve chaque Soldat & quel eſt ſon ſervice : après quoi il feroit ſa viſite dans les hôpitaux, accompagné du Sergent de garde, pour voir tous les Soldats qui y ſont, & vérifier ſi la liſte qui lui a été donnée par le Directeur eſt fidele. Dans la ſuite il enverroit tous les jours un Sergent ou Caporal pour voir les Soldats dans les hôpitaux, & lui rendre compte de ceux qui ſont morts ou qui ſont ſortis convaleſcens ou guéris. Cet Officier tireroit de l'Inſpecteur militaire un état de tous les Soldats de ſon Corps qui ſont aux hôpitaux, ou qui en ſont ſortis d'après les jours où ces états ont été faits. Il feroit paroître régulierement à la parade & aux appels ſes Soldats logés par billets chez les particuliers, & il les obligeroit à ſe tenir proprement, à avoir leurs armes en bon état ; enfin il tâcheroit de leur faire obſerver la même régularité de conduite & la même diſcipline que quand ils ſont au Régiment. Toutes les fois qu'on enverroit un détachement pour rejoindre ſes Régimens, cet Officier feroit un examen particulier de tous ſes Soldats ; &

ceux qui se trouveroient parfaitement rétablis seroient renvoyés à leur Corps.

Si chaque Officier de service auprès des convalescens se conforme à ces regles, il ne peut jamais y avoir un seul homme dans l'hôpital ou aux environs qu'il n'en soit instruit ; comme il doit toujours savoir où est chaque Soldat, quel est l'état de sa santé, à quoi il est employé. Enfin il est à tout moment en état de rendre compte à la Brigade ou Régiment, par lequel il est envoyé, de tous les Soldats qui sont à l'hôpital, qui en sont sortis, ou qui y sont morts.

Nota. Nous avons cru devoir ajouter ici les articles de l'Ordonnance de 1747 pour les hôpitaux militaires ; il faut que les Médecins en soient instruits afin de s'y conformer, ou les exécutant ou faisant exécuter, & pour juger des loix qui restent à faire. On verra, en comparant ces articles, & mieux encore l'Ordonnance entiere avec les réglemens projettés par M. Monro, que nous avons beaucoup moins à desirer que les Anglois dans ce genre d'administration.





DES HOPITAUX MILITAIRES EN FRANCE.

De leur Ancienneté.

IL ne nous reſte pas, en France, de preuve de l'établiſſement des hôpitaux militaires plus ancienne qu'une Ordonnance d'Henri IV, donnée le 16 Décembre 1591, qui régloit ſur quoi on devoit prendre les fonds néceſſaires pour ſoigner les malades & les bleſſés pendant un ſiége. Eſt-ce la premiere fois que l'on a établi de pareils hôpitaux, ou cela étoit-il d'uſage? nous n'avons aucun moyen de le déterminer avec certitude; mais il y a toute apparence que cet uſage étoit ancien, & que ſa néceſſité ou ſon utilité l'avoient fait établir depuis long-tems dans les lieux où les armées ſéjournoient, ſoit durant les ſiéges, ſoit pendant les longs campemens. Nous avons lieu de croire que l'exiſtence de ces hôpitaux militaires n'étoit que momentanée, & ne duroit qu'autant que ſubſiſtoit leur beſoin pour des Corps de Troupes en tems de guerre. Il ne faudroit chercher de preuve de l'exiſtence des hôpitaux militaires durant la paix, dans des tems où l'Etat retenoit des hommes ſous les armes, que pendant la guerre; quant aux tems poſtérieurs où l'Etat a entretenu des Troupes réglées,

nous trouvons, en 1639, des pieces authentiques qui attestent l'établissement des hôpitaux militaires durant la guerre, ou peut-être même perpétuels : ce sont, 1°. un brevet de sur-intendance de l'hôpital de l'armée destinée à faire le siége de Cazal ; 2°. un état signé du Cardinal de Richelieu, & qui contient les Officiers destinés à servir aux hôpitaux d'armée d'Italie avec leurs appointemens ; 3°. un autre état des Officiers de l'hôpital de Pignerol, & un ordre de l'Archevêque de Bordeaux, Commissaire en cette partie, pour régler le service & la police dans l'hôpital de Pignerol. Il résulte de ces trois pieces, dit M. de Chenevieres, dont ces faits sont extraits, qu'en tems de guerre on connoissoit déja deux sortes d'hôpitaux pour le service des armées ; les uns qui suivoient l'armée même où l'on reçevoit les Soldats qui tomboient journellement malades dans les camps & où l'on pansoit les blessés sur le champ les jours d'action, c'est ce qu'on appelle aujourd'hui les hôpitaux ambulans. Les autres, comme celui de Pignerol, étoient fixes & établis dans des lieux sûrs, en arriere des pays où l'armée s'avançoit ; l'hôpital ambulant y renvoyoit apparemment les malades & les blessés auxquels il avoit fourni les premiers secours.



RÉGLEMENS qui doivent s'obſerver dans les Hôpitaux Militaires François, & dont il eſt néceſſaire que les Officiers de ſanté ſoient inſtruits pour les obſerver ou veiller à leur exécution.

De la Diſtribution des Malades.

ARTICLE I. Il ſera déſigné dans chaque hôpital, ſuivant la diſpoſition des lieux, différentes ſalles, pour y traiter les différentes eſpeces de maladies; en obſervant que celles qui ſeront affectées aux maladies contagieuſes & aux maux vénériens, ſoient ſans communication avec les autres, ou au moins en ſoient le plus éloignées; ce qui ſe pratiquera pour les hôpitaux qui s'établiſſent à la ſuite des armées, autant qu'il ſera poſſible.

II. Pour prévenir la communication des maladies contagieuſes, le Médecin chargera le Chirurgien de garde de placer ceux qui en ſont attaqués, chacun dans le lieu qui lui conviendra, ſuivant l'eſpece de ſa maladie: & au cas que lors de la viſite il reconnût que quelque malade eût été mal placé, il le fera paſſer dans l'inſtant dans le lieu où il auroit dû être mis.

III. Le Médecin n'admettra ni ne ſouffrira pareillement parmi les malades, aucun de ceux attaqués du mal vénérien; il les renverra au Chirurgien-

major pour en faire la viſite, & les faire placer dans les lieux à eux affectés.

IV. Les lits, dans chacune des ſalles, ſeront numérotés pour la facilité des viſites des Médecins, Chirurgiens-majors & Apothiquaires, ainſi que pour la diſtribution des alimens & médicamens.

V. Les bleſſés de grandes bleſſures, & les malades de maladies dangereuſes, ſeront couchés ſeuls, & même en tems de guerre, ſur des fournitures entieres, autant qu'il ſera poſſible. A l'égard des fievreux, des malades attaqués de cours de ventre, des galeux & des convaleſcens, ils ſeront couchés deux à deux & ſur des demi-fournitures dans les hôpitaux de guerre; obſervant toujours de tenir les deux dernieres eſpeces ſéparées des autres, les uns de crainte qu'ils ne communiquent leur mal, & pour éviter aux autres de le reprendre.

Des Viſites du Médecin & du Chirurgien.

ART. I. Le Médecin viſitera tous les jours, dans la matinée, les malades à une heure fixe & convenable, pour leur ordonner les remedes & autres beſoins.

II. Il ſera accompagné d'un garçon Chirurgien qui lui rendra compte des cas relatifs à la Chirurgie qui ſe rencontreront, & écrira ſur une feuille, contenant le nom du malade & le numéro du lit, les ſaignées qui ſeront ordonnées & le régime qui ſera preſcrit.

III. Il ſera pareillement ſuivi d'un Apothiquaire, qui lui rendra raiſon des effets des remedes ordonnés précédemment, de l'adminiſtration deſquels il aura été particuliérement chargé, & écrira ſur une feuille ſemblable à celle du garçon Chirurgien, les nouvelles ordonnances dudit Médecin.

IV. L'Infirmier de garde & celui de chaque quartier ſuivront auſſi, pour recevoir les ordres du Médecin contenant les malades.

V. Le Chirurgien-major fera ſon panſement un peu avant la viſite du Médecin, afin que s'il y avoit quelque cas grave, comme fievre & maladie chronique, ils puſſent en conférer enſemble, & agir en tout de concert pour le bien du ſervice.

VI. Le Chirurgien-major viſitera les bleſſés immédiatement après le panſement, pour avoir l'idée plus récente de l'état où il aura trouvé leurs bleſſures, régler enſuite plus judicieuſement la qualité & quantité des alimens, & mieux ordonner les remedes convenables & néceſſaires ; il ſera accompagné, de même que le Médecin, par un garçon Chirurgien & par un Apothiquaire, qui écriront ſes ordonnances, lit par lit & bleſſé par bleſſé, & ſuivi par les Infirmiers de garde & de quartier qui recevront ſes ordres.

VII. Le Médecin & le Chirurgien-major auront toujours devant les yeux, en faiſant leur viſite, le

cahier de celle du jour précédent, pour observer plus sûrement si le malade ou blessé aura été traité, tant pour les alimens que pour les remedes, comme il avoit été ordonné, & pour juger de leur effet (*a*).

VIII. Attendu qu'il n'appartient qu'au Médecin & au Chirurgien-major de régler les médicamens & le régime des malades ou blessés, chacun en ce qui les concerne, défend Sa Majesté à toutes personnes, même aux Officiers de ses Troupes, de s'opposer à l'exécution de leurs ordonnances.

Des Opérations & Pansemens.

ART. I. Le Chirurgien-major fera toutes les opérations de conséquence sans jamais les confier à ses garçons; & s'il leur arrivoit d'en faire quelqu'une de cette espece, ou de changer aucun remede ou régime, de leur autorité, ou sans ordre, ils seront sur le champ privés de leur emploi.

II. Le Médecin sera averti par le Chirurgien-major pour assister à toutes les grandes opérations de Chirurgie, de même que de sa part le Médecin avertira ledit Chirurgien-major dans les cas qui le

(*a*) Le Médecin & le Chirurgien doivent se régler sur le nombre des malades pour commencer leur visite assez à tems, pour qu'elles puissent être finies à neuf heures du matin & point plutôt, & ils doivent retourner le soir à l'hôpital pour visiter les Soldats les plus malades, ou entrés depuis leur visite. Lettre de M. d'Argenson du 18 Avril 1748.

requereront, & ils se concerteront soigneusement ensemble sur tout ce qui sera relatif au soulagement & à la guérison des malades & blessés.

III. Le Chirurgien-major pansera ou fera panser les blessés autant de fois qu'il sera nécessaire, deux fois par jour les plaies qui, par leur grande suppuration, devront l'être, & les autres au moins une fois; & ne commencera point que tous ses appareils ne soient prêts, pour ne point exposer les plaies & ulcéres à l'impression de l'air : il n'y appliquera rien qui ne soit chaud en quelque tems que ce soit, & aura soin que l'on brûle du geniévre ou autres parfums devant & pendant son pansement.

IV. Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses aux Entrepreneurs de ses hôpitaux, de fournir, pour le pansement de quelque blessure que ce puisse être, ou pour les compositions de médicamens, aucunes eaux-de-vie de grain, à peine de quinze cens livres d'amende, & de punition exemplaire en cas de récidive : défend pareillement aux Chirurgiens & Apothiquaires de s'en servir, à peine de destitution de leur emploi; leur enjoint, au cas qu'on leur en présente, d'en avertir sur le champ le Commissaire des guerres, afin qu'il en dresse son procès-verbal, & audit Commissaire des guerres, d'envoyer ledit procès-verbal au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, & à l'Intendant du département, pour y statuer.

Des Alimens & de leur distribution.

ART. I. La portion d'alimens pour chaque malade ou blessé sera, comme elle a toujours été, par jour, d'une livre de viande, poids de marc, deux tiers de bœuf, & l'autre tiers de veau ou de mouton, laquelle livre cuite & sans os reviendra à dix onces; de vingt-quatre onces de pain entre le bis & le blanc, aussi poids de marc, de pur froment, ou de vingt onces de pain blanc, au choix du Médecin & du Chirurgien-major dans chaque hôpital, & d'une chopine, mesure de Paris, de vin blanc ou rouge, avec le sel & le vinaigre nécessaires.

II. Il sera aussi fourni par les Entrepreneurs, des œufs dans les bouillons, des œufs frais, de la tisane commune pour les boissons ordinaires, de la panade, du lait, de la bouillie, du riz & des pruneaux, mais dans le cas seulement où ces alimens auront été ordonnés comme régime par les Médecins & Chirurgiens-majors, attendu que lesdites denrées ne font point partie de la portion ordinaire.

III. A l'égard des Officiers, il leur sera fourni le double en valeur, ainsi qu'il sera plus particuliérement réglé par l'Intendant du département, eu égard au prix des denrées & à la qualité de celles que le pays produit dans le lieu où chaque hôpital sera situé.

IV. La viande ſera belle, bien ſaignée & de bonne qualité, ſans qu'il puiſſe y être admis de têtes, cœurs, freſſures & pieds; elle ſera examinée par le Contrôleur lors de la livraiſon, & au cas qu'il la trouve défectueuſe, il en avertira ſur le champ le Commiſſaire des guerres, ou, au défaut du Commiſſaire des guerres, le Major de la place ou tout autre Officier chargé du détail, lequel, audit cas de défectuoſité, en dreſſera procès-verbal, fera jetter la viande dans la riviére, ou la fera enterrer en préſence de témoins, en fera acheter d'autre de la plus belle qualité, dans les boucheries de la ville, aux frais de l'Entrepreneur, & condamnera le Boucher qui aura fourni la mauvaiſe, à la perte du prix d'icelle & en une amende arbitraire, qui, pour la premiere fois, ne pourra être moindre de vingt livres, applicable aux pauvres du lieu; en cas de récidive ladite amende ſera de cinquante livres, & il ſera enjoint à l'Entrepreneur de prendre un autre Boucher.

V. Les peſées de la viande du matin & du ſoir ſeront faites en préſence du Contrôleur, & ſeront proportionnées au nombre des malades, bleſſés, infirmiers, chirurgiens & employés, qui doivent être nourris dans l'hôpital, à raiſon d'une demi-livre pour chacun par chaque peſée, obſervant de les augmenter ou diminuer, eu égard au nombre de ceux qui ſeront entrés ou ſortis. La peſée étant faite exactement, la viande ſera miſe dans un lieu fermant,

dont la clef ſera donnée au Sergent de garde; & à l'heure accoutumée le Sergent ſe trouvera préſent pour faire ouverture du lieu où ladite viande aura été dépoſée; elle en ſera tirée & miſe dans la marmite devant lui, & il conſignera au ſentinelle de la cuiſine de n'en laiſſer tirer aucun morceau juſqu'à la cuiſſon parfaite, même d'empêcher que ladite marmite ſoit dégraiſſée.

VI. S'il arrivoit qu'à l'heure de la peſée le Boucher n'eût pas pris ſes précautions pour fournir autant de viande qu'il eſt néceſſaire, il en ſera acheté de la plus belle dans les boucheries de la ville aux frais de l'Entrepreneur, & le Boucher ſera condamné par le Commiſſaire des guerres en dix livres d'amende applicable comme deſſus.

VII. Le pain ſera de pur froment, de bonne qualité; celui qui ſe trouvera trop peu cuit ou brûlé, ſera rejetté; & au cas qu'il ſoit mêlé de ſeigle ou autres grains, le Contrôleur en avertira le Commiſſaire des guerres, qui le fera viſiter, en dreſſera procès-verbal, en fera fournir d'autre aux frais de l'Entrepreneur, fera empriſonner le Boulanger, & condamnera l'Entrepreneur en cent livres d'amende, ſauf plus grande peine en cas de récidive.

VIII. Le vin rouge & blanc ſeront du pays, & de bonne qualité; ils ſeront vieux autant qu'il ſera poſſible, & ſi l'on n'en peut fournir que de la derniere récolte, la diſtribution n'en pourra commencer

au plutôt qu'au premier Avril ſuivant. Les malades attaqués de cours de ventre & dyſenterie ne ſeront fournis que de vin rouge, & le vin blanc ſera donné aux autres malades, à l'exception néanmoins des cas où l'uſage du vin blanc auroit été interdit au malade par l'ordonnance du Médecin ou du Chirurgien-major.

IX. Dans les pays qui ne produiſent point de vin, il y ſera ſuppléé par l'uſage de la biére, qu'audit cas il ſera permis aux Entrepreneurs de fournir par une clauſe expreſſe de leur marché, laquelle permiſſion ne ſera accordée que ſous la condition de donner du vin aux malades ou bleſſés comme remede ou potion cordiale, lorſqu'il ſera ainſi ordonné par le Médecin ou Chirurgien-major.

X. Les caves, celliers & magaſins de l'Entrepreneur ſeront viſités au moins une fois par mois par le Commiſſaire des guerres, aſſiſté du Contrôleur, du Médecin & du Chirurgien-major; & au cas qu'il s'y trouve du vin défectueux ou gâté, le Commiſſaire des guerres le fera répandre en leur préſence, & obligera l'Entrepreneur à le remplacer par d'autre de bonne qualité : il en ſera uſé de même à l'égard de la biére.

XI. L'heure de la diſtribution des alimens ſera fixée dans chaque hôpital à dix heures du matin pour le dîner, & à quatre ou cinq heures du ſoir pour le ſouper; laiſſant néanmoins Sa Majeſté, au Com-

missaire des guerres la liberté de changer quelque chose à cette fixation, de concert avec le Médecin & le Chirurgien, suivant l'exigence des cas.

XII. La viande étant cuite vers l'heure fixée pour la distribution, elle sera coupée par portions en présence du Contrôleur & du Sergent de garde, qui seront appellés à cet effet: il en sera usé de même pour les portions de pain & de vin. Le Contrôleur goûtera le bouillon pour connoître s'il est bon, ainsi que le pain, la viande & le vin; & s'il y trouve quelque chose de défectueux, il en avertira sur le champ le Commissaire des guerres, afin qu'il donne ses ordres pour y remédier.

XIII. Le Médecin & le Chirurgien-major assisteront pareillement, soit dans la cuisine, soit dans les salles, à la distribution des portions, pour les goûter chaque jour, & avertir, de leur part, le Commissaire des guerres, s'ils y trouvent quelque défectuosité. Enfin le Commissaire goûtera aussi tous les jours lui-même lesdites portions, ou au moins aussi souvent que ses fonctions pourront le lui permettre.

XIV. Les portions seront portées & distribuées dans les salles par les Infirmiers, chacun dans leur quartier.

XV. Il y aura toujours un Chirurgien présent à la distribution des alimens, lequel tiendra la main à ce que chaque malade ou blessé ait ce qui lui aura

été ordonné ; obſervant d'interdire l'uſage des alimens ſolides à ceux à qui la fievre ſera ſurvenue depuis la viſite du Médecin ou du Chirurgien-major.

XVI. La diſtribution de la viande étant faite à tous ceux qui auront été compris dans la peſée, & non autres, le ſurplus de ladite viande ſera haché ſur le champ en préſence du Contrôleur & du Sergent de garde, & mis dans la marmite du conſommé, pour faire de bons bouillons qui ſeront donnés aux malades à la diéte.

XVII. Les malades à la diéte devant avoir trois ou quatre bouillons par jour, ſuivant les ordonnances du Médecin ou du Chirurgien-major, le Contrôleur veillera à ce qu'ils leur ſoient exactement fournis ; & il fera fournir avec la même exactitude les œufs, panade, bouillie, riz, pruneaux, lait & tiſane, à ceux auxquels ils auront été preſcrits pour régime. La diſtribution de ces alimens ſera faite dans chaque ſalle par les garçons Chirurgiens.

Des Médicamens.

Art. I. Le Médecin & le Chirurgien-major, chacun en ce qui les concerne, preſcriront une formule de remedes uſuels à laquelle l'Apothiquaire ſera tenu de ſe conformer, tant pour ſes approviſionnemens que pour ſes compoſitions ; & leſdites formules ſeront préſentées à l'Inſpecteur, Médecin ou Chirurgien des hôpitaux, lors de ſa viſite générale, pour

en conférer enſemble, & y ajouter ou retrancher ce qu'ils jugeront à propos pour le bien du ſervice (a).

II. Il ſera choiſi dans l'intérieur de l'hôpital un lieu convenable pour y établir l'apothiquairerie, & dans lequel ſeront dépoſées toutes les drogues néceſſaires & preſcrites par les formules ci-deſſus, ſoit pour les quantités, ſoit pour les qualités; ce qui aura lieu, même dans le cas où le marché des médicamens ſeroit ſéparé de celui des alimens.

III. Le Médecin & le Chirurgien-major viſiteront enſemble & de concert l'apothiquairerie, au moins une fois par mois; ils feront jetter en leur préſence les remedes corrompus & gâtés; & s'il en manque de néceſſaires, ils en dreſſeront un état dont copie ſera remiſe à l'Entrepreneur, pour qu'il ait ſoin d'en faire promptement le remplacement, & une autre copie au Commiſſaire des guerres, afin qu'il y tienne la main.

IV. Fait, Sa Majeſté, très-expreſſes inhibitions & défenſes à l'Apothiquaire de faire aucune compoſition pour le ſervice de l'hôpital, ailleurs que dans l'apothiquairerie, & hors de la préſence du Médecin & du Chirurgien-major, à peine de privation de ſon emploi.

(a) Le premier Médecin de l'armée donne des formules & un état des drogues, tant ſimples que compoſées, qui doivent ſe trouver dans les hôpitaux.

V. A l'égard de la ſimple manipulation des remedes journaliers & uſuels, elle ne ſera faite pareillement que dans l'apothiquairerie, à peine de dix livres d'amende pour la premiere fois, & de deſtitution d'emploi en cas de récidive.

VI. Au cas que l'Apothiquaire manque de quelqu'une des drogues ordonnées par le Médecin & le Chirurgien-major, il ſera tenu de les en avertir ſur le champ pour y ſuppléer : lui fait, Sa Majeſté, très-expreſſes inhibitions & défenſes d'en ſubſtituer de ſon chef, ſur les peines portées en l'article précédent.

VII. Veut & ordonne, Sa Majeſté, qu'au cas où l'Apothiquaire ſoit ſurpris employant, ou convaincu d'avoir employé de fauſſes drogues au lieu de celles ordonnées, il en ſoit dreſſé procès-verbal par le Commiſſaire des guerres, en préſence du Contrôleur, du Médecin, du Chirurgien-major & de témoins, au moins au nombre de deux, qui ſigneront conjointement avec le Commiſſaire ledit procès-verbal, ainſi que ledit Apothiquaire, s'il veut ſigner, ſinon ſera fait mention de ſon refus.

VIII. Sur le vû dudit procès-verbal, qui ſera adreſſé ſur le champ au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, & à l'Intendant du département, le procès ſera fait extraordinairement par l'Intendant audit Apothiquaire, lequel audit cas de conviction & ſuivant l'exigence des cas, ſera con-

damné en une amende arbitraire, applicable moitié au dénonciateur, l'autre moitié à l'hôpital du lieu, ou le plus prochain, même en une peine corporelle s'il y échet.

IX. L'Apothiquaire administrera lui-même en présence du Chirurgien de garde ou de quartier, les remedes qui auront été ordonnés aux malades & blessés, & les verra prendre sans les laisser auxdits malades & blessés, pour éviter toutes erreurs dans la distribution, pour être en état d'en suivre les effets & d'en rendre compte au Médecin ou Chirurgien-major lors de leurs visites, conformément aux réglemens, ou d'expliquer les raisons pour lesquelles le Chirurgien de garde & lui de concert, auroient jugé à propos de les suspendre.

X. L'Apothiquaire fera une bonne provision de plantes usuelles, chacune dans leur tems, & les conservera bien closes dans des boîtes, de maniere qu'elles ne soient point exposées à l'air & à la poussiére, qui en détruisent la vertu & la qualité.

XI. On établira dans chaque hôpital, autant qu'il sera possible, & l'on cultivera soigneusement un jardin de plantes usuelles, dans le lieu qui sera désigné par l'Intendant; le Médecin & le Chirurgien-major auront la direction de ce jardin, chacun en ce qui les concerne.

Des Lits, Fournitures & demi-Fournitures.

Art. I. L'uſage des demi-fournitures n'aura lieu dans les hôpitaux, que pour ceux qui ſeront établis en tems de guerre, dans chacun deſquels cependant il ſera remis un nombre de fournitures complétes pour les bleſſés de grandes bleſſures, ou pour les malades attaqués de maladies grandes ou contagieuſes (*a*).

II. L'Entrepreneur des lits fera laver les couvertures & les bois de lits tous les ſix mois, & fera rebattre les matelas auſſi ſouvent qu'il ſera néceſſaire: la paille des paillaſſes ſera renouvellée tous les ſix mois pour les lits ſervant aux convaleſcens, & pour ceux qui ſervent aux malades, autant de fois que le Médecin ou Chirurgien-major le jugeront à propos.

III. Il ſera fourni trois paires de draps pour chaque fourniture compléte, & trois draps pour chaque demi-fourniture, deſtinés au ſervice des hôpitaux, afin que les malades puiſſent être changés lorſqu'ils en auront beſoin, & qu'il ſera ordonné par le Médecin ou par le Chirurgien-major.

IV. Lors de la livraiſon des fournitures ou demi-fournitures, le Commiſſaire des guerres, ou le Contrôleur en ſon abſence, fera auner les draps & peſer

---

(*a*) Les fournitures ſont compoſées d'un matelas, un traverſin, une paillaſſe, trois paires de draps, une couverture. Les demi-fournitures ſont compoſées d'une paillaſſe, d'un ſac à paille pour oreiller, de trois draps & d'une couverture.

les matelas & traversins, pour connoître s'ils sont de la même mesure & du poids ordonné; & en cas qu'il les trouve défectueux, ou que le nombre ne se trouve pas complet, il en dressera procès-verbal, qu'il enverra sur le champ au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, & à l'Intendant du département, afin qu'ils y pourvoient : il en sera usé de même lorsque les matelas seront rebattus, ou dans le cas de renouvellement de fournitures & demi-fournitures.

V. Enjoint très-expressément, Sa Majesté, aux Commissaires des guerres, aux Contrôleurs, & généralement à tous les Officiers de ses hôpitaux, de ne point souffrir qu'aucun malade ou blessé soit mis dans le lit d'un mort, avant que les draps & la paille en aient été changés.

VI. Enjoint pareillement, Sa Majesté, aux Commissaires des guerres, aux Contrôleurs, & à tous autres Officiers de ses hôpitaux, d'empêcher les malades ou blessés de coucher sur leurs lits avec leurs souliers, ce qui détruit les fournitures & entretient la mal-propreté.

Des Linges, Bonnets & Robes de chambre.

Art. I. Les linges à pansemens seront fournis par l'Entrepreneur, ainsi que le charpis. Enjoint, Sa Majesté, au Chirurgien-major, de visiter les approvisionnemens qu'il en fera avant leur entrée

dans le magaſin ; & au cas qu'il en trouve de mauvaiſe qualité, d'en donner avis au Commiſſaire des guerres, qui, audit cas, les fera brûler en ſa préſence, & en dreſſera procès-verbal.

II. Ordonne, Sa Majeſté, qu'au cas où l'Entrepreneur ſe trouvât manquer de linges à panſemens, & de charpis dans le beſoin, il ſera condamné en une amende de quinze cens livres, qui ſera prononcée par l'Intendant du département, ſur le vu du procès-verbal qui en ſera dreſſé par le Commiſſaire des guerres, & envoyé audit Intendant & au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre: Veut, Sa Majeſté, audit cas, que le Commiſſaire des guerres faſſe acheter dans la ville ou lieux circonvoiſins ce qui ſera néceſſaire au ſervice, & à quelque prix que ce ſoit, aux frais de l'Entrepreneur.

III. Les bonnets & coëffes de nuit ſeront toujours à la charge des Entrepreneurs, & il y aura quatre coëffes par chaque bonnet, pour pouvoir changer les malades ou bleſſés. Le Commiſſaire des guerres ſe fera remettre l'état de l'approviſionnement de l'hôpital en ce genre, qu'il fera augmenter par proportion des malades ou bleſſés qui y ſeront reçus ; & fera de tems en tems la viſite deſdits bonnets & de leurs coëffes, pour en ôter ce qui ſera hors de ſervice & le faire remplacer.

Des Maux vénériens.

Art. I. Tous les malades attaqués du mal vénérien ſeront non ſeulement placés dans une ſalle particuliére deſtinée à leur traitement, ainſi qu'il eſt porté dans les réglemens précédens, mais le Contrôleur & le Chirurgien-major veilleront avec une extrême attention à ce que les linges & autres effets deſtinés à leur uſage, ſoient leſſivés ſéparément, & ne ſoient point confondus avec les autres.

II. Le Médecin ſera appellé par le Chirurgien-major au commencement & à la fin du traitement de chaque malade attaqué du mal vénérien, & dans les occaſions périlleuſes.

Des Eaux minérales.

Art. I. Les Cavaliers, Dragons ou Soldats ne pourront être reçus dans les lieux où ſe prennent les eaux, hors le tems des ſaiſons ordinaires; obſervant de s'y rendre aſſez tôt pour qu'avant la ſaiſon finie, ils puiſſent avoir fait uſage des eaux, autant de tems qu'il ſera néceſſaire à leur guériſon, ſinon ils ſeront renvoyés à leur Régiment, en telle ſorte qu'à la fin de chaque ſaiſon il ne reſte aucun malade dans aucun deſdits lieux, ſi ce n'eſt pour des cas particuliers & imprévûs, dont le Médecin, ou, à ſon défaut, le Chirurgien chargé de la diſpenſation des eaux rendra

compte au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre.

II. Chaque Cavalier, Dragon ou Soldat, ſera porteur d'un congé militaire, ou d'un billet de ſortie d'hôpital, & d'un certificat du Chirurgien-major du Régiment où il ſert, ou du Médecin & du Chirurgien-major de l'hôpital d'où il ſera ſorti, contenant la nature & le détail de ſa maladie, ſur lequel le Médecin ou Chirurgien qui ſera chargé de la diſpenſation des eaux, puiſſe juger ſi elles lui ſont convenables, ſinon il ſera renvoyé dans les vingt-quatre heures.

III. Le Médecin ou Chirurgien chargé de la diſpenſation des eaux, marquera au dos du congé ou du billet de l'hôpital, s'il eſtime que le Soldat, Cavalier ou Dragon doive être reçu à prendre les eaux, ou s'il doit être renvoyé ; & dans les deux cas ledit Soldat, Cavalier ou Dragon, portera ledit congé ou billet au Commiſſaire des guerres, qui le fera recevoir à l'hôpital, s'il y en a d'établi dans le lieu, & lui expédiera un billet d'entrée, ou s'il n'y a point d'hôpital, un billet de logement.

De la propreté, de l'état de l'air, &c.

Art. I. Dans les hôpitaux fixes & ſédentaires, le Commiſſaire des guerres donnera ſes ordres pour faire blanchir les ſalles, & les portes & lambris avec de la chaux vive, au commencement du printems,

afin d'y entretenir la propreté & de détruire les insectes. Il en sera usé de même, autant que faire se pourra, lors de l'établissement des hôpitaux, que le service des armées exige en tems de guerre.

II. Le Contrôleur sera particuliérement chargé, sous les ordres du Commissaire des guerres, de faire balayer & nettoyer les salles deux fois par jour, le matin avant les visites & pansemens, le soir immédiatement apres les repas, & plus souvent s'il est nécessaire; il fera pareillement balayer les cours & les escaliers, au moins une fois par jour.

III. Le même Contrôleur aura soin de faire parfumer les salles, en y faisant brûler du bois de geniévre ou autre bois odoriférant, trois fois par jour pour le moins, sur-tout avant & pendant les pansemens.

IV. Il visitera très-souvent les ustensiles de cuivre, pour examiner s'il n'y a point de verd de gris, & obligera le Directeur ou Entrepreneur à les faire étamer lorsqu'il en sera besoin, & au moins tous les mois.

V. Il veillera à ce que les Infirmiers, servant les malades, se tiennent sur eux le plus proprement qu'il leur sera possible, & fera renvoyer ceux qui, après avoir été avertis, ne se conformeroient pas à ce qu'il leur aura ordonné à cet égard.

VI. Le feu commencera à être allumé dans lesdites salles au jour qui sera fixé par le Commissaire des

des guerres, & cessera pareillement au jour ordonné de la même maniére; à quoi le Contrôleur aura soin de tenir la main.

VII. Dans les beaux jours le Contrôleur fera ouvrir les fenêtres, pour donner de l'air aux salles; ce qu'il ne fera néanmoins que du consentement du Médecin ou du Chirurgien-major.

Des Convalescens.

ART. I. Quant aux convalescens dont la sortie aura été ordonnée par la note du jour précédent, les Médecins ou Chirurgiens-majors se feront représenter ladite note, pour connoître si les malades sont effectivement renvoyés, ou examiner si les causes pour lesquelles ils auroient été retenus, sont légitimes: en cas qu'elles ne le soient pas, ils en donneront avis sur le champ au Commissaire des guerres & au Contrôleur, pour y pourvoir; & faute par les Commissaire des guerres & Contrôleur, d'avoir fait sortir lesdits convalescens, lesdits Médecins & Chirurgiens-majors en instruiront le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, par la mention qu'ils en feront dans la colonne d'observations de l'extrait de leur registre pour chaque mois.

II. Les Médecins & Chirurgiens-majors ne souffriront en aucun cas que les convalescens soient employés comme Infirmiers dans l'hôpital; au cas qu'ils s'apperçoivent de cet abus, ils en avertiront

pareillement le Commissaire des guerres & le Contrôleur, à l'effet d'y remédier, & même en instruiront le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, s'il n'y étoit pas pourvû.

III. Tout ce que dessus sera exécuté par les Médecins & Chirurgiens-majors, à peine de la retenue d'un mois de leurs appointemens pour l'omission de l'envoi chaque mois de l'extrait de leur registre, même de plus grande peine s'il y échéoit ; & à l'égard des autres abus auxquels ils auroient donné lieu par leur négligence ou leur connivence, à peine de destitution de leur emploi, & d'être déclarés incapables de servir de leur vie dans les hôpitaux du Roi.

Des Morts.

ART. I. Immédiatement après le décès d'un malade ou blessé, son corps sera transporté par les Infirmiers de quartier dans le lieu qui sera destiné à cet effet dans l'hôpital Fait, Sa Majesté, très-expresses inhibitions & défenses de laisser aucun mort dans les salles ou lieux de passage, à peine de punition exemplaire contre les Infirmiers.

II. Les corps des malades ou blessés décédés ne seront enterrés que vingt-quatre heures au plutôt après leur mort, si ce n'est dans le cas de crainte de corruption, ou autres cas qui doivent être exceptés pour la salubrité de l'hôpital, desquels cas il n'y

aura que le Médecin & le Chirurgien-major qui puissent décider.

III. Les fosses dans lesquelles les morts seront déposés, auront au moins quatre pieds de profondeur, & seront bien exactement remplies de terre bien foulée, après que les corps y auront été placés. Veut, Sa Majesté, que les Fossoyeurs ou tous autres qui se trouveront convaincus d'avoir enlevé les draps ou linceuls dans lesquels lesdits défunts auront été ensévelis, soient mis en prison pour être punis suivant l'exigence du cas.

IV. Permet & même enjoint, Sa Majesté, aux Médecins & Chirurgiens de ses hôpitaux, en cas de soupçon de maladie épidémique ou autres cas singuliers, de faire ou faire faire, en leur présence, ouverture des cadavres, à l'effet d'acquérir la connoissance des causes desdits cas & maladies, nécessaire à leur traitement; de laquelle ouverture ils dresseront procès-verbal contenant leurs observations, s'il y en a à faire qui leur paroissent importantes, & adresseront sur le champ ledit procès-verbal à l'Intendant du département, & au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre.

Des Hôpitaux ambulans.

ART. I. Soit que les hôpitaux ambulans à la suite des armées soient desservis par régie ou par entreprise, on s'y conformera à tout ce qui est pres-

crit dans les titres & articles du précédent réglement.

Du Médecin.

Art. I. Le Médecin ſe conformera à tout ce qui lui eſt preſcrit par les articles du préſent réglement qui le concernent.

II. L'Apothiquaire en chef & les garçons Apothiquaires ſeront aux ordres, principalement du Médecin : aucun garçon Apothiquaire ne ſera admis dans l'hôpital, qu'il n'ait été auparavant bien examiné par lui, ledit Médecin devant être le maître de congédier leſdits garçons, & de les changer s'ils manquent de capacité & d'aſſiduité à leurs devoirs : ce qu'il ne pourra faire néanmoins ſans le conſentement du Commiſſaire des guerres. A l'égard de l'Apothiquaire en chef, ou Major, des Aide-majors & Sous-aide-majors, il inſtruira le Commiſſaire des guerres & l'Intendant des raiſons qu'il y auroit de les renvoyer, afin qu'il y ſoit pourvû, & pourra même les interdire de toutes fonctions en cas de néceſſité urgente, & juſqu'à nouvel ordre.

III. Dans les hôpitaux où il n'y aura point de Médecin, ou en ſon abſence, tout ce qui lui eſt preſcrit par le préſent réglement ſera exécuté par le Chirurgien-major.

De l'aſſemblée des Officiers.

Art. I. Le premier jour de chaque mois il ſe fera une aſſemblée, où ſe trouveront le Commiſſaire des

guerres, ou, en ſon abſence, le Major de la place, le Contrôleur, l'Aumônier, le Médecin & le Chirurgien-major, dans laquelle aſſemblée tous les aſſiſtans propoſeront tout ce qu'ils croiront convenable au bien du ſervice.

II. Le Médecin fera part à ladite aſſemblée, des obſervations qu'il aura faites touchant les différens genres de maladies qu'il aura traitées; & le Chirurgien-major communiquera ſes réflexions ſur les plaies qu'il aura panſées, les opérations & ouvertures de cadavres qu'il aura faites. L'un & l'autre feront le détail le plus exact des maladies épidémiques, contagieuſes & extraordinaires, s'il en regne, & des remedes qu'ils auront reconnus les plus efficaces pour parvenir à leur guériſon.

III. Il ſera enſuite dreſſé procès-verbal de tout ce qui aura été propoſé & obſervé dans ladite aſſemblée, auquel procès-verbal ſigneront leſdits Commiſſaire des guerres, ou Major de la place, le Contrôleur; le Médecin, l'Aumônier & le Chirurgien-major, & il en ſera renvoyé une expédition au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, & une pareille à l'Intendant.

Réglemens qu'il eſt utile aux Officiers de Santé de connoître.

Art. I. Aucun Soldat, Cavalier ou Dragon ne ſera admis dans les hôpitaux du Roi, qu'après avoir

été viſité par le Médecin ou le Chirurgien-major ; & au cas qu'il ſe trouve atteint d'une maladie incurable, il ſera renvoyé ſur le champ, après néanmoins que ſon état aura été certifié ſommairement au dos de ſon billet d'entrée par le Médecin, ou par le Chirurgien-major, ſi c'eſt un fait de chirurgie.

II. Le tranſport des malades ou bleſſés d'un hôpital dans un autre ne ſera ordonné que dans le cas d'une néceſſité abſolue, & des malades ou bleſſés ſeulement qui ſeront plus en état de ſoutenir la fatigue du chemin, deſquels le choix ſera fait par le Commiſſaire des guerres, de concert avec le Médecin & le Chirurgien-major.

III. Dans les principaux hôpitaux, le Médecin fera tous les ans un cours de médecine, & le Chirurgien-major pendant l'hiver un cours d'anatomie & d'opérations ; le Chirurgien-major fera de plus en été un cours d'oſtéologie & de bandages, auxquels tous les garçons Chirurgiens ſeront obligés d'aſſiſter, pour s'entretenir dans l'exercice de leur art, & pour y former des éléves.

IV. Les malades ou bleſſés qui doivent ſortir de l'hôpital, ſeront inſcrits dès la veille dans une note qui ſera remiſe à cet effet par les Médecins & Chirurgiens-majors au Contrôleur de l'hôpital, s'il y en a, ou, à ſon défaut, au Commiſſaire des guerres, qui viſeront ladite note & la remettront au Directeur ou Entrepreneur de l'hôpital.

V. Défend, Sa Majesté, aux Médecins de ses hôpitaux & aux Chirurgiens-majors, de souffrir dans lesdits hôpitaux aucuns écrouelleux, épileptiques, & généralement aucuns malades attaqués de maux incurables, ou hors d'état de servir par les suites de leurs blessures ou par leurs infirmités. Enjoint, Sa Majesté, auxdits Médecins & Chirurgiens-majors de comprendre les malades de cette espece dans la note de ceux qui doivent être renvoyés le lendemain, même de les faire sortir sur le champ s'ils jugent leur présence dangereuse dans l'hôpital, & de certifier sommairement de leur état au dos de leur billet de sortie : le tout à peine par lesdits Médecins & Chirurgiens d'en répondre, & de privation de leur emploi. Ordonne, Sadite Majesté, aux Commissaires des guerres, & aux Contrôleurs en leur absence, de donner avis aux Officiers-majors des Régimens, des Soldats ainsi renvoyés comme incurables, afin qu'ils ne soient plus compris à l'avenir dans les revûes desdits Régimens & états des Soldats, Cavaliers & Dragons déclarés comme étant aux hôpitaux lors desdites revûes.

VI. N'entend néanmoins, Sa Majesté, comprendre dans la disposition du précédent article les Soldats, Cavaliers ou Dragons, qui par l'ancienneté de leurs services ou par leurs blessures paroîtront dans le cas d'avoir mérité les Invalides, auxquels sera donné par le Commissaire des guerres un délai suffisant pour

écrire à leur Régiment & en faire venir les certificats nécessaires ; lequel délai sera arbitré par le Commissaire, eu égard à la distance du Régiment, & ne pourra excéder le mois dans l'étendue du royaume. Le délai passé sans que le Soldat, Cavalier ou Dragon ait reçu ses certificats, il sera mis hors de l'hôpital en la forme ci-dessus ; & s'il les a reçus, le Commissaire des guerres en informera sur le champ le Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, afin qu'il y pourvoie.

VII. Pour l'exécution des articles précédens, veut & ordonne, Sa Majesté, que chaque Chirurgien-major soit tenu d'avoir un registre côté & paraphé à chaque page par le Commissaire des guerres, dans lequel il inscrira les noms de famille & de guerre, le lieu de la naissance, l'élection, bailliage, sénéchaussée ou châtellenie dans le ressort desquels ledit lieu sera situé ; le nom du Régiment, celui de la Compagnie, & le jour de l'entrée dans l'hôpital, de chaque Soldat, Cavalier ou Dragon, qui ayant été traités dans ledit hôpital, ne se trouveront plus en état de servir par leurs infirmités, même ceux qui s'étant présentés pour être reçus, auront été renvoyés comme incurables : il y expliquera par un détail sommaire dans une colonne d'observations, le genre d'infirmités dont l'incurable est attaqué ; duquel registre ledit Chirurgien-major enverra le premier de chaque mois, au Secrétaire d'Etat ayant le dépar-

tement de la guerre, un extrait pour le mois précédent, visé par le Médecin de l'hôpital, s'il y en a.

VIII. En cas de changement du Chirurgien-major de l'hôpital pour passer dans un autre, ou pour toute autre destination, ledit Chirurgien-major sortant, sera tenu de remettre le registre ci-dessus au Chirurgien-major entrant, & ne sera payé de ses appointemens qu'en rapportant le récépissé dudit registre, signé par son successeur.

IX. Le Contrôleur de l'hôpital, s'il y en a, tiendra de sa part un registre semblable, qu'il sera en état de remplir au moyen des billets d'entrée qui lui seront présentés avant d'être remis à l'Entrepreneur ou Directeur, des états de transport des malades de l'hôpital dans un autre, des notes des Médecins & Chirurgiens-majors pour la sortie des convalescens ou incurables, qui lui seront communiquées chaque jour, des billets desdites sorties, qu'il visera, & des registres des Aumôniers & Chirurgiens, qu'ils seront tenus de lui représenter toutes les fois qu'il le demandera.

X. L'état présenté au Commissaire des guerres en la forme ci-dessus, sera par lui vérifié sur les pieces justificatives, en présence du Contrôleur, de l'Aumônier, du Médecin & du Chirurgien-major, lesquels apporteront les registres qu'ils auront tenus, & les communiqueront au Commissaire lorsqu'ils en seront requis; & ladite vérification faite, l'état sera

clos & arrêté par ledit Commiſſaire, & viſé par le Contrôleur.

XI. Veut & ordonne, Sa Majeſté, qu'au cas que par la vérification ci-deſſus, il ſe trouve que les Directeurs ou Entrepreneurs aient employé des noms de malades ou bleſſés ſuppoſés, ou qu'ils aient augmenté les journées deſdits malades ou bleſſés au-delà de celles qu'ils ont effectivement paſſées dans l'hôpital, il en ſoit dreſſé procès-verbal par le Commiſſaire des guerres, qui le fera ſigner par le Contrôleur, Aumônier, Médecin & Chirurgien-major, préſens; pour, ſur le vû dudit procès-verbal, être leſdits Directeurs ou Entrepreneurs condamnés aux peines portées dans les réglemens précédens; & au cas qu'il y ait un dénonciateur, la moitié de l'amende de quinze cens livres ſera prononcée à ſon profit, l'autre moitié au profit de l'hôpital du lieu ou du plus prochain; de laquelle moitié d'amende le dénonciateur ſera payé en déduction de ce qui ſera dû au Directeur ou Entrepreneur coupable, ſur le certificat du Commiſſaire des guerres, portant que la fauſſeté ou ſuppoſition ont été reconnues ſur ſa dénonciation.

XII. L'Apothiquaire en chef ou Major, les Aide-majors, Sous-aide-majors, s'il y en a, & garçons Apothiquaires, ſe conformeront aux ordonnances du Médecin & du Chirurgien-major.

XIII. Veut & entend, Sa Majeſté, que tout ce

qui a été ordonné précédemment pour les Chirurgiens-majors, Aide-majors, Sous aide-majors, s'il y en a, & garçons Chirurgiens, ſoit exécuté par rapport aux Apothiquaires des mêmes grades.

XIV. Enjoint au ſurplus, Sa Majeſté, à tous Apothiquaires, de quelque grade qu'ils puiſſent être, de ſe conformer aux articles du préſent réglement, en ce qui les concerne, & aux peines y portées.

XV. Le nombre de garçons Apothiquaires dans chaque hôpital, ſera fixé à un pour cinquante malades ou bleſſés indiſtinctement.

XVI. Le nombre des Infirmiers dans chaque hôpital, ſera fixé à un pour vingt malades ou pour douze bleſſés, & un pour dix Soldats, Cavaliers, Dragons ou autres attaqués du mal vénérien, & au-deſſous.

XVII. Les Infirmiers qui auront vendu des alimens aux malades ou bleſſés, ſeront mis ſur le champ en priſon, & condamnés en ſix livres d'amende pour la premiere fois, & en cas de récidive ſeront chaſſés de l'hôpital, ſans eſpérance d'y pouvoir rentrer, ni dans aucun autre de ceux du Roi.

XVIII. Tout Infirmier qui ſera convaincu d'avoir retranché ou fait retrancher quelque choſe de la portion d'un malade ou bleſſé, pour en augmenter la ſienne, ſera condamné en ſix livres d'amende pour la premiere fois, & chaſſé de l'hôpital en cas de récidive, ſans eſpérance d'y pouvoir rentrer, ni dans aucun autre de ceux du Roi.

XIX. Les Infirmiers rendront compte de tout ce qui se passera, tant de jour que de nuit, au Commissaire des guerres, ou au Contrôleur, afin qu'il puisse en instruire le Commissaire des guerres.

XX. Il sera commandé pour être de garde & veiller pendant la nuit dans chaque salle, un nombre suffisant d'Infirmiers, par proportion du nombre des malades ; l'ordre à cet égard sera donné par le Commissaire des guerres, ou, en son absence, par le Contrôleur, de concert avec le Médecin & le Chirurgien-major.

XXI. Enjoint au surplus, Sa Majesté, à tous Infirmiers de ses hôpitaux, de se conformer exactement à ce qui leur est prescrit par les articles du précédent réglement, & d'obéir aux ordres qui leur seront donnés par les Commissaires des guerres, Contrôleurs, Aumôniers, Médecins & Chirurgiens, chacun en ce qui les concerne.

XXII. Les Inspecteurs des hôpitaux nommés par Sa Majesté, Commissaires des guerres, Médecins, Chirurgiens ou autres, veilleront lors de leurs visites, chacun en ce qui les concerne, à l'exécution du présent réglement, dresseront des procès-verbaux de l'état dans lequel ils auront trouvé lesdits hôpitaux, dans lesquels ils feront mention des abus & contraventions qu'ils auront découverts, ainsi que des ordres qu'ils auront donnés pour y remédier, & enverront deux expéditions de chaque procès-verbal,

une au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, & l'autre à l'Intendant.

XXIII. L'Inſpecteur, avant de ſortir de l'hôpital pour paſſer dans un autre, laiſſera au Commiſſaire des guerres chargé de la police dudit hôpital, une note des ordres qu'il aura donnés, de laquelle le Commiſſaire lui donnera ſon reçu ſur le double qui en ſera fait.

XXIV. Les Entrepreneurs, Directeurs, Contrôleurs, Aumôniers, Chirurgiens, Apothiquaires, & généralement tous les Employés qui ſervent dans les hôpitaux, ſeront ſoumis aux ordres & à la juriſdiction des Inſpecteurs, leſquels ordres ſeront exécutés par proviſion, & nonobſtant tous autres; pourvû néanmoins qu'ils ne ſoient pas contraires au préſent réglement.

XXV. Si l'Inſpecteur, en faiſant ſa viſite, trouve des délits graves & des contraventions qui méritent châtiment, il pourra interdire & même faire arrêter les coupables, conſtater les faits par un procès-verbal ſéparé, lors duquel il entendra les témoins qui en auront connoiſſance, & prendre, s'il le juge néceſſaire, un premier interrogatoire des accuſés; pour remettre ou envoyer enſuite le tout à l'Intendant du département, qui ordonnera ce qu'il jugera convenable, ſelon les circonſtances & la qualité du délit: il adreſſera en même tems copie du tout au Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre.

XXVI. S'il arrive que les Inſpecteurs ſe trouvent dans un hôpital au premier du mois, jour indiqué pour l'aſſemblée des Officiers, conformément au réglement précédent, non-ſeulement ils y aſſiſteront, mais ils pourront même à chaque viſite, en convoquer une extraordinaire s'ils le jugent à propos, pour inſtruire les Officiers en général, des abus qu'ils auront obſervés, & les rappeller à leur devoir.

XXVII. Enjoint au ſurplus, Sa Majeſté, aux Inſpecteurs des hôpitaux, de ſe conformer aux articles du préſent réglement, chacun en ce qui les concerne, de les faire exécuter dans le cours de leurs viſites, & de remplir exactement tout ce qui leur eſt ou ſera preſcrit par les inſtructions particuliéres qui leur ſont ou ſeront adreſſées par les ordres de Sa Majeſté.

XXVIII. Chaque envoi de malades ou bleſſés ſera toujours accompagné d'une quantité de Chirurgiens & Infirmiers, proportionnée à leur nombre, afin qu'ils puiſſent recevoir en chemin les ſecours dont ils auront beſoin.

XXIX. Le Commiſſaire des guerres tiendra la main à ce que leſdits Officiers & Employés exécutent ce qui leur eſt preſcrit par les articles précédens du préſent réglement, & par ceux qui vont ſuivre. En cas de négligence, fraude ou autres délits de la part des Directeur, Contrôleur, Aumônier, Médecin, Chirurgien-major ou Aide-major & Apothiquaire en chef, il en inſtruira l'Intendant du dépar-

tement, & procédera contr'eux ainſi qu'il eſt ci-deſſus ordonné pour les cas qui ont été prévûs, même pourra les interdire pour cas graves, & juſqu'à ce qu'autrement en ait été ordonné.

XXX. A l'égard des garçons Chirurgiens, garçons Apothiquaires, Infirmiers, Portiers, Cuiſiniers, Balayeurs, & généralement de tous les bas employés commis à ſes ſoins, il les punira des peines portées au préſent réglement ; & dans les cas imprévûs, par amendes au profit des pauvres du lieu, expulſion de l'hôpital & empriſonnement, ſuivant les circonſtances : à la charge néanmoins, audit cas d'empriſonnement, d'en informer l'Intendant du département, & d'attendre ſes ordres pour mettre le coupable en liberté, ou pour paſſer à de plus grandes pourſuites.

XXXI. Le Chirurgien-major eſt & ſera le chef de tous les Chirurgiens, Aide-majors & garçons Chirurgiens de l'hôpital, qui ſeront tenus de lui obéir comme à leur ſupérieur, en tout ce qui concerne ſon art & le ſervice.

XXXII. Il ne ſera admis dans l'hôpital pour le ſervice des malades ou bleſſés, aucun garçon Chirurgien qui n'ait été auparavant bien examiné par le Chirurgien-major, qui viſitera auſſi leurs inſtrumens ; ledit Chirurgien devant être le maître de les congédier & changer, s'ils manquent de capacité & d'aſſiduité à leurs devoirs ; ce qu'il ne pourra faire néanmoins ſans le conſentement du Commiſſaire des guerres.

XXXIII. Il ne sera permis au Chirurgien-major de prendre pour garçon Chirurgien un apprentif, dans la vue de lui faire faire apprentissage, ou par recommandation.

XXXIV. Le Chirurgien-major obligera tous les garçons Chirurgiens de coucher à l'hôpital ; & s'il y est logé lui-même, il fera une ronde toutes les nuits dans leur chambre, pour s'assurer qu'ils y sont, ou en chargera un Aide-major en sa place.

XXXV. Il se conformera au surplus dans ses fonctions, à ce qui lui est prescrit par les articles du présent réglement.

XXXVI. Le Chirurgien-major partagera le soin des salles de l'hôpital entre les Chirurgiens-aide-majors & Sous aide-majors, s'il y en a, eu égard à la qualité des maladies ou blessures, & à leur habileté dans leur art.

XXXVII. Les Chirurgiens-sous-aide-majors, s'il y en a, seront tenus d'obéir aux Aide-majors lorsqu'ils se trouveront placés par le Chirurgien-major dans la même salle, à l'exception cependant des cas où le Major auroit donné des ordres contraires à ceux de l'Aide-major.

XXXVIII. Les garçons Chirurgiens attachés à chaque salle, obéiront aux Aide-majors & Sous-aide-majors, s'il y en a ; & en cas de contrariété, exécuteront toujours ce qui leur sera prescrit par le Chirurgien supérieur en grade.

XXXIX.

XXXIX. En cas d'absence ou de maladie du Chirurgien-major, & jusqu'à ce qu'autrement y ait été pourvu, il sera remplacé dans toutes ses fonctions par le Chirurgien-major le plus ancien.

XL. Le Chirurgien-major commandera chaque jour un Chirurgien de garde, qui, sous peine d'amende pour la premiere fois, & d'être congédié pour la seconde, ne sortira pas de l'hôpital le jour de sa garde, pour être toujours à portée de remédier aux accidens qui peuvent arriver en l'absence du Chirurgien-major ou Aide major, le jour & la nuit, pour visiter les malades qui entrent, & les faire placer dans les salles qui leur sont destinées par rapport à la nature de leurs maladies, & ordonner les remedes qui leur sont nécessaires; à quoi l'Apothiquaire se confor era.

XLI. En cas d'accidens graves & pressans, le Chirurgien de garde enverra avertir le Médecin ou le Chirurgien-major.

XLII. Le Chirurgien de garde tiendra la main à ce que les Sentinelles & les Infirmiers fassent leur devoir pour empêcher les désordres; & il aura la plus grande attention pour que les malades ou blessés ne mangent aucun fruit ni autre chose nuisible, & observent exactement le régime qui leur est prescrit.

XLIII. Fait, Sa Majesté, défenses à tous Chirurgiens, d'emporter hors de l'hôpital aucuns char-

pis, bandes, emplâtres & autres choses appartenantes audit hôpital, à peine de dix livres d'amende pour la premiere fois, & d'être congédiés en cas de récidive.

XLIV. Les garçons Chirurgiens seront nourris dans l'hôpital, à la même portion fixée pour les Soldats, Cavaliers & Dragons, & les journées de leur nourriture seront payées & employées dans les états de dépense sur le même pied. Leur fait, Sa Majesté, défenses d'emporter leurs portions hors de l'hôpital pour les aller consommer dans les cabarets ou ailleurs, à peine de trois livres d'amende & de punition plus grande en cas de récidive.

XLV. Tout garçon Chirurgien qui sera sorti de l'hôpital sans permission, ou qui, étant sorti avec permission, y rentrera ivre, sera mis sur le champ en prison, & condamné en quatre livres d'amende pour la premiere fois, & en cas de récidive sera chassé de l'hôpital.

XLVI. Tout Chirurgien qui sera convaincu d'avoir retranché ou fait retrancher quelque chose de la portion d'un malade ou blessé, pour en augmenter la sienne, sera condamné pour la premiere fois en dix livres d'amende, & pour la seconde sera chassé de l'hôpital sans espérance d'y pouvoir rentrer, ni dans aucun autre de ceux du Roi.

XLVII. Les garçons Chirurgiens qui auront vendu des alimens aux malades ou blessés, seront

mis ſur le champ en priſon, & condamnés en dix livres d'amende, & en cas de récidive ſeront chaſſés de l'hôpital.

XLVIII. Tout garçon Chirurgien convaincu de vol, friponnerie, ou malverſation, ſera châtié ſévérement pour l'exemple, & même livré à la Juſtice ſi le cas le requiert.

XLIX. Les gages de chaque garçon Chirurgien, indépendamment de la nourriture, ſeront & demeureront fixés à raiſon de quinze livres par mois, & ſeront à la charge des Entrepreneurs.

L. Les garçons Chirurgiens qui tomberont malades au ſervice des malades & bleſſés, ſeront traités dans l'hôpital ſur le même pied que les Soldats, Cavaliers & Dragons, mais audit cas leur traitement ſera en entier à la charge de l'Entrepreneur.

LI. Fait, Sa Majeſté, défenſes aux Entrepreneurs ou leurs Directeurs, de renvoyer aucun garçon Chirurgien malade ou ſuſpect de maladie, qu'après ſa guériſon, & du conſentement du Commiſſaire des guerres.

LII. Enjoint au ſurplus, Sa Majeſté, à tous garçons Chirurgiens de ſe conformer aux articles du préſent réglement, en ce qui les concerne, & aux peines y portées.

LIII. Le nombre de garçons Chirurgiens dans chaque hôpital, ſera fixé à un pour cinquante malades, un pour quinze bleſſés, & un pour dix Soldats.

Cavaliers, Dragons, ou autres attaqués du mal vénérien, & au-dessous. *Ordonnance du Roi, portant Réglement général concernant les Hôpitaux militaires, du premier Janvier* 1747.

Divers Réglemens militaires, faits depuis 1747, concernant les Soldats malades & les Hôpitaux.

LE Major ou un Aide-major de la place ou du quartier fera tous les huit jours une visite de l'hôpital de la place ou du quartier, pour y examiner la qualité des alimens, si les malades y sont tenus proprement, & s'ils ne se plaignent de rien ; il rendra compte au Commandant, & avertira le Commissaire des guerres qui en aura la police, des abus qu'il auroit pu découvrir, pour que celui-ci y remédie. Voyez *Instruction pour le service des Places*, tit. II, art. VIII.

Le Commandant supérieur de la place ou du quartier fera aussi la visite de l'hôpital une fois par mois, ou même plus souvent. *Ibid*, tit. VIII, art. IX.

Chaque Régiment de la place ou du quartier fournira tous les jours un Capitaine & un Lieutenant, ou Sous-Lieutenant, pour faire la visite de l'hôpital. Ces Officiers vérifieront si la viande est

de bonne qualité, ils goûteront le bouillon, le vin, la tisanne & les autres alimens, & verront si les malades de leur Régiment sont tenus proprement, s'ils ne se plaignent de rien, & ils en rendront compte au Commandant de leur Corps. *Ibid*, tit. XIII, art. LXXXIV, & tit. II, art. LXXXVI.

Le Major de chaque Régiment est tenu de faire toutes les semaines une visite de l'hôpital de son Régiment, le Commandant du Corps tous les quinze jours, de laquelle visite ils rendront compte ensuite au Commandant supérieur de la place. *Ibid*, art. LXXXVII.

Indépendamment de ces visites particulieres d'hôpital de chaque Régiment, il sera nommé tous les jours à l'ordre de la place ou du quartier, un Officier pour se trouver à l'hôpital à l'heure que l'on devra mettre la viande dans la marmite, afin de la voir peser devant lui, & d'examiner non-seulement si elle est d'une bonne qualité, mais encore s'il y en a la quantité requise, eu égard au nombre des malades. Il goûtera tous les alimens pour voir s'ils sont bons, & sera présent à toutes les distributions, après la derniere desquelles il se chargera de l'état général des malades de l'hôpital, que le Directeur dudit hôpital sera tenu de lui remettre pour le porter au Commandant supérieur de la place ou du quartier, auquel il rendra compte en même-tems de ce qui se sera passé pendant le jour dans ledit hôpital.

Instruction pour le service des places, titre XIII, art. LXXXVIII.

Lettre de M. le Marquis de Paulmy, du 26 Avril 1754, aux Commissaires des Guerres.

Je me suis apperçu, Monsieur, par la vérification de la dépense faite par les Soldats, Cavaliers & Dragons qui ont été envoyés aux eaux minérales l'année derniere, que le nombre en a été si considérable, qu'il fait soupçonner avec fondement que l'on abuse de la facilité qu'on a eue jusqu'ici de les y admettre, sans peut-être examiner trop scrupuleusement leur état & la nature de leurs blessures & infirmités, & juger si ces eaux leur sont salutaires ou dangereuses..... Pour remédier à un pareil abus, l'intention du Roi est que vous avertissiez les Majors des Corps qu'à l'avenir ils m'envoyent des états signés d'eux, des Soldats, Cavaliers & Dragons qui ont besoin de faire usage des eaux ; ils auront soin d'y marquer leur signalement, le tems de leur service & la nature de leurs maladies, & de les faire certifier par les Commandans de la Troupe & par les Médecins & Chirurgiens-majors des hôpitaux militaires où ils sont en garnison, ou, à leur défaut, par les Chirurgiens-majors des Régimens ou les Médecins de l'endroit..... Les Médecins & Chirurgiens, chargés de la dispensation des eaux, seront plus attentifs que jamais à n'admettre à leur

usage aucun Soldat qu'après un examen sérieux de son état, & à les interdire à ceux pour qui elles pourroient être nuisibles ou inutiles.

Lettre de M. le Marquis de Paulmy, du 15 Mars 1755, à Messieurs les Intendans.

A l'égard des Soldats, Cavaliers, Dragons qui sont tombés malades en route, & restés dans des hôpitaux externes situés à plus de cinq journées de marches, les Commissaires des guerres ou vos Subdélégués, à leur défaut, m'enverront des certificats des Médecins & Chirurgiens de ces hôpitaux, sur la nécessité de prendre les eaux pour le rétablissement de leur santé, &c.

Lettre de M. le Duc de Choiseuil à MM. les Intendans. Du 20 Mars 1763.

On a remarqué, Monsieur, l'année derniere que la plus grande partie des Soldats, Cavaliers & Dragons qu'on a envoyés aux eaux minérales, n'avoient aucune blessure apparente, mais seulement des rhumatismes & autres incommodités internes sur lesquelles on peut très-facilement en imposer, &c.... Je vous prie de faire connoître aux Majors des Régimens, que l'intention du Roi est qu'à l'avenir on n'expédie aucune route d'étape ni de simple logement, pour envoyer aux eaux des Soldats, Cava-

liers & Dragons ſur de ſimples certificats des Chirurgiens-majors des Corps, mais ſeulement ſur ceux des Médecins & Chirurgiens des hôpitaux militaires & de charité où ils ſont en garniſon, viſés du Commiſſaire des guerres du département, &, à ſon défaut, par votre Subdélégué. Vous enjoindrez en conſéquence à ces Médecins & Chirurgiens-majors d'hôpitaux de ne délivrer ces certificats qu'à ceux des Soldats, Cavaliers & Dragons dont les maladies ſont externes, apparentes, bien caractériſées & dont ils expliqueront la nature, & de n'en donner, dans les cas de rhumatiſmes, ſciatiques, douleurs articulaires, d'eſtomac, vagues, &c. qu'après avoir adminiſtré dans l'hôpital les remedes les plus appropriés à ceux qui en ſeront attaqués, & dont ils auront reconnu l'inſuffiſance pour la guériſon : ils délivreront deux certificats pour chaque malade..... Je m'attends que ces Médecins & Chirurgiens ſe conformeront exactement à cette regle.... Il paroît néceſſaire que vous faſſiez connoître aux Majors des Corps & aux Médecins & Chirurgiens, qu'à l'avenir on ne reçevra les Soldats, ſuivant la nature de leurs incommodités, qu'aux eaux de St. Amand, Bourbonne, Barege & Digne. On s'eſt d'autant plus volontiers déterminé à empêcher qu'on ne les envoie à celles de Plombieres, que les eaux de Bourbonne ont les mêmes propriétés pour les anciennes bleſſures, & encore plus de vertu pour les maladies

chroniques ; ainſi il ne doit plus être queſtion de les propoſer que pour celles des quatre endroits qu'on vient d'indiquer excluſivement à tous autres.

MÉMOIRE

Pour ſervir d'inſtruction ſur les moyens de conſerver la ſanté des Troupes pendant les quartiers d'hiver, rendu public par le premier Médecin de l'armée françoiſe, à l'entrée de l'armée dans les quartiers, en 1757.

LA deſtruction des armées françoiſes en Allemagne, s'eſt faite, principalement pendant les quartiers d'hiver qu'elles y ont pris. Alors on n'a pas aſſez recherché ſans doute les cauſes des maladies qui ont fait périr inſenſiblement les Soldats, même les plus robuſtes & les plus courageux.

Inſtruits par des exemples auſſi frappans qui ont fixé toute notre attention, il n'a pas été difficile de nous convaincre que l'abus des poëles que les Soldats entretiennent trop échauffés dans leurs chambres, que le peu de précaution qu'ils prennent contre

le froid auquel ils ſont expoſés en les quittant, les mauvaiſes eaux, la malpropreté, le défaut d'exercice, l'ennui, la maladie du pays, &c. ſont des cauſes de mort certaines, ſur-tout lorſqu'elles concourent enſemble pour des François obligés d'hiverner dans ces pays. Mais on parviendra à en garantir le plus grand nombre, ſi MM. les Officiers veulent bien veiller avec une attention rigoureuſe à l'exécution des articles ſuivans.

La ſévérité qu'on les invite à mettre dans leur police, aura l'avantage de ne point déplaire aux Soldats; ils ne tarderont point à la regarder comme un devoir, ou plutôt comme un ſentiment d'humanité qui intéreſſe eſſentiellement leur conſervation, & qui doit à ce titre aſſurer de leur obéiſſance.

Art. I. Il faut établir, autant qu'il ſera poſſible, des cheminées dans les chambres deſtinées au logement des Soldats. On connoît l'avantage qu'elles ont de renouveller l'air, au lieu que les poëles y conſervent les exhalaiſons des corps auxquelles une chaleur conſtante donne toujours un degré de corruption plus ou moins dangereuſe. Les poëles feront le même effet en les retournant ou les ouvrant par devant, de maniere qu'on y allume le feu dans la chambre même qu'ils doivent échauffer, comme il ſe pratique en France. La poſſibilité décidera entre ces moyens.

II. Lorſque les chambres ſeront aſſez grandes

pour rassembler de quinze à vingt Soldats, on on pourra laisser subsister les poëles, indépendamment de la cheminée où l'on allumera le feu de préférence; on y ajoutera celui du poële dans les jours très-froids.

III. Toutes les fois qu'il y aura plusieurs petites chambres contigues, au lieu d'y disperser les Soldats, on abattra les cloisons pour les réunir dans des endroits plus vastes & où l'air aura plus de circulation.

IV. On observera que les Soldats soient le moins serrés qu'il sera possible; en général, plus on aura été forcé d'en rassembler dans un poële, lorsque la cheminée n'aura pas été praticable, moins on doit y permettre de feu.

V. Il sera défendu aux Soldats de manger dans les poëles lorsqu'ils pourront faire autrement, & encore plus d'y faire aucune ordure; les conséquences de ce dernier abus sont très-dangereuses.

VI. MM. les Commandans des Corps feront faire des visites par les Officiers tous les jours, matin & soir, pour s'assurer si les poëles ne sont point trop échauffés; ils observeront d'en faire fermer à clef les fourneaux. Cette clef sera gardée par le Chef de chambrée, qui seul aura le droit d'y mettre du bois pour l'entretenir à un degré de chaleur convenable; il en sera responsable aux Officiers chargés de ces visites.

VII. Le Chef de chambre sera également chargé de faire ouvrir les fenêtres tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à dix, & depuis quatre heures après midi jusqu'à cinq.

VIII. Il sera défendu expressément d'entretenir le feu du poële au-delà de sept heures du soir, c'est le seul moyen d'empêcher les transpirations excessives qu'excite la chaleur des poëles pendant la nuit, qui rendent l'air infecte, & donnent lieu à une maladie de poitrine, qui devient nécessairement épidémique.

IX. Indépendamment du soin que l'on a prescrit d'ouvrir les fenêtres, matin & soir, il sera très-utile de pratiquer une ouverture proportionnée à la grandeur de la chambre, à l'opposite de la fenêtre principale. Cette ouverture sera disposée de maniere qu'elle puisse donner un passage de plus à l'air extérieur pour renouveller entierement celui de la chambre, & que l'on puisse aussi la fermer exactement lorsque l'on n'aura plus besoin de ce ventilateur.

X. Le Chirurgien-major de chaque Régiment doit visiter aussi les chambres tous les matins, pour en faire enlever les Soldats malades ou menacés de l'être; il observera sur-tout de n'y en souffrir aucun qui soit attaqué de fievre, dyssenterie, scorbut, vérole, pulmonie, dartre, galle ou autre maladie contagieuse.

XI. Il est indispensable de faire construire des

cheminées dans tous les corps-de-garde : le feu doit y être entretenu jour & nuit ſans qu'on ſoit obligé d'employer aucune des précautions que l'on a preſcrites pour les chambres à poële.

XII. On recommandera ſoigneuſement aux Soldats de quitter leurs habits dans les poëles, & d'y reſter en veſtes ou en camiſolles ſeulement ; ils ne les prendront que pour ſortir, & il leur ſera ordonné de les boutonner dans les rues.

XIII. Lorſque les Soldats ſortiront des poëles pour aller à la faction, il ſeroit à déſirer qu'ils s'accoutumaſſent à ſe couvrir la bouche de quelque maniere que ce fût, ainſi que le font tous les habitans de l'Allemagne & de la Bohême principalement. Les capottes qui leur ſeront fournies pour le tems de la faction, ſeront à cet effet garnies d'une eſpece de collet ou mentonniere qui montera juſqu'au nez. Il eſt certain que l'air froid que l'on reçoit par la bouche attaque directement la poitrine, & l'on ne ſauroit prendre trop de précautions pour s'en garantir.

XIV. MM. Les Officiers doivent apporter une attention particuliere à ce que l'on ne vende point aux Soldats de la biére, ou autres boiſſons gâtées ou nouvelles.

XV. Ils s'informeront auſſi s'il n'y a pas dans les pays quelques légumes ou autres alimens malſains dont il faille proſcrire l'uſage aux Soldats.

XVI. Les eaux d'Allemagne étant communément

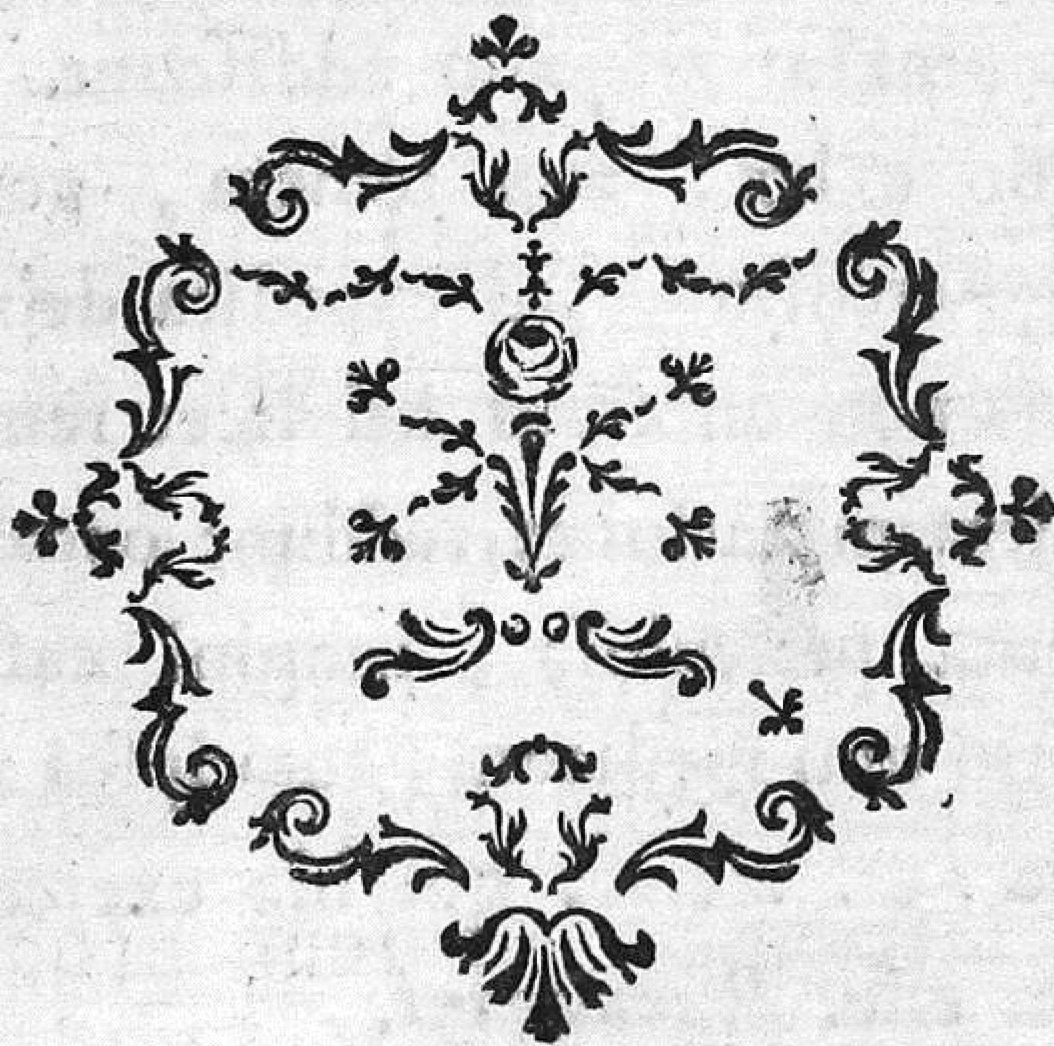
très-malsaines, il est essentiel de les corriger ; le moyen le plus simple & le plus sûr en même-tems, pendant l'hiver, est de les faire bouillir avec un morceau de fer rouillé. MM. les Commandans des Corps sont invités à empêcher par eux-mêmes, par les Officiers-majors & par les Officiers des Compagnies, les négligences sur cet objet qui intéresse singuliérement la santé des Soldats.

XVII. Les Soldats doivent être tenus propres, tant par le linge que par les chaussures : c'est encore un préservatif de plusieurs maladies ; on doit y veiller comme au précédent.

XVIII. Pour que les Soldats ne passent point des fatigues excessives de la campagne à un repos trop grand, qui devient la source d'une infinité de maladies, MM. les Officiers-majors les feront marcher tous les jours, même sans armes ; lorsque le tems sera trop mauvais, ils leur procureront des jeux de quilles, de ballons, de boules ou autres qui pourront les exercer sans leur causer de la fatigue.

XIX. Il est à desirer que MM. les Colonels accordent un prix, quel qu'il soit, chaque mois & même chaque semaine si cela peut leur convenir, à celui des Soldats d'un Bataillon ou d'une Compagnie qui aura tiré le mieux au blanc. Cet exercice dans lequel les Soldats trouveront un objet d'intérêt qui se renouvellera souvent, sans compter qu'il leur donnera plus d'adresse & qu'il les accoutumera à bien diriger

leur feu, aura sur-tout l'avantage de les occuper agréablement, & d'empêcher qu'ils ne prennent la maladie du pays, qui est pour eux une des plus redoutables. A Halberstadt, ce 18 Octobre 1757. Poissonnier, premier Médecin de l'armée.



Ad clinici castrensis munus rite obeundum idonei esse nequeunt qui artis elementa primoribus labiis, ut dici solet, delibarunt, & laurea donati pagos petunt ibique ad aliquot annos alienis periculis praxim aliquam addiscunt. . . . .

In Castris non exlex, non temera, non rudis & irregularis, ut vulgo creditur, sed expedita debet esse medendi methodus; certis non omnibus uti licet remediis, plurima desunt; præcipites mutationes reddunt occasionem præcipitem, experimenta periculosa; inopini casus & frequens castrorum mutatio tum medicum, tum ipsos ægros impediunt opportuna facere . . . . qui hîc exercet clinicus certe oportet versatum esse. *Ramazzini.*

TRAITÉ